

HISTOIRE  
RÉVOLUTIONNAIRE.



LIBERTÉ, ÉGALITÉ,  
FRATERNITÉ

ou

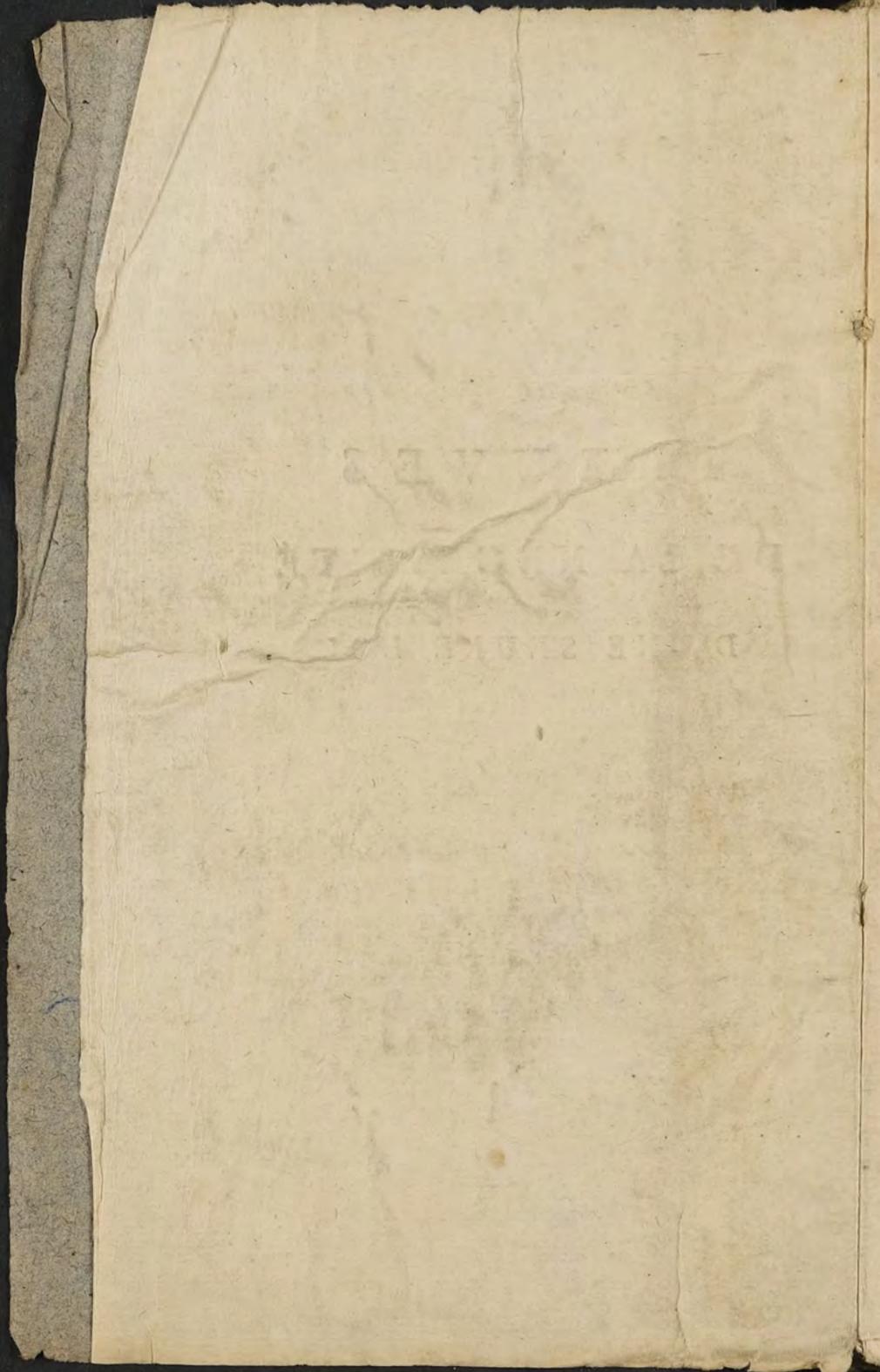


REVOLUTIONNAIRE



PLATEAU

le  
d'archer  
-fere  
annu



# LE CATHÉCHISME

DU GENRE HUMAIN,

*DÉNONCÉ par le ci-devant Evêque de Clermont ;  
à la Séance du 5 Novembre 1789 , de l'Assemblée  
Nationale ; précédé d'un Discours sur les causes  
de la division , de l'esclavage & de la destruction  
des Hommes les uns par les autres , & sur les moyens  
d'en garantir les générations futures ; avec deux  
Adresses très-importantes à la Nation Française ,  
l'une en faveur de sa Constitution , ou nouvelle  
existence politique qui est excellente , l'autre contre  
les principales institutions de son nouveau régime  
ou gouvernement qui sont très-mauvaises , & avec  
quelques Opuscules relatifs au nouvel ordre de  
choses.*

SECONDE ÉDITION,

Revue , corrigée & augmentée.

---

*Dic mihi , vere deus , quæ sit sapientia regum ,  
Prava impostorum , non tua jussa sequi.*

Vrai Dieu , dis-moi quelle est la sagesse des rois  
De préférer l'imposture à tes loix.

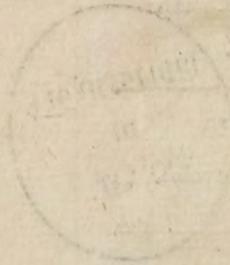
---



A P A R I S ,

I 7 9 2 .





---

---

# T A B L E

DES Ouvrages & des Chapitres du Catéchisme du genre humain, contenues dans ce volume.

*Proclamation de l'auteur du genre humain à son élève,* page  
*Discours préliminaire sur les causes de la division, de l'esclavage & de la destruction des hommes les uns par les autres.*

## P R E M I È R E P A R T I E.

*Des Institutions humaines.* 5 & 6

## S E C O N D E & T R O I S I È M E P A R T I E.

*Copie de la lettre d'un député, à l'auteur du catéchisme du genre humain, au sujet de la dénonciation de cet ouvrage, à l'assemblée nationale.* 75

*Copie de la réponse de l'auteur,* 76

*Copie d'une lettre de l'auteur, au comité des rapports.* 79

Catéchisme du genre humain ou de l'éducation sociale.

## P R E M I È R E P A R T I E.

*Introduction dans l'école publique.*

CHAPITRE I. *Du bonheur de l'homme social, & des moyens de l'acquérir.* 82

CHAP. II. <i>Du gouvernement ;</i>	85
CHAP. III. <i>De l'origine de l'ordre mercenaire, homicide &amp; anti-social,</i>	87
CHAP. IV. <i>Des propriétés ,</i>	92
CHAP. V. <i>Des mariages ,</i>	99
CHAP. VI. <i>Des religions ,</i>	103
CHAP. VII. <i>Du droit de vie &amp; de mort ,</i>	107
CHAP. VIII. <i>De l'or &amp; du numéraire ,</i>	108
CHAP. IX. <i>De l'autorité, force ou pouvoir ,</i>	112
CHAP. X. <i>Des sociétés humaines ,</i>	115
CHAP. XI. <i>De la raison humaine , des opinions , des loix de la justice , &amp; du droit ,</i>	117
CHAP. XII. <i>Des subsistances , de l'agriculture , de l'industrie. des finances &amp; du commerce ,</i>	124
SECTION I. II. III. IV. V.	
CHAP. XIII. <i>Des colonies ,</i>	128
CHAP. XIV. <i>De la constitution françoise &amp; de l'assemblée nationale ,</i>	130
CHAP. XV. <i>De la législation , du régime ou gouvernement françois ,</i>	130
CHAP. XVI. <i>De la politique des gouvernemens ,</i>	133
CHAP. XVII. <i>De l'émigration ,</i>	135
CHAP. XVIII. <i>Des délits , des peines &amp; des tribunaux de justice ,</i>	137
CHAP. XIX. <i>De l'esclavage ,</i>	139
CHAP. XX. <i>Des sauvages ,</i>	142
CHAP. XXI. <i>De la régie des peuples libres, que l'on appelle gouvernement monarchique &amp; de la royauté ,</i>	144

( iij )

CHAP. XXII. *De l'impôt : notes intéressantes,* 148 & 149

## SECONDE PARTIE.

*DE l'homme en général.*

CHAPITRE I. *De l'origine de l'homme,* 152

CHAP. II. *De l'enfance & de l'éducation physique de l'homme, vrai modèle de son éducation sociale,* 154

CHAP. III. *De l'homme, dans l'âge viril, selon l'ordre physique,* 159

CHAP. IV. *De la vieillesse & de la fin de l'homme,* 161

CHAP. V. *Des vérités ou des principes de la morale naturelle, qui ne demandent qu'à être étudiés & perfectionnés par l'éducation sociale, pour assurer à jamais la paix & le bonheur universels,* 162

CHAP. VI. *Du stupide & fatal pouvoir de l'habitude, & des moyens d'établir l'éducation sociale, sans rien changer dans le régime actuel de la génération présente,* 171

## TROISIÈME PARTIE.

## DE Dieu.

CHAP. I. <i>Des rapports de l'homme, ainsi que de toutes les sociétés humaines, avec dieu, comme étant la cause première &amp; la fin de tout ce qui existe,</i>	188
CHAP. II. <i>De la nature &amp; des rapports essentiels de l'homme avec les causes secondes, pour s'éclairer &amp; seconduire,</i>	197
CHAP. III. <i>De la destinée future de l'homme,</i>	205
SECTION I.	206
SECTION II.	214
SECTION III.	216
SECTION IV.	218
SECTION V.	222
<i>Conclusion,</i>	224
<i>Extrait des minutes secretes du Vatican, intitulé l'apothéose des Maniaques, ou l'univers mistifié, apologue, dénoncé aux états-généraux de France, &amp; à toute l'Europe,</i>	227
<i>Le cantique séculaire du père Duchêne,</i>	234
<i>Adresse à la nation françoise, sur la constitution.</i>	
<i>Adresse à la nation françoise, sur sa législation.</i>	

Fin de la table.

---

## ERRATA.

- Page 4 ligne 5. *Lisez* elle à , *au lieu* ma.  
Page 22 ligne 16. ou , *lisez* &.  
Page 46 ligne 25. Evénemens , *lisez* erremens.  
Page 67 ligne 21. Tout , *lisez* tous.  
Page 105 ligne 19. Permis plus , *lisez* plus permis.  
Page 111 ligne 14 Ateirer , *lisez* attirer.  
Page 138 l. 2. Occasionées , *lisez* occasionnés.  
Page 144 ligne 13. Régie , *lisez* : régir.  
Page 155 ligne 21. *Que* , *lisez* : (,)  
Page 177 ligne 7. . *lisez* (,).  
Page 184 ligne 26 Devroit , *lisez* : deviendroient.  
Page 185 ligne 26. Deviendrait , *lisez* : deviendroient.
- 

## NOTE DE L'AUTEUR.

CET ouvrage fut mis à l'impression trois mois avant l'enlèvement de la bastille.

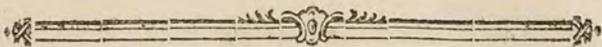
Puissance du ciel , qui venez d'affranchir la nation françoise du plus honteux esclavage & des persécutions infernales des monstres de l'humanité , ses tyrans , achevez votre ouvrage ; que ce triomphe , pour sa liberté , ne soit pas séparé du triomphe de la véritable lumière , sans laquelle l'homme ne sauroit en faire usage que pour son malheur !

ERRATA

Page 4 ligne 5. L'expression, en son lieu  
 Page 22 ligne 10. Le mot, à  
 Page 26 ligne 22. L'expression, à  
 Page 27 ligne 21. Le mot, à  
 Page 28 ligne 10. L'expression, à  
 Page 28 ligne 14. L'expression, à  
 Page 28 ligne 21. L'expression, à  
 Page 28 ligne 22. L'expression, à  
 Page 28 ligne 23. L'expression, à  
 Page 28 ligne 24. L'expression, à  
 Page 28 ligne 25. L'expression, à  
 Page 28 ligne 26. L'expression, à  
 Page 28 ligne 27. L'expression, à  
 Page 28 ligne 28. L'expression, à  
 Page 28 ligne 29. L'expression, à  
 Page 28 ligne 30. L'expression, à  
 Page 28 ligne 31. L'expression, à  
 Page 28 ligne 32. L'expression, à  
 Page 28 ligne 33. L'expression, à  
 Page 28 ligne 34. L'expression, à  
 Page 28 ligne 35. L'expression, à  
 Page 28 ligne 36. L'expression, à  
 Page 28 ligne 37. L'expression, à  
 Page 28 ligne 38. L'expression, à  
 Page 28 ligne 39. L'expression, à  
 Page 28 ligne 40. L'expression, à  
 Page 28 ligne 41. L'expression, à  
 Page 28 ligne 42. L'expression, à  
 Page 28 ligne 43. L'expression, à  
 Page 28 ligne 44. L'expression, à  
 Page 28 ligne 45. L'expression, à  
 Page 28 ligne 46. L'expression, à  
 Page 28 ligne 47. L'expression, à  
 Page 28 ligne 48. L'expression, à  
 Page 28 ligne 49. L'expression, à  
 Page 28 ligne 50. L'expression, à  
 Page 28 ligne 51. L'expression, à  
 Page 28 ligne 52. L'expression, à  
 Page 28 ligne 53. L'expression, à  
 Page 28 ligne 54. L'expression, à  
 Page 28 ligne 55. L'expression, à  
 Page 28 ligne 56. L'expression, à  
 Page 28 ligne 57. L'expression, à  
 Page 28 ligne 58. L'expression, à  
 Page 28 ligne 59. L'expression, à  
 Page 28 ligne 60. L'expression, à  
 Page 28 ligne 61. L'expression, à  
 Page 28 ligne 62. L'expression, à  
 Page 28 ligne 63. L'expression, à  
 Page 28 ligne 64. L'expression, à  
 Page 28 ligne 65. L'expression, à  
 Page 28 ligne 66. L'expression, à  
 Page 28 ligne 67. L'expression, à  
 Page 28 ligne 68. L'expression, à  
 Page 28 ligne 69. L'expression, à  
 Page 28 ligne 70. L'expression, à  
 Page 28 ligne 71. L'expression, à  
 Page 28 ligne 72. L'expression, à  
 Page 28 ligne 73. L'expression, à  
 Page 28 ligne 74. L'expression, à  
 Page 28 ligne 75. L'expression, à  
 Page 28 ligne 76. L'expression, à  
 Page 28 ligne 77. L'expression, à  
 Page 28 ligne 78. L'expression, à  
 Page 28 ligne 79. L'expression, à  
 Page 28 ligne 80. L'expression, à  
 Page 28 ligne 81. L'expression, à  
 Page 28 ligne 82. L'expression, à  
 Page 28 ligne 83. L'expression, à  
 Page 28 ligne 84. L'expression, à  
 Page 28 ligne 85. L'expression, à  
 Page 28 ligne 86. L'expression, à  
 Page 28 ligne 87. L'expression, à  
 Page 28 ligne 88. L'expression, à  
 Page 28 ligne 89. L'expression, à  
 Page 28 ligne 90. L'expression, à  
 Page 28 ligne 91. L'expression, à  
 Page 28 ligne 92. L'expression, à  
 Page 28 ligne 93. L'expression, à  
 Page 28 ligne 94. L'expression, à  
 Page 28 ligne 95. L'expression, à  
 Page 28 ligne 96. L'expression, à  
 Page 28 ligne 97. L'expression, à  
 Page 28 ligne 98. L'expression, à  
 Page 28 ligne 99. L'expression, à  
 Page 28 ligne 100. L'expression, à

NOTE DE L'AUTEUR

Cet ouvrage fut mis à l'impression deux mois avant  
 l'ouverture de la session.  
 L'absence de ciel, qui avait d'ailleurs la raison  
 française du plus haut intérêt de nos contemporains  
 méritait des modifications, et l'auteur, pour  
 votre ouvrage; que ce ouvrage, par sa liberté, ne  
 soit pas l'œuvre d'un homme de la variété la plus  
 sans parler l'homme de talent en tant qu'il a  
 pour son maître!



# PROCLAMATION

DE L'AUTEUR

DU CATÉCHISME DU GENRE HUMAIN,

A SON ELÈVE.

IL n'existe qu'un DIEU , seul maître des mortels :  
Son TEMPLE est l'univers , nos cœurs sont ses AUTELS :  
Il ne commande point de culte ni d'offrande :  
L'aimer & nous chérir , c'est tout ce qu'il demande.  
Chrétiens , Mahométans , esclaves des faux dieux ,  
S'ils favent *vivre en paix* , sont égaux à ses yeux.  
« Mais comment *vivre en paix* , quand le ciel & la terre  
« Divisent les humains , leur ordonnent la guerre ?

Ô crime , ô trahison ! L'ÉGOÏSME imposteur  
Egara des mortels , & l'esprit & le cœur :  
A leur crédulité , fit parler ses oracles ,  
A leurs stupides yeux fit valoir ses miracles :  
Ses trônes , ses autels se donnèrent la main  
Pour lui sacrifier l'aveugle genre humain.  
L'univers fut plongé dans une nuit profonde :  
L'ÉGOÏSME a commis tous les crimes du monde :  
Ses crimes ont fondé le PACTE SOCIAL ,  
L'ont rendu mercenaire , homicide , immoral.  
*L'homme* , dans cet état naît & vit dans le crime ;  
En devient , en croissant , l'agent ou la victime.  
Telle est , ô GENRE HUMAIN ! ta CONSTITUTION ;

De ton PACTE infernal, telle est l'illusion ;  
Comment t'en affranchir ? c'est là le grand problème ;  
Pour le résoudre , il faut t'arracher à toi-même.  
*L'homme* est , dans la NATURE , un étrange animal :  
Elle en fit tout le bien : il en fit tout le mal :  
Rentre au sein de ta MERE , écoute la NATURE ;  
Qu'elle seule t'éclaire : étouffe l'imposture :  
Son trône , son autel , son poignard abattus ,  
DIEU seul fera ton roi , ses *prêtres* tes vertus.  
Ton sauveur est dans l'art de dompter L'ÉGOÏSME ;  
Et cet art, GENRE HUMAIN , est dans ton CATÉCHISME.  
Si ton œil , au sortir d'un séjour ténébreux ,  
N'en pouvoit soutenir la trop vive lumière ,  
Songe que le soleil , fait pour nous rendre heureux ,  
Ne doit pas , après nous , terminer sa carrière.

---



# DISCOURS

## PRÉLIMINAIRE,

*Sur les causes de la division, de l'esclavage  
& de la destruction des hommes les uns  
par les autres, &c.*

**L**ES hommes ni les femmes ne sont pas venus au monde avec la connoissance des règles sûres, ni pour s'éclairer, ni pour se conduire; nous n'apportons tous, en naissant, qu'une perfectibilité à cultiver, un égoïsme sans borne à dompter, & des passions qui, selon qu'elles sont bien ou mal dirigées, font le bonheur ou le malheur de notre vie.

Dans l'ordre physique, nous appartenons à la nature, de qui nous tenons notre existence physique, ainsi que tous les moyens de la conserver. Cette bienfaisante mère du genre humain a placé dans le sein de notre nourrice, une excellente nourriture, qu'elle ne peut garder sans douleur, & qu'elle prend plaisir à nous donner, comme elle a placé aussi dans son cœur, un sentiment de tendresse qui la porte à braver tous les dangers, pour voler à notre secours, dans tous les cas possibles.

Nous vivons sous la dépendance de cette nourrice, que nous appellons aussi notre mère; c'est par ses tendres soins que les facultés de notre

corps & de notre ame acquièrent, avec le temps, assez de force & assez de lumière pour lui être utile, & la soulager à notre tour dans ses peines; il se forme alors, entre la mère & ses enfans, une société naturelle dont elle en a la régie & la surveillance pour leur bonheur commun.

Dans l'ordre moral ou social, nous appartenons tous à la société de qui nous tenons notre existence morale ou sociale; nous vivons aussi sous sa dépendance; c'est donc à la société, mère de tous les membres qui la composent, à élever ses enfans.

Il faut donc que la société soit organisée de façon que ses enfans trouvent dans son sein les mêmes ressources pour leurs besoins physiques, que celles qu'ils ont trouvées en naissant, dans le sein de leur nourrice ou mère naturelle, & qu'ils trouvent aussi dans le cœur de la société le même sentiment de tendresse que celui qu'ils ont trouvé dans le cœur de leur nourrice, pour les garantir de toute espèce de danger. Il faut aussi que, par les tendres soins de la société, les facultés du corps & de l'ame de ses enfans acquièrent assez de force & de lumière pour être utiles à la société.

Cette organisation des sociétés humaines n'existera qu'à l'époque où, par une éducation régénératrice de l'espèce humaine, on aura fait contracter la connoissance, la pratique, l'amour & l'habitude des moyens de se rendre & de se conserver heureux les uns par les autres, à tous les nouveaux élèves qui les transmettront à la postérité.

Il faut donc qu'il y ait par-tout des écoles publiques avec des ateliers, où toutes les facultés

P R É L I M I N A I R E. 5

de l'ame & du corps de l'homme & de la femme soient cultivées, perfectionnées, & qu'il n'y ait d'autre ambition que celle de se disputer à l'envi à qui inventera plus de moyens de se rendre & de se conserver heureux l'un par l'autre.

Or, comme il est constaté, par les lumières acquises & l'expérience de tous les siècles, que toutes les sociétés humaines n'ont été fondées & régies que par la violence & par l'imposture, que toutes leurs institutions & leurs loix sont contre nature, qu'elles n'ont établi d'individu à individu, de famille à famille, & de peuple à peuple, que l'intérêt désastreux de se diviser, de se dégrader, de se voler, de s'affaîner, de s'empoisonner, de se faire la guerre, & de se détruire les uns par les autres, il faudra que les nouveaux élèves n'aient aucune espèce de communication ni de commerce avec les individus de la génération présente, pour éviter le danger de la corruption.

Je vais donc dénoncer, dans ce discours, à l'assemblée nationale de France, & à toutes les nations de l'Europe éclairée, ces institutions & ces loix désastreuses qui ont fondé originairement l'ordre mercenaire, homicide & anti-social établi par la stupidité, l'ignorance & la férocité de l'égoïsme des plus forts, & que l'égoïsme également féroce & aveugle des imposteurs ont rendu sacré, lequel ordre a opéré, opère & opérera toujours le malheur & la destruction des hommes les uns par les autres, jusqu'à ce qu'il soit étouffé par l'établissement du véritable ordre moral ou social, & d'une éducation qui en fasse contracter la connoissance, la pratique, l'amour & l'habitude à tous les hommes.

## PREMIÈRE PARTIE.

*Des Institutions humaines.*

Mittere non venio gladium , sed tollere terræ ,  
 Quo sine , semper erunt populi regesque beati.

*Je ne viens point semer la guerre ,  
 Mais le vrai bonheur sur la terre.*

LES institutions humaines n'ont pu être établies pour le malheur , mais bien pour le honneur des hommes.

Or , les religions , les mariages & les propriétés sont des institutions humaines.

Donc les religions , les mariages & les propriétés n'ont pu être établis pour le malheur , mais bien pour le bonheur des hommes.

Il suit de cette démonstration , que les religions , les mariages & les propriétés ne sauroient être sacrés qu'autant qu'il seroit constaté , par l'expérience qu'on en a faite , que ces institutions n'ont servi & ne servent encore aujourd'hui qu'au bonheur des hommes : or , l'expérience de tous les siècles connus nous apprend que les religions , les mariages & les propriétés n'ont servi & ne servent encore aujourd'hui qu'à la division , qu'à la dégradation , qu'au malheur & qu'à la destruction des hommes les uns par les autres.

(1) L'égoïsme de chaque individu , l'égoïsme

---

(1) L'égoïsme est , à l'égard de l'homme , ce qu'est

de chaque famille, l'égoïsme de chaque peuple, n'ayant dirigé & ne dirigeant encore que vers lui seul les droits convenus des religions, des mariages & des propriétés, au détriment de la masse des individus, des familles & des peuples, ces institutions sont devenues les plus désastreuses de toutes les institutions humaines, soit parce qu'elles sont contre les droits de la nature & des gens, soit à cause de la férocité, de l'inexpérience & des égaremens de leur directeur.

Ce que nous appellons droit politique & civil de chaque gouvernement, n'ont été & ne seront jamais que de frivoles & de très-foibles états contre les causes toujours subsistantes de cet égoïsme homicide des individus, des familles & des peuples.

La nature, & par conséquent son auteur, ayant établi dans l'homme les mêmes besoins & la nécessité des mêmes fonctions que dans les autres espèces d'animaux, il est évident que toutes les institutions sociales, soit qu'on les appelle humaines, soit divines, qui préjudicient à l'existence, aux fonctions & besoins naturels de l'homme social, sont contre les droits de la nature & par conséquent de son auteur : il est donc évident que toutes les institutions sociales, soit humaines, soit divines, n'ont pu ni dû être établies que pour mieux assurer l'existence de l'homme, & rendre ses fonctions & ses besoins naturels plus faciles,

---

l'instinct féroce à l'égard des brutes. Si l'égoïsme de l'homme n'est point dompté par l'éducation, il en usera comme les chevaux, les lions, les tigres & les ours qui n'auront pas été domptés, ni apprivoisés.

plus commodes & plus agréables que dans l'état de nature sauvage; sans cela, plus d'intérêt, plus de lien qui attache l'homme social aux institutions de ses semblables, sous quelque dénomination & de quelque titre qu'on les ait étayées; car notre stupidité, notre inconscience & notre aveuglement originels, aujourd'hui impardonnables, nous font encore appeller institutions humaines & même divines, celles qui, par leur nature, ne peuvent produire & n'ont jamais produit que des effets très-inhumains & les plus diaboliques. Prenons pour exemple l'institution du droit de la guerre.

Ah! si la terre n'avoit pas de quoi nourrir ses habitans, sans doute ils seroient excusables de se faire la guerre, & de se tuer pour se manger; mais s'il est vrai que la terre présente aux hommes infiniment plus de ressources & de moyens pour les nourrir, qu'à tous les autres animaux, n'est-il pas évident que nous sommes plus insensés, plus féroces, plus cruels & plus dupes que les tigres & les antropophages, lorsque nous nous faisons la guerre, & que nous nous entr'égorgeons, sans besoin ni dessein de nous manger.

Il est donc évident qu'il ne peut y avoir que la nécessité de vivre de chair humaine, qui puisse autoriser les nations & leurs chefs à se faire la guerre & à se tuer, pour s'empêcher de mourir de faim.

Nous appellons cependant cet art monstrueux de nous entr'égorger, un droit, une institution humaine & même divine, quoiqu'il soit évident qu'il n'en peut exister dont les effets soient plus inhumains & plus diaboliques, d'après nos propres notions, & l'horreur que nous inspire encore le récit lamentable des massacres de la Saint-Barthelemy & des vèpres Siciliennes.

C'est même sur cet art abominable, sur cette institution exécrationnelle, la honte comme le malheur du genre humain, que les états les plus éclairés de l'Europe fondent encore aujourd'hui leur salut, leurs prétentions, leurs espérances, leur héroïsme, leur gloire, leur prééminence, leur destinée, en un mot, toutes leurs brillantes chimères.

(1) O aveugles & insensés que nous sommes! Quand cesserons-nous de croire que la bienfaisante nature, & son ineffable auteur, nous ont fait naître armés de poignards, nous ont commandé ou même permis le meurtre, & d'être les boureaux de nos semblables?

Si donc on veut faire cesser les causes de cet égoïsme homicide des peuples, des familles & des individus; si on veut qu'il existe un droit de la nature & des gens; si on veut que la direction des choses humaines se rétablisse selon le vœu de leur véritable institution, que les nations & leurs régisseurs commencent par étouffer la monstrueuse & abominable institution du droit de la guerre, & que chaque gouvernement étouffe aussi, dans son sein, tous les germes de divisions & d'incommodités.

Que pour cet effet, tous les cabinets & les conseils des rois & des princes de l'Europe, éclairés sur les causes du massacre des peuples & de la chute des empires les plus puissans & les plus opulens qui les ont précédés, au lieu de s'occuper d'étendre leurs possessions onéreuses & inutiles, de multiplier les besoins factices par un commerce de luxe qui les énerve, les corrompt & les tue avant le terme; au lieu de

---

(1) Le vrai Dieu n'a jamais commandé l'homicide : Mortels, ce n'est donc pas le vrai Dieu qui vous guide,

se faire la guerre pour des frivolités qu'au pis-aller il leur sera libre de se procurer, sans troubler le repos des peuples qui peuvent très-bien s'en passer, soient les premiers à étouffer dans leur cœur cet égoïsme homicide, & n'aient d'ambassadeur dans les cours, que pour traiter des moyens, & faire tous les sacrifices qui ne choqueront point les droits de l'humanité, afin de se disputer le seul honneur, la seule gloire, la seule prééminence qu'il soit permis à des hommes établis pour gouverner des hommes, d'ambitionner, qui font de se conserver & de se rendre heureux les uns par les autres.

Qu'il n'y ait plus d'autre institution, d'autre religion, d'autre politique, d'autre ambition, d'autre loi, d'autre obligation, d'autre commerce de prince à prince, de nation à nation sur la terre, ni par conséquent de famille à famille, ni d'individu à individu dans chaque gouvernement.

Que, pour atteindre à ce but, notre unique & véritable sauveur, & le rendre à jamais inébranlable, on substitue aux erreurs, aux impostures, aux fortilèges, aux monstruosités & aux chimères qui nous ont enforcé & perdu jusqu'à présent, & qui, dans les temps les plus calmes, nous font appréhender sans cesse quelque nouveau massacre, une éducation qui aura pour base cette maxime, qui sera la première qu'on apprendra à articuler aux enfans : *Je suis né pour travailler au bonheur de mes semblables.*

Que les temples où seront les écoles, que les ateliers de la ville & de la campagne ne retentissent que de chants & de travaux relatifs à la pratique de cette maxime, la seule qui puisse

fonder solidement, & avec justice, toutes les sociétés humaines, & sans laquelle il est impossible d'en concevoir de durable ni de juste; toutes les autres maximes ne pouvant produire & n'ayant produit jusqu'à présent que des sociétés léonines, qui ont opéré, opèrent & opéreront toujours le malheur & la destruction des hommes les uns par les autres.

Que les prêtres, ou plutôt les vieillards les plus zélés & les mieux instruits, qui n'auront plus un intérêt opposé à celui de leurs semblables, dont ils partageront le bonheur, apprennent à la jeunesse à apprécier à leur juste valeur les possessions & les jouissances de ce bas monde, qui ne sont rien dans l'immensité des temps & de l'espace; qu'après la santé du corps, la paix de l'ame, & le nécessaire pour la vie la plus frugale, tout le reste n'est qu'inutile, chimère & nuisible; que toutes leurs instructions ne soient puisées que dans la nature & dans cet ordre inaltérable établi par son auteur pour la conservation & la reproduction de tous les êtres; qu'ils fassent remarquer à leurs élèves que les globes célestes ne s'entre-choquent pas, ni ne se font point la guerre; qu'au contraire ils se soutiennent & se conservent les uns par les autres; qu'en général les animaux d'une même espèce ne se tuent pas; que les fourmis, les abeilles, les castors, &c., nous donnent de très-savantes leçons & les règles les plus sûres pour nous arranger & nous gouverner de manière à nous rendre & à nous conserver heureux; au lieu que le perfide flambeau de notre prétendue raison n'a servi jusqu'ici qu'à nous égarer, qu'à nous aveugler sur ces leçons & ces règles si salutaires de la nature & de son auteur, & qu'à nous

en faire inventer, pour nous accabler de plus en plus de misère & d'incommodités, & pour mieux nous détruire les uns par les autres.

Que notre théologie & notre religion se bornent à ne reconnoître que l'univers pour temple de son souverain maître, & nos cœurs pour ses autels: n'adorons, n'admirons, n'aimons que lui dans ce temple où tout est miracle, où tout publie sa puissance infinie; humilions-nous sans cesse devant cet être nécessaire & incompréhensible, par la conviction de notre dépendance & de notre néant: croyons seulement que s'il nous a donné l'existence avec plus de lumière, ainsi que la supériorité sur tous les autres animaux, ce n'est que pour les employer au bonheur de nos semblables, comme il n'emploie lui-même sa puissance & son intelligence infinie qu'à la conservation & au bonheur de l'univers: laissons à sa providence & à ses bontés sans borne le soin de notre destinée, après que la mort aura fermé nos yeux à la lumière du soleil; qu'il nous soit seulement permis de penser, sans nous flatter d'aucun espoir de mérite, ni de récompense auprès de cet être infini, qu'il ne dépendra que de sa volonté de nous donner alors d'autres yeux & des facultés infiniment plus capables de soutenir un plus ravissant éclat de sa présence, & de nous faire jouir d'un bonheur infiniment plus grand que tous ceux qu'on peut se procurer dans cette vie passagère, dont nous faisons tant de cas, & que nous ménageons si peu.

Dans ce nouvel état des choses humaines, le droit de la nature & des gens, celui de chaque famille & de chaque individu ne seront plus chan-

celans, ni exposés à être violés & anéantis; la direction des choses humaines vers le honneur commun se rétablira d'elle-même: les nations & leurs chefs se feront un devoir saint & sacré de contribuer à la sûreté, aux besoins, aux commodités, aux agrémens, au bonheur les uns des autres, ainsi que les familles & les individus dans chaque gouvernement.

Les peuples - rois seront donc enfin tranquilles & uniquement occupés d'opérer leur bonheur les uns par les autres: le père de famille dormira sans crainte d'une entreprise de la part d'un fils ambitieux; le frère, de la part du frère: le voyageur sera assuré de se rendre au lieu de sa destination, sans escorte de maréchauffée, puisqu'il n'y aura plus d'intérêt d'usurper, d'assassiner, d'empoisonner, de voler, de tromper, comme jusqu'à présent, par une suite de l'ordre mercenaire, homicide & antisocial, consacré par les maximes sanguinaires du fanatisme. *Deus tradidit terram disputationibus eorum. . . . veni mittere gladium super terram. . . . in interitu vestro videbo & subsannabo vos. . . . Deus voluit mundam saluum fieri per insaniam, &c. . . . &c. . . . &c. . . .*

Ne diroit-on pas que depuis qu'un ancien esclave, élevé dans la magie & dans la doctrine des prêtres de l'ancienne Egypte, a fait dire au maître de l'univers, qu'il nous a créés à son image & à sa ressemblance, nous, devenus par ces maximes de notre religion & de notre éducation, les plus infatués insectes du globe terrestre, & les plus implacables ennemis de notre espèce, avons rendu de même ce tout-puissant maître de l'univers, semblable à nous, aussi inconséquent, aussi injuste, aussi barbare & aussi féroce, depuis, sur-tout, que

nous l'avons établi le persécuteur & l'éternel bourreau de l'ame de tous ceux qui ont eu le malheur involontaire de ne pas connoître ou de mourir hors de notre croyance, afin de rendre exclusif, par cet article de foi, notre commerce avec lui, pour toutes les possessions & les jouissances de son royaume du ciel, comme pour celles de tous les royaumes de la terre, pour lesquelles nous nous sommes si souvent & si saintement égorgés; de façon que, suivant un des principaux articles de notre religion, nous avons le droit de tuer nos semblables dans ce monde, & de les faire brûler éternellement dans l'autre, parce qu'ils auront eu le malheur de ne pas être atteint du même délire & de la même rage dont on conviendra qu'il ne fut jamais d'exemple dans aucune des loges où l'on enchaîne les maniaques.

Fut-il jamais, chez les païens, un système de religion plus impie, plus athée, plus extravagant, plus sanguinaire & plus barbare?

Mais pour trancher d'inutiles réflexions sur les religions en particulier, il suffira de démontrer, en deux mots, que toutes les religions n'ont été & ne peuvent être que des inventions de l'homme imposteur, que l'ignorance & la crédulité du plus grand nombre ont adoptées originairement, & que l'éducation a perpétuées jusqu'à nous.

Je dis donc que tous nos prêtres actuels, les mieux instruits, & nos philosophes les plus éclairés, sont d'accord que dieu est essentiellement un, & le même par-tout: donc si la religion étoit d'obligation naturelle ou divine, elle auroit été, dans tous les temps, & seroit encore aujourd'hui, essentiellement une & la même par-tout.

Or, il est de fait qu'il y a eu & qu'il y a encore aujourd'hui autant de religions & de cultes différens, qu'il y a & qu'il y a eu, je ne dis pas de sectes ni de peuples différens, mais même autant qu'il y a eu & qu'il y a encore d'individus; car il est aussi de fait que chacun se fait une religion ou un culte, selon la manière de voir & de sentir les choses dans lesquelles il a été endoctriné pendant sa jeunesse.

Cet argument est sans réplique, si on en excepte les absurdités des visionnaires & des enforcés.

Un contrat par lequel on peut mériter ou démériter devant dieu, implique contradiction, & ne sauroit se passer entre le néant, comme nous, & l'infini, comme lui; l'immense inégalité des conditions rend ce contrat impossible, & ceux qui se sont annoncés comme en ayant retenu la minute, ne peuvent être que des imposteurs.

La diversité des cultes & des religions, tant anciennes que modernes, chez toutes les nations, est, sans contredit, une preuve certaine de leur accord sur l'existence d'une cause première, mais non pas une preuve d'aucune obligation de lui rendre un hommage ou un culte au-dessus desquels son essence l'élève infiniment, & desquels par conséquent notre essence ou notre néant nous rend infiniment incapables & indignes de nous acquitter.

Qu'importe à la terre que le ver qu'elle engendre & nourrit dans son sein, la reconnoisse & lui rende hommage? Or il y a infiniment plus de

distance & de disproportion de l'homme à Dieu ; que du ver à la terre.

Heureux celui qui , par l'étude & la contemplation des merveilles que le brillant spectacle de la nature fait éclater à tous les regards , s'élève à la conviction de l'existence de l'être suprême , goûte la ravissante satisfaction de l'admirer , de l'adorer , de l'aimer , de se confondre & de s'annéantir sans cesse devant cet invisible & incompréhensible maître de l'univers , & qui ne fait diversion à de si sublimes pensées , que pour partager avec ses semblables le doux plaisir de travailler à leur bonheur , sans obligation ni espoir de mérite ni de récompense ! Car ce ne sont que nos arrangements mercenaires & homicides , qui nous ont appris à connoître les obligations , les mérites , les récompenses , les craintes , les supplices , & toutes les monstruosités qui ont dégradé & corrompu le seul & véritable principe de nos actions morales ou sociales , qui est de ne faire le bien que pour l'amour du bien , & de ne faire le mal que par l'horreur du mal.

Cet égoïsme homicide , cet ange exterminateur , ne sauroit donc être apaisé , qu'autant que les nations de l'Europe éclairée , & leurs chefs , déchirant le voile imposteur qui leur couvre les yeux , & les tient comme enforcés , se confédéreront tous ensemble contre leur ennemi commun , & se réuniront par le seul intérêt & le lien de leur conservation & de leur bonheur , ainsi que l'exige essentiellement le véritable ordre moral ou social.

Je conviens que les individus de la génération présente auront quelque peine à goûter ce nouvel ordre de choses , par l'habitude qu'ils ont contractée

contractée de l'ordre mercenaire, homicide & anti-social, & qu'en ce point les individus que cet ancien ordre de chose a égarés & corrompus, sont plus à plaindre qu'à blâmer : je ne demande, quant à présent, qu'une éducation qui fasse contracter la connoissance, la pratique, l'amour & l'habitude des moyens de se rendre & de se conserver heureux les uns par les autres, à tous les nouveaux élèves, qui les transmettront aux générations futures.

Les loix de Licurgue, qui n'a pas consulté, non plus que Solon, l'ordre physique ou la nature, pour l'établissement du véritable ordre moral ou social, dont il ne paroît pas que ces deux législateurs aient eu l'idée; car ils l'auroient établi, à en juger par leur abandon volontaire des possessions & des avantages attachés à leur rang & à leur naissance, ainsi que par leur renoncement à toutes les prérogatives, les privilèges & les brillantes chimères qui ont fait & font encore aujourd'hui tourner la tête aux plus grands comme aux plus petits, & les tiennent dans l'esclavage; les loix de Licurgue, dis-je, ont exigé, de la part des Spartiates, des sacrifices plus difficiles que n'en exigera l'établissement de cet ordre conservateur & de l'éducation sociale que je propose aux nations de l'Europe & à leurs régisseurs, à la place de l'ordre destructeur & de l'éducation originellement établis & consacrés par quelques hommes, comme on en a vu paroître, dans tous les temps, chez les peuples vivant dans les ténèbres, & comme il en paroîtroit encore aujourd'hui parmi nous, si le plus grand nombre étoit également disposé à les accueillir; puisque tout ce qu'exigera cet établissement se réduit à nous arranger & à nous

élever de façon que, ni l'existence, ni la santé, ni la paix, ni le nécessaire de l'homme, ne puissent être attaqués, ni troublés, ni enlevés par son semblable; & pour ce faire, à n'être pas plus savans ni moins sages que les brutes vivans en société, chez lesquelles la nature & son auteur ont établi différentes sortes de gouvernemens, qui nous donnent des leçons, & nous présentent les règles les plus sûres pour que notre existence, nos fonctions & nos besoins naturels nous soient assurés & rendus plus faciles, plus commodes & plus agréables, que dans l'état de nature sauvage; seul but que doivent avoir en vue tous les genres de gouvernement, & la fin à laquelle doivent tendre toutes les institutions morales & politiques.

*Si ventri bene lateri est, pedibusque tuis, nil divitiarum poterunt regales addere majus.* HOR.

C'est du témoignage d'une bonne santé, comme de la paix de l'ame, que résultent les plus vrais, les plus doux & les plus durables contentemens de la vie humaine; sans ce témoignage, l'existence cesse d'être un bien. Tout l'or du Pérou ne vaut pas la vie ni la santé d'un homme.

Pour peu qu'on réfléchisse sur l'histoire naturelle de l'homme, on verra que, faisant partie de la nature dont il est l'ouvrage, il s'est rendu si familier avec elle depuis son enfance, par la continuité & l'habitude des mêmes sensations, qu'il n'a dû être occupé, dans sa jeunesse, que de ses besoins physiques, & des moyens de satisfaire ses penchans; que c'est dans ce seul point de vue qu'il a fait usage de son intelligence, de sa force & de son adresse, sans réfléchir ni sur lui, ni sur les causes de ses sensations, ni sur ses dangers; on

verra que, dans un âge plus avancé, son imagination & ses facultés intellectuelles n'ont été excitées & exercées que par les obstacles qu'il lui a fallu surmonter, pour se satisfaire, ainsi que par les phénomènes qui lui ont paru s'écarter du cours ordinaire de la nature, & qui ont opéré sur lui des impressions auxquelles il n'avoit pas été accoutumé jusqu'alors; on verra que c'est à ces obstacles & à ces révolutions extraordinaires, qu'on doit rapporter l'origine & l'époque des premières inventions, opinions, superstitions & institutions humaines, qui se sont transmises d'âge en âge, avec les changemens & les additions que l'influence des climats, les temps, les lieux, les circonstances & le génie particulier de ceux qui ont eu le plus d'ascendant sur la multitude, ont fait imaginer.

Plus flatté de l'artificieux que du naturel, du charme de l'illusion que de la conviction du vrai; moins satisfait dans le calme que dans l'agitation, guidé par ses penchans, sans autre lumière que les phantômes de son imagination, l'homme a pris & formé son pli hors de la nature; ce qui fait qu'il y a joué, qu'il y joue, & qu'il y jouera, sous toutes sortes de formes, de bigarrure, d'illusions & de chimères, le rôle le plus ridicule, le plus extravagant & le plus misérable de tous les êtres, jusqu'à ce qu'il soit contraint d'y rentrer, de n'étudier qu'elle, & de ne suivre que ses leçons, sous aucun autre flambeau que celui de l'expérience.



---

## SECONDE PARTIE.

---

SI la connoissance de l'origine des êtres, de leur essence & de leur auteur, avoit été nécessaire à l'existence, aux fonctions, aux besoins, aux obligations & devoirs naturels de l'homme, dans l'ordre physique, comme dans l'ordre moral, sans doute la nature & son auteur la lui auroient donnée; mais dans ce cas, cette connoissance auroit été & seroit encore aujourd'hui invariablement la même chez toutes les nations, ainsi que la religion ou le culte, si, comme on l'a fait remarquer dans la première partie de ce discours, la religion ou le culte étoit d'obligation naturelle ou divine.

Or, il est évident que l'homme, sous quelque rapport qu'il puisse être considéré, soit dans l'ordre physique, soit dans l'ordre moral ou social, peut exister & remplir toutes ses fonctions & devoirs naturels, tant envers lui, qu'envers ses semblables, sans cette connoissance, comme sans aucune espèce d'obligation de religion ou de culte, pour lesquelles il paroît donc évident qu'il n'a pas été formé, ni placé dans cette partie de l'univers.

Il doit donc paroître évident que la curiosité vaine, mais naturelle, que le désir impuissant, mais naturel de l'homme, de connoître l'origine des êtres, leur essence & leur auteur, lorsqu'il les médite, ainsi que le désir qu'il conçoit, & dont il se sent susceptible, d'un bonheur infiniment plus

durable & plus parfait que tous les bonheurs de cette vie passagère, ne peuvent être regardés que comme le fondement d'une croyance & d'une espérance que la nature & son auteur ont imprimées, plus ou moins, parmi les individus de l'espèce humaine, d'une autre destinée & d'une autre vie, où cette curiosité vaine, mais naturelle, où ces desirs impuissans, mais naturels, seront pleinement satisfaits.

Cette curiosité si naturelle à l'homme de connoître la nature & son auteur, toutes les fois qu'il en contemple les merveilles; ce désir si naturel qu'il conçoit, & dont il sent qu'il est susceptible, d'un bonheur infiniment plus durable & plus parfait que tous les bonheurs imaginables de cette vie, n'ont pas été produits en vain par la nature & son auteur: pourquoi donc supposerions-nous qu'ils ne voudroient ou ne pourroient les effectuer, lorsque nous sommes convaincus, par la connoissance qu'ils nous ont donnée du cours ordinaire des choses naturelles & de leur ordre, que rien ne peut exister sans une cause, & qu'aucune cause ne peut exister sans un effet?

Si c'étoit une erreur de le croire & de l'espérer, ce seroit la nature & son auteur qu'il faudroit alors en accuser.

Il est donc évident que, sans déranger le cours ordinaire des choses, sans supposer des visions, des apparitions, des révélations, des traditions, des oracles, ni des obligations de religion ou de culte, qui sont hors du ressort de la nature & de notre intelligence naturelle, on peut découvrir, dans notre manière d'exister, la preuve & le fondement d'une croyance & d'une espérance natu-

nelles d'une destinée après celle-ci, & d'un bonheur infiniment plus durable & plus parfait.

Le don de la liberté de bien ou mal user de son être, le plaisir que l'homme éprouve à se faire valoir, à prédominer, à commander; ce délicieux & perfide poison de l'égoïsme, dont il semble que la nature & son auteur n'aient infecté le germe de l'homme, que pour l'éprouver, en lui opposant un ennemi aussi difficile à vaincre, heureux s'il en triomphe, malheureux s'il en devient l'odieux & méprisable esclave; le don, dis-je, de cette liberté, de cette sensibilité, de cette élévation de notre ame, sont une preuve du dessein que la nature & son ineffable auteur ont eu, en formant l'homme, de le mettre à même de se rendre digne ou indigne de sa destinée présente ou future.

On voit donc que, sans avoir recours à la fable, aux miracles des anciens, comme des nouveaux imposteurs, on peut découvrir, dans la constitution naturelle de l'homme, l'origine du bien & du mal moral, duquel dépend le malheur ou le bonheur de sa destinée présente & future.

Le système de Moïse sur la création, est calqué sur la fable de Prométhée; il ne s'est servi des idées qu'il avoit puisées dans la doctrine des prêtres de son temps, en Egypte, sur l'unité d'un Dieu, que pour en faire un monstre de métaphysique, de physique & de morale; il est clair, d'après sa législation, que cette classe d'hommes dont il s'étoit déclaré le protecteur & le chef, ne formoit alors qu'un peuple de lépreux, dont le roi d'Egypte crut devoir purger ses états. La conduite de Moïse & celle de son peuple, son culte intolérant & ses loix barbares, sont une preuve

que les descendans de Jacob n'étoient belliqueux, & ennemis des autres peuples, que parce qu'ils étoient naturellement sanguinaires, féroces, inhumains & superstitieux. Une loi de Moïse condamne un homme à la mort, pour avoir désobéi au jugement d'un prêtre.

La politique des ministres du fanatisme a été, dans tous les tems, d'empêcher le progrès des lumières, en traitant de crime & en persécutant, comme coupables envers les dieux, tous ceux qui ont voulu percer à travers le voile sacré d'erreurs & d'impostures dont ils ont infecté l'univers. C'est pour ce motif & dans cette vue, que Moïse avoit fait condamner le premier homme à la mort, avec toute sa postérité, pour avoir mangé du fruit de l'arbre de la science du bien & du mal; comme, avant lui, les prêtres du paganisme avoient persécuté Prométhée, & l'avoient fait condamner, par Jupiter, à être attaché au mont Caucase, le cœur dévoré par un vautour, parce qu'il avoit montré plus de connoissance que le commun des hommes.

La politique de Moïse, en ce qu'il avoit rendu son culte intolérant, excita contre son peuple l'inimitié de tous les autres prêtres, & par conséquent de tous les peuples voisins; il fut mené, plus d'une fois, tout entier, en esclavage; son culte & son temple furent enfin détruits & renversés par les mains du plus sage & du meilleur des hommes, dont il semble que la providence ne fit choix que pour fixer davantage l'attention des nations & de leurs chefs sur un si beau modèle, & les inviter à suivre l'exemple de Titus contre tous les genres d'imposture & d'intolérance d'opinions religieuses.

Sans entrer dans un plus long détail, sur la doctrine & les institutions de Moïse, non plus que des autres imposteurs qui l'ont précédé & suivi, il suffira d'observer & de se convaincre que la chaîne des plus funestes événemens consignés dans les fastes de l'histoire des hommes chez lesquels les prêtres ont eu quelque influence, constate que ce ne peut être qu'au fanatisme & à l'égoïsme hypocrite de ses premiers ministres, qu'on doit rapporter l'époque & l'origine des révélations, des visions, des superstitions, de la magie, des fortilèges, des chimères, des mascarades, des bigarrures, & de toutes les monstruosités d'après lesquelles notre raison s'est formée, ainsi que tous nos mercenaires & homicides arrangemens, par lesquels, pour mieux nous assujettir à leur joug, & nous en faire un devoir saint & sacré, ils se sont emparé, dans tous les temps, comme ils s'emparent encore aujourd'hui, de nous, à notre naissance, à notre mariage & à notre mort.

Ce sont donc eux qui ont formé notre éducation, nos idées, notre raison, nos vertus, nos vices, nos mérites, nos récompenses, nos craintes, nos punitions, nos espérances, nos conditions, nos droits, nos obligations, nos intérêts, nos passions, dont les contrariétés & les chocs ont divisé, armé tous les hommes, en allumant l'égoïsme homicide & anti-social des individus, des familles & des peuples.

Ce sont eux qui ont institué le droit de la guerre avec le dieu des armées, qu'ils nous font encore invoquer pour autoriser & protéger nos massacres; ce sont eux qui ont élevé les autels & les trônes, & qui les ont renversés quand ils ont voulu, qui

ont distribué les premiers rôles à ceux (1) qu'ils ont estimé les plus capables de remplir leurs vœux, dans toutes les scènes tragiques qu'ils nous ont fait jouer, en se tenant toujours derrière le rideau & hors des dangers, pour se repaître de notre sang, & se partager nos dépouilles.

Ce sont donc eux qui ont établi le dédale des loix, les supplices & la mort, dans tous les gouvernemens, afin d'étouffer les cris de la nature contre leurs désastreuses institutions, & d'en assurer l'exécution, sans être eux-mêmes assujettis à aucune loi, comme s'ils n'eussent pas été des hommes, mais des dieux & les maîtres du monde.

Ce sont eux enfin qui nous ont fait croire tout ce qu'il est possible d'imaginer de plus absurde & de plus incroyable, jusques-là même que trois ne font qu'un, &c. &c. &c.

D'où l'on ne peut se dispenser de conclure, pour le salut général des hommes, que les nations de l'Europe, éclairées sur les causes de tant de maux, ne sauroient trop se hâter de s'unir ensemble, & d'arracher cette fameuse pierre angulaire, sur laquelle appuie l'immense & désastreux édifice de notre fanatisme, en commençant par lui ôter l'impie & fatal pouvoir qu'il s'est arrogé de commander à la divinité même, & en rendant la condition de ses ministres égale à la nôtre.

En faisant servir tous leurs monumens & leurs temples, élevés à nos frais, à la gloire & au triomphe de tant d'impostures depuis tant de siècles,

---

(1) Saül de Samuel encourut la disgrâce,  
Et le berger David fut sacré pour sa place.

& encore consacrés à la garde d'un petit morceau de farine cuite, dans lequel ils nous ont persuadé qu'ils font descendre, quand il leur plaît, la divinité en corps & en ame, & devant lequel il nous ont obligé de nous prosterner, de l'adorer & de le manger (1); en faisant, dis-je, servir leurs églises, leurs chapelles, leurs maisons, à l'éducation, aux fonctions, aux travaux, aux exercices relatifs à la pratique de la maxime fondamentale du bonheur de toutes les sociétés humaines, qui est que les hommes ne dépendant que de la nature & de son auteur, auxquels seuls ils appartiennent, comme étant leur ouvrage, n'ont pu ni dû s'associer ensemble que pour se conserver & se rendre heureux les uns par les autres, en ne faisant usage que des moyens que la nature & son auteur ont semés & prodigués au-dedans comme autour d'eux, & qui sont à la portée de leur intelligence, de leur pouvoir & de leurs facultés naturelles; mais non pas pour se dégrader, s'énervier, s'incommoder, se nuire & se détruire les uns par les autres, comme ils ont fait jusqu'à présent, par une suite de leur égarement & de l'habitude de tant d'erreurs, d'impostures & de chimères, contre lesquelles notre intelligence & toute la nature se révoltent, & dont le plus grand nombre des peuples n'est encore que trop malheureusement empoisonné.

Mais achevons la fouille de ce sanctuaire impénétrable de mensonge & d'horreur; découvrons,

---

(1) *De pane officiunt numen, de numine stercus; Buc. Quod non stercus edent factum de numine, miror.*

dans son entier, cette mystérieuse pierre angulaire, aux yeux des nations qui gémissent depuis tant de siècles sous le joug de tant de monstruosités; la nature de cet ouvrage l'exige indispensablement, & ma conscience me l'ordonne, autant pour l'intérêt & le bonheur des prêtres eux-mêmes, que parce que leurs maximes & leurs institutions contre les droits de la nature & de son auteur, sont inconciliables avec le véritable ordre moral ou social, auquel le bonheur de tous les hommes, dans quelque rang, dans quelque climat qu'ils puissent être placés, se trouve essentiellement lié.

Voyons donc quels peuvent avoir été & quels sont encore aujourd'hui les moyens de conviction & d'obligation d'ajouter foi aux révélations, aux visions, aux traditions, aux superstitions, aux chimères, que l'art d'en imposer, & notre crédule stupidité, ont décoré du nom de vérités éternelles.

D'un côté, ce sont de prétendus miracles, qui, en supposant même qu'ils fussent vrais, ne pourroient certainement pas, suivant les règles de l'équité naturelle, de la justice & du sens commun, avoir fait contracter la plus légère obligation de croire à ceux qui n'en ont pas été les témoins, (de ce nombre sont tous les habitans de l'univers) & qui n'en auroient pas pu faire contracter davantage à ceux qui en auroient été les témoins, qu'on suppose n'être qu'en très-petit nombre, de la classe la plus grossière & la plus facile à surprendre, par la raison que, quand même ces témoins auroient été de la classe la plus difficile à surprendre, il fera toujours vrai de dire qu'ils n'étoient pas infailibles, qu'ils ont pu se tromper ou être trompés, dans le moment même qu'ils ont vu ou cru voir,

& qu'il est impossible d'en imposer au témoignage universel de la conscience des hommes, qui leur dit à tous, & à chacun d'eux en particulier, qu'il est dans leur constitution naturelle & essentielle d'être susceptibles d'erreur & de surprise.

D'un autre côté, c'est l'écriture, qui n'est qu'une invention des hommes, peu ancienne parmi nous, encore ignorée de la majeure partie des habitans de la terre, inconcevable par les aveugles, les sourds & les muets, avant M. l'abbé de l'Épée, qui a pu ne pas exister, comme elle a pu être supposée, fabriquée, altérée & falsifiée de toutes les manières.

Sont-ce là des moyens de conviction & d'obligation de croire? N'est-ce pas là plutôt la preuve la plus palpable & le comble le plus faillant de notre stupidité, comme de l'imposture & de la mauvaise foi de ceux qui en ont abusé & qui en abusent encore?

La physique expérimentale & la chimie ne nous présentent-elles pas des phénomènes & des prodiges plus étonnans que tous ceux de Moïse & de ses pareils? N'a-t-on pu écrire dans tous les tems, comme aujourd'hui, tout ce qu'on a voulu? Où seroit la preuve de cette impossibilité, sans laquelle preuve il est mathématiquement impossible d'asseoir un fondement, ni la plus légère obligation de croire?

Mais pourquoi des miracles & des écritures célestes, pour établir des institutions tendantes au bonheur des hommes? Il n'en est pas besoin: ils ne sont pas assez ennemis d'eux-mêmes, pour refuser de se soumettre à des règles auxquelles ils verront que leur bonheur est lié.

Il n'en a donc fallu, des miracles & des moyens contre nature, que pour tromper les hommes, les séduire & les sacrifier à son ambition; il est donc démontré que, quand même il auroit existé des miracles, il répugne à la constitution naturelle & essentielle de l'homme, au témoignage universel de sa conscience, qu'ils aient pu, en aucun cas, lui faire contracter la plus légère obligation d'y ajouter foi, parce qu'il est naturellement & essentiellement susceptible d'erreur & de surprise.

Il est très-évident encore que les écritures ont pu être supposées, fabriquées, falsifiées, & qu'ainsi, quelque supposition que l'on imagine, il est impossible d'asseoir le moins solide fondement, ni la plus légère obligation de croyance pour nous qui les connoissons, à plus forte raison pour ceux auxquels la connoissance en a été dans tous les temps, & en est encore aujourd'hui physiquement & moralement impossible, lesquels ont formé & forment encore aujourd'hui la presque totalité du genre humain, qui, contre toute règle de justice & du sens commun, se trouveroit frappée de l'anathème, & condamnée à brûler éternellement.

Qui croira, si jamais les hommes ouvrent les yeux, que l'intelligence naturelle de l'homme ait été, pendant tant de siècles, livrée à un si stupide aveuglement?

Allons plus loin.

La nature n'expose à la vue de l'homme que sa superbe & brillante parure; mais elle ne lui a pas encore déclaré quel en étoit le tissu, ni l'étoffe, ni comment elle avoit été faite. Ce n'est donc pas pour connoître la nature, qu'elle & son auteur

ont formé l'homme, mais seulement pour qu'il en jouit dans cette vie passagère.

En effet, nous ne voyons que la surface des choses, ainsi que l'ordre, les règles & les moyens par lesquels elles se conservent, se reproduisent & se perpétuent : tout le reste nous est caché. Nous ne nous connoissons pas nous-mêmes, ni ne savons ni pourquoi, ni comment nous existons, voulons & agissons.

L'homme est un animal qui n'est susceptible que d'impressions, qui ne font que lui rappeler le sentiment de son existence, sans savoir comment ces impressions s'opèrent ; ceux qui ont le mieux observé la nature & mesuré l'étendue de l'esprit humain, ont décidé que nous n'étions pas assuré mathématiquement de l'existence de notre corps.

Qu'on juge, d'après ces apperçus, du degré de vérité, du degré de certitude, du degré d'obligation d'ajouter foi, que nous devons à nos prétendues vérités éternelles, que nous avons imaginées & substituées à la place de celles que la nature & son auteur nous enseignent ; comme si le dieu de la nature n'étoit pas le même ou valût moins que le dieu de Moïse & de ses pareils.

Qu'on juge aussi, d'après ces apperçus, de la qualité & de la quantité de vérités que les hommes peuvent posséder & acquérir, si, comme il a été démontré par les lumières acquises, nous n'avons pas de moyens infailibles de nous assurer de l'existence de notre corps.

Nous sommes métaphysiquement certains de notre existence, parce que nous sentons que nous existons.

Nous sommes métaphysiquement certains de l'existence d'une cause première, parce que nous

sommes intimément convaincus que nous ne nous sommes pas faits nous-mêmes.

Mais notre manière d'être ne nous est pas également connue : nous n'en pouvons raisonner que comme de tous les autres êtres environnans, dont nous ne voyons que la surface, leurs arrangemens & leurs mouvemens.

A plus forte raison la manière d'être de la cause première nous est-elle inconnue, quoique son existence soit aussi certaine pour nous, que notre existence nous paroît évidente & sensible.

Nous appellons certitude physique, celle que nous acquérons par la voie de nos sens.

Nous sommes donc physiquement certains de l'existence de notre corps, comme de tous ceux que nous voyons, touchons, sentons & entendons.

Ce ne sont que les expériences physiques & la chymie qui nous instruisent des propriétés, & nous font voir la différence des matières qui entrent dans la composition des corps, sans qu'il ait été possible de savoir ce que c'est que matière, ni ce que c'est qu'esprit.

Je serois moins choqué du système que tout est esprit, que de celui que tout est matière, parce que je suis métaphysiquement certain de ma pensée, de ma volonté, du sentiment de ma liberté, qui forment mon esprit, & que je ne le suis que physiquement de mon corps, que je conçois encore moins que mon esprit auquel il est subordonné, & dont l'existence & la réalité peuvent n'être pour moi qu'une illusion.

La même intempérance & le même abus de l'intelligence naturelle de l'homme, parce qu'il ne concevoit pas l'origine, ni la cause de l'uni-

vers, lui a fait dire que tout avoit été formé par le hasard, qui n'a pu rien produire, s'il n'est rien, & qui cesse d'être hasard, s'il est quelque chose de réel qui ait produit tant de merveilles.

Le genre d'esprit qui a fait dire *hoc unum scio, quod nihil scio*, en savoit davantage que tous ces faiseurs de système, sur des choses qui sont infiniment au-dessus de la connoissance du libre mouvement du petit doigt, qu'aucun système n'a encore défini, ni fait concevoir.

Nous appellons donc vérités physiques, celles que nous acquérons par la voie de nos sens & de l'expérience.

A l'égard des vérités mathématiques, comme elles ont pour objet les rapports sensibles des choses naturelles, relativement à leur quantité & dimensions, elles sont infaillibles, parce qu'elles ne sont que les conséquences des données.

Enfin, les rapports qui nous lient à la nature, & par conséquent à son auteur, n'ont été par eux établis que pour les besoins de l'existence de l'espèce humaine, & l'accomplissement des vues qu'ils ont eues en la formant, comme toutes les autres espèces d'animaux; il ne peut donc y avoir pour nous de vérités que dans la nature: il est donc évident que toute vérité qui ne sera pas dans la nature, ne peut pas être une vérité pour nous, par la raison qu'elle est hors du ressort de notre intelligence naturelle, qu'il nous est impossible de la voir, de la toucher, de l'entendre, de la sentir, de la vérifier, & que ce sont là les seuls moyens que la nature & par conséquent son auteur ont établis, afin de nous enseigner, nous certifier & nous obliger, pour  
l'intérêt

l'intérêt de notre existence & l'accomplissement de leurs vues ; ce qui achève d'étouffer & d'écraser le monstre d'obligation de foi , engendré par le fanatisme , & de saper la pierre angulaire de son désastreux édifice.

Qu'on juge encore , d'après ces appercus , du mérite & de l'utilité de cette immensité de volumes qui fatiguent plus les yeux , endurent & altèrent infiniment plus les cœurs & les esprits , que les planchers qui gémissent sous leurs poids. Ah ! ce ne seroit pas un malheur , mais un bonheur , si , par quelque usage qui les consumeroit peu à peu , on parvenoit à dérober aux races futures , qui ne seroient élevées & gouvernées que pour travailler au bonheur les unes des autres , ces monumens inutiles de nos égaremens & de nos extravagances.

La nature & son auteur nous présentent une bibliothèque infiniment plus utile & plus précieuse pour nous ; tous les genres d'étude & de travaux qui s'éloignent de la nature , sont autant de diversions préjudiciables au bonheur de l'homme.

S'il est donc vrai que nous ne puissions voir & parcourir que la surface des choses naturelles , ainsi que l'ordre établi pour leur conservation & leur reproduction ; s'il est donc vrai que nous ne puissions avoir d'idées , ni former de jugemens que d'après les impressions que nous en recevons par la voie de nos sens , ainsi qu'on l'a démontré , il s'ensuit évidemment que nous ne pouvons ni ne devons être instruits , certifiés & obligés de nous conduire , que par les idées & les jugemens que nous formons à la vue des choses naturelles & de l'ordre établi

par leur auteur pour leur conservation & leur reproduction ; qu'ainsi , nous ne pouvons , ni ne devons aller chercher des instructions & des règles , pour nous gouverner & nous rendre heureux , que dans celles que la nature & son auteur ont établies pour nous , comme pour toutes les autres espèces d'animaux vivans en société , & qu'ils ont mises à la portée de notre intelligence & de nos facultés naturelles.

La nature & son auteur nous auroient-ils oubliés ? N'auroient-ils pas fait pour nous ce qu'ils ont fait pour tous les autres êtres ? Pourrions-nous les accuser d'avoir commis cette injustice envers l'homme qu'ils ont doué d'une intelligence , d'un discernement , d'une industrie , d'une adresse & d'une souplesse qui surpassent de bien loin tout ce qu'on remarque de plus merveilleux dans tous les autres animaux qu'ils ont soumis à son empire , de même que tout ce qui existe sur la terre , & lui en ont donné toutes les richesses ?

Pourquoi donc , si la nature & son auteur ont été si prodigues envers nous , aller chercher ailleurs que dans la nature , un ordre des règles , des instructions , des lumières & des richesses , qui leur sont étrangères , ainsi qu'à nous , pour nous gouverner , nous conserver & nous rendre heureux les uns par les autres ?

Ah ! si nous sommes malheureux , ou sans cesse exposés à le devenir , ce n'est que parce que nous avons été chercher ailleurs que dans la nature & dans son auteur , d'autres dieux , d'autres règles & d'autres richesses , & que nous leur avons préféré tout ce que la stupidité , l'a-

vidité , la brutalité de l'égoïsme sauvage des premiers instituteurs , ont imaginé de visions , de superstitions , d'illusions & de chimères , & parce que nous nous en sommes si stupidement , si fativement emmailloté & entortillé le corps & l'esprit , que , malgré que toutes ces monstruosités , qui composent encore aujourd'hui notre ordre mercenaire , homicide & anti-social , répugnent à notre cœur & à notre intelligence naturelle , lorsque nous les envisageons de sang froid , elles n'en sont pas moins les premiers agens de notre ame , & la cause de tous nos égaremens , ainsi que de tous nos maux , comme si nous étions nés avec. O ! que le pouvoir de l'éducation & de l'habitude est impérieux & difficile à vaincre !

Si l'homme a été susceptible , à ce point , d'impressions aussi extravagantes & aussi désastreuses pour lui , ah ! combien ne seroit-il pas infiniment plus facile de l'élever , & de ne lui donner que des impressions & des maximes auxquelles il verroit que son bonheur est essentiellement lié , & qui , n'étant puisées que dans la nature & dans l'ordre établi par son auteur , pour la conservation & le bonheur de l'univers , élèveroient son esprit à des connoissances les plus ravissantes & les plus utiles , rempliroient son cœur d'un sentiment pour ses semblables , d'amour & d'amitié , qui répandroient le plaisir sur toutes ses actions les plus pénibles & les plus périlleuses , même sur celles que nous regardons aujourd'hui comme les plus abjectes , les plus rebutantes & les plus avilissantes : son ame seroit affranchie de tous les troubles , de toutes les agitations , de toutes

les craintes, de tous les phantômes, de toutes les chimères, en un mot, de toutes les tortures que lui font éprouver l'éducation, la pratique & l'habitude des monstrueuses & superstitieuses maximes qui font le malheur des hommes : son ame éprouveroit, à la place de toutes ces horreurs, le calme le plus délicieux & le plus parfait.

Que l'on ne dise pas que les servitudes des religions ne sont que des loix de la politique des états, afin de contenir les peuples, parce qu'il est prouvé que ce ne sont que les servitudes des religions qui ont perdu les états, renversé comme elles ont élevé les trônes, & causé tous les malheurs des rois & des nations; parce qu'il est ph siquement certain qu'on peut faire de l'homme tout ce que l'on voudra, selon l'éducation qu'on lui donnera; parce qu'il est prouvé que toutes les institutions, toutes les règles, toutes les sciences, toutes les éducations qui ne seront pas conformes à la nature & à l'ordre établi par son auteur, ne peuvent être que des monstruosités, qui n'ont pu, ne peuvent & ne pourront former que des monstres; parce qu'il est prouvé que l'immensité de loix qui ont existé & qui existent encore, ne sont qu'une preuve du vice radical de l'ordre mercenaire, homicide & anti-social, luttant sans cesse contre ces mêmes loix, qui le rend plus incurable, par le pouvoir de l'habitude, seul obstacle qu'il y ait à surmonter; parce qu'il est prouvé que ce n'est qu'en rentrant dans la nature, qu'en l'étudiant, qu'en la consultant, qu'en suivant l'ordre, les règles & les institutions qu'elle & son auteur ont établis pour nous, comme pour tous les animaux vivans en société, & en ne fai-

fant usage que des moyens naturels qu'ils nous ont prodigués, que nous pouvons, que nous devons nous conduire, nous conserver & nous rendre heureux; & parce qu'enfin il est prouvé que nous ne pouvons nous être associés & assujettis à un ordre social, que pour un plus grand avantage que dans l'ordre payfique & sauvage; que cet avantage ne peut s'opérer que par l'éducation & la pratique des moyens de nous rendre heureux les uns par les autres, & que c'est là le seul droit qu'il nous soit permis de prétendre sur nos semblables, la seule obligation sainte & sacrée que nous ayons à remplir, & dont nous soyons comptables envers nous, nos semblables, la nature & le tout-puissant maître de l'univers.

---

### TROISIÈME PARTIE.

---

**L**A nature & son auteur ont établi autant de nuances & de différences d'individu à individu dans chaque société, que de peuple à peuple, comme dans tous les différens genres de production du globe terrestre.

Il n'existe point dans la nature de parfaite ressemblance.

C'est donc de ces nuances, de ces variétés & de ces différences que naîtront & que devront se former toutes les aptitudes aux différens genres de travaux, d'exercices & de fonctions nécessaires pour satisfaire, & au-delà, aux besoins, aux commodités, aux agrémens, au bonheur de toutes les

sociétés, duquel résultera nécessairement le bonheur de chacun de leurs membres, d'après lesquelles aptitudes, les différentes classes de sujets seront éduquées & dirigées, dans toutes les écoles & dans tous les ateliers, sous les ordres & la vigilance du gouvernement, ainsi que les distinctions morales établies, sans qu'elles puissent jamais nous inspirer un sentiment d'orgueil, ni d'élevation sur nos semblables, dont le cœur nous tiendra bon compte de l'importance de nos services & de nos talens; mais bien mieux, un motif & une sorte d'obligation d'élever notre ame vers le tout-puissant, maître de l'univers, à qui l'hommage en fera dû, pour le remercier intérieurement de nous avoir fait naître avec plus de moyens de contribuer au bonheur de nos semblables.

Le cri de la douleur & du besoin a dû faire approcher l'homme de son semblable, afin de le soulager & de le secourir, par un sentiment de compassion qui lui est aussi naturel que l'instinct qui opère les mêmes effets chez la plupart des animaux, notamment dans ceux qui vivent en société.

Notre sensibilité naturelle établit dans l'ordre physique la nécessité de notre bien-être & de notre conservation: la morale des sociétés ne peut avoir d'autre fondement, ni un autre but: tout ordre moral, toutes institutions sociales qui s'en éloigneront, qui opéreront des effets contraires, ne seront que des monstruosités qui ne pourront former que des monstres (1).

---

(1) Saturne ne dévorait ses enfans que par la crainte d'en être détrôné; le même ordre mercenaire, homicide

Si nous étions insensibles comme le marbre , sans doute il nous seroit indifférent d'être taillés en pièces ; mais la nature & son auteur ont mis en nous un sentiment qui nous fait abhorrer notre destruction , en nous rendant susceptibles de douleur & de plaisir.

La douleur n'a été établie par la nature & son auteur , que pour nous avertir d'un dérangement dans notre organisation , afin de nous obliger d'y remédier.

Le plaisir que la nature & son auteur ont imprimé sur toutes nos fonctions & besoins naturels , & dont nous jouissons chaque fois que nous usons des moyens de les satisfaire , n'a été établi que pour nous faire chérir notre existence , & nous intéresser à sa conservation.

Ce que nous appellons vices , dans l'ordre physique , est d'être né avec un membre de moins ou défectueux , un corps foible , ou un esprit de travers ; comme ce que nous appellons vertus , dans le même ordre , sont les avantages , soit du corps , soit de l'ame , que nous tenons de la nature & de son auteur.

La morale & toutes les institutions humaines ne peuvent donc avoir d'autre objet , ni d'intérêt plus réel , que de prévenir & d'éloigner toutes les causes physiques & morales de la douleur , & de rapprocher toutes celles du plaisir ; je veux

---

& anti-social qui régnoit alors , comme aujourd'hui , avoit fait un monstre de Saturne , & les prêtres de ce temple qui avoient institué cet ordre désastreux , en firent un dieu.

dire , la santé du corps , la paix & le contentement de l'ame , & le nécessaire pour la vie la plus frugale , sans lesquels point de plaisir véritable , & avec lesquels tout est plaisir ; de ne diriger les vertus naturelles que vers la connoissance & la pratique des moyens d'écarter toutes les causes physiques & morales de la douleur , des désagrémens & des incommodités de la vie , & de rapprocher toutes celles des vrais plaisirs , de la santé , des commodités , des agrémens & de la sûreté générale & individuelle ; de plaindre , de soulager les vices naturels , si on ne peut les corriger.

L'homme est l'animal, sur la terre, le plus favorisé par la nature & son auteur ; il est le plus facile à élever & à recevoir toutes les impressions qu'on voudra lui donner : il excellera plus ou moins dans le genre d'exercice, de travaux & de fonctions qu'on lui prescrira, selon le plus ou moins de disposition naturelle qu'il aura apportée en naissant. Si on ne l'éduquoit que pour travailler au bonheur de ses semblables ; si on lui en faisoit sa plus grande & sa plus chère passion, ce qui seroit d'autant plus aisé, qu'il est facile de le convaincre, sans miracles, ni superstitions, ni chimères, que son bonheur personnel en dépend ; & qu'on n'attachât de mérite, d'honneur, de gloire, de distinction & de religion, qu'à la pratique de cette maxime fondamentale du bonheur de toutes les sociétés humaines, sans laquelle il est impossible d'en concevoir de durable & de juste, le dédale des loix, ni les guerres, n'occuperoient pas, ne ruineroient, ne dégraderoient pas, ne tueroient pas tant de monde.

Pour peu qu'on réfléchisse sur les effets de

l'ordre mercenaire , homicide & anti-social , qui a égaré , corrompu & perdu le genre humain , on fera forcé de convenir que ce que nous appellons brigandage , crimes , violences , hypocrisie , effronterie , &c. ne sont que des preuves du vice radical de ce même ordre désastreux , & que ces monstruosités ne sont que des moyens de favoriser l'égoïsme des monstres qui ont le pouvoir ou l'adresse d'esquiver les loix & les peines établies pour les contenir ; comme ce que nous appellons vertus , ne sont qu'une preuve de notre conviction & de notre aveu du vice radical de ce malheureux ordre , & des moyens de faire des dupes par ceux qui les prêchent sans les pratiquer , comme ont fait , dans tous les temps , les prêtres , les mendiants , les fainéans & les hypocrites de toutes les classes.

On fera aussi forcé de convenir que ce ne peut pas être par une suite de cet ordre immoral , ni de la loi , qu'on peut esquiver , que nous existons , mais bien mieux par un effet du hasard , je veux dire de la providence , dont les ressorts sont infinis autant qu'incompréhensibles ; car pour de règle qui nous assure l'existence , la paix & le nécessaire , nous n'en avons pas de sûre , depuis que les hommes en ont imaginé & établi de contraires à celles que la nature & son auteur leur ont prescrites & enseignées par l'exemple des animaux vivans en société. Aussi disons-nous vulgairement , chacun pour soi , & Dieu pour tous.

La nature & son auteur ont imprimé dans le cœur d'une mère un sentiment de satisfaction & de complaisance à la vue de son fruit , si ce n'est pas un monstre , car alors il faudroit l'étouffer ,

comme ils ont placé, dans son sein, un intérêt de le nourrir & de l'élever, par le besoin & le plaisir de se débarasser de son lait.

L'ordre social exige donc qu'après qu'une mère aura pourvu à l'éducation physique de son enfant, la société, à laquelle il ne peut appartenir moralement que pour un avantage plus grand & plus certain que dans l'état de nature sauvage, soit chargée de son éducation morale ou sociale; & que pour cet effet, cet enfant trouve d'abord, dans le cœur de la société, le même sentiment qu'il a trouvé, en naissant, dans le cœur de sa mère, & qu'il trouve aussi, dans le sein de la société, le même intérêt pour elle & les mêmes ressources pour lui, que dans le sein de sa mère.

L'homme étant l'ouvrage de la nature & de son auteur, ne peut appartenir, suivant l'ordre physique, qu'à la nature & à son auteur.

L'homme social ou moral étant l'ouvrage de la société, ne peut appartenir moralement à la société qu'autant que, par les constitutions & les principes de son éducation morale ou sociale, il aura appris à être plus heureux dans la société que dans la nature.

Ce qui établit la nécessité indispensable, suivant les droits de la nature, dont l'ordre moral ou social, n'est que la culture & la perfection, de lui apprendre & de l'habituer à ne diriger son intelligence, son industrie, sa force, & toutes ses facultés naturelles, que vers le bonheur de ses semblables, qui, ayant été élevés comme lui, auront préparé d'avance le bonheur du nouvel élève; de façon que la félicité particulière fera alors le résultat infaillible &

moralement certain de la félicité générale ; de façon que , suivant ce calcul , l'individu aura toute la société pour lui , & la société n'aura que lui.

L'origine & la cause de tous les malheurs des hommes , ne viennent que de ce que les chefs du fanatisme les ont arrangés & élevés d'une manière tout-à-fait opposée : les inconvéniens en ont été plus ou moins désastreux , chez les différens peuples , selon qu'on s'y est plus ou moins éloigné des institutions naturelles , pour assurer l'existence , les fonctions & les besoins naturels de chaque individu , par l'établissement des mariages & des propriétés , & selon que l'égoïsme anti-social que ces établissemens ont fait naître , les ont plus ou moins divisé & fait détruire les uns par les autres , ainsi que ces mêmes effets s'opèrent encore aujourd'hui.

L'homme est de tous les êtres animés le seul qui se soit avisé de se donner ou de recevoir des loix , pour le plaisir de se reproduire ; comme si celles établies par la nature & son auteur étoient insuffisantes ou mauvaises , ou que , sur ce point qui n'intéresse que la nature & son auteur , dont il n'est que l'aveugle , le sensible & le mécanique instrument , ainsi que pour toutes les autres émissions , sécrétions & excrétiions de son corps , il fût plus savant que la nature & son auteur , ou qu'il eût plus de droit de commander ou d'interdire cette première fonction animale , dont les causes , & par conséquent les effets , ne peuvent appartenir & n'appartiennent vraiment qu'à la nature & à son auteur qui les ont établis & opérés sans son conseil.

En effet, pour peu qu'on réfléchisse, on sera convaincu que ce n'est pas pour le besoin essentiel à l'existence, ni pour la conservation de l'individu, au contraire, que la nature & son auteur ont établi les penchans & les moyens de se reproduire, puisqu'il est constaté par l'expérience que l'individu peut exister & vivre sans se reproduire, & que plus il se livre à ce plaisir, plus il s'épuise, plus il s'énerve, plus il s'incommode, & plutôt il se détruit.

Il est également prouvé, par le témoignage de notre conscience, que ce n'est pas le dessein de se reproduire qui rapproche les deux sexes, mais seulement l'attrait du plaisir, que la nature & son auteur ont imprimé sur cette principale fonction animale de l'homme.

Il est de fait aussi que, dans l'ordre physique, l'homme n'étant pas l'ouvrage de l'homme, ne peut appartenir qu'à la nature & à son auteur, dont il n'est, je le répète, que l'aveugle, le sensible & le mécanique instrument, pour en perpétuer l'espèce; comme il est également de fait que, dans l'ordre moral, il ne peut appartenir à la société que pour un plus grand avantage, que dans l'état de nature.

Il suit de ces vérités, que la nature & son auteur ont mises à la portée de notre intelligence naturelle, qu'il ne peut pas y avoir plus de mal ni plus de bien, ni plus ni moins de liberté pour nous à remplir cette première fonction animale, que pour les autres espèces d'animaux, & qu'il ne peut y avoir que le plaisir, que la nature & son auteur y ont attaché,

plutôt pour la conservation de l'espèce, que pour celle de l'individu, qui puisse intéresser l'ordre moral ou social, afin d'empêcher qu'il ne préjudicie au bonheur des membres de la société.

Il faut donc conclure, de ces vérités naturelles, que le bien moral, ou l'ordre social, ne peut avoir d'autres intérêts, ni d'autres droits, que d'instruire, que d'éclairer les membres de la société, sur les inconvéniens qui peuvent résulter de l'excès de cette sorte de jouissance, comme de celle du boire & du manger, & de s'arranger de façon qu'il n'en puisse résulter que des moyens de se rendre heureux les uns par les autres.

Si on considère qu'il s'agit ici du genre de fonction pour lequel l'homme & la femme ont été formés, puisque ce n'est que pour se reproduire, que la nature & son auteur ont établi tant de penchant l'un pour l'autre, & attaché tant d'agrément & de plaisir à cette fonction animale, il ne paroît pas étonnant que les entraves, les obstacles, les défenses, les oppositions, le déshonneur, & toutes ces fausses & ridicules moralités inventées par les chefs du fanatisme, qui contrarient le libre cours de la nature vers le but qu'elle & son auteur ont eu principalement en vue, en formant l'homme & la femme, fassent naître dans le cœur & dans l'esprit des deux sexes, des mouvemens, des agitations, des illusions, des phantômes & des idées qui portent le désordre & la flamme dans toute leur organisation, excitent les plus ardens desirs & les plus rudes combats contre soi-même & contre tout ce qui s'oppose, sur-tout dans la fougue de l'âge, à ce penchant le plus impérieux; sont la cause des plus violentes pas-

sions, des plus grands excès, & des plus funestes extravagances.

*Nam fuit ante Helenam, Cunnus teterrima belli,  
Causa. . . . HOR.*

Le croissez & multipliez de Moïse, qui n'est qu'un pléonasme ridicule qu'il met dans la bouche de son créateur, puisque Dieu a imprimé cette loi dans l'ame & sur le corps de l'homme & de la femme, ne pouvoit produire ni plus ni moins d'inconvéniens qu'on en remarque dans les autres espèces d'animaux vivans en société; au lieu que son *non Mæchaberis*, & les liens du mariage, dont cependant il adoucit la rigueur par la permission du divorce que la nouvelle théocratie a supprimé, comme si la volonté de Dieu étoit tantôt bonne & tantôt mauvaise, ne pouvoient produire que les mêmes désastres des institutions existantes alors & avant chez les nations sur lesquelles l'ignorance & les fourberies des prêtres avoient eu les mêmes influences; car Moïse, qui ne savoit que ce qu'il avoit appris de la doctrine & de la magie des prêtres de l'ancienne Egypte, dans la politique desquels il avoit été initié, n'a fait que suivre, dans ses institutions, les mêmes événemens & les mêmes impostures du fanatisme antérieur au sien, pour les mariages & les propriétés, dont l'époque, ni l'origine ne lui étoient pas plus connues qu'à nous.

Or, la politique du fanatisme, & ceci est relatif à la remarque que j'ai faite plus haut, laquelle ne doit point échapper, a été, avant comme depuis Moïse, jusqu'à l'époque où un nouveau genre de fanatisme a pris la place de celle du peuple

de Dieu , a été de ne point comprendre ses ministres sacrés dans les institutions qu'ils avoient établies pour les peuples, afin de ne pas mettre de bornes à leurs jouissances & à leur pouvoir, & afin de ne pas en avoir les embarras, les soucis, les peines, ni les dangers.

Ce n'a donc été que pour eux qu'ils ont établi les cultes, les mariages, les propriétés, les loix & les puissances ou les rois, pour maintenir leurs monstruosités : de cette façon, les cultes étoient les moyens de commander au nom des dieux dont ils se disoient les représentans & les inspirés ; les mariages, les moyens de donner des gardiens à leurs femmes, & des gardiennes à leurs vierges, sans en avoir la charge ; les propriétés, les moyens de faire cultiver leurs terres, sans en avoir l'embarras, ni les peines ; leurs loix, les moyens d'obliger les peuples à leurs institutions défastreuses ; les puissances ou les rois, les moyens d'armer les peuples les uns contre les autres, d'éloigner la belle jeunesse, & de jouir exclusivement, par leur éloignement & par leur massacre, des femmes, des vierges, & de toutes les productions de la nature, à l'ombre de leurs autels & sous la garde de leurs dieux vengeurs & rémunérateurs, qui, sous ce rapport, n'étoient, comme encore aujourd'hui, que des monstres comme eux.

Les flèches d'Apollon, dans le camp des Grecs, étoient aussi miraculeuses & aussi meurtrières que les plaies de l'Égypte : Calchas en savoit autant pour venger son confrère Chrysès, du refus d'Agamemnon de lui rendre sa fille Chriseïs, que Moïse pour vaincre la résistance de Pharaon : le sacrifice d'Iphigénie vaut bien celui de Jephté.

Il ne fera pas indifférent de remarquer, à l'occasion des sacrifices de jeunes vierges, ordonnés par les ministres du fanatisme, pour apaiser la colère des dieux, que quelque férocité, quelque barbarie, quelque vengeance qui puissent entrer dans l'ame des prêtres, je ne peux me déterminer à croire qu'aucun d'eux ait jamais enfoncé le poignard dans le sein d'aucune de ces vierges, toujours les plus belles & de la plus illustre naissance; mais je crois bien que leur brutale passion n'ayant pas d'autre moyen pour s'en procurer la jouissance, leur a fait imaginer ces sortes de sacrifices, & que le couteau sacré étoit construit de façon à ne donner la mort qu'en apparence, comme sont les poignards de notre scène tragique; que l'innocente victime, qui s'étoit évanouie du coup, & qui paroïssoit noyée dans son sang, étoit enlevée pour un sacrifice d'un autre genre.

Quel seroit le fruit d'une imposture aussi monstrueuse, si ma croyance étoit une erreur? Feindre que les dieux, dans leur colère, demandent, pour être apaisés, le sacrifice d'une jeune vierge, afin d'en jouir, me paroît plus naturel, que de réaliser, sans intérêt, une monstruosité, comme il n'est pas possible d'en concevoir de plus abominable, contre ce que la nature & son auteur ont formé de plus puissant sur nos ames, & de plus capable d'adoucir les monstres les plus féroces, pour ne les enivrer que d'amour & de plaisir.

Iphigénie, sacrifiée en Aulide; la même Iphigénie, prêtresse de Diane, dans la Tauride, fournit un exemple qui, quoique tiré de la fable, autorise ma remarque & mon opinion sur l'origine & la cause de ces sortes de sacrifices qui ne sont pas si fabuleux;

leux ; les amours de Jupiter & des autres divinités , ne font que les galantries de leurs ministres , & les preuves des maximes dont ils se servoient pour flatter & séduire la crédulité des vierges & des plus belles femmes , afin d'en jouir , ou de les livrer à ceux qui , sans cette supercherie , n'auroient pu obtenir leurs faveurs.

On fait que les ministres de notre fanatisme moderne ont encore plus de moyens de séduire le beau sexe , depuis que le secret inviolable du tribunal de la confession a été institué.

On est étonné que l'aventure du père Gérard avec la Cadière , n'ait pas fait brûler tous les confessionnaux , & empêcher toute espèce de communication des ecclésiastiques avec les femmes , jusqu'à ce que cette caste infernale soit entièrement éteinte.

Je me souviens d'avoir lu , dans l'abrégé chronologique du président Hénault , que , pour prévenir les incursions des croisades , pour la conquête de la terre sainte , un empereur de Constantinople avoit fait marché avec les juifs , afin d'empoisonner toutes les fontaines de France & des états voisins , pour les dépeupler.

Par qui & pourquoi ces croisades avoient-elles été conseillées & excitées ? Que de maux pour la France & les états voisins ! Mais que de jouissances de tout genre pour les clercs ! Que de puissance , que de possessions pour les serviteurs des serviteurs de dieu , qui nous donnoient alors des mandats & des lettres-de-change payables dans l'autre monde , pour les biens qu'ils se faisoient donner dans ce monde-ci , & qu'ils ont eu la précaution de faire affranchir de toute charge ,

comme étant des biens sacrés, appartenans à des êtres sacrés!

Il est vrai que, par le nouvel ordre de choses, la fortune aux romains a bien changé de face, & que le vatican se trouve à la veille d'éprouver la même révolution que la Bastille. Tel doit être le sort de tous les établissemens & de toutes les institutions qui n'ont eu pour origine & pour fondement que l'imposture & la vanité des hommes ambitieux & pervers.

Si vous parcourez l'histoire des nations, même les plus éclairées, vous verrez combien de guerres, de massacres, d'assassinats, de meurtres cachés, d'empoisonnemens, de duels, de querelles, de violences & de chagrins domestiques, sont provenus & proviennent encore des servitudes des mariages & des moralités que notre fanatisme & nos loix civiles ont établies contre le premier penchant de l'homme, le plus conforme aux vues de la nature & de son auteur.

Soyez touché de l'excès de misère, de désespoir, de brigandage, de bassesse, de désordre que le mariage traîne à sa suite, dans la classe de ceux qui n'ont que leurs bras & leur industrie pour subsister & faire vivre leurs enfans, dans la plupart des états de l'Europe.

Entrez dans le palais des grands; suivez-les à la cour; voyez comme ils sont dévorés par les soucis de l'ambition, l'ennui de l'oïveté, & par tous les maux qu'engendrent leur luxe & leur dissipation sans borne: leurs femmes ne sont pas plus heureuses: leur éducation, leur régime de vie, l'étiquette, les rendent plus esclaves & plus à plaindre que leurs valets.

Lisez dans l'ame des enfans, lorsqu'ils sont parvenus à l'âge de jouissance, & vous verrez si la paternité est un si précieux avantage : c'est, au contraire, pour les enfans, un très-pesant fardeau dont ils brûlent d'être délivrés, pour s'en arracher & s'en disputer les dépouilles.

Fouillez dans les greffes ; suivez les affaires & les audiences ; prêtez l'oreille à tous les pamphlets, aux calambourgs, aux épigrammes, aux satyres qui se débitent dans les cercles ; jetez les yeux sur les estampes, les tableaux, les statues qui décorent les cabinets & les jardins ; lisez les comédies, les tragédies, les poèmes, les romans, & vous serez convaincu de la duperie, du ridicule, de l'imbécillité de cette importance, que nos moralités fanatiques & nos loix civiles ont attachés à cette fonction animale ; enfin, vous serez convaincu que les servitudes du mariage ne sont qu'un des plus cruels attentats à la liberté de l'homme, sur-tout de la femme ; qu'un divorce formel avec le reste du genre humain, & qu'une ligue redoutable contre ses semblables, également fatale aux père & mère & à leurs enfans, héritiers des mêmes servitudes & des mêmes inconveniens, lesquels, passant aux collatéraux, se sont communiqués à chaque famille, ont passé, de-là, chez chaque peuple, & ont fini par diviser & corrompre toutes les sociétés humaines ; à cause de l'intérêt désastreux & homicide qui en est résulté & qui en résulte encore pour chaque individu, chaque famille & chaque peuple, de ne rapporter qu'à soi ce qui n'auroit dû & ne devrait être rapporté qu'à la masse de la société, pour être distribué selon les besoins de chacun de ses membres.

La nature & son auteur n'ont point établi d'autres règles ni d'autres loix pour nous, puisque ce sont celles qu'ils nous enseignent par l'exemple des autres animaux vivans en société; mais nous-mêmes ne les avons-nous pas établies pour toutes les sociétés privées?

N'avons-nous pas reconnu, que dans ces sortes de sociétés privées, nul membre ne pouvoit, sans injustice, rendre sa condition meilleure que celle de ses co-associés?

Combien sommes-nous encore aveugles & inconséquens, de souffrir, dans les sociétés générales, un vice que nous avons pros crit, & que nous condamnons dans toutes les sociétés privées, comme étant incompatible avec l'essence même de la société; plus incompatible, par conséquent, avec l'essence des sociétés générales, à cause que les torts qui résultent de l'infection & de la corruption des sociétés politiques, sont infiniment plus désastreux que ceux des sociétés privées?

Je dois faire observer que les conséquences que j'expose ici, ne tiennent pas seulement aux servitudes de nos mariages, mais encore au partage des terres ou droit de propriété qui s'en est suivi, lequel a divisé les enfans, les familles & les peuples; division qu'il eût été essentiel de prévenir & d'empêcher, dans l'origine, afin d'en éviter les effets désastreux, dont il a fallu rendre compte; ce qui me dispensera de m'étendre sur ce même objet, lorsqu'il sera question du droit de propriété. Je reviens donc à mon sujet.

Les femmes, dans l'ordre physique, n'appartiennent pas plus aux hommes, que les hommes aux femmes: elles n'appartiennent, comme les

hommes , qu'à la nature & à son auteur , dont ils font l'ouvrage.

Si on peut dire que l'homme sans la femme ne présente que la moitié de son être , on doit dire la même chose de la femme ; elle est donc aussi libre & aussi indépendante que l'homme.

La morale doit donc être la même pour les femmes que pour les hommes , & encore plus indulgente & plus favorable pour elles que pour nous , à cause qu'elles sont moins fortes naturellement , qu'elles sont nos mères , & que nous sommes redevables à leurs tendres soins de notre conservation & de notre éducation pendant tout le temps que nous sommes dans l'impuissance de nous conserver & de nous éduquer par nous-mêmes.

Que dis-je ? La femme , sous ce dernier rapport , est pour l'homme ce qu'est la nature à l'égard de toutes ses productions , & ce qu'est le maître de l'univers à l'égard de la nature entière ; puisque c'est dans les entrailles de la femme que la nature dépose le germe de notre existence , & qu'elle exerce sur nous le même empire que le maître de l'univers exerce sur toute la nature , pendant tout le temps que nous vivons sous sa dépendance , & par ses tendres soins.

C'est donc de la femme que l'homme tient son existence , sa conservation & les premiers principes de son éducation ; c'est dans le cœur de la femme que la nature & son auteur ont imprimé le précieux caractère de la morale naturelle des sociétés ; & les principes les plus purs & les plus vrais du bien moral , ou de l'ordre vraiment social , lesquels ne demandent qu'à être étudiés , connus , pratiqués &

propagés pour opérer la conservation & le bonheur du genre humain.

Une mère se sacrifie pour ses enfans : elle frémit au moindre danger qui les menace : elle vole à leur secours : il n'est sorte de moyens & d'industrie que sa tendresse pour eux ne lui suggère pour leurs besoins, leurs commodités & leurs agrémens.

Pourquoi donc les sociétés, qui, dans l'ordre moral, sont les mères de tous les membres qui les composent, ne se sont-elles pas constituées & gouvernées d'après ces mêmes principes ? Quelle impossibilité ou quel malheur en eût-il résulté ?

O notre tendre mère ! que n'avez-vous continué vos tendres soins, la même tendresse & le même empire sur vos enfans ! Que n'avons-nous employé toute notre intelligence & notre force à les mériter, & à vous rendre plus libre & plus heureuse que nous ! Que n'avons-nous puisé dans votre ame & dans votre cœur, les principes & les règles de notre conduite envers nos frères & nos sœurs ! Quels sont les monstres qui nous en ont prescrit d'autres, qui nous ont divisé & armé pour nous détruire les uns par les autres ?

Si nous considérons la femme sous les mêmes rapports que l'homme, depuis le moment que l'un & l'autre sont susceptibles de l'éducation sociale, on sera convaincu que le genre d'exercice, de fonction & de travail qui conviennent à la femme, doit la rendre plus capable que l'homme de concourir aux commodités, aux besoins & aux agrémens de la société, qu'elle peut mieux se suffire à elle-même, & n'a besoin de l'homme que pour devenir mère.

Mais ce qui rend la femme encore plus pré-

cieuse & plus intéressante , c'est qu'à mesure qu'elle se forme & qu'elle approche de l'âge nubile , sa pudeur naturelle augmente , ainsi que la crainte de l'homme de lui déplaire : son image nous suit par-tout , nourrit notre cœur de sensations les plus délicieuses ; fait naître & cultive , dans notre ame , les sentimens les plus élevés : est-il un empire plus doux que celui d'une vierge encore timide , sur un jeune cœur , que ses charmes lui ont fournis ! Quels égards ! quels respects ! quels délicieux sentimens d'adoration sa présence n'inspire-t-elle pas à l'homme qui s'est laissé pénétrer de l'image enchanteresse d'une jeune beauté ! quels ravissémens ! quels feux ses regards n'allument-ils pas dans le cœur de son jeune amant !

Quelles preuves plus fortes & plus faillantes , la nature & son auteur ont-ils pu imprimer sur tous nos sens , de ce qu'ils n'ont établi tant de privilège , tant d'empire sur nous , en faveur de la femme , ainsi que tant de tendresse , dans son cœur , pour nous , soit après , soit avant d'être mère , qu'afin de nous apprendre & nous certifier que c'est à la femme seule que la nature & son auteur ont confié la main-d'œuvre du bonheur du genre humain dont elle est la mère ?

Pourquoi n'a-t-elle pas présidé à l'établissement des institutions de toutes les sociétés humaines , puisqu'elle en est la fondatrice & la mère ?

Il faut croire qu'il s'est trouvé dans les premiers temps , comme aujourd'hui , dans tous les climats , des hommes naturellement féroces , & assez barbares pour avoir sacrifié tous les droits établis par la nature & son auteur , en faveur de la femme , à leur brutale passion ; & que choqués

des préférences que les femmes donnoient à la jeunesse, il n'est sorte de prestiges & de moyens qu'ils n'aient inventés & employés pour les séduire, les corrompre & se les approprier, soit par la force, soit par la crainte, soit par le besoin des choses de première nécessité, soit par l'appât de l'or, soit même par le meurtre, l'empoisonnement ou l'éloignement de leurs rivaux; & que ce n'est qu'à cette férocité, cette barbarie, & à ces monstruosités, qu'il faut rapporter l'origine & la cause des servitudes des mariages, ainsi que des défenses d'obéir à un penchant le plus conforme aux vues de la nature & de son auteur: il faut croire aussi, que ce ne sont que les mêmes impostures, les mêmes prestiges & les mêmes monstruosités, qui ont imaginé le dieu de la guerre, au nom duquel on a érigé en vertus sublimes & en héroïsme tous les actes & tous les moyens qui enflammoient le cœur de la plus belle jeunesse des nations & de leurs rois, leur faisoient préférer les dangers & la gloire exécrationnable d'aller égorger leurs semblables pour conquérir d'autres nations, au bonheur dont ils jouissoient dans le sein de leur mère & de leurs sœurs, qui ne respiroient que pour les rendre heureux, & qui se voyoient abandonnées, pendant leur absence, à la discrétion, à l'empire & à la séduction des ministres du fanatisme, aux pieds desquels cette jeunesse & leurs rois apportoient les dépouilles des vaincus, & à leurs maîtresses des corps usés & couverts de cicatrices.

Qui? moi, je regarderois comme coupables ou criminels, les hommes & les femmes, parce qu'ils obéiroient, sans contrainte, à un penchant que

la nature & son auteur n'ont pu se dispenser d'établir pour la conservation de l'espèce humaine, & je regarderois comme des héros couverts de gloire, des hommes, parce qu'ils ne se seroient couverts que du sang de leurs semblables ?

O nature bienfaisante ! ô son ineffable auteur ! sont-ce là vos institutions & vos loix ?

N'appellons donc pas crime, dans l'ordre moral, ce qui n'est que vertu dans l'ordre physique.

N'appellons donc pas vertu, dans l'ordre moral, ce qui n'est que monstruosité dans l'ordre physique.

J'aime infiniment mieux voir les hommes se reproduire librement sur la terre, que de les voir s'y massacrer en bataille rangée. Ce ne sont que nos imposteurs qui aient pu nous inspirer des sentimens opposés.

S'il est donc vrai que la nature & son auteur nous enseignent que c'est de la femme que l'homme tient son existence & son éducation physiques ; que sous ce rapport elle a sur l'homme les mêmes influences que la nature sur ses productions, & le même empire que le maître de l'univers sur la nature entière ; s'il est donc vrai que la nature & son auteur nous enseignent qu'ils n'ont fondé les principes de notre existence & de notre éducation physiques que sur la tendresse de la femme pour nous, soit après, soit avant d'être mères, il s'ensuit évidemment que notre devoir, le plus essentiel & le plus sacré, suivant le bien moral ou l'ordre social, est de respecter, de ne point contrarier, de ne point gêner ; au contraire, la tendresse de la femme

pour nous , soit après , soit avant d'être mère , dans le choix que son cœur aura fait , & que sa même tendresse qui a présidé à notre existence & à notre éducation physiques , préside aussi & continue de s'exercer envers nous , pour nos besoins , nos commodités & nos agrémens , objets pour lesquels il paroît évident que la nature & son auteur ont formé son cœur & son intelligence , & sur lesquels sa tendresse naturelle pour nous , cultivée , fortifiée & éclairée par l'éducation sociale , la dirigera infiniment mieux que nous ne saurions l'être par nous-mêmes.

Il en est du mariage naturel ou de la société naturelle de l'homme & de la femme , comme de toutes les autres espèces de sociétés ; or il est de l'essence de ce contrat du droit naturel , de ne pouvoir durer qu'autant que dure le consentement de rester associé , *tamdiù durat , quamdiù consensus* ; c'est la nature qui commande ; aucune convention humaine ne peut la contrarier , sans qu'il n'en résulte les plus fâcheux inconvéniens.

Mais s'il est encore vrai , d'après le témoignage de notre conscience , que ce n'est que l'attrait du plaisir , & non pas le dessein de se reproduire , qui rapproche les deux sexes , qu'importe à l'homme l'enfant qui en proviendra ? La mère ne peut lui appartenir , physiquement parlant ; l'enfant encore moins ; ils n'en ont été que le mécanique , l'aveugle & le sensible instrument ; il importe seulement à l'ordre social , auquel le père & la mère sont soumis pour leur plus grand bonheur , que cet enfant , après que sa mère aura pourvu à son éducation physique , soit élevé pour le bonheur de ses semblables , qui ayant été élevés

comme lui , auront préparé d'avance le bonheur du nouvel élève. Il n'y auroit plus que des pères & des mères , des frères & des sœurs ; la nature n'a pas établi d'autres degrés de parenté chez les hommes , ni d'autre intérêt , ni d'autre lien , que ceux de leur union , de leur bonheur & de leur conservation les uns par les autres.

Cet ordre se seroit établi , il s'établirait même encore aujourd'hui , si on n'avoit consulté que la nature , & qu'on voulût y rentrer , pour ne suivre qu'elle , la cultiver & la perfectionner dans chaque individu.

Au lieu que , pour s'en être écarté par l'établissement des servitudes du mariage , dont les inconvéniens ont nécessité tant de moralités ridicules & de loix qui n'ont fait que multiplier les contraventions , les divisions & les désastres , on n'a fait des hommes & des femmes que des esclaves & des égoïstes : les hommes ont rapporté tout à eux & à leurs enfans ; les femmes ont contracté tous les défauts , tous les ridicules & tous les vices qu'on leur reproche ; les enfans , toutes les causes de division , de jalousie , de querelle , de désir de voir mourir leurs père & mère , pour s'en partager & s'en arracher les dépouilles ; comme par l'établissement du droit de propriété qui a suivi les mariages , & qui n'a pas moins grossi le code civil & pénal , on n'a fait des femmes qu'un trafic qui déshonore l'espèce humaine ; & des hommes , que des suborneurs , des ambitieux , des voleurs & des assassins , ainsi qu'on va le démontrer.

L'homme arrive nud sur la terre , comme il

y retourne de même après sa mort : tout ce qu'il voit , tout ce qu'il touche , tout ce qu'il sent , tout ce qu'il entend , pendant sa vie , n'appartient essentiellement qu'à la nature & à son auteur , auxquels il appartient lui même aussi , puisqu'il en est essentiellement l'ouvrage , ainsi que tout ce qui l'environne.

Nous devons donc regarder , comme une vérité mathématique , que , sous quelque rapport que l'homme puisse être considéré , soit dans l'ordre moral , soit dans l'ordre physique , rien de tout ce qui existe dans la nature ne peut lui appartenir.

Il faut que cette vérité ait passé par l'esprit de feu M. de Fontenelle , de l'académie françoise , pour avoir écrit quelque part dans ses œuvres , que , si avant de tirer vanité de quelque chose , on vouloit s'assurer qu'elle nous appartient , il n'y auroit guères de vanité dans le monde.

Or , il suit de cette vérité , aussi évidente & aussi sûre qu'il est évident & certain que nous existons , que l'homme , soit dans l'ordre social , soit dans l'ordre physique , ne peut ni ne doit prétendre qu'à la jouissance ou l'usufruit des choses qu'il voit , qu'il touche , qu'il sent & qu'il entend ; jouissance qui seule suffit à ses besoins , à sa conservation & à son bonheur.

De-là vient que l'obligation la plus essentielle des sociétés humaines , est de ne diriger cette jouissance ou usufruit que vers les besoins de chacun des membres qui les composent , & de n'en permettre qu'autant qu'elles opéreront la

sûreté, la commodité, l'agrément, la conservation, en un mot, le bonheur individuel.

Obligation sainte & sacrée, parce que la nature & son auteur l'ont imprimée dans l'ordre par lequel tout l'univers & toutes les espèces d'animaux se conservent & se perpétuent, ainsi que dans le cœur de chaque individu, qui a droit d'en réclamer sans cesse l'exécution.

Obligation, par conséquent, que les hommes n'ont pu, ni ne peuvent violer, sans se rendre coupables envers eux-mêmes, leurs semblables, la nature & leur auteur, ni sans qu'il n'en résulte un intérêt de se plaindre, de se révolter, de se faire violence & de se détruire les uns par les autres.

La terre est, à l'égard de tout les hommes, ce qu'est la table d'un festin à l'égard des particuliers qui y sont invités : que diroit le maître du festin, si les convives ne paroissent à sa table que pour s'en disputer les places & s'en arracher les mets, à grands coups de poignard & de canon, lorsqu'il y auroit abondamment de quoi se rassasier & avoir les coudées franches ?

Je ne pardonne point à Alexandre le meurtre de Clitus, quoique dans un moment d'ivresse ; je lui pardonne encore moins d'avoir massacré de sang froid les peuples de l'Asie : il s'est fait un nom, c'est-à-dire, une chimère dont il n'a pas joui long-temps.

L'homme n'est pas venu au monde avec des titres, ni avec des dignités, ni avec de l'or ; nous naissons tous avec les mêmes besoins, les mêmes droits & les mêmes facultés, pour nous

procurer , par notre travail , les choses nécessaires à la vie.

Nul ne peut donc s'arroger , dans ce monde , ni établir un droit en sa faveur , au préjudice de son semblable , sans établir en même temps , en faveur de son semblable , le même droit contre lui & contre sa postérité.

Tout droit qui ne peut s'acquérir , ni se maintenir que par la violence , ou par l'imposture , ne peut pas être un droit , mais un moyen de détruire & d'être détruit. Tout droit ne peut tendre qu'à conserver ; il n'en peut exister aucun d'être plus qu'un homme ; celui qui ferait éclater une pareille prétention au préjudice de ses semblables , mérite qu'on ait pitié de lui , comme d'un insensé. Qu'on le veille ou qu'on s'en assure , pour nous garantir des accès de sa folie. C'est la maladie des aristocrates , des prêtres & des tyrans.

Cette maladie est si invétérée , qu'il faut avoir compassion des malades : ces gens là sont plus à plaindre qu'à blâmer. L'homme est un animal d'habitude , & l'habitude est une seconde nature.

Pour peu que , sans prévention , on réfléchisse sur les inclinations naturelles de l'homme , depuis son enfance , jusqu'au temps où la fougue de la jeunesse se trouve tempérée par l'âge , & qu'instruit par son expérience , il borne ses besoins & ses desirs au seul intérêt de sa conservation & de son repos , on sera convaincu qu'il ne peut y avoir que cette fougue de la première jeunesse qui rend l'homme envieux de tout , & le porte à braver tous les dangers pour s'en emparer , qui ait jetté les premiers fondemens

de l'institution du droit de propriété, & par conséquent de l'ordre mercenaire, homicide & anti-social qui s'en est ensuivi & a perdu le genre humain.

On ne dira pas que, dans ces temps d'ignorance, de barbarie & d'imposture, ce soit un conseil d'hommes sages, éclairés & expérimentés, qui ait organisé les sociétés humaines.

On ne dira pas non plus que nous ayons consulté la nature & son auteur, dans les moyens, l'ordre & les règles qu'ils nous prescrivent & nous enseignent par l'exemple des autres animaux vivans en société; puisque nous n'avons choisi pour règle de nos institutions sociales & de nos relations avec nos semblables, que l'orgueil, l'avidité, la fougue, l'intolérance & la brutalité des chevaux, qui se disputent, à grands coups de pied & de dent, les juments & les pâturages; dans les haras & dans les écuries; à cela près que, par bonheur pour eux, la nature ne leur a pas donné la même intelligence ni autant d'industrie qu'à nous pour se détruire les uns par les autres, ni le pouvoir de se servir de nous, comme nous nous servons d'eux, pour courir en escadrons sur leurs semblables, à grands coups de pistolet & de sabre, dans un champ de bataille; ni de construire des carosses & des cabriolets, comme nous, pour se couvrir de boue, s'épouvanter, s'estropier & s'écraser dans les plus grandes villes.

L'auteur du discours sur l'origine & le fondement de l'inégalité parmi les hommes, s'est trompé, quand il a dit, au commencement de la seconde partie de ce discours, que celui qui le

premier s'étoit arrogé le droit de propriété, doit être regardé comme le vrai fondateur de la société civile.

Ce n'étoit pas le vrai, mais le faux fondateur, le premier usurpateur, le premier voleur des droits de la nature & de son auteur.

C'est le premier père qui a commis le péché originel, qui a infecté toute la masse du genre humain & causé tous ses malheurs.

Mais il n'est pas moins vrai de dire que les hommes ont pu, comme ils l'auroient dû, & qu'ils pourroient encore aujourd'hui, comme ils le devoient, mettant à profit les lumières acquises, se civiliser, s'éduquer, se gouverner & se rendre heureux les uns par les autres, sans des droits qui n'appartiennent qu'au souverain maître de l'univers, & sans des institutions contre nature, qui sont la cause de toutes leurs divisions & de leur destruction les uns par les autres; mais seulement par la seule jouissance ou usufruit des choses naturelles, à laquelle leurs prétentions auroient dû & devoient se borner, suivant l'exemple des animaux vivans en société; jouissance dont la direction vers les besoins & le bonheur individuel, auroit dû & devoit être aujourd'hui l'objet de la plus sacrée, de la plus chère occupation des chefs des sociétés humaines, que je regarderois alors comme les seuls & véritables sauveurs & rédempteurs du genre humain.

L'esprit & le cœur de Jean Jacques-Rousseau, plus singuliers que naturels ou vrais, ne lui ont fait appercevoir que les monstruosités qui ont fondé originairement la société civile, & ne l'ont

l'ont irrité que contre leurs effets désastreux qui lui ont fait préférer la vie sauvage.

On doit regretter que cet écrivain n'ait pas apperçu le principe conservateur des sociétés humaines, que la nature & son auteur nous enseignent & nous prescrivent par l'exemple des animaux vivans en société.

S'il l'eût apperçu, il en auroit senti, comme moi, & comme tous ceux qui voudront se donner la peine d'y réfléchir, les précieux avantages, qui lui auroient fait préférer la vie civile à la vie sauvage; ce qui auroit fourni à son talent & à son zèle, des vérités & des lumières plus capables de nous convaincre & de nous éclairer sur la nécessité d'étouffer, par une éducation nationale, l'ordre destructeur, contre les effets duquel il a si bien déclamé, sans nous donner de remède curatif, ni dans son *Emile*, ni dans sa nouvelle *Eloïse*, ni dans son *Contrat social*, ni dans ses discours.

M. de Montesquieu a très-bien dit que la nature ayant fait naître les hommes tous égaux, la raison n'a pu les soumettre que pour leur bonheur.

Mais cet écrivain n'a pas apperçu que ce qu'il appelle raison, n'est que ce qu'on l'a faite, d'après l'éducation & la pratique des maximes & des institutions qui ont fondé originairement sur la terre, l'ordre mercenaire, homicide & anti-social, dont M. de Montesquieu, comme, avant lui, Pierre Corneille, dans sa tragédie de *Cinna*, rapporte les diverses modifications à l'influence des climats; lequel ordre est incon-

ciliable avec la véritable lumière , ou raison , & avec le vrai bonheur.

Si M. de Montesquieu , après avoir dit , ce qui est très-vrai , que la nature ayant fait naître les hommes tous égaux , la raison n'a pu les soumettre que pour leur bonheur , avoit bien voulu nous faire connoître & nous apprendre en quoi consiste cette raison & le bonheur , il eût été forcé , comme moi , d'aller les chercher dans un nouvel ordre de choses ; car tant que cet ordre mercenaire , homicide & anti-social existera , il sera impossible qu'il existe de véritable raison ni de vrai bonheur chez les hommes soumis à cet ordre.

M. de Montesquieu a raisonné d'après l'état où se trouvent les choses humaines , mais non pas d'après l'état où elles devraient se trouver , & où elles ne peuvent se trouver qu'après que l'espèce humaine aura été régénérée par une éducation qui aura fait contracter à tous les individus , la connoissance , la pratique , l'amour & l'habitude des moyens de s'éclairer & d'opérer , par des règles sûres , leur bonheur les uns par les autres.

M. de Montesquieu , non plus que Jean-Jacques , n'ont pas été pénétrés de de la nécessité d'un nouvel ordre de choses , ou ils n'ont pas osé le produire au milieu de tant d'égaremens & de corruption.

L'auteur de l'esprit des loix , après avoir fait , dans un chapitre de son ouvrage , l'énumération des différentes loix qui gouvernent les hommes , il en conclut que la sublimité de la raison humaine consiste à rapporter à ces différens ordres de loix , les choses sur lesquelles on doit statuer ,

pour ne point mettre de confusion dans les principes qui doivent servir à gouverner les hommes.

Il faut, en effet, que cette raison soit bien sublime pour ôter la vie à un homme, sur l'existence physique duquel il est démontré que les semblables n'ont aucun droit; pour allouer la propriété d'un terrain dont on a démontré que l'homme ne pouvoit avoir que l'usufruit, &c. Cette sublimité de raison n'est donc qu'un sublime égarement, le même qui a originairement fondé l'ordre mercenaire, homicide & anti-social qui a perdu l'univers, pour le maintien duquel, cependant, M. de Montesquieu a employé la sublimité de sa raison; en quoi j'estime que son esprit des loix est plus nuisible que profitable au genre humain, dont il ne fait qu'entretenir les erreurs, les superstitions, les monstruosités & les chimères.

Du reste, son système n'est pas nouveau; Pierre Corneille en a tracé l'idée dans sa tragédie de Cinna.

J'ose dire, seigneur, que par-tout les climats,  
Ne sont pas bien reçus toute sorte d'états;  
Chaque peuple a le sien conforme à sa nature,  
Qu'on ne sauroit changer sans lui faire une injure, &c.

Solon répondit à l'assemblée des sages de la Grèce, que le meilleur de tous les gouvernemens étoit celui où une injure faite à un seul, étoit une injustice faite à tous.

Et moi je dis que le meilleur de tous les gouvernemens, est celui où les hommes sont constitués, élevés, habitués & gouvernés de façon

que, ce qu'on entend par injure ou injustice, y soit inconnu & moralement impossible.

Je dis donc que le droit de propriété, d'après les notions que nos loix civiles en donnent, n'est que le privilège de faire mourir de faim, de soif, ou de froid, celui qui n'a pas de propriété, si mieux n'aime, celui-ci, devenir l'esclave du propriétaire, & ce dernier l'agréer à cette condition, sinon pendu comme voleur, ou rompu comme assassin.

J'avoue que, sous des rapports aussi monstrueux, mon esprit ni mon cœur ne sauroient voir, dans un propriétaire, au lieu d'un homme social, qu'un monstre anti-social.

Tel est donc l'ordre que l'ignorance, l'inexpérience, l'avidité, la férocité des hommes sauvages, vivans, dans les forêts, de pillage & de meurtre, ont originellement établi, & que l'imposture, l'hypocrisie & l'égoïsme, également féroce & aveugle des prêtres, ont rendu sacré par l'établissement des cultes de toutes espèces, sous le nom d'un dieu vengeur & rémunérateur, qui, sous de tels attributs, ne seroit qu'un monstre comme eux; ainsi que par l'établissement des servitudes du mariage, & du partage ou de la propriété des terres qui n'ont pu engendrer que la division, la corruption, la jalousie, la haine, la discorde, la fourberie, l'ambition, l'hypocrisie, la trahison, le meurtre, le poison, l'usurpation, le vol, la bassesse, les coups, les chagrins, les craintes, les dédales des loix, les supplices, la mort ignominieuse, & par conséquent le mépris, la méfiance, l'inimitié réciproques des individus, des familles & des peuples,

& par conséquent les guerres & la destruction des hommes les uns par les autres.

Il en est des loix, à l'égard des gouvernemens, comme des remèdes à l'égard des maladies.

Si l'organisation de l'homme n'étoit jamais attaquée, il n'auroit jamais besoin de remèdes.

Si les gouvernemens étoient bien organisés, ils n'auroient pas besoin de tant de loix: elles ne font que la preuve du vice de leur organisation, comme les remèdes la preuve des maladies, à cela près que les remèdes guérissent les maladies, & que les loix ne peuvent jamais guérir le vice des gouvernemens; elles ne servent, au contraire, qu'à le rendre plus incurable par la force & le fatal pouvoir de l'habitude, seul obstacle, je le répète, qu'il y ait aujourd'hui à surmonter.

Plus il y a de loix civiles dans un gouvernement, plus il a de vices & de contraventions; plus il y a de besoins, plus il est pauvre; plus il y a d'aisance & de jouissance, plus il s'énerve.

Les meilleures loix ne luttent que pour un temps, contre les vices qu'on veut réprimer; à la longue, elles deviennent impuissantes & des moyens d'abus.

Dans les états naturellement riches, comme la France, les richesses de convention sont plutôt des moyens de se détruire, que de se conserver.

Les états qui tirent leur existence, & les moyens de se conserver, de leur propre sol, peuvent se comparer à la divinité; sinon ils deviennent précaires, esclaves & dépendans d'un secours étranger.

L'or & l'argent n'étant, aujourd'hui, qu'un moyen de vivre sans rien faire, ne peut engendrer que la fainéantise, le luxe & le brigandage.

Il ne devoit y avoir de numéraire en circulation , qu'autant qu'il en faudroit pour faciliter les besoins physiques, dans la classe des personnes qui ne peuvent pas vivre sans lui ; de façon que les choses nécessaires à la vie fussent à la portée du plus pauvre comme du plus riche. Le surplus du numéraire devoit être gardé à vue, comme un magasin de poudre à canon, dont l'explosion ne peut que renverser tout ce qui l'environne.

Les hommes font ce qu'on les fait ; les Perses ne firent la conquête de cette partie de l'Asie, qui porte aujourd'hui leur nom, que parce qu'ils s'exerçoient, pendant toute leur vie, au métier de la guerre.

Si Alexandre n'avoit pas été élevé pour être un grand conquérant, il auroit voulu être Diogène.

Mais le grand Cyrus, mais Alexandre-le-grand, n'étoient que des rois, & les rois n'étoient alors, comme dans tous les temps, que des êtres enivrés des chimères du fanatisme, & les aveugles instrumens dont les prêtres se servoient pour égorgger les peuples & s'en partager les dépouilles.

La sublimité de la raison humaine consiste à savoir apprécier chaque chose à sa juste valeur, pour ne pas en devenir l'esclave ni le tyran.

Quels avantages, quels bénéfices, quels biens, quel genre de bonheur peut promettre une société soumise à un ordre mercenaire, homicide & anti-social ; à un culte d'un dieu vengeur & rémunérateur ; à des institutions contre nature ?

Comment concilier cet ordre avec la liberté ?  
Comment concilier ce culte avec les notions

reçues sur la divinité, la pure morale & la saine raison.

Comment concilier ces institutions avec les droits inaliénables & imprescriptibles des hommes ? Etouffons donc cet ordre, ce culte, & ces institutions désastreux.

Si nous ne le pouvons pendant la génération présente, à cause du stupide & fatal pouvoir de l'habitude que nous en avons contractée, établissons des palliatifs les plus capables de lutter contre les vices qui en sont les funestes résultats; jusqu'à ce que, par une éducation générale de tous les individus qui en seront susceptibles, nous ayons fait passer aux générations futures, la connoissance, la pratique, l'amour & l'habitude des moyens d'opérer, par des règles sûres, la paix & le bonheur universels.

C'est alors qu'on verra les plus sublimes vertus; à la place des vices les plus détestés; les biens les plus précieux, à la place des plus grands maux; les plus ravissantes & les plus utiles vérités, à la place des plus grossières & des plus funestes erreurs; la véritable religion, à la place de la fausse; le culte le plus pur, à la place des superstitions des mascarades, des sortilèges & de l'hypocrisie; les commodités & les agrémens de tous les genres, à la place des incommodités & des désagrémens les plus insupportables; l'amitié, la candeur, la paix, l'union, la joie, le contentement universels, en un mot le vrai bonheur, oui vous le verrez éclater & s'opérer dans tous les lieux, dans toutes les classes, par tous les moyens & par toutes les inventions dont l'intelligence humaine, qui en fera son occupation la plus chérie,

soit capable, & qui ne varieront, par la différence des génies, des goûts, des dispositions & des penchans naturels, que pour en varier & en augmenter les délices.

Mais, sur toutes choses, point d'orgueil, ni de prétention, ni d'égoïsme, nos plus dangereux ennemis dont la nature & son auteur, je le répète, n'ont infecté la germe de notre existence, que pour nous éprouver, & nous mettre à même de nous rendre dignes ou indignes de notre destinée présente & future. Que la conviction de notre dépendance & de notre néant, soit une arme toujours prête à nous en défendre, ou à nous en corriger, si nous avons le malheur de les écouter & de nous y livrer.

Rois de la terre, vos prédécesseurs sont morts; vous irez, comme eux, ensevelir, dans la tombe, le souvenir des impolantes chimères des trônes & des dominations. Les temps sont arrivés; un torrent de lumière va se répandre, & dissiper les ténèbres qui couvroient la surface du globe terrestre: la déclaration des droits & des devoirs de l'homme, va signaler, dans tous les climats, le manifeste & l'étendard sous lesquels tous les peuples vont se rallier, non pour se faire la guerre, non pour servir, comme ils l'ont fait jusqu'à présent, de pâture à l'insatiable & aveugle ambition des imposteurs & des tyrans; mais bien pour se communiquer leur énergie, afin de se rendre & de se conserver libres, heureux & justes, les uns par les autres, & pour ne former désormais qu'une seule & même famille.

O rois! ô princes! ô vous tous qui conservez encore quelque ascendant sur les esprits & sur les

cœurs des humains vos semblables , il ne tient qu'à vous de vous élever au-dessus des Cyrus , des Alexandre & des Titus , en renversant les temples & les autels érigés , depuis tant de siècles , au fanatisme ; en tournant contre lui , les mêmes armes qu'il ne mit dans vos mains que pour la défense & le maintien de son culte : vos enfans , votre nom , votre mémoire seront adorés & chéris jusqu'à la fin des siècles.

Et vous , le chef de ce culte désastreux , qui vous qualifiez de souverain pontife , de premier ministre du dieu vivant , de serviteur des serviteurs de dieu , le connoissez-vous ce tout-puissant maître de la nature ? Pensez-vous qu'il ait besoin de vous pour gouverner l'univers , pour éclairer les hommes & pour les conduire à leur bonheur ? Non , sans doute , puisque vous n'en avez fait qu'un monstre ; puisque vous ne vous en êtes servi que pour tout dénaturer , que pour plonger les hommes dans un abyme d'erreur , de division & de guerre , afin de les faire détruire les uns par les autres & vous en partager les dépouilles.

O vous , qu'on nomme pape , cardinaux , évêques , prêtres , ecclésiastiques , ouvrez enfin vos cœurs à la pitié , & vos esprits à la véritable lumière ; c'est par vous & parmi vous que je fus élevé & que j'y puisai les moyens de me convaincre depuis , à force d'étude & de réflexions , de la vanité , de la fausseté & des inconvéniens désastreux des religions & des institutions qui ont égaré & perdu jusqu'ici le genre humain ; sans doute , parce que je n'en avois contracté , ni le vice , ni l'habitude , ni encore moins l'intérêt de les voiler , comme vous , aux yeux de l'uni-

74 DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

vers , que je prends à témoin , ainsi que son tout-puissant auteur , de la pureté de mes intentions & de ma doctrine. Puissiez-vous , en secondant mes efforts pour le bonheur des générations futures , faire oublier tous les maux des siècles passés ! puissiez-vous publier , afficher & graver dans tous les lieux & dans tous les cœurs cette grande vérité :

Peuples , il n'est qu'un Dieu , pour nous foibles mortels ;  
Son temple est l'univers , nos cœurs sont ses autels :  
Il ne commande point de culte ni d'offrande ;  
L'aimer , & nous chérir , c'est tout ce qu'il demande.  
Chrétiens , mahométans , esclaves des faux dieux ,  
S'ils savent vivre en paix , sont égaux à ses yeux.

*Fin du discours préliminaire.*

C O P I E

DE LA LETTRE D'UN DÉPUTÉ,

A L'AUTEUR

DU CATÉCHISME DU GENRE HUMAIN,

*Au sujet de la dénonciation de cet ouvrage  
à l'Assemblée Nationale.*

---

J E crois devoir vous avertir , monsieur , quoique vous en soyez déjà peut-être instruit , que votre catéchisme a été dénoncé à l'Assemblée Nationale , & qu'il a été décidé de renvoyer la dénonciation & l'ouvrage au comité des rapports ; je ne l'ai point lu , quoique vous ayez pris la peine de me l'envoyer : je ne puis le juger d'après moi ; je ne dois point le juger d'après les autres ; mais il me semble qu'en réponse à l'honnêteté que vous avez eue de me l'envoyer , je vous dois celle de vous instruire de ce qui se passe , pour vous justifier & vous défendre , si cette affaire est poussée comme il y a apparence.

J'ai l'honneur d'être , &c.

*Signé* RABAUD DE SAINT-ETIENNE.

*Paris , le mercredi 6 Novembre 1791.*

---

C O P I E

---

DE LA RÉPONSE DE L'AUTEUR.

---

**J**E suis on ne peut pas plus sensible, monsieur, à l'avis que vous avez bien voulu me donner par votre lettre du jour d'hier, au soir.

Toute ma défense se bornera à dire que ma nation, à laquelle je me dois, n'a été convoquée en assemblée représentative, & qu'elle n'a choisi les personnes les plus dignes de sa confiance, qu'afin d'opérer le grand œuvre d'une régénération salutaire de l'empire; que dans cette vue, ses représentans ont regardé comme un préalable essentiel de ne point mettre de bornes à la pensée ni à la presse, relativement à tous les objets & à toutes les matières qui pourroient avoir trait à cette régénération, afin que tous les bons François fussent entièrement libres de faire part de leurs lumières. J'ai donc cru, monsieur, que, s'agissant d'une régénération & de l'établissement d'une constitution toute nouvelle, la plus capable d'assurer pour jamais la félicité, sinon de la génération présente, du moins celle des races futures, il falloit faire le procès à tout ce qui avoit été convenu & ordonné dans les temps les plus ténébreux, & pratiqué jusqu'à nos jours, au plus grand détriment de toutes les sociétés humaines; qu'ainsi la France, comme tous les autres peuples, avoit

le droit incontestable de mettre en question ,  
 1°. si les cultes originairement établis & encore  
 existans , étoient vrais ou faux , bons ou mau-  
 vais ; 2°. si les conventions , pour le partage &  
 la propriété des terres , ainsi que pour les fer-  
 vitudes du mariage , desquelles conventions étoit  
 résulté l'ordre mercenaire , homicide & anti-so-  
 cial , qui n'a engendré que des divisions , des  
 querelles , des procès , des guerres , la ruine &  
 la destruction des individus , des familles & des  
 peuples les uns par les autres , ne devoient pas  
 subir le même examen , & nécessiter un nouvel  
 ordre de choses , duquel il ne pût résulter que  
 l'union , la paix , le bonheur & la conservation  
 des individus , des familles & des peuples  
 les uns par les autres ; 3°. si les loix , de-  
 vant opérer les mêmes effets dans l'ordre mo-  
 ral , que celles établies par la nature & son inef-  
 fable auteur , dans l'ordre physique , c'est-à-dire  
 la conservation de tous les membres de la société,  
 dans l'ordre moral , comme la conservation de  
 tous les êtres , dans l'ordre physique , il étoit  
 possible qu'il y eût des loix véritables , sans une  
 éducation qui en fit contracter la connoissance ,  
 la pratique , l'amour & l'habitude , seuls moyens  
 capables d'en opérer l'exécution librement , dans  
 l'ordre moral , par les êtres animés , comme elle  
 s'opère nécessairement , dans l'ordre physique ,  
 par les êtres inanimés ; & si , sans cette éducation ,  
 ce qu'on appelle loix civiles & politiques ne seroient  
 pas plutôt de véritables contraintes & un esclava-  
 vage dont l'égoïsme naturel de l'homme , qui n'a  
 pas été dompté , ni éclairé , le portera sans cesse  
 à secouer ou esquivier le joug.

Voilà , monsieur , les principales questions sur lesquelles j'ai cru devoir motiver mon avis , pour acquitter ma conscience & mon zèle envers ma patrie & tout le genre humain , pour le bonheur desquels je n'ai cessé ni ne cesserai jamais de faire éclater les vœux les plus ardens.

Je conviens que , comme j'en avois fait la remarque à M. de Clermont-Tonnère , qui présidoit alors , mon ouvrage n'est point à la portée de tout le monde ; je ne suis donc point étonné que la classe des personnes qui ne voient qu'au travers des préjugés & des erreurs invétérées de l'ancien ordre de choses , en aient été scandalisées : à dieu ne plaise que je leur en fasse mauvais gré ; les opinions ne sont pas des crimes : quand à mes intentions , mon catéchisme & son but sont une preuve que le ciel n'est pas plus pur que le fond de mon cœur.

Je vous supplie , monsieur , d'embrasser ma défense auprès de messieurs du comité des rapports , & de leur donner ma lettre , pour y être jointe.

J'ai l'honneur d'être , avec tous les sentimens que je dois à vos bontés ,

MONSIEUR ,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur ,

BOISSEL, *rue neuve des  
Petits-Champs, N<sup>o</sup>. 99.*

*Paris , le 7 novembre 1789.*

---

C O P I E  
D'UNE AUTRE LETTRE DE L'AUTEUR,  
AU COMITÉ DES RAPPORTS.

---

M E S S I E U R S ,

JE vous supplie de joindre à ma lettre, qui a dû vous être remise pour ma défense contre la dénonciation du catéchisme du genre humain, l'exemplaire d'une adresse aux états généraux, qui a dû être distribuée, le mois de mai dernier, à chacun des trente-deux commissaires des soldisant alors ordres du clergé, de la noblesse & du tiers-état.

Je vous supplie aussi, messieurs, de prendre en considération que cet ouvrage fut mis sur le bureau de l'assemblée nationale, le 3 du mois d'août suivant, qu'il en fut fait mention dans le procès-verbal de sa séance du même jour, & que je n'ai rien négligé, tant auprès de M. de Clermont-Tonnerre, que de M. le Chapellier, dans le temps de leur présidence, pour que cet ouvrage fût examiné, & qu'il en fût rendu compte par les personnes reconnues pour être les plus sages, les plus expérimentées & les plus éclairées de l'assemblée nationale, à l'exclusion, toutefois, des prêtres, que leur état contre nature & le devoir aveugle de leur profession, rendent notoirement incompétens & même incapables d'en connoître.

Mes facultés ne m'ayant pas permis de faire imprimer le mémoire en dénonciation, annoncé dans la même adresse aux états généraux, je vous avouerai, messieurs, que, par une suite du même zèle pour le bien de l'humanité, & dans la vue de propager, autant qu'il me seroit possible, au-dedans comme au-dehors du royaume, la connoissance des moyens d'en opérer le bonheur, je me suis déterminé à faire imprimer un projet de souscription pour une édition plus correcte du catéchisme, & pour l'impression du mémoire en dénonciation : j'en ai déjà distribué plusieurs exemplaires aux députés de ma connoissance, pour en donner avis à leurs municipalités, & j'en joins ici une certaine quantité, que je vous supplie d'aggréer, messieurs, plein de confiance qu'en rendant justice à mon zèle & à la pureté de mes intentions, vous voudrez bien seconder mes faibles efforts, pour l'établissement de l'éducation sociale, seule capable d'assurer à jamais la paix & le bonheur universels, sinon, pour la génération présente, à cause qu'elle est trop accoutumée aux institutions désastreuses & invétérées de l'ordre mercenaire, homicide & anti-social, qui a égaré M. l'évêque de Clermont, & peut égarer l'assemblée nationale elle-même, du moins pour les générations futures.

J'ai l'honneur d'être, &c.

*Signé* BOISSEL, *rue neuve  
des Petits-Champs, N<sup>o</sup> 99.*

*Paris, le 12 novembre 1789.*

CATÉCHISME



LE CATÉCHISME  
DU GENRE HUMAIN,  
OU DE  
L'ÉDUCATION SOCIALE

*Suivant la maxime fondamentale du véritable ordre  
moral ou social, régénératrice du cœur & de  
l'esprit humains :*

*L'homme est né pour travailler au bonheur de ses semblables.*

---

PREMIÈRE PARTIE.

*Introduction dans l'école publique.*

D. QUI vous a conduit ici ?

R. C'est ma mère.

D. Pourquoi faire ?

R. Pour apprendre à travailler au bonheur de  
mes semblables.

( Ici on porte sur le registre , le nom de la mère  
& celui de l'enfant qu'on introduit dans l'école ;  
on l'incorpore dans la classe des enfans de son  
âge , pour être enseigné & exercé par les mieux  
instruits des classes supérieures ).

F

---



---

## CHAPITRE PREMIER.

*DU bonheur de l'homme social, & des moyens de l'acquérir.*

*D.* EN quoi faites-vous consister le bonheur de vos semblables ?

*R.* Dans la santé, la force & l'adresse de son corps, dans la paix & le contentement de son ame, & dans le nécessaire pour la vie la plus frugale.

*D.* Quels sont les moyens de conserver la santé, d'acquérir la force & l'adresse du corps ?

*R.* Ce sont les exercices, les travaux, les épreuves & le régime de vie le plus frugal & le plus sain.

*D.* Quels sont les moyens d'acquérir & de conserver la paix & le contentement de l'ame ?

*R.* Il y en a trois principaux :

Le premier, c'est d'apprendre & de m'accoutumer, de bonne heure, à apprécier à leur juste valeur les possessions, les jouissances & les plaisirs de cette vie passagère ; de n'en désirer & de n'en faire usage que pour le bonheur de mes semblables.

Le deuxième, c'est d'employer toutes les facultés de mon ame & de mon corps, jusqu'à extinction de ma vie, pour voler à la défense & au secours de mes semblables, dans tous les cas possibles.

Le troisième, c'est de me livrer, avec le plus grand zèle, & pour l'amour de mes semblables, à tous les genres d'exercices, de fonctions & de travaux qui me seront ordonnés par tous ceux de

mes semblables qui seront d'une classe supérieure à la mienne.

*D.* Quels sont les moyens de se procurer le nécessaire pour la vie la plus frugale ?

*R.* Ce sont l'étude, la connoissance, la pratique des sciences, des arts & des travaux, afin de faire produire à la terre, de quoi nourrir mes semblables, & à mon industrie, de quoi les garantir des injures & de l'insalubrité de l'air, de la rigueur des saisons, des incommodités, & généralement de toutes les causes capables de nuire à leur santé & à leur contentement.

*D.* Pourquoi dites-vous pour la vie la plus frugale ?

*R.* Parce que la frugalité n'exprime que le vrai terme des besoins pour le bonheur de cette vie passagère, & que, par de-là, on ne peut concevoir qu'excès préjudiciables à ce même bonheur.

*D.* Ce terme, pour les besoins de la vie, doit-il être le même pour toutes les classes ?

*R.* Non ; il faudra qu'il soit réglé selon les âges, les tempéramens, le genre d'exercices, de fonctions & de travail, tous relatifs à la sûreté, aux commodités, aux agrémens de toutes les classes, sous la direction & la vigilance des plus sages, des plus éclairés & des plus expérimentés.

*D.* Quels sont les moyens de se procurer la sûreté, les commodités & les agrémens de toutes les classes ?

*R.* C'est d'en élever chaque membre ou individu, dans la connoissance & dans la pratique des sciences & des arts, soit pour établir au-dedans & au-dehors des relations, pour n'avoir jamais d'ennemis à combattre, ou pour les repousser en cas d'attaque ; soit pour la culture des terres ; soit

pour se bâtir solidement à la campagne & dans les villes, suivant un plan relatif à la plus grande sûreté, commodité & salubrité publiques; soit pour nous débarrasser de nos immondices, ainsi que des corps morts, & les faire servir à fumer les terres, avant leur entière corruption; soit, en un mot, pour découvrir & anéantir toutes les causes physiques & morales de la misère, du malheur, de la dépravation, de la dégradation & de la destruction des hommes les uns par les autres, & pour n'apprendre à connoître, n'établir & ne pratiquer que les causes & les moyens qui pourront contribuer le plus efficacement à nous rendre & nous conserver heureux les uns par les autres.

*D.* Qu'entendez-vous par agrémens ?

*R.* J'entends exprimer les plaisirs qui résultent d'une santé parfaite; la satisfaction que j'éprouverai & partagerai avec mes semblables, en travaillant pour leur bonheur; mes relations & communications d'amour & d'amitié avec ceux de ma classe; ainsi que de mon attachement, de mon respect & de mon obéissance, avec ceux des classes supérieures; en un mot, j'entends exprimer le délice des sentimens qui m'animeront, ainsi que mes semblables, & nous exciteront à nous disputer, à l'envi, à qui inventera & emploiera plus de moyens de nous rendre heureux les uns par les autres.

C H A P I T R E I I .

*Du gouvernement.*

*D.* Q U E N T E N D E Z - V O U S par gouvernement ?

*R.* J'entends l'ordre , les règles , les arrangements , les institutions , & généralement tous les moyens par lesquels une société quelconque s'éleve , s'instruit , se conduit , se conserve & se rend heureuse.

*D.* Qu'entendez-vous par s'élever ?

*R.* J'entends exprimer l'obligation ou la nécessité d'apprendre à chacun des membres de la société , la connoissance & la pratique des moyens d'opérer leur bonheur les uns par les autres.

*D.* Qu'entendez-vous par le terme s'instruit ?

*R.* Je veux dire qu'une société quelconque d'hommes qui naissent sans connoissance , ni expérience , ne peut juger du mérite des moyens de se conduire & de se gouverner , que par l'expérience qu'elle en fait ; afin de les supprimer , s'ils ne produisent que du mal , & de les maintenir & les pratiquer s'ils ne produisent que le bien.

*D.* Qu'entendez-vous par se conduit ?

*R.* J'entends exprimer l'obligation ou la nécessité d'observer & de faire observer l'ordre , les règles & tous les moyens que l'expérience aura constatés être les meilleurs pour se rendre & se conserver heureux , ainsi que l'obligation ou la nécessité de proscrire tout ordre , toute règle & tout moyen que l'expérience aura constaté ne pouvoir contribuer qu'à son malheur ou à sa destruction.

*D.* Qu'entendez-vous par se conserve & se rend heureuse ?

*R.* J'entends exprimer le but & la fin qu'elle doit se proposer, & qu'elle ne peut obtenir sans l'éducation de ses membres, sans l'expérience pour le choix des bons & le rebut des mauvais moyens, ni sans sa vigilance à faire observer les bons & à proscrire les mauvais.

*D.* L'éducation, dans la connoissance & dans la pratique de tous ces bons moyens, est-elle bien essentielle ?

*R.* Oui, très-essentielle ; parce que les hommes ne portent pas au monde la connoissance des règles, pour se bien conduire, comme les autres espèces d'animaux vivans en société, & que sans la connoissance, la pratique, l'habitude & l'amour de ces règles, il est moralement impossible qu'ils puissent travailler au bonheur les uns des autres ; comme avec cette connoissance, cette pratique, cette habitude & cet amour, il est moralement impossible que les sociétés humaines ne se rendent & ne se conservent heureuses les unes par les autres.

*D.* Faut-il que l'éducation, les exercices, les travaux & les fonctions, soient les mêmes dans toutes les classes & dans chaque individu ?

*R.* Il faudra que l'éducation soit la même pour la théorie & les principes ; mais comme il y aura des besoins à pourvoir, & des objets différens à remplir, il faudra que les exercices, les fonctions & les travaux, soient répartis selon la force, le génie, le caractère, le goût, l'inclination & les dispositions naturelles qui se développeront & se feront remarquer dans chaque individu, sans qu'aucun genre de travail, d'exercice ni de fonction,

puisse être un sujet d'humiliation ni de vanité ; puisque ce seront la nature & son ineffable auteur, auxquels tout doit être rapporté, qui auront classé les hommes, & non pas la chimère ni l'imposture, comme dans l'ancien ordre de choses.

*D.* Mais si les hommes naissent sans la connoissance de l'ordre, des règles & des moyens pour se bien conduire, où peuvent-ils les chercher & les trouver ?

*R.* Dans l'étude de la nature qui leur fera voir & connoître l'ordre, les règles & les moyens par lesquels tout l'univers se conserve, se reproduit & se perpétue, notamment dans les animaux vivans en société, chez lesquels la nature a établi différentes sortes de gouvernement, qui nous donnent les règles les plus sûres pour nous bien conduire, & nous rendre heureux les uns par les autres.

*D.* Cet ordre, ces règles & ces moyens, que la nature nous enseigne, par l'exemple des animaux vivans en société, ont-ils été toujours connus & pratiqués dans toutes les sociétés humaines ?

### CHAPITRE III.

*De l'origine de l'ordre mercenaire, homicide & anti-social, qui a égaré, abruti & perdu les sociétés humaines.*

*R.* IL paroît, d'après les relations des historiens & des voyageurs, que presque tous les peuples, même les plus éclairés, au lieu d'avoir consulté

la nature, l'ordre, les règles & les moyens qu'elle leur enseigne, par l'exemple des animaux vivans en société, ils n'ont consulté que leur égoïsme, leur orgueil, leurs desirs insatiables, & qu'ils n'en ont inventé, établi & pratiqué, jusqu'à présent, que pour se nuire, se dégrader & se détruire les uns par les autres.

*D.* Pourquoi cela ?

*R.* C'est que l'homme, naissant dans la nature, dont il fait partie, se rend si familier avec elle, depuis son enfance, qu'il n'y fait pas la plus légère attention ; qu'il n'est frappé & séduit que par tout ce qui peut s'en éloigner le plus ; de façon qu'il en est forti pour ne consulter & ne suivre que les vices de sa constitution naturelle, qui le rendent envieux de tout ce qui flatte son égoïsme aveugle & féroce.

De-là vient qu'originellement les plus forts se font emparés de tout, & ont asservi les plus foibles, jusqu'à l'époque où les plus fins & les plus rusés ont imaginé des moyens d'en imposer au plus grand nombre, au nom des dieux qu'ils ont fabriqués & fait parler comme ils ont voulu ; de sorte que le gouvernement de presque toutes les sociétés humaines, n'a été originellement établi que par l'égoïsme & la tyrannie des plus forts, & ensuite consacré par l'égoïsme également féroce & aveugle des imposteurs, afin de profiter, eux seuls, de ce même ordre désastreux, au détriment des plus forts comme des plus foibles.

C'est ainsi qu'à pris naissance, que s'est formé, perfectionné & perpétué l'ordre mercenaire, homicide & anti-social, qui n'a engendré, dans tous les temps, que des divisions, des querelles, des massacres, des guerres, des chaînes, d'individu à individu, de famille à famille & de peuple à

peuple, & qu'un dédale de loix civiles & pénales, afin de prévenir & d'empêcher, autant que faire se pourroit, les effets abominables & funestes d'un ordre aussi monstrueux.

*D.* Cet ordre est-il également funeste chez toutes les nations ?

*R.* On remarque, d'après les monumens de l'histoire ancienne & de nos jours, que les peuples ont eu plus ou moins de durée, de révolutions & de malheurs, selon que le funeste & fatal égoïsme de l'homme, qui est tout à-la-fois la cause & l'effet de cet ordre mercenaire, homicide & anti-social, a eu plus ou moins d'influence sur les gouvernemens, & selon qu'il a suggéré plus ou moins de moyens de s'énerver, de se dégrader, de se nuire, de se tromper & de se détruire les uns par les autres.

*D.* Pourquoi appelez-vous cet ordre mercenaire, homicide & anti-social ?

*R.* Je l'appelle mercenaire, parce qu'il n'invite à faire le bien, que par l'espoir d'une récompense, & à éviter le mal, que par la crainte d'un châtiment, comme chez les esclaves.

Je l'appelle homicide, parce qu'il arme le fils contre le père, le frère contre le frère, les familles contre les familles, les peuples contre les peuples, pour s'emparer des possessions les uns des autres, auxquelles ce même ordre n'a donné de valeur que pour flatter, séduire & exciter davantage notre égoïsme, nous diviser, nous armer & nous faire détruire les uns par les autres, comme un os que l'on jette au milieu d'une troupe de chiens affamés.

Je l'appelle anti-social, parce qu'il engendre

l'intérêt désastreux de ne rapporter qu'à soi, ce qui ne doit être rapporté qu'à la masse générale de la société, pour être distribué, selon les besoins de chacun de ses membres; ce qui rompt tous les liens, & détruit l'essence, ou les principes constitutifs du contrat social.

*D.* Qu'entendez-vous par contrat social?

*R.* J'entends exprimer les devoirs, les obligations que les hommes vivans en société, ont à remplir, les uns envers les autres, pour opérer leur plus grand avantage, ou leur plus grand bien.

*D.* Ce contrat n'existe donc pas?

*R.* Ce contrat existe, puisque la nature & son auteur en ont imprimé les clauses & les conditions dans le cœur de tous les hommes sensibles & pensans; mais l'ordre mercenaire, homicide & anti-social que les hommes les plus féroces ont originairement établi, & que les impostures des plus fins & des plus rusés ont depuis rendu sacré, pour en profiter eux seuls, en empêche l'exécution.

*D.* Il n'est donc pas possible qu'il y ait de bonne société parmi les hommes soumis à cet ordre?

*R.* Cela est impossible: tant que cet ordre monstrueux, qui ne peut engendrer, ni former que des monstres, subsistera, il n'y aura que des sociétés léonines.

*D.* Qu'entendez-vous par société léonine?

*R.* Cette expression est tirée de la manière dont le lion s'associe & en use avec les animaux d'une espèce plus faible que la sienne, qu'il dévore & qu'il mange impitoyablement; exemple dont nos fabulistes les plus judicieux se sont servi pour nous faire mieux sentir le malheureux état des

sociétés humaines, soumises à un ordre aussi désastreux, & que nos légistes ont employé pour désigner les sociétés proscrites par les loix civiles, à cause du vice que, par une inconséquence stupide, aujourd'hui impardonnable, les peuples même les plus éclairés tolèrent encore dans leur gouvernement; quoique très-convaincus, ou à même de se convaincre que ce ne peut être que ce même vice qui a infecté, corrompu & détruit toutes les sociétés humaines les unes par les autres.

*D.* Comment se peut-il que, depuis tant de siècles, cet ordre si contraire aux plus précieux intérêts des hommes, se soit maintenu jusqu'à présent, même chez les peuples les plus éclairés?

*R.* C'est que depuis que l'homme a abandonné la nature, il n'a pu avoir de règle, ni pour apprendre à penser, ni pour apprendre à se conduire, & que n'en ayant cherché que dans son égoïsme & dans les fantômes de son imagination, il lui a été impossible de s'accorder, ni avec lui-même, ni avec les semblables; de façon qu'aujourd'hui toute l'intelligence naturelle des hommes, toute leur raison, toute leur conduite, n'étant que le résultat de ce que leur égoïsme & les fantômes de leur imagination leur ont originairement suggéré d'erreur pour s'éclairer, & d'institutions désastreuses pour se conduire, ils en ont contracté une habitude si invétérée & si aveugle, que, malgré qu'elles ne puissent engendrer que leur malheur, ils croiroient ne pouvoir les proscrire, ni les changer, sans proscrire & changer, en même-temps, toutes les facultés de leur ame & de leur corps, que l'habitude de tant de siècles a comme identifiées avec ces monstruosité.

*D.* Quelles sont les principales institutions de cet ordre mercenaire, homicide & anti-social ?

*R.* Ce sont les propriétés, les mariages & les religions, que les hommes ont inventés & établis pour légitimer leurs usurpations, leurs violences & leurs impostures.

---

## CHAPITRE IV.

### *Des propriétés.*

*D.* QU'ENTENDEZ-VOUS par le droit de propriété ?

*R.* Suivant les notions que les loix en donnent, c'est la liberté de disposer de ce qu'on dit nous appartenir, comme bon nous semble.

*D.* Quels sont les objets sur lesquels les hommes ont établi ce droit de propriété ?

*R.* Ce sont tous ceux desquels ils ont pu ou cru pouvoir s'emparer, comme les terres & les productions, les femmes, les hommes, la mer, les rivières, les fontaines, l'air, le ciel, les enfers & les dieux, dont ils ont fait & font encore aujourd'hui, toute sorte de trafic & de commerce ; depuis qu'ils ont fabriqué des espèces d'or & d'argent, auxquelles ils ont attaché tant de valeur, qu'on peut acheter avec ces espèces, tous les objets que l'on vient de nommer.

*D.* De qui les hommes tiennent-ils le titre en vertu duquel ils se sont approprié toutes ces choses ?

*R.* De leur avidité naturelle, de leur égoïsme,

de leurs désirs insatiables, de leur orgueil, de leurs violences & de leurs impostures, dont il auroit fallu se garantir.

*D.* Mais ce ne sont pas là des titres, au contraire ?

*R.* Cela est vrai ; mais puisqu'il ne paroît pas que la nature, ni son auteur en aient donné aux hommes arrivans tous nuds sur la terre, il a bien fallu s'emparer de la nature & de son auteur, comme il paroît qu'ils ont fait, pour pouvoir en disposer & les faire parler comme ils ont voulu : il a bien fallu aussi inventer une valeur en espèce d'or & d'argent, pour en faciliter le trafic & le commerce, comme ils ont fait.

*D.* Les hommes se sont-ils bien trouvés de ces arrangemens ?

*R.* Au contraire, ils en ont été bien punis ; puisque, depuis & à cause de ces arrangemens, ils n'ont cessé de se diviser, de se disputer, de se molester, de se dégrader, de se nuire, de s'armer & de se détruire les uns par les autres.

*D.* Quels inconvéniens peuvent résulter de la propriété des terres ?

*R.* Du partage & de la propriété des terres est né le privilège exclusif d'en jouir, & par conséquent de bannir du globe terrestre les races futures ; de faire mourir de faim, de soif ou de froid, celui qui n'a pas de propriété, si mieux n'aime ce dernier devenir l'esclave du propriétaire, & ce dernier l'aggréer à cette condition ; sinon pendu, comme voleur, ou empalé, ou rompu vif, comme assassin ; ainsi que cela se pratique encore aujourd'hui.

*D.* Quels inconvéniens peuvent naître de la propriété des femmes & des hommes ?

*R.* Tous les vices, toutes les bassesses, tous les défordres, toutes les misères, que traînent après eux l'égoïsme sans borne des plus forts, & le stupide aveuglement des plus foibles, ainsi que cela se pratique encore aujourd'hui.

*D.* Quels inconvéniens ont pu produire les actes par lesquels les hommes se sont emparés des divinités, & du pouvoir de commander en leurs noms ?

*R.* C'est d'avoir anéanti toute espèce d'espoir de retour, de la part des hommes, vers la nature & son auteur, seuls capables de les éclairer & de les conduire au bonheur, en consacrant, par leurs prestiges & leurs impostures, tous les actes par lesquels les plus forts se sont emparé des terres, des femmes & des hommes, afin d'éterniser la dégradation, le malheur & la destruction des peuples les uns par les autres, pour s'en partager les dépouilles; comme cela se pratique encore aujourd'hui chez les peuples les plus éclairés.

*D.* Quels inconvéniens ont pu naître de l'établissement des espèces d'or & d'argent !

*R.* Comme c'est le genre de propriété le plus commode, & qu'avec celui-là, on peut se procurer tous les autres, on doit regarder cet établissement comme le plus capable de flatter l'égoïsme, & de mettre en mouvement toutes les passions humaines, pour s'énervier, se dégrader, se molester, se diviser, se corrompre, se voler, se nuire, s'empoisonner, s'armer & se détruire les uns par les autres; comme cela se pratique encore aujourd'hui, & s'est pratiqué, dans tous les temps, suivant le témoignage de nos plus célèbres écrivains.

*Quid non mortalia pectora cogis?  
Auri sacra fames!* VIRG.

*Summi materiam mali,  
Mittamus, scelerum si bene pœnitet.* HOR.

*Aurum irreperitum, & sic melius situm,  
Cum terra cœlat.* HOR.

*D.* Comment se peut-il que, d'après l'expérience de tant de maux, on regarde encore aujourd'hui le droit de propriété comme le fondement, ou la base de la société civile?

*R.* C'est que le petit nombre de ceux qui en ont le mieux senti les inconvéniens, n'ont pas connu ou ne se sont point assez bien pénétrés des principes du droit naturel, pour se convaincre, & pour prouver que le droit de propriété ne pouvoit être qu'une monstruosité, dans l'ordre physique, comme dans l'ordre moral; & qu'une monstruosité ne pouvoit pas être le fondement ou la base de la société civile.

*D.* Qu'entendez-vous par monstruosité?

*R.* J'entends tout ce qui n'est point conforme à la nature, ou tout ce qui la contrarie, au lieu de la perfectionner & de l'embellir.

*D.* Pourquoi le droit de propriété ne peut être qu'une monstruosité dans l'ordre physique?

*R.* C'est que, dans l'ordre physique, tout ce qui existe dans la nature, n'appartient essentiellement qu'à la nature & à son auteur, auxquels l'homme appartient essentiellement aussi lui-même; & qu'étant venu au monde tout nud, & sans aucun titre, autre que celui pour ses besoins physiques, auxquels la nature & son auteur ont

pourvu, en plaçant dans le cœur & dans le sein d'une mère les moyens de le conserver & de le nourrir, pendant tout le temps qu'il ne peut pourvoir lui-même à sa conservation & à sa nourriture, il a pu après ce temps, à l'exemple de sa mère & des animaux vivans en société, se procurer, par son travail & son industrie, les moyens de subsister, sans s'en arroger la propriété inutile & contre nature.

*D.* En est-il de même dans l'ordre moral ?

*R.* Oui, sans doute, puisque l'homme social n'arrive pas au monde avec plus de titres que dans l'ordre physique, mais seulement avec les mêmes besoins auxquels l'ordre social peut pourvoir par la seule jouissance des choses naturelles, avec plus de sûreté, plus de commodité & infiniment plus d'agrémens, que dans l'état de nature sauvage, sans qu'il soit nécessaire d'établir de droit de propriété, ni des conventions qui ne sont pas plus conformes à la nature, ne la choquent, ne la révoltent pas moins dans l'ordre moral, que dans l'ordre physique, & qui ne peuvent opérer que la division, le malheur & la destruction des hommes les uns par les autres; à cause de l'intérêt désastreux & monstrueux que tous ces droits, toutes ces conventions, ou plutôt toutes ces chimères, établissent, de ne rapporter qu'à soi-même tout ce qui ne doit être rapporté qu'à la masse générale, pour être distribué selon les besoins de chaque membre de la société.

*D.* En ce cas, tous les droits, toutes les prétentions des hommes ne peuvent être que des monstruosités, puisqu'ils ne sont point conformes à la nature.

*R.* Oui,

R. Oui, sans doute, & à leur plus grand détriment, puisqu'il est évident que nul ne peut établir un droit en sa faveur, dans cette vie passagère, au préjudice de son semblable, sans établir, en même-temps, le même droit en faveur de son semblable, contre lui-même & sa postérité; qu'ainsi, dans le choc de cette réciprocité de droit ou de prétention, ce ne peut être que la finesse ou la force qui en décident, par l'affujettissement ou la destruction de l'un des deux prétendans, quelquefois même de tous les deux; ce qui n'est qu'une monstruosité palpable. Tout droit qui ne peut s'acquérir que par la force, ni se maintenir que par l'imposture, ne peut pas être un droit qui ne tend qu'à conserver; mais une monstruosité qui ne tend qu'à détruire, infiniment plus onéreuse, plus dangereuse pour celui qui en est en possession, que pour celui qui en souffre; c'est le *disfrictus ensis* d'Horace. En un mot, l'homme ne peut avoir d'autre droit dans l'ordre moral ou social, que celui de travailler à la conservation & au bonheur de ses semblables; tous les droits, toutes les institutions qui pourront éloigner l'homme social de ce but, ne seront que des monstruosités qui ne pourront engendrer ni former que des monstres.

D. Cependant un écrivain très-estimé a dit, dans un de ses discours, que celui qui le premier avoit dit, *ceci est à moi*, devoit être regardé comme le vrai fondateur de la société civile.

R. Jean-Jacques Rousseau n'a raisonné que d'après le fait de la fondation originelle de la société civile, dont les inconvéniens lui ont fait préférer la vie sauvage; mais il n'a pas raisonné

d'après le droit , ni d'après les principes qui auroient dû fonder la civilisation , qu'il n'a pas connus , & dont il n'a pu sentir , par conséquent , les précieux avantages , qui lui auroient fait préférer la vie civile , à la vie sauvage. Il n'a ouvert les yeux que sur l'origine du mal , sans s'occuper d'aucun remède curatif ; car son contrat social , ne présente que des palliatifs contre le vice radical des sociétés humaines. L'auteur de l'esprit des loix n'a raisonné de même que d'après l'état existant des choses humaines , & non d'après l'état qui auroit dû & devoit exister , qu'il n'a pas mieux connu que tous nos autres publicistes les plus célèbres ; en quoi leurs ouvrages sont plus nuisibles que profitables au genre humain.

*D.* Qu'elle réponse voudriez vous donc qu'eût fait originairement l'homme qui se seroit établi dans un petit coin de terre , à ceux qui seroient venus pour lui enlever le fruit de ses travaux ?

*R.* La voici : ô mes amis ! rien de ce que vous voyez ici ne peut m'appartenir : le terrain , ses productions , mon logement , appartient , ainsi que moi , à celui qui a fait la terre & le soleil , qui la rend féconde , & qui m'a donné des bras avec la force pour travailler : je n'en ai ni ne peux en avoir que la jouissance pour mes besoins : jouissez-en , comme moi , pour les vôtres : unissez vos travaux aux miens , parce que le travail d'un seul pourroit ne pas suffire aux besoins de nous tous ; en attendant , tâchons de nous arranger si bien , qu'aucun de nous ne puisse souffrir , ni de faim , ni de soif , ni de froid ; mais sur toutes choses , point de violence ni de folle prétention , qui ne serviroient qu'à nous diviser , qu'à nous mo-

lester, qu'à nous armer & nous faire détruire les uns par les autres ; & parce que, si je venois à succomber, cet exemple inviteroit & autoriseroit ceux qui viendront après nous, à faire usage des mêmes violences & des mêmes prétentions auxquelles vous seriez contraints de céder & de succomber à votre tour.

La voilà cette réponse de l'homme vraiment social, indicative du véritable ordre moral, ainsi que des principes de l'éducation sociale, qui auroient dû & devroient encore aujourd'hui servir de base & de fondement à la civilisation de toutes les sociétés humaines, d'où résulteroient les plus grands biens à la place des plus grands maux.

## C H A P I T R E V .

### *Des mariages.*

*D.* Q'ENTENDEZ-VOUS par les mariages ?

*R.* J'entends les règles, les cérémonies & toutes les moralités que les hommes ont inventées, dans les différens climats, pour l'union des deux sexes.

*D.* Quels en sont les inconvéniens ?

*R.* On remarque que les inconvéniens en ont été plus ou moins défâtreux, selon que les sociétés humaines se sont plus ou moins écartées des règles établies par la nature, pour la conjonction du mâle & de la femelle, chez les animaux vivans en société.

*D.* Pourquoi les hommes se sont-ils écartés de ces règles ?

*R.* C'est que les hommes, après s'être approprié & partagé les terres, ont imaginé de s'approprier & de se partager aussi les femmes, afin d'avoir des enfans à eux appartenans, pour succéder à leurs propriétés.

*D.* Quels inconvéniens sont provenus du partage & de la propriété des femmes ?

*R.* Les mêmes que ceux provenus du partage & de la propriété des terres, & encore plus défastreux.

*D.* Comment cela ?

*R.* C'est que, par le partage des terres, les hommes n'ont fait que se diviser, pour vivre chacun de son travail ; & que dans cette position, ils ne se sont armés & détruits les uns par les autres, qu'autant que l'égoïsme des plus forts, des plus féroces, des plus paresseux & des plus rusés, leur a fait ambitionner de s'emparer du fruit des travaux des plus laborieux & des plus paisibles ; au lieu que la paternité, qui a été une suite nécessaire du mariage ou du partage des femmes, est devenu un titre & la cause d'un égoïsme sans borne, par l'intérêt défastreux & homicide, fondé sur le penchant naturel d'un père pour ses enfans & sa famille, de sacrifier l'univers, si faire se pouvoit, à sa folle & aveugle ambition, de s'emparer de tout, pour le transmettre à ses enfans & à sa postérité la plus reculée.

*D.* Les pères, les mères, les enfans & les familles en ont-ils été plus heureux ?

*R.* Au contraire, les pères n'ont pas eu de plus dangereux ennemis que leurs enfans & leurs femmes, les frères que les frères, les familles que les familles, & enfin, les peuples que les peuples.

*D.* Pourquoi cela ?

*R.* C'est que les femmes vivoient dans l'esclavage sous la tyrannie des hommes ; c'est que les enfans, parvenus dans l'âge de jouissance, ne formoient des vœux que pour la mort des pères ; c'est que les frères n'ont fait que s'en disputer & s'en arracher les dépouilles ; c'est que les familles n'ont cherché qu'à s'agrandir, ainsi que les peuples, au détriment les uns des autres. On n'a qu'à parcourir les monumens de l'histoire ancienne & de nos jours, pour frémir d'horreur & être convaincus, que par le partage & la propriété des terres, que par le mariage & la propriété des femmes, les hommes ne pouvoient pas mieux s'entendre & s'arranger pour se dégrader, se molester, se nuire & se détruire les uns par les autres

En un mot, les mariages n'ont été & ne sont encore aujourd'hui, qu'un attentat des plus formels à la liberté, sur-tout de la femme, qu'un divorce avec le reste du genre humain, & qu'une ligue redoutable contre ses semblables.

*D.* Comment se peut-il que, dès les premiers temps, il ne se soit trouvé personne qui ait eu pitié de l'espèce humaine, & n'ait pas réclamé contre un ordre aussi monstrueux, pour le faire étouffer ?

*R.* C'est que l'homme, qui s'habitue à voir le soleil & tous les miracles de la nature, depuis son enfance, n'y prête plus d'attention, lorsqu'il est parvenu dans la force de l'âge ; & que si tant de merveilles n'excitent plus son étonnement, ni ne fixent son attention, à plus forte raison contracte-t-il l'habitude de voir, sans étonnement, les fem-

blables souffrir & se massacrer ; comme de se voir lui-même obligé de suivre leur exemple ; sur-tout , depuis que les imposteurs ou les prêtres y ont attaché de la gloire , du vrai mérite & des récompenses.

C'est qu'originaiement , les plus sages , ou pour dire plus vrai , les plus fins & les plus rusés qui n'avoient pas de propriété , ont été obligés d'avoir recours à d'autres moyens , pour se procurer leurs subsistances ; c'est dans cette classe d'hommes que les arts & les sciences , qui n'ont pas un rapport immédiat à la culture des terres , ont pris naissance : les plus industrieux vivoient du travail de leurs mains : les savans qui n'étoient pas les plus jeunes ni les plus forts , vivoient de ce que les propriétaires & leurs enfans leur donnoient , pour prix de leur complaisance à leur débiter tout ce que leur génie & leur mémoire leur suggéroient & leur faisoient inventer sur les astres , sur la terre , sur les causes , sur les effets & sur l'histoire des temps passés : c'est dans cette classe d'hommes que les idées sur l'existence d'une cause première ont pris une tournure analogue à l'ordre monstrueux alors existant , & convenable à leurs intérêts.

C'est ainsi que s'est formé la science de la magie , ainsi que l'art d'en imposer , de subjuguier les esprits & les cœurs , & de commander aux hommes , si crédules & si faciles à tromper , par tout ce qu'on peut leur annoncer de la part d'une cause première dont ils sentent ne pouvoir défavouer l'existence , sans défavouer la leur , ainsi que celle du soleil & de la nature entière.

Or , il n'est pas probable que , dans cette classe de savans des siècles les plus reculés , qui n'avoient pas de propriété , qui étoient habitués à voir , sans étonne-

ment, les pères, les frères, les familles & les peuples toujours en guerre, & se massacrer les uns par les autres; il n'est pas probable, dis-je, qu'il s'en soit trouvé quelqu'un dans le nombre qui se soit senti touché de pitié pour l'espèce humaine, ni capable de réformer un ordre aussi monstrueux; mais il est très-probable que s'il a pu se mettre hors des dangers, & parvenir à commander aux monstres que cet ordre ne pouvoit qu'engendrer, il est plus que probable, dis-je, qu'il aura mis tout en œuvre, les dieux, le ciel, la terre & les enfers, pour y réussir, comme cela est arrivé.

---

## CHAPITRE VI.

### *Des religions.*

*D.* QU'ENTENDEZ-VOUS par religions?

*R.* J'entends exprimer les moyens qu'ont employés, & les institutions qu'ont établies originai-  
nairement les esprits forts, pour commander aux esprits foibles, au nom de la divinité qu'ils ont fabriquée & fait parler comme ils ont voulu.

*D.* Quels sont ces moyens?

*R.* Ce sont les mêmes que ceux que nous appelons magiciens, forciers, charlatans, escamoteurs, ont employés pour se faire valoir auprès de la multitude plus ignorante, plus grossière & plus crédule, dans les premiers temps, qu'aujourd'hui que la physique, la chimie & les mathématiques nous ont acquis plus d'expérience & de lumière.

*D.* Quelles sont ces institutions?

R. On a fait remarquer, dans le chapitre précédent, que les idées des premiers sçavans, sur l'existence d'une cause première, avoient pris une tournure analogue à l'ordre monstrueux qui régissoit alors les sociétés humaines; on remarquera, aussi, que leurs institutions ont dû prendre la même tournure, la même analogie & la même convenance à leurs intérêts.

Premièrement, pour s'emparer du cœur & de l'esprit des propriétaires les plus opulens, les plus forts & les plus féroces, par tout ce qui pouvoit flatter davantage leur égoïsme, ils en ont fait des dieux, & érigé en vertus sublimes tous les actes par lesquels ils avoient asservis, dégradé, accablé, massacré les plus laborieux & les plus paisibles.

Secondement, ils ont institué le dieu de la guerre ou des armées, & érigé en vertus sublimes ou en héroïsme, tous les actes de violence & de fureur, par lesquels les peuples se massacroient les uns par les autres, en se tenant toujours derrière le rideau & hors des dangers, afin de jouir plus facilement des femmes, par l'absence ou la mort de la plus belle jeunesse, & de se partager les dépoilles des vainqueurs & des vaincus, dont on s'empressoit de venir faire hommage à leurs dieux.

Troisièmement, pour contenir la férocité des propriétaires, de leurs enfans & des familles d'un ordre inférieur, ils ont institué les dieux des enfers, avec des récompenses éternelles pour les bons, & des châtimens éternels pour les méchans. Quant au ciel, dont ils ont fait la demeure des dieux, ils en ont gardé les places pour les personnages qu'ils avoient le plus d'intérêt de se ménager & de se concilier; comme étoient ceux qui s'étoient

emparé du droit de commander aux plus foibles, ou en faveur desquels ils en avoient, eux-mêmes, institué le pouvoir, afin de maintenir leurs désastreuses institutions, sans en avoir ni le soucis, ni les peines, ni l'embarras, ni les dangers.

Quatrièmement, ils ont institué l'obligation d'adorer ces mêmes dieux, auxquels ils ont fait élever des temples, dans lesquels ils ont fait placer leur statue.

Cinquièmement, ils ont institué des fêtes, des costumes, des cérémonies imposantes, & notamment des victimes & des offrandes de tout ce qu'il y avoit alors de plus précieux & de plus exquis, en fruits, en animaux & même en vierges, pour en jouir.

Telles sont les principales institutions de toutes les religions, tant anciennes que modernes, qui ont rendu sacré le droit de propriété & du mariage; de façon qu'il n'est permis plus d'offenser, de censurer, ni par parole, ni par action, ni par omission, l'ordre mercenaire, homicide & anti-social qui gouverne aujourd'hui les peuples les plus éclairés, ni de murmurer contre les loix établies pour son maintien, sans se rendre coupable de crime de lèse-majesté divine & humaine, & d'être condamné à brûler éternellement dans les enfers de l'autre monde, après avoir été brûlé tout vif, ou marqué, ou fouetté, ou pendu, ou empalé, ou rompu vif dans les enfers, & par les diables de ce monde-ci, que cet ordre monstreux n'a pu qu'engendrer.

*D.* On dit cependant que la religion catholique enseigne, commande l'exercice & la pratique des vertus les plus capables d'opérer la paix & le bonheur des hommes; comme le pardon

des ennemis , de faire du bien à ceux qui nous font du mal , la sobriété , la tempérance , l'humilité , & de ne pas se laisser dominer & conduire par ses passions , &c.

*R.* Il ne faut pas confondre ces principes de la sagesse & de la plus saine morale , qui n'ont pour objet que les relations , les actions & les obligations naturelles des hommes les uns envers les autres , avec les religions qui n'ont pour objet que les relations , les actions & les obligations inventées & établies pour tous les différens cultes qu'on a professé & qu'on professe encore aujourd'hui envers la divinité. Si les ministres du fanatisme ont adopté ces maximes de sagesse & de la plus saine morale , qu'ils nous prêchent sans les pratiquer , ce ne peut être que pour dorer le poignard qu'ils nous ont mis dans les mains , par l'établissement de l'ordre mercenaire , homicide & anti-social , qu'ils ont rendu sacré , lequel ordre établit le plus vif intérêt de nous dégrader , de nous massacrer & de nous détruire les uns par les autres ; où nous en fait courir sans-cesse le danger , dans les temps les plus calmes ; & par conséquent un intérêt contraire à la pratique de ces mêmes vertus qui opéreroient en effet la paix & le bonheur du genre humain , si les hommes , déchirant le voile imposteur qui les aveugle & les tient comme enforcés , étouffoient cet ordre monstrueux qui s'oppose à la pratique de ces mêmes vertus , par l'établissement d'un ordre & d'une éducation qui en feroit contracter le plus vif intérêt , ainsi que la connoissance , l'amour , la pratique & l'habitude.

*D.* Quels sont les inconvéniens des religions ?

*R.* C'est d'avoir fait un monstre de la divinité ;

c'est d'avoir égaré & perdu le genre humain , en n'établissant pour principe & pour règle des actions, de la conduite & du gouvernement des peuples, que des monstruosités & des chimères, qui les ont armé & fait détruire les uns par les autres.

## CHAPITRE VII.

*Du droit de vie & de mort.*

*D.* CROYEZ-VOUS que les hommes ayent le droit de vie & de mort sur leurs semblables ?

*R.* Pour être convaincu du contraire, il suffit de rentrer en soi-même, & de sonder son cœur, dans lequel la nature & son auteur ont imprimé, & très-profondément gravé, le sentiment qui nous fait abhorrer notre destruction ; ce qui prouve bien évidemment que le droit de vie & de mort ne peut-être, aux yeux de la nature & de son auteur, que la plus infame & la plus atroce de toutes les monstruosités humaines, qui ne sauroit trouver d'excuse ni de fondement, non plus que ce que nous appellons le droit de la guerre, que dans la nécessité de vivre de chair humaine, & qui rend la condition de l'homme plus vile & plus méprisable que celle des tigres & des antropages.

*D.* Pourquoi-donc ce droit a-t-il été établi ?

*R.* Ce droit n'a été établi que pour le maintien de l'ordre mercenaire, homicide & anti-social, dans chaque gouvernement soumis à cet ordre, afin de contre-balancer, par la crainte de perdre

la vie, l'intérêt que ce même ordre produit, de contrevénir à ses institutions; comme le droit de la guerre n'a été établi, par une suite du même ordre, que pour autoriser les peuples à se massacrer & à se détruire les uns par les autres; afin de satisfaire tous les genres de passions, par tous les genres de frivolités & de chimères, dont les imposteurs & les tyrans nous ont ennyvrés & enforcés, pour attirer tout à eux.

*D.* Les propriétés, les mariages & les religions, sont-ils les seules causes des malheurs & de la destruction des hommes les uns par les autres.

*R.* Oui, car les hommes ayant étendu leur prétendu droit de propriété sur tous les genres de production du globe terrestre & de leur industrie, tous ces genres de productions, comme les végétaux, les minéraux, les animaux, ainsi que toutes les productions de leur industrie, n'ont servi qu'à multiplier, qu'à perfectionner les causes & les moyens de s'en énerver, de se disputer, de se diviser, de se tromper, de s'en imposer, de se dégrader, de se nuire & de se détruire plus facilement & plus commodément les uns par les autres.

## C H A P I T R E V I I I .

*De l'or & du numéraire.*

*D.* QUE signifie l'âge d'or ?

*R.* Le temps auquel les hommes vivoient dans l'union, la paix & le bonheur.

*D.* Ce temps a-t-il existé ?

*R.* Les fictions des anciens poètes en ont parlé, sans nous apprendre par quels moyens, cette union, cette paix & ce bonheur s'opéroient.

*D.* Pourquoi l'appelle-t-on l'âge d'or ?

*R.* Ce n'est que pour exprimer le prix & la valeur de cet âge, à cause que l'or a été depuis le métal auquel les hommes ont donné le plus grand prix & la plus haute valeur.

*D.* Ce n'étoit donc pas l'or qui faisoit le bonheur de cet âge. ?

*R.* Non assurément, car pour que cet âge ait existé, il a fallu que l'usage de l'or fut inconnu, & qu'il n'y ait eu, ni de propriété, ni servitudes de mariage, ni prêtres, ni tribunaux de justice, ni financiers, ni nobles, ni tyrans; aussi cet âge est moins une réalité, qu'une fiction de nos poètes, pour contraster avec l'âge de fer, qui n'a malheureusement que trop existé, & qui existe encore.

*D.* Que signifie l'âge de fer ?

*R.* Le temps auquel, par une suite fatale du partage & de la propriété des terres, des servitudes des mariages, & des impostures du fanatisme, qui ont fondé l'ordre mercenaire, homicide & antisocial, qui égare, encore aujourd'hui, les nations les plus éclairées, les hommes n'ont fait servir qu'à leur dégradation, leur malheur & leur destruction, toutes les choses que la nature & son auteur ne leur avoient données que pour leur conservation & leurs besoins naturels.

*D.* A quel usage les hommes ont-ils employé le fer ?

*R.* A faire des armes pour se détruire plus commodément, auxquelles ils ont ajoaté depuis celles

à feu ; de façon qu'aujourd'hui , celui qui donneroit une recette capable de réduire d'un clin d'œil toute une armée en cendre , seroit l'homme à talent le plus précieux & le mieux récompensé.

*D.* L'âge de fer n'est donc pas une fiction ?

*R.* Il n'est que trop réel , l'histoire des hommes en est la preuve.

*D.* A quel usage l'or a-t-il été employé ?

*R.* Il a été employé , comme l'argent , à la fabrique de ce que nous appelons le numéraire ou la monnoie , dont les espèces en or sont les plus précieuses.

*D.* Les hommes pouvoient-ils se passer de numéraire ?

*R.* Dans le véritable ordre moral , oui ; mais difficilement dans l'ordre mercenaire , homicide & anti-social , dont le numéraire facilite l'exécution & l'entretien , comme étant le signe représentatif de la valeur des choses nécessaires à la vie , pour ceux qui n'ont pas de propriétés territoriales.

*D.* L'or & l'argent étoient-ils essentiels pour établir ce signe représentatif ?

*R.* Non assurément , puisque les hommes ont été les maîtres de convenir de toute autre espèce de matière , comme a fait Licurgue , pour prévenir la cupidité , l'avarice & le luxe , qui sont les fléaux des états soumis à l'ordre mercenaire , homicide & anti-social.

*D.* Par quel moyen pourroit-on empêcher ou prévenir les inconvéniens du numéraire dans les états ?

*R.* Il faudroit que la matière qui seroit employée à la fabrique du numéraire , ne fut point

tirée de l'étranger ; mais bien de son propre sol ; & empêcher qu'il n'y eut d'autres richesses que celles de son propre sol ; ainsi que d'autres moyens de pourvoir à ses besoins , que ceux de son propre sol ; parce que les états qui tirent leur existence de leur propre sol , peuvent se comparer à la divinité ; au lieu que leur existence devient précaire , & dépendante , lorsqu'ils se font des besoins auxquels ils ne peuvent pourvoir que par un secours étranger , il seroit donc essentiel , en attendant un meilleur ordre de choses , de ne permettre la circulation de cette matière étrangère que pour les besoins les plus indispensables , de ne l'accumuler & ateler dans les coffres de l'état , que pour en prévenir les abus de la part des puissances voisines , ou pour les contenir ou même les secourir au besoin.

*D.* Pourquoi , si l'or & l'argent n'étoient pas nécessaires , les avoir employés ?

*R.* C'est que , par une suite de cet ordre monstrueux , il est entré dans le plan des imposteurs , qui s'étoient emparé du pouvoir céleste , d'inventer , de semer , de multiplier toutes les causes physiques & morales de la dégradation , de la corruption , de la division , de l'ambition , de la discorde & de la destruction des hommes les uns par les autres , pour en profiter eux seuls , à l'ombre de leurs autels & sous la garde de leurs dieux : or , l'or & l'argent étant les métaux les plus beaux & les plus précieux , ils n'en ont permis & consacré l'usage , ils ne leur ont attaché la plus haute valeur que pour en faire la cause & le principal agent de toutes les passions humaines ; de façon que ,

depuis qu'on a fabriqué des espèces d'or , & qu'avec elles on peut acquérir tous les autres genres de propriété, elles sont devenues l'objet de la cupidité générale & individuelle ; depuis que le fanatisme des espagnols a fait massacrer tous les peuples de l'Amérique pour la soif de l'or , elle est devenue infatigable chez les peuples les plus éclairés de l'Europe, qui n'ont cessé & ne cessent de se massacrer , pour tous les moyens d'en acquérir , & ne s'effervent que pour s'enivrer , se dégrader , & payer les hommes pour se faire la guerre & se détruire les uns par les autres.

## C H A P I T R E I X.

*De l'autorité, force ou pouvoir.*

*D.* QU'ENTENDEZ-VOUS par l'autorité, force ou pouvoir ?

*R.* Dans l'ordre physique, ce sont les moyens naturels d'agir & de faire agir, d'exécuter & de faire exécuter les actes de notre volonté.

*D.* Dans l'ordre physique, l'homme a donc le droit d'agir & de faire agir, d'exécuter ou de faire exécuter ses volontés.

*R.* Il ne faut pas dire qu'il en ait le droit ; car tous les droits de l'homme sont dans la cause universelle à laquelle tout doit être rapportée ; mais la libre faculté dont il pourra faire usage, si une force majeure ne s'y oppose.

*D.* Mais si, dans l'ordre physique, l'homme n'agit, ou ne fait agir, n'exécute ou ne fait exécuter qu'à son détriment ou au détriment de ses semblables,

qui n'obéiront que par force ou par crainte, qu'en arriveroit-il ?

*R.* Alors il n'en pourra résulter que du mal pour lui ou pour ses semblables, qui le détestent, & que son exemple aura autorisés à en user de même envers lui, lorsqu'ils en auront les moyens, qu'ils tâcheront de se procurer par toutes les voies possibles.

*D.* C'est donc de l'usage que l'homme aura fait de son autorité, force ou pouvoir naturels, que dépend le sort de l'homme dans l'ordre physique ?

*R.* Rien n'est plus vrai ; comme dans l'ordre moral ou social, puisque l'homme social acquiert en croissant, les mêmes moyens d'agir & de faire agir, d'exécuter & de faire exécuter ses volontés ; à cela près que, dans l'ordre physique, l'homme n'est comptable qu'à lui-même, & au tribunal de sa conscience naturelle, de l'usage qu'il aura fait de son autorité, force ou pouvoir naturels ; au lieu que dans l'ordre social, il en est comptable à la société.

*D.* Mais si les hommes, qui naissent sans connoissance ni expérience, se sont associés ensemble, sans avoir appris à faire usage de leur autorité, force ou pouvoir naturels, pour leur plus grand avantage, ou même après avoir contracté l'habitude de n'en faire usage qu'au plus grand détriment les uns des autres, comme cela est arrivé, que deviendra la société ?

*R.* Alors il ne peut plus exister de véritable bien social, puisqu'il ne peut pas y avoir de règle sûre pour faire usage de l'autorité, force ou pouvoir naturels de chacun des membres de la société, pour un plus grand avantage que dans l'ordre physique, ou parce qu'il n'existe de règle que pour en user

au détriment de la société : ce qui détruit & fait nécessairement cesser le consentement de rester associé, puisque ce n'est pas pour un mal, mais pour un bien que les hommes se sont associés ensemble.

*D.* Quel parti doivent prendre alors les sociétés humaines ?

*R.* De convoquer & d'établir un conseil social, composé des membres les plus éclairés, les plus expérimentés, & les plus ardens amis de l'humanité, afin de faire le procès à toutes les causes originelles des malheurs des sociétés humaines, & d'établir les meilleurs moyens de lutter contre le pouvoir de l'habitude qu'en ont contractée les hommes de la génération présente; jusqu'à ce que, par l'établissement d'une éducation, qui fera contracter à tous les individus qui en seront susceptibles, la connoissance, l'amour & l'habitude des moyens d'opérer leur bonheur les uns par les autres, l'ordre mercenaire, homicide & anti-social, soit à jamais étouffé pour le bonheur inaltérable des générations futures.

*D.* Où trouver ces moyens ?

*R.* Dans l'étude de la nature.

*D.* La nature offre-t-elle des exemples de l'usage de l'autorité, force ou pouvoir, qui puisse servir de règle sûre dans l'ordre moral ou social ?

*R.* Oui, sans doute : on n'a qu'à suivre l'exemple d'une mère, sur l'usage qu'elle fait de son autorité, force ou pouvoir naturels envers ses enfans : on n'a qu'à lire dans le cœur d'une mère, le principe naturel de cet usage ; que les sociétés, qui sont les mères de tous les membres qui les composent, comme ceux-ci, n'en sont que les enfans, ne s'attachent donc qu'à perfectionner cet exemple

de l'usage de l'autorité, force ou pouvoir, & du principe de tendresse qui le met en activité, par une éducation qui en fasse contracter la connoissance, l'amour & l'habitude; qu'on étouffe, en même-temps, toutes les monstruosités qui nous ont fermé les yeux sur un si beau modèle, qui en ont corrompu le principe, & le rendent impraticable: je me donne alors pour garant du bonheur de toutes les sociétés humaines; sinon pour les hommes corrompus de la génération présente, du moins pour toutes les générations futures.

---

## CHAPITRE X.

### *Des sociétés humaines.*

**D.** QU'ENTENDEZ-VOUS par sociétés humaines?

**R.** J'entends un nombre d'hommes plus ou moins considérable, répandus sur un territoire plus ou moins étendu, auxquels l'habitude de se voir, de se communiquer & de commercer ensemble, a fait contracter le même langage, les mêmes usages, le même génie, les mêmes besoins & le même intérêt de se conserver & de se défendre, les uns par les autres, contre les injures des élémens, des bêtes féroces, & contre les attaques intérieures & extérieures de la part de leurs semblables.

**D.** L'homme est-il naturellement incliné à s'associer avec ses semblables?

**R.** Oui, sans doute, puisque, comme on le verra dans la seconde partie de ce catéchisme, l'homme, naissant sous la dépendance de sa nour-

rice , qu'on appelle la mère , & ne pouvant exister alors que par ses tendres soins , devient naturellement l'associé de sa mère , ainsi que de ses frères & sœurs , lorsqu'il a acquis assez de force , & que , venant ensuite à se reproduire , ainsi que ses frères & sœurs , il se forme naturellement à la longue plusieurs sociétés particulières , dont l'habitude de se voir , de communiquer & de commercer entr'elles , établit naturellement un lien qui les unit toutes ensemble , pour ne former qu'une seule société , qu'un même peuple , qu'une même nation , afin d'être plus en force & en moyens de se conserver & de se défendre les uns par les autres.

Telle a été , dans l'origine , la véritable constitution & le but naturel des sociétés humaines , des peuples & des nations.

*D.* Qu'entendez-vous par constitution d'une société ou d'un peuple ?

*R.* J'entends sa manière d'exister , ou les principes constitutifs de son existence , qui la rendent plus ou moins robuste , plus ou moins capable de se conserver & de se défendre.

*D.* En quoi faites-vous consister les principes constitutifs de l'existence d'une société ?

*R.* Dans la quantité & la qualité des membres qui la composent , ainsi que de son territoire. Si les membres qui la composent sont nombreux , robustes , vigoureux , intelligens ; industrieux & courageux ; si son territoire est sous un heureux climat , & fertile en productions , pour pourvoir à tous ses besoins , cette société fera d'une très-robuste constitution , son existence ou sa manière d'exister sera très-bonne.

Si , au contraire ; la constitution ou l'existence

d'une société fera foible, & ses membres seront misérables, peu susceptibles de se conserver & de se défendre les uns par les autres.

D. Quelque robuste que soit la constitution d'une société, quelqu'intelligens, quelque courageux qu'en soient les membres, & quelqu'heureux qu'en soient le climat & le territoire, ne peut-elle pas être détruite ?

R. Oui, si sa manière d'agir ou de se gouverner est mauvaise; il en est d'une constitution sociale ou de l'existence politique d'un peuple, comme de la constitution ou de l'existence d'un particulier, que son mauvais régime peut altérer & détruire avant le terme, quelque robuste que soit sa constitution naturelle (1), comme il est vrai de dire aussi qu'un peuple d'une mauvaise constitution peut se soutenir par un bon régime ou gouvernement.

## CHAPITRE XI.

*De la raison humaine, des opinions, des loix, de la justice & du droit.*

D. QU'ENTENDEZ-VOUS par raison humaine ?

R. La raison humaine ne peut-être que le ré-

(1) La première législature de l'assemblée nationale de France, a confondu, dans son acte constitutionnel, accepté par le roi, la nouvelle constitution ou existence politique du peuple François, qui est excellente, avec sa législation, son nouveau régime ou gouvernement qui est mauvais; ainsi qu'on l'établira dans les deux adresses à la suite de ce catéchisme.

sultat intellectuel de l'organisation , de l'éducation , des sensations , des inclinations , des habitudes , de la manière de voir & de sentir , qui varient dans tous les climats , chez les différens peuples & même dans chaque individu.

*D.* Qu'entendez-vous par opinions ?

*R.* Ce sont les jugemens ou les résultats des délibérations sur les objets que la raison soumet à son examen & à sa discussion.

*D.* D'où vient que les hommes sont si peu d'accord sur leurs opinions ?

*R.* C'est parce qu'ils ne sont point nés avec la connoissance des règles sûres pour s'éclairer , & que celles qu'ils ont établies pour se conduire , étant contre nature , n'ont servi qu'à les égarer , qu'à les diviser , qu'à mettre en opposition leurs idées & leurs<sup>es</sup> intérêts ; de là vient cette maxime proverbiale , *tot capita , tot sensus*. (1)

*D.* Qu'entendez-vous par loix ?

*R.* Ce sont les obligations que les plus forts ont imposées aux plus foibles , pour le maintien de leurs désastreuses institutions , afin d'en profiter au détriment du plus grand nombre.

*D.* Qu'entendez-vous par justice ?

*R.* On entend , l'exercice continuel de la volonté des plus forts , pour le maintien de cet ordre désastreux , que nos légistes appellent , *volonté*

---

(1) Les hommes ne seront jamais d'accord sans une éducation régénératrice de la raison & du cœur humains , qui ont été égarés & corrompus par l'ordre mercenaire , homicide & anti-social. Sans cette éducation , ils seront toujours le jouet de leurs opinions , de leurs passions , de leurs chimères , & de leur sottise & ridicule vanité.

*constante & perpétuelle de rendre à chacun ce qui lui est dû.*

*D.* Qu'entendez-vous par droit ?

*R.* Nos juriconsultes l'on défini dans l'art de pratiquer ce qui est *équitable & bon*, la connoissance du *juste & de l'injuste*, *ars æqui & boni; justi atque injusti notitia.* (1)

*D.* Peut-il y avoir plusieurs sortes de droits ?

*R.* Il ne peut y en avoir qu'un, dans le véritable ordre moral ou social; celui de se rendre & de se conserver heureux les uns par les autres; comme il ne peut y avoir d'autre obligation, d'autre lien, d'autre pouvoir, d'autre justice, d'autre convention, que de n'y pouvoir faire usage des facultés de son ame & de son corps, que pour la pratique de ce qui est *équitable & bon*, ni d'autre éducation que pour apprendre ce qui est *juste & injuste*, faire contracter l'habitude & l'amour du *juste*, ainsi que l'horreur de tout ce qui est *injuste*.

*D.* Les notions que vous nous avez données de

(1) Il est bien étonnant que, d'après une idée aussi sublime & aussi vraie du droit en général, ceux qui l'ont conçue, n'aient pas aperçu son incompatibilité avec l'ordre monstrueux qui n'établit que l'intérêt de l'injuste; &, qu'au lieu de l'étouffer, par une éducation régénératrice de la raison & du cœur humains, ils ne se soient occupés que d'un code immense de loix pour le maintien de cet ordre désastreux, lesquelles n'ont servi & ne serviront qu'à le rendre plus incurable, par le stupide & fatal pouvoir de l'habitude, seul obstacle qu'il y ait aujourd'hui à surmonter, & qui nous expose encore à toutes les fureurs des tyrans, des prêtres & des aristocrates.

la raison, des opinions, des loix, de la justice, ne font donc pas celles que l'on devroit en donner, suivant le véritable ordre moral ou social ?

R. Cela est vrai, ce sont les notions d'après l'ordre mercenaire, homicide & anti-social, suivant lequel il est impossible que les hommes aient de saine raison, de vraies opinions, ni de règle pour en acquérir & se bien conduire.

D. Qu'elles sont donc les véritables notions que l'on doit en donner ?

R. On doit entendre par raison, cette faculté de notre ame, qui nous rend susceptibles de connoissances, & de les tourner à notre plus grand avantage.

On doit entendre par véritables opinions, celles qui, n'étant que le résultat de l'étude de la nature, doivent principalement nous élever à la conviction de l'existence & de notre dépendance d'une cause universelle, à laquelle nous devons rapporter tout ce que nous sommes, ainsi que tout ce que nous sommes obligés de faire pour le bonheur de nos semblables ; en ne consultant que les mêmes règles ou le même ordre par lequel tous les êtres dans l'univers, se maintiennent, se régissent, se conservent, se reproduisent & se perpétuent les uns par les autres.

On doit entendre par loix, les impulsions naturelles qui déterminent les mouvemens de tous les êtres animés & inanimés, afin de leur faire remplir les fonctions relatives à leur conservation & à leur reproduction, pendant tout le temps de leur durée.

D. Comment cette impulsion se fait elle remarquer ?

*R.* Par l'action & la réaction des corps les uns sur les autres, dans les êtres inanimés, & par les impressions & les inclinations qui déterminent les mouvemens, les actions & les fonctions des êtres animés.

*D.* A quoi tendent les impulsions ou les loix, prescrites aux êtres inanimés ?

*R.* A se soutenir, à se conserver, à se reproduire & à se perpétuer les uns par les autres, chacun selon ses rapports avec l'ordre par lequel toute la masse de l'univers, se conserve & se perpétue.

*D.* A quoi tendent les impulsions, les inclinations ou les loix, qui déterminent les mouvemens, les fonctions & les actions des êtres animés ?

*R.* Elles tendent au même but chez toutes les différentes espèces d'animaux, notamment de ceux vivans en société.

*D.* Pourquoi donc l'ordre établi chez les hommes, est-il si différent, puisqu'il opère des effets si contraires ?

*R.* C'est que les hommes, trop familiers avec la nature, depuis leur enfance, ne sont frappés & ne se laissent s'éduire que par tout ce qui s'en éloigne ; ainsi que par-tout ce qui flatte le vice naturel de leur constitution, qui est l'égoïsme brutal & infocial ; comme l'instinct féroce des tigres, des lions, des ours & des chevaux, qui n'ont pas été domptés, ni apprivoisés ; ce qui établit la nécessité urgente d'une éducation qui dompte l'égoïsme de l'homme, en ne le dirigeant que vers le bonheur de ses semblables.

*D.* Quelle est la véritable notion de justice ?

*R.* Ce terme ne doit signifier que l'exercice

continuel de la même intelligence, de la même puissance qui ont établis les loix, de l'exécution desquelles résulte l'ordre par lequel tout se conserve, se reproduit & se perpétue dans l'univers.

*D.* Il n'y a donc pas de différence entre l'idée de justice, & l'idée de l'ordre; puisque c'est par l'ordre que tout se conserve, & que la justice opère les mêmes effets?

*R.* Il y a cette différence, que l'ordre est l'effet ou le produit des loix, que l'intelligence, la volonté & la puissance qui l'ont conçu, qui l'ont voulu, ont établies; & que la justice ne peut être que le maintien de ses mêmes loix, par l'exercice continuel de cette même intelligence, de cette même volonté & de cette même puissance, sans lequel exercice l'ordre ne pourroit pas être maintenu.

*D.* Où placez vous cette intelligence, cette volonté & cette puissance?

*R.* Dans la cause première de tout ce qui existe, que nous appellons *Dieu*; ce qui fait qu'on ne doit entendre par justice divine, que l'exercice continuel de son intelligence, de sa volonté, de sa puissance infinies, pour le maintien de l'ordre par lequel tout l'univers se régir, se conserve, se reproduit & se perpétue; comme on ne doit entendre par *justice humaine*, que l'exercice de la même intelligence, de la même volonté, de la même puissance des hommes, pour le maintien de l'ordre par eux établi, pour se régir, se conserver & se reproduire; abstraction faite de la question de savoir si l'ordre par eux établi, est bon ou mauvais; question la plus importante & la plus intéressante qu'ils puissent jamais avoir à examiner,

à discuter & à résoudre, d'autant qu'il paroît évident que l'ordre par eux originairement établi, & qui existe encore, n'a opéré jusqu'ici, n'opère & n'opérera, que la division, la dégradation, le malheur & la destruction des hommes, les uns par les autres, jusqu'à ce qu'il soit étouffé, par une éducation régénératrice de la raison & du cœur humains.

D. L'idée que les peuples ont de la justice divine, est-elle la même que celle que vous venez d'en donner ?

R. Le fanatisme de tous les temps, n'a donné des notions sur *dieu* & sa *justice*, que d'après l'ordre mercenaire, homicide & anti-social, que ses imposteurs ont rendu sacré ; aussi les idées sur *dieu* & sa *justice*, comme sur la justice des hommes, sont-elles parfaitement analogues à cet ordre monstrueux & désastreux, lequel, comme il veut qu'il soit de la *justice humaine*, d'avoir le droit de vie & de mort sur les hommes, dans ce monde, veut qu'il soit aussi de la *justice divine*, de les punir & de les faire brûler éternellement dans l'autre, pour se venger des crimes ou des monstruosités que ce même ordre ne peut qu'engendrer. (1)

---

(1) Ce n'est pas dieu qui est l'offensé, ni qui puisse l'être ; ce sont les hommes ; ce n'est pas dieu qui est un monstre, ce sont les hommes ; ce ne sont pas non plus les hommes qui sont coupables, ce sont leurs institutions qui en ont fait des monstres ; ce sont donc les institutions qu'il faut étouffer, & non pas ceux qui en ont contracté la malheureuse habitude : ils sont plus à plaindre qu'à blâmer.

Élevons donc les hommes pour en faire, non des

*D.* Qu'entendez-vous par ordre en général ?

*R.* On doit entendre par ordre, le résultat qui s'opère & se maintient par l'exécution des loix prescrites à tous les êtres, qui leur ont fait prendre, à chacun leur place, les ont fait arranger & classer de façon à pouvoir remplir les fonctions nécessaires à leur conservation & à leur reproduction les uns par les autres.

## C H A P I T R E X I I .

*Des subsistances , de l'agriculture , de l'industrie ,  
des finances & du commerce.*

### S E C T I O N P R E M I È R E .

*D.* QU'ENTENDEZ-VOUS par les subsistances ?

*R.* Ce sont les choses nécessaires à la vie animale.

*D.* En quoi les faites vous consister ?

*R.* Dans les productions de la terre, sans lesquelles nous mourrions de faim, de soif ou de froid.

*D.* Il est donc bien essentiel de veiller sur les subsistances ?

*R.* Oui, sans doute ; car, sans elles, nous serions tous perdus ; au lieu qu'avec elles, nous pouvons

imposeurs, non des persécuteurs de leurs semblables ; mais pour en être les plus ardens amis, & les plus ardens défenseurs. En attendant, veillons les monstres, & mettons-les dans l'impuissance de dévorer les peuples, & de les faire détruire les uns par les autres.

nous retrouver, nous secourir, nous défendre & nous conserver les uns par les autres.

## SECTION I I.

*D.* Qu'entendez-vous par agriculture?

*R.* L'art de faire produire à la terre ces mêmes substances, de les exploiter & de les conserver saines, jusques à leur emploi & consommation.

*D.* Cet art est-il bien essentiel?

*R.* Oui, sans doute; c'est le premier & le plus utile de tous; on ne sauroit trop l'étudier & le perfectionner.

## SECTION I I I.

*D.* Qu'entendez-vous par industrie?

*R.* C'est l'art d'appréter, d'arranger, de modifier les différentes productions de la terre, pour nous substanter, pour nous vêtir, nous loger, nous éclairer & nous défendre plus commodément, contre la rigueur des élémens, les attaques des bêtes féroces & des hommes qui, tant que l'ordre mercenaire, homicide & anti-social les dirigera, seront sujets à devenir plus sanguinaires & plus barbares que les tigres & les antropophages.

*D.* Cet art est-il bien difficile à apprendre?

*R.* C'est selon les dispositions que l'on a apportées en naissant; car, comme l'industrie comprend toutes les inventions, tous les arrangemens & toutes les productions de l'esprit humain, soit pour les besoins essentiels, la commodité & les agrémens de la vie humaine, chaque individu y excellera plus ou moins, selon les dispositions qu'il y apportera; l'essentiel est que ces dispositions soient cultivées & perfectionnées par l'éducation.

## S E C T I O N I V.

*D.* Qu'entendez-vous par commerce ?

*R.* Dans le véritable ordre moral ou social, c'est la communication des moyens de se rendre & de se conserver heureux les uns par les autres ; mais, dans le malheureux état actuel des choses humaines, ce terme n'exprime que les relations des individus, des familles & des peuples, pour tous les différens genres de négociations que l'ordre mercenaire, homicide & anti-social, a fait naître & multipliées en raison des passions, des goûts, des penchans & des habitudes, dont les hommes sont naturellement susceptibles, & dont ce même ordre les a rendus les misérables jouets.

*D.* Quels inconvéniens peuvent naître du commerce, dans l'état actuel des choses humaines ?

*R.* C'est d'enrichir les plus adroits & d'appauvrir les plus sots, qui sont toujours en plus grand nombre ; c'est d'avoir miné insensiblement les droits naturels & imprescriptibles de l'homme, & forgé les chaînes de l'esclavage, par l'ascendant & le pouvoir du petit nombre des riches, sur le plus grand nombre des pauvres.

## S E C T I O N V.

*D.* Qu'entendez-vous par les finances ?

*R.* On se sert de ce terme pour exprimer les deniers qui proviennent des contributions publiques, & des revenus de l'état, pour pourvoir à ses besoins.

*D.* En quoi consistent ces deniers ?

*R.* Aujourd'hui, en France, ils consistent en

numéraire métallique, qui y est regardé comme marchandise ; & en papier-monnoie, qui a pris la place du numéraire métallique, qui se vend très-cher.

*D.* Pourquoi cela ?

*R.* A cause des fausses opérations de l'assemblée nationale, soi-disant exclusivement constituante, qui a donné dans tous les pièges que les ennemis de la révolution, & ceux qui ont voulu en profiter au détriment de la chose publique, lui ont tendus.

*D.* Qu'elles sont les fausses opérations ?

*R.* C'est, 1<sup>o</sup>., d'avoir payé comptant la dette exigible, encore qu'elle n'eût été, ni vérifiée, ni discutée, ni reconnue légitime ; & qui, n'ayant jamais été consentie par la nation, étoit plus illégale que les impôts qui ont été, pour cette raison, déclarés nuls. Pourquoi n'avoir pas pris de termes, afin d'acquitter cette dette, du moins vis-à-vis de ceux qui auroient pu attendre, comme on en a pris pour le paiement des biens nationaux ? certes, quand un père de famille a été ruiné par les dissipations énormes de ses enfans, les juifs qui n'ont traité avec eux qu'à usure, doivent s'estimer fort heureux, quelqu'arrangement qu'on prenne pour les payer ; mais le malheur des circonstances a voulu que les fondés de procuration du père de famille, étoient eux-mêmes les juifs, & par conséquent, juge & partie.

2<sup>o</sup>. De n'avoir décrété que des assignats ou papiers-monnoie, dont la moindre valeur étoit de 50 liv., ce qui a fait fuir le numéraire métallique, a livré tous les porteurs d'assignats à la discrétion de ces mêmes juifs, & grossi la fourme

des agioteurs. C'est de n'avoir pas, sur-le-champ, décrété un papier-monnoie de petites sommes, & fabriqué de petites pièces pour en faciliter le change, afin de pourvoir aux menus besoins journaliers; c'est d'avoir attendu neuf mois pour émettre des assignats de 5 liv. & de gros sous, & après que l'ardeur du butin a grossi la masse des agioteurs; jusques-là même que ceux qui ont la manutention de ces assignats & de ces petites pièces, les vendent à ces mêmes agioteurs de profession, qui les revendent au public.

3°. C'est de n'avoir pas établi une banque nationale & des bureaux, dans toutes les villes, pour la distribution de ce papier-monnoie & son échange en argent, moyennant un léger intérêt, qui auroit tourné au bénéfice du trésor public, & auroit anéanti l'agiotage, qui ne fomenté que la cupidité, & n'entretient que la paresse (1).

## C H A P I T R E X I I I .

### *Des colonies.*

**D.** QU'ENTENDEZ-VOUS par colonies?

**R.** Ce sont des pays au-delà des mers, que

(1) Dieu veuille que de ce desordre il en résulte un bien, comme je l'espère; car si les peuples parviennent jamais à se convaincre qu'on peut se passer de numéraire métallique, & qu'on peut faire désormais en papier-monnoie, ce qu'on a fait, jusqu'ici, avec l'or & l'argent, ces métaux seroient une cause de moins à la corruption du genre humain.

l'art

Part de la navigation a fait découvrir, que la foif de l'or a fait établir, & que l'habitude des superfluités & des frivolités, dont les commerçans maritimes s'enrichiffent, fait entretenir à grands frais par les nations, qui s'en appauvriffent (1).

---

(1) L'Espagne n'a jamais été plus pauvre que depuis fes conquêtes dans l'Amérique, & des mines du Pérou. Les guerres pour le commerce maritime, ont caufé plus de perte aux nations de l'Europe, que celles pour la conquête de la terre ci-devant fainte, où reposent encore aujourd'hui les cendres de Mahomet.

Ce qu'il en a coûté, & ce qu'il en coûte encore à la France, comme à l'Angleterre, pour l'entretien d'une marine de guerre, qu'il faut renouveler tous les dix ans, afin de protéger la marine marchande, excède de beaucoup tous les profits que ces deux nations retirent de leur commerce maritime; c'est la véritable caufe de la dette, qu'on dit excéder la valeur du fol en Angleterre; c'est auffi la caufe de la dette qui a amené la révolution françoife; faffe le ciel que ces deux nations ne s'uniffent enfemble que pour rendre le commerce auffi libre que l'air, & fur mer & fur terre; & que toutes les autres nations imitent un exemple auffi falutaire & auffi néceffaire à la paix & au bonheur du genre humain, malgré les vues ambitieufes & féroces de leurs impofteurs, de leurs tyrans & de leurs miniftres, qui ne demandent pas mieux que de voir les peuples s'enivrer des chimères du commerce pour mieux les enchaîner.



---

---

## C H A P I T R E X I V .

*D E la constitution françoise & de l'assemblée nationale.*

*D.* Q U'ENTENDEZ-VOUS par constitution françoise ?

*R.* La nouvelle existence politique que s'est donnée le peuple françois, par le ministère de ses représentans.

*D.* En quoi faites-vous consister cette existence politique ?

*R.* En vingt-quatre millions d'hommes, constitués en assemblée représentative, permanente, unique & périodique, pour ne s'occuper que des moyens d'opérer la paix & le bonheur universels ; c'est cette assemblée, qu'ils ont nommée *nationale*, parce qu'elle n'est composée que des représentans de la nation, choisis par le peuple, reconnu libre, & seul souverain.

---

---

## C H A P I T R E X V .

*D E la législation, du régime ou gouvernement françois.*

*D.* Q U'ENTENDEZ-VOUS par législation, régime ou gouvernement françois ?

*R.* Ce sont les institutions, les règles ou les

loix qui prescrivent la manière d'agir de la nouvelle existence politique de la nation françoise, pour atteindre au but de paix & de bonheur universels, que les représentans sont obligés de ne point perdre de vue, comme étant la fin à laquelle doivent tendre toute leur vigilance, toutes leurs institutions, toutes leurs loix & tous leurs travaux.

*D.* Mais si ces institutions, si ces loix s'éloignent de ce but ?

*R.* C'est à l'assemblée nationale à les y ramener.

*D.* Qui peut juger du mérite de ces institutions & de ces loix, ou pour les maintenir, ou pour les proscrire & en établir d'autres ?

*R.* L'opinion publique, le vœu général de la nation, son approbation ou son improbation, qu'aucune loi ne sauroit empêcher, sans rendre la nation esclave, & auxquelles les représentans de la nation d'une seconde, comme d'une première législature, ne peuvent se dispenser de se conformer, sans trahir les devoirs les plus sacrés de leur mission, sans se rendre complices, ou mêmes les artisans des malheurs qui pourroient être les suites des mauvaises institutions & des loix destructives de sa constitution.

*D.* Mais, n'y a-t-il pas de formes pour revenir contre de mauvaises institutions, ou de loix contraires au bien de la nation ?

*R.* Si ces formes occasionnent des retards, elles sont vicieuses, & nulles de droit.

Rien ne requiert autant de célérité, que le cas d'un vice qui peut devenir incurable, si on n'y remédie aussitôt qu'on s'en apperçoit. Il n'y a point de formes à prescrire ; il ne faut pas délibérer pour

éteindre le feu, n'y attendre que la maison soit réduite en cendre, pour y porter du secours (1).

---

(1) Quand l'opinion publique s'élève contre une institution, contre une loi qui attaque les droits naturels & imprescriptibles de l'homme, qui menace la constitution, il ne peut y avoir d'autre forme que l'obligation essentiellement inhérente aux devoirs sacrés des représentans de la nation, de l'accueillir, d'en ordonner le rapport, & d'appaîser les cris de la nation, par les moyens les plus prompts & les plus efficaces.

Une convention, une représentation autre que l'assemblée nationale, seroit l'anéantissement de l'unité de volonté, de l'unité de pouvoir; ce seroit élever autel contre autel; ce seroit anéantir la constitution. Cette convention seroit peut-être encore plus susceptible de corruption que l'assemblée nationale, que l'opinion publique environnera toujours de la force du peuple, si elle se montre pour lui; ou de sa colère & de son mépris, si elle est assez lâche pour abandonner ses intérêts.

Le problème de chaque institution, de chaque loi, doit se résoudre par l'examen de cette proposition; *cette loi est-elle bonne, est-elle mauvaise pour le peuple?* En suivant cette règle, l'instinct naturel des hommes, suffira pour ne point s'égarer, & pour discerner les amis du peuple d'avec ses ennemis; suivant cette règle, on fera convaincu que l'institution du *veto* suspensif, l'organisation & la nomination des ministres au choix du roi, la liste civile, la délégation du tout-puissant pouvoir exécutif au roi, ou plutôt à ses ministres, sont des institutions par lesquelles on a décrété la contre-révolution; en dépouillant la nation de sa puissance & de sa souveraineté de fait.



## CHAPITRE XVI.

*DE la politique des gouvernemens.*

D. QU'ENTENDEZ-VOUS par politique ?

R. C'est l'art de suppléer à la foiblesse de son corps, par la force de son esprit (1).

D. Cet art convient-il à une grande nation libre, comme la France ?

R. Non, sans doute ; il est plus dangereux pour ceux qui le professent, chez un peuple éclairé, que pour ceux qui en souffrent (2).

---

(1) Pour avoir une explication plus étendue, il faut lire Machiavel ; en attendant, on peut tenir pour certain, & pour une vérité démontrée par l'expérience de tous les siècles, que la politique est la seule divinité, la seule religion, la seule loi connue & invoquée dans le secret des cabinets & des conseils des imposteurs & des despotes, pour le maintien de leurs autres divinités, de leurs autres religions, de leurs autres constitutions, de l'ordre mercenaire, homicide & anti-social, par lequel ils ont abruti les peuples, pour en être les maîtres, & les mener comme on mène au joug de la charrue, au pâturage & à la boucherie, des troupeaux de bœufs ; parce qu'ils ne connoissent pas leur force, ni la main perfide, qui ne les carresse que pour s'enrichir & s'engraïsser du travail & du sang de ces animaux.

(2) Mais la France n'est pas libre : son gouvernement est plus despote que jamais : sa nouvelle constitution, fondée sur les droits naturels & imprescriptibles de l'homme, qui forme aujourd'hui son existence politique, est excellente ; mais sa nouvelle législation, ou

*D.* Par quelle mesure pourroit-on prévenir les maux dont la France est menacée ?

*R.* Par l'établissement d'un meilleur gouvernement.

---

son nouveau régime, est comme une citadelle faisant un feu continuel sur ces mêmes droits ; sa première législation, au lieu d'avoir éclairé les peuples sur les moyens de maintenir & de faire chérir les droits sacrés de l'homme, ainsi que la liberté, dont la France a donné au monde le plus mémorable exemple ; au lieu d'avoir mis un frein à la fureur des ennemis de sa révolution, cette première législation n'a fait de loix que pour lâcher la bride aux ennemis de la liberté, & leur a donné tout pouvoir de renverser la constitution ou nouvelle existence politique du peuple françois ; loix que cette législation a déclaré faire partie essentielle de sa constitution, & oblige, par un serment, les représentans de la seconde législation, de ne point y toucher, afin de paralyser la nation & ses nouveaux représentans ; ce qui expose la France à des tiraillemens, à des convulsions, à des guerres intestines & interminables, dont, les conspirations, les massacres & les troubles qui l'ont affligée, & la tiennent encore en échec, sont les avant-coureurs.

On a éprouvé que l'insurrection & l'anarchie d'un peuple éclairé, vaut mieux qu'un mauvais gouvernement, jusqu'à ce qu'il y en ait un où la loi ne soit faite que pour le maintien des droits de l'homme social, & pour en réprimer les abus.



## CHAPITRE XVII.

*DE l'émigration.*

*D.* QU'ENTENDEZ-VOUS par émigration ?

*R.* On entend la translation de sa personne dans un pays étranger, soit pour un temps, soit pour toujours.

*D.* Cette translation de sa personne, soit pour un temps, soit pour toujours, peut-elle être défendue ?

*R.* Non ; parce qu'elle n'a rien de contraire au droit de la nature & des gens, à moins qu'elle ne soit frauduleuse, & alors ce n'est pas l'émigration, mais la fraude qu'on doit réprimer & punir.

*D.* Dans quel cas l'émigration est-elle frauduleuse ?

*R.* Dans le cas où l'on ne passe chez l'étranger que pour se soustraire aux obligations que l'on a contractées, soit envers des particuliers, soit envers le public ; car alors, on peut être arrêté, non comme émigrant, mais comme débiteur, sur la réclamation des parties intéressées ; & , sous ce rapport, on doit être considéré, non comme émigrant, mais comme fugitif.

*D.* Mais si, dans ce cas, on n'est point arrêté, quel parti peuvent prendre les parties intéressées, contre ces fugitifs ?

*R.* C'est de traiter avec les personnes qui gouvernent les lieux de la retraite des transfuges, par

le ministère des personnes chargées du gouvernement des lieux où demeurent les parties intéressées, & sur leur réclamation.

*D.* Un transfuge peut-il être arrêté pour avoir fait banqueroute, ou pour un délit privé, commis dans son pays, sur une terre étrangère ?

*R.* Cela dépend des traités ou des conventions particulières des nations.

*D.* Mais si le crime est assez grave pour intéresser la nation offensée, à s'assurer de la personne du coupable ?

*R.* Alors il paroît juste que toutes les nations, ayant le même intérêt, le criminel soit arrêté, non pour être jugé & condamné suivant la rigueur de la loi ; mais seulement pour être mis dans l'impuissance d'en commettre de pareils ; car les droits de l'humanité ne permettent pas que la nation, qui n'a pas été offensée par le transfuge criminel, le fasse arrêter pour être livré à la peine de mort, qu'il a encourue sur le territoire de sa nation offensée.

*D.* Quels sont les délits pour lesquels il paroît juste que les transfuges soient arrêtés chez l'étranger ?

*R.* Les assassinats prémédités, les incendies, les contrefaçtions des monnoies & des effets publics, les conspirations contre sa patrie, & tous les actes par lesquels on s'en déclare l'ennemi, & qu'on cherche à lui en susciter au dedans & au-dehors pour lui faire la guerre.

*D.* Mais s'il arrive que l'on refuse de les arrêter dans les pays étrangers, sur la réclamation de la nation offensée ?

*R.* La nation offensée a le droit de les faire

arrêter elle-même, par tous les moyens qui sont en son pouvoir ; car un refus, dans ce cas là, de la part d'une nation, de faire droit sur la réclamation d'une autre nation, est un déni de justice, un acte d'hostilité, un attentat au droit des gens, qui est le code civil du genre humain.

*D.* Si les transfuges ont laissé des possessions, dans le lieu de leur ancien domicile, ne peut-on pas s'en emparer ?

*R.* Oui, sans doute ; la nation peut les séquestrer provisoirement à son profit, & même les confisquer après le jugement, portant peine capitale, les créanciers payés ; car il seroit absurde de prétendre qu'on peut tirer du sol même de sa patrie, les moyens de lui nuire.

## CHAPITRE VIII.

*DES délits, des peines, & des tribunaux de justice.*

*D.* QU'ENTENDEZ-VOUS par délit ?

*R.* C'est une contravention à la loi.

*D.* Qu'entendez vous par la peine ?

*R.* C'est la réparation du tort résultant de cette contravention, soit au préjudice du particulier, soit au préjudice du public.

*D.* Il y a donc plusieurs sortes de délits ?

*R.* Oui, sans doute ; savoir, ceux qui offensent les particuliers, & ceux qui offensent le public. On appelle les premiers, des délits privés, & les seconds, des délits publics, ou de lèse-nation,

dont les peines sont plus ou moins graves, selon que les torts qu'ils ont occasionnés sont plus ou moins graves.

*D.* Mais la peine de mort peut-elle être établie ?

*R.* Dans l'état actuel des choses humaines, c'est un mal nécessaire, afin de contenir les monstres que l'ordre mercenaire, homicide & anti-social, ne peut qu'engendrer ; jusqu'à ce que, par un meilleur ordre de choses, & une éducation régénératrice de la raison & du cœur humains, il ne puisse plus y avoir de monstres dans les sociétés humaines.

*D.* Qu'entendez-vous par tribunaux de justice ?

*R.* Ce sont les endroits où s'assemblent les personnes chargées du maintien des loix, pour juger les plaintes & les contestations qui s'élèvent entre les citoyens de leurs ressorts.

*D.* Par qui ces personnes doivent-elles être choisies & nommées ?

*R.* Par la majorité des suffrages de leurs concitoyens.

*D.* Y a-t-il plusieurs sortes de juges ?

*R.* Oui ; les uns sont institués pour juger les contestations purement civiles, & les autres pour juger les délits. On en fait la différence, par les noms de juge civil, criminel & de police.

*D.* N'en est-il pas aussi qu'on appelle juge de paix ?

*R.* Oui, suivent le nouveau régime ; il seroit même à désirer que, pour les affaires purement civiles, il n'y en eût point d'une autre espèce.

*D.* Qu'entendez-vous par juge de police ?

*R.* Ce sont ceux qui connoissent de tout ce qui intéresse la sûreté, la commodité & la salubrité publiques.

D. Quels sont les devoirs & les obligations des juges ?

R. C'est de pourvoir, suivant les loix, à tous les besoins publics & privés qui leur sont dénoncés par les personnes intéressées, à peine d'en être garans & responsables en leur propre & privé nom, envers tous & chacun de leurs concitoyens ; par la raison qu'une injustice envers un seul, est, de la part d'un juge, une injure faite à tous, qui contractent, par le seul fait de l'injustice du fonctionnaire public qu'ils ont nommé, l'obligation solidaire de réparer le tort qu'en a souffert le particulier, sans leur recours contre le juge qui en est l'auteur ; c'est une vérité dont on ne sauroit trop se pénétrer, pour s'éclairer sur le danger des fonctions publiques, & fonder son talent & son zèle, avant de s'y destiner.

## CHAPITRE XIX.

### DE l'esclavage.

D. QU'ENTENDEZ-VOUS par esclavage ?

R. Nos anciens jurisconsultes, salariés sans doute par les instituteurs & les chefs de l'ordre mercenaire, homicide & anti-social, qui ne peut former que des esclaves, ont défini l'esclavage en une *constitution du droit des gens, contre le droit de la nature, par laquelle on est assujéti au domaine d'autrui*, en oubliant que, suivant la notion qu'il nous ont donnée, du *droit en général*, qu'on a citée plus haut, le droit des gens ne

peut être qu'une extension sur tous les hommes, du droit de la nature, qui doit constituer l'état de chaque individu parmi ses semblables ; état qui a été anéanti par l'établissement de cet ordre monstrueux, & qui ne peut être rétabli que par une éducation générale, qui fasse contracter à tous les nouveaux élèves, la connoissance, la pratique, l'amour & l'habitude du véritable ordre moral ou social, d'après la maxime fondamentale de ce nouvel ordre salutaire, que *tout homme social est né pour travailler au bonheur de ses semblables.*

*D.* Quelles sont les principales causes de l'établissement de l'esclavage ?

*R.* Il y en a deux ; la première est l'ordre mercenaire, homicide & anti-social, qui fait que les peuples sont plus ou moins esclaves de leurs passions, selon qu'ils ont plus ou moins de moyens de s'y livrer ; (c'est le genre d'esclavage le plus pernicieux qui a produit tous les autres,) & selon que cet ordre accorde plus ou moins d'empire & de pouvoir à ceux qui gouvernent les peuples, regardés jusqu'ici comme leurs domaines ( & c'est le genre d'esclavage le plus avilissant ) l'autre cause, qui n'est qu'un effet de la première, sont les guerres ; les captifs se vendoient, ceux qui les achetoient, ou du moins les maîtres absolus, les faisoient travailler pour eux ; ce second genre d'esclavage ne présente qu'un moyen d'obliger de travailler, malgré soi, pour un maître bon, ou mauvais, qui est lui-même plus esclave que ses propres esclaves.

*D.* Ce commerce existe-t-il encore ?

*R.* Oui ; car les peuples de l'Afrique ne se font la guerre, ni ne font des captifs & même des

enfans, que pour les vendre aux négocians de l'Europe, qui vont les porter & les vendre aux isles de l'Amérique, pour en cultiver les terres; ce même commerce se fait ainsi dans plusieurs autres états de l'Asie.

*D.* Quels sont les inconvéniens de ce commerce?

*R.* Dans l'ordre actuel des choses humaines, les inconvéniens n'en sont ni plus, ni moins grands, que selon que les peuples & les individus gagnent, ou souffrent plus ou moins de ce trafic.

*D.* Est-il possible d'y gagner?

*R.* Non pas, philosophiquement parlant, car les véritables lumières improuvent toutes ces monstruosités; mais commercialement, & d'après l'habitude qu'on en a contractée. Les armateurs s'en enrichissent, ainsi que les négocians, manufacturiers, banquiers, artisans, limonadiers, &c.; mais dans le vrai, les peuples s'en appauvrissent.

*D.* Et les captifs ou les esclaves y gagnent-ils?

*R.* C'est selon l'état dont ils jouissoient auparavant; car s'ils sont nés esclaves inutiles & même à charge au genre humain, dans leur pays, ils n'ont fait que changer de maître, qui peut rendre leur condition meilleure & plus utile au genre humain, dans l'état actuel des choses.

*D.* Il est donc des états où les hommes naissent esclaves?

*R.* Dans le malheureux ordre actuel des choses humaines, il n'est point d'état où l'homme soit véritablement libre: il est par-tout dominé, ou par ses passions, qui lui rongent le cœur, ou par

le despotisme, qui l'avilit, ou par la loi, qui le contraint. C'est ce dernier genre de servitude qui constitue ce que, dans l'état actuel des choses, on appelle liberté civile ou politique.

*D.* En quoi consiste cette liberté?

*R.* Elle consiste à pouvoir faire tout ce que la loi ne défend pas.

*D.* La loi suppose donc un penchant ou un intérêt quelconque à faire ce qu'elle défend; car si ce penchant ou cet intérêt n'existoit pas, la loi, ou la défense seroit inutile?

*R.* Cela est vrai; aussi il n'y aura de véritable & entière liberté, qu'après que l'ordre mercenaire, homicide & anti-social, qui a fait naître ce penchant ou cet intérêt, de faire ce que la loi défend, sera étouffé, & avec lui, ce même penchant ou intérêt, par une éducation qui fera contracter la connoissance, l'amour & l'habitude d'un nouvel ordre de choses, régénérateur de la raison & du cœur humains, qui n'établira que des règles sûres pour s'éclairer, se conserver, & se rendre heureux, les uns par les autres.

## C H A P I T R E X X.

### *Des Sauvages.*

*D.* Q'ENTENDEZ-VOUS par des sauvages?

*R.* Ce sont des hommes qui n'ont d'autres loix, ni d'autres besoins que ceux institués par la nature, & qui vivent séparés des peuples qu'on ap-

pelle policés, dans plusieurs parties du globe terrestre.

*D.* Sont-ils plus heureux dans cet état, que dans celui des peuples policés?

*R.* Il faut bien que cela soit, puisqu'on en a vu qui, après avoir été très-bien élevés chez les peuples policés, ont préféré de redevenir sauvages & d'aller vivre avec leurs semblables.

*D.* Quelle peut en être la raison?

*R.* Il ne peut y en avoir d'autre que celle qui résulte de l'ordre mercenaire, homicide & anti-social qui a gouverné & asservi jusqu'ici les peuples policés; & que cet ordre est inconciliable avec le genre de vie des sauvages, qui ne sont si libres, ni si robustes, que parce qu'ils n'ont, ni tant de maîtres, ni tant de besoins qu'en ont les peuples policés.

*D.* Croyez-vous qu'ils seroient susceptibles d'une éducation dans un meilleur ordre de choses, comme celui que vous proposez?

*R.* Oui, sans doute, & les progrès chez eux n'en seroient que plus rapides; puisqu'il n'ont pas été corrompus, comme tous les autres peuples policés, & que l'ordre & l'éducation que je propose, ne tendent qu'à cultiver & perfectionner la nature dans les hommes.

*D.* Quel seroit le meilleur moyen de les disposer à cette éducation, tendante à ne faire des hommes qu'une seule & même famille sur la terre?

*R.* J'estime que le meilleur moyen seroit de mélanger leur sang avec le nôtre: j'imagine que de ce mélange, il en sortiroit une race d'hommes supérieure aux races ordinaires, comme on voit

les mêmes effets s'opérer chez les animaux de différens climats ; & que la bonté de leur instinct naturel, ne contribueroit pas peu à purifier les vices que le nôtre a contractés par l'habitude de tant de siècles de servitude, de chimère & de calamité (1).

## C H A P I T R E X X I .

*DE la régie des peuples libres , qu'on appelle gouvernement monarchique & à la royauté.*

*D. QU'ENTENDEZ-VOUS par régie ?*

*R. Ce terme exprime le genre de gouvernement, sous le nom d'un seul régisseur, qu'on a nommé roi, du mot latin regere, qui signifie régir.*

*D. Pourquoi dites-vous sous le nom, & non pas sous la volonté d'un seul ?*

*R. Parce que ce ne peut pas être la volonté d'un seul qui puisse faire la loi chez un peuple libre ; mais celle de la majorité ; & parce que ce ne peut pas être un seul qui puisse mettre la loi à exécution ; mais un nombre suffisant de fonctionnaires publics, nommés *ad hoc*, par le peuple.*

*D. Quelles sont donc les fonctions du roi ?*

*R. Comme représentant la force publique, le roi doit se borner à en apposer le sceau sur les*

(1) Il en est des sauvages, comme des arbres qu'il faut transplanter & greffer, pour leur faire produire d'excellens fruits.

actes de la volonté du peuple, qui sont les loix, ainsi que sur les provisions des fonctionnaires publics, afin de les rendre obligatoires & exécutoires envers & contre tous les membres du corps politique; c'est ce qu'on appelle sanction royale.

*D.* Cette sanction royale est-elle indispensable? Le roi peut-il la refuser?

*R.* Sans elle, la loi est sans force, & le roi ne peut pas la refuser, sans cesser d'être roi. Le cas arrivant, le peuple seroit forcé d'établir un autre fonctionnaire public, pour la garde des sceaux de l'état, lequel seroit tenu de sanctionner les loix & les provisions des fonctionnaires publics, sous le nom du peuple; car, le roi ne peut être que le nom ou la raison sociale & politique des relations de l'état, pour le dedans & pour le dehors. A son défaut, la raison sociale, sous le nom de peuple, vaudroit bien celle sous le nom d'un seul membre de la société; la première ne tire son origine que de l'ancien-testament; l'autre, si une fois elle étoit établie, seroit plus conforme à la nature & au nouvel ordre de choses. Le gouvernement seroit également monarchique; il suffit, pour cela, qu'il y ait, dans sa marche, unité de principe, unité de moteur, unité de force.

*D.* Le roi ne peut donc être que la raison sociale & politique du gouvernement d'un peuple libre.

*R.* Il ne peut pas être autre chose, sans des inconvéniens incalculables.

*D.* Comment cela?

*R.* C'est qu'on a éprouvé, dans tous les temps, que les rois n'avoient agi que par l'impulsion de leurs favoris, qui les avoient corrompus & rendus

despotes, qui n'avoient cherché à augmenter leur puissance que pour sacrifier les rois & les peuples à leur insatiable ambition. Il est donc essentiel qu'un roi, qui n'est que le premier fonctionnaire public, n'ait aucune espèce de puissance, mais seulement des devoirs à remplir, comme tous les autres fonctionnaires publics nommés par le peuple, envers lequel ils sont comptables & responsables.

*D.* Quels sont ces devoirs?

*R.* C'est de tout rapporter à l'intérêt & au plus grand avantage du peuple, qui seul est le véritable roi, le véritable souverain, la véritable puissance, & de qui tout doit émaner.

*D.* Mais, si un peuple est trop nombreux, s'il occupe un terrain trop vaste, comment pourra-t-il manifester sa volonté?

*R.* Il faudra qu'il se constitue en état représentatif, comme le peuple françois; il faudra qu'il choisisse ses représentans, qui s'assembleront & manifesteront sa volonté, comme l'assemblée nationale de France.

*D.* Quelle différence mettez-vous entre ce qu'on appelle constitution, & ce qu'on appelle législation, régime ou gouvernement?

*R.* La constitution forme l'existence politique, ou la manière d'exister d'un état; l'autre, est la manière d'agir, la constitution d'un état, comme celle d'un particulier, peut-être très-robuste, au lieu que la manière d'agir le régime ou le gouvernement d'un état, comme d'un particulier, peut-être très-mauvais, & détruire sa constitution (1).

---

(1) On remarquera que la constitution de l'empire françois est excellente; mais que sa législation, son nouveau régime ou gouvernement, est très-mauvais, ainsi qu'on l'établira dans les deux adresses qui suivront ce catéchisme.

*D.* Ne dit-on pas que la personne du roi est inviolable ? Sous quel rapport ; car il me semble que la personne de chaque citoyen devoit l'être aussi ?

*R.* Elle est inviolable , sous le rapport que le roi est le représentant des droits inviolables & sacrés du peuple , sans pouvoir y porter atteinte ; car si ce pouvoir existoit en sa personne , il seroit injuste & ridicule de prétendre qu'elle est inviolable.

*D.* Ne dit-on pas que c'est à ses ministres à qui l'on doit s'en prendre dans tous les cas de mauvaise régie ?

*R.* C'est un des plus grands vices du gouvernement françois , que d'avoir donné à son régisseur le choix de ses ministres : il ne devoit y avoir que des ministres de la nation , choisis par la nation , & organisés par la loi nationale , comme tous les autres fonctionnaires publics.

*D.* Le roi , ou le régisseur , en est-il plus heureux ?

*R.* Au contraire ; toutes les fictions contre nature , ne peuvent produire que des effets contre nature ; sans toutes ces monstruosité , le roi seroit le mortel le plus heureux de l'état ; ce n'est pas lui qui en recueille le bénéfice , s'il y en a ; ce sont les vils esclaves & les ennemis du peuple , qui ne cherchent qu'à le corrompre & qu'à l'égarer , pour attirer tout à eux sous son nom.

*D.* Qu'entendez-vous par la royauté ?

*R.* D'après les lumières acquises , & l'expérience de tous les siècles connus , c'est la plus imposante & la plus redoutable chimère que les pêtres aient pu inventer , pour contenir les hommes dans l'ordre mercenaire , homicide & anti-social , par lequel ils ont abruti , divisé , armé & fait détruire les

peuples les uns par les autres , pour s'en partager les dépouilles.

*D.* La nation françoise a-t-elle reconnu cette institution ?

*R.* Elle l'a trouvée établie chez elle depuis des siècles ; mais , au lieu de l'éteuffer , comme les autres , ou de l'organiser de façon à ne pouvoir produire aucun mal , les représentans en ont fait une citadelle faisant un feu continu sur les droits naturels & imprescriptibles de l'homme social , & par conséquent , sur sa nouvelle constitution , qui finira par succomber , si la nation ne s'empresse d'abattre les canons de cette citadelle , ou de la renverser , comme la bastille.

## C H A P I T R E X X I .

### *DE l'impôt.*

*D.* QU'ENTENDEZ-VOUS par l'impôt ?

*R.* Ce terme , s'il étoit connu dans le véritable ordre moral , ne pourroit exprimer que l'obligation sociale de contribuer au bonheur de ses semblables , chacun au prorata de ses dispositions , force ou pouvoir naturels , perfectionnés par l'éducation sociale , qui en auroit fait contracter l'amour & l'habitude.

*D.* Ce terme a-t-il une autre signification dans l'état actuel des choses humaines ?

*R.* Oui ; puisqu'il n'a été inventé que pour exprimer l'obligation qu'on appelle politique , de contribuer aux frais du maintien & de l'exécution de

l'ordre, suivant lequel les individus, les familles & les peuples, notamment les plus éclairés, n'ont cessé, jusqu'à présent, de se diviser, de se dégrader, de se chicaner, de se tromper, de s'assassiner, de se faire la guerre, & de se détruire les uns par les autres (1).

(1) C'est encore, si l'on veut, une explication plus technique & plus analogue à l'origine, à la cause & aux effets de l'impôt; c'est, dis-je, le moyen par lequel les plus fins & les plus rusés, qui se sont originairement emparés des puissances célestes, ont assujetti les personnes & les propriétés des plus crédules, des plus paisibles, & des plus laborieux, à fournir ou payer les chaînes pour se faire lier, les verges pour se faire fouetter, & les armes pour se faire détruire, sous l'autorité des puissances terrestres dont s'étoient emparés, ou dont ils avoient investi les plus forts, les plus féroces & les plus fainéans, que les imposteurs n'ont originairement choisis, sacrés, couronnés, déifiés, enforcés & enivrés, au nom des dieux, de toutes leurs superstitions, de toutes leurs bigarrures, de toutes leurs chimères, de toutes leurs impostures, de toutes les vapeurs & fumées de l'orgueil & de l'ambition de prédominer, de commander, de faire la guerre & de conquérir l'univers, que pour se décharger & faire retomber sur eux tout le fardeau, tous les dangers & tous les malheurs de l'ordre mercenaire, homicide & anti-social, qu'ils n'ont établi & rendu sacré que pour victimiser l'univers, & le sacrifier à l'égoïsme insatiable des ministres des autels & des trônes.

NOTES INTÉRESSANTES.

L'HISTOIRE des juifs nous apprend que le roi Saül fut disgracié par le prêtre Samüel, pour n'avoir pas exterminé la famille du roi Acab, qu'il mena prisonnier devant Samüel, qui le met en pièces devant Saül, de ses propres mains.

L'HISTOIRE ancienne nous apprend que cinq généraux d'Athènes, qui venoient de sauver leur patrie, furent condamnés à mort, pour avoir été accusés d'avoir négligé d'enfvelir les soldats tués dans le combat; & que Socrate, pour avoir embrassé leur défense, fut condamné, l'année d'après, à boire la cigüe, par les intrigues des prêtres.

Lisez le traité de l'impôt, fait par Samüel, au peuple juif, sur sa demande d'un roi à la place des juges.

Consultez les oracles du fanatisme. *Dabo tibi gentes in hereditatem tuam..... Reddite Cæsari, quæ sunt Cæsaris, & quæ sunt Dei, Deo, &c. &c.*

Lisez l'histoire des papes, des croisades, de l'inquisition, de la conquête du Mexique, &c.

Réfléchissez sur l'usage que les nations de l'Europe les plus éclairées, mais les plus ambitieuses, ont fait jusqu'ici de l'impôt; pour appesantir les chaînes de leur esclavage & de leur avilissement graduel; pour multiplier leurs besoins factices & leurs infirmités; pour grossir leurs bataillons, & s'égorger les unes par les autres, afin d'étendre leurs possessions, onéreuses & inutiles, avec leur commerce & leur luxe homicides.

Considérez l'état actuel de la France, que la nature a favorisée de façon à pouvoir se passer du reste de la terre: on sait que les troubles du dixième siècle, ont occasionné les usurpations énormes du clergé, & engendré la féodalité, qui a renversé la véritable constitution du gouvernement, à cause que, quoique très-bonne, elle n'étoit appuyée que sur le même ordre mercenaire, homicide & anti-social, qui ne sauroit souffrir rien de bon; vous verrez que, par une suite des usurpations du clergé & de la noblesse, l'impôt ne fut établi que pour opprimer la classe la plus laborieuse & la plus utile, celle des cultivateurs; que pour substituer les fausses opinions, les fausses grandeurs, les fausses richesses, les faux titres, les faux droits, à la place des véritables; que pour engraisser la classe des plus fainéans, des plus fourbes & des plus intriguans. Vous verrez que le commerce étranger n'a servi qu'à introduire, en France,

l'or & l'argent ; & par conséquent , une cupidité , une avarice , une ostentation , un luxe , une frivolité , une fainéantise , des jeux , des dissipations , des brigandages & des dépenses sans borne , qui ont si fort excédé le produit de l'impôt ; que le ministère de la cour de France fit une banqueroute , il y a soixante quatorze ans , de quatre milliards ; & qu'aujourd'hui on étoit à la veille d'en faire une seconde d'environ cinq milliards. Vous verrez aussi que , par une suite des opérations de la première législature , composée des plus grands égoïstes de la nation , en tout genre , la situation des affaires n'est pas , à beaucoup près , aussi bonne qu'elle auroit dû l'être , si les membres qui ont manifesté d'abord le plus zélé patriotisme , ne lui eussent pas tourné le dos , & livré la France aux ennemis de sa nouvelle constitution & de sa liberté ; jusques-là même qu'ils ont mis la seconde législature dans l'impuissance de lutter contre les entreprises du pouvoir ministériel , qui n'attend que le moment de les anéantir , & de redevenir plus despote que jamais.

La machine morale n'a été montée que par l'égoïsme aveugle des hommes les plus accrédités : ils ne se font occupés que de loix pour la soutenir. Les loix ne sont donc que des étais que l'égoïsme corrompt avec le temps. Il n'est donc pas étonnant que , lorsque la machine morale menace ruine , & qu'il faut mettre un frein à l'égoïsme pour en changer ou renouveler les étais , elle n'éprouve des secousses très-violentes. L'essentiel est de ne point en être ébranlé , ni arrêté : l'intelligence & le travail , soutenus par la constance & l'amour du bien public , l'emporteront toujours sur les vices ou les faiblesses des hommes aveuglés ou corrompus ; mais est-il vrai que quelques solides que puissent paroître les nouveaux étais , ce ne pourra jamais être qu'un palliatif , jusqu'à ce que le véritable ordre moral & l'éducation sociale , ayent pris racine ; ce qui ne peut arriver qu'à la génération prochaine.

---

---

## SECONDE PARTIE.

*DE l'homme en général.*

---

---

### CHAPITRE PREMIER.

*DE l'origine de l'homme.*

**D.** L'ORIGINE de l'homme est-elle connue?

**R.** Elle n'est pas plus connue que celle des autres animaux.

**D.** Pourquoi cela?

**R.** C'est que cette connoissance ne lui est pas nécessaire pour pourvoir à ses besoins physiques, & vaquer à ses fonctions naturelles.

**D.** L'homme est-il le même dans toutes les parties du globe terrestre?

**R.** Suivant les relations des voyageurs, il existe, sur la terre, des hommes de différentes couleurs, de différente taille, & on remarque que pas un seul ne ressemble à l'autre, du côté des traits du visage, ni du reste du corps.

**D.** Quelle peut être la cause de ces différences?

**R.** Il est à présumer qu'elles ne proviennent que de la différence originelle des germes, des impressions & de l'influence des causes secondes, qui ont servi à les former, & qui varient dans tous les climats, jusques dans chaque point du globe & de son atmosphère.

*D.* Comment appelle-t-on les parties du corps où se forment les germes, & les parties destinées à les recevoir ?

*R.* Les parties génitales de l'homme, & les parties génitales de la femme.

*D.* Quel temps faut-il pour que ce germe se développe, s'accroisse, se forme, & oblige la femme à s'en délivrer ?

*R.* On a calculé que, suivant le cours le plus ordinaire de la nature, il falloit neuf mois.

*D.* Par quel terme exprime-t-on la différence des deux sexes ?

*R.* Par le terme de garçon, si c'est un mâle, & par le terme de fille, si c'est une femelle; ce qui se connoît à la vue des parties génitales, dont la conformation est différente.

*D.* Un enfant est-il sensible quand il vient au monde ?

*R.* Dans ces premiers instans, un enfant ne peut être sensible; ses cris ne viennent que de l'action de l'air sur les poulmons, pour les former à la respiration qu'il n'avoit pas eue dans le ventre de sa mère.

*D.* Mais si un enfant a vécu sans respirer, dans le ventre de sa mère, il pourroit donc vivre dans un bain de lait ou d'eau tiède, dans le moment qu'il en sort ?

*R.* S'il y vivoit, ce ne seroit pas pour long-temps; par la raison que la nature & son auteur n'ont pas indiqué ces sortes de bains, pour la nourriture & la vie des enfans qui naissent, & que ces sortes d'expériences ne sont que de vaine curiosité, contre l'ordre naturel des choses, qu'on ne viole pas impunément.

*D.* A quel âge un enfant est-il sensible ?

*R.* Un enfant commence à devenir sensible ; lorsqu'il commence à distinguer les objets environnans, & que ses cris annoncent la douleur ou le besoin (1).

## C H A P I T R E I I.

*DE l'enfance & de l'éducation physique de l'homme ,  
vrai modèle de son éducation sociale.*

*D.* **D**ANS cet état d'insensibilité & d'impuissance, que devient l'enfant ?

*R.* La bienfaisante nature & son ineffable auteur, y ont pourvu, en imprimant dans le cœur de sa mère, un sentiment de tendresse pour son enfant, qui la porte à braver tous les dangers pour le conserver, & en plaçant dans son sein, une excellente nourriture pour lui, qu'on appelle du lait, qu'elle ne peut garder sans douleur, & qu'elle prend plaisir à donner à son enfant.

*D.* Pendant combien de temps une mère est-elle obligée d'allaiter son enfant ?

*R.* Jusqu'au temps où l'enfant peut broyer, avec ses dents, des alimens solides.

(1) On remarque que cette sensibilité croît avec ses organes ; qu'elle devient plus ou moins vive & facile, selon qu'on a rendu ses nerfs plus ou moins délicats, par le plus ou moins de soin que l'on a pris de le familiariser & de l'habituer aux impressions & au contact des corps environnans.

*D.* Que devient alors le lait de la mère ?

*R.* La nature & son auteur ont si bien arrangé les choses, que cette fontaine de lait tarit, lorsque l'enfant n'en a plus besoin, & qu'elle reparoît lorsque la mère accouche d'un nouvel enfant qui en profite comme le premier.

*D.* Que fait le père de l'enfant pendant ce temps-là ?

*R.* La nature n'a point placé dans l'homme les mêmes ressources ni les mêmes sentimens pour les enfans, que dans la femme : ce ne sont que les circonstances qui déterminent l'homme à rester auprès de la même femme ou à s'en éloigner ; sans que l'ordre physique en soit dérangé ; au lieu que ce ne peut être que par des événemens extraordinaires & contre l'ordre naturel des choses, qu'une mère puisse être séparée de son enfant, pendant le temps qu'il a besoin de son secours.

*D.* A quel âge un enfant peut-il être séparé de sa mère ?

*R.* Il peut en être séparé que lorsqu'il a assez de force & d'intelligence naturelles, pour se procurer les moyens d'exister sans le secours de sa mère.

• *D.* Qui leur a donné cette intelligence ?

*R.* L'auteur de la nature, qui les a rendus témoins & susceptibles de profiter des exemples & des documens de leur mère.

*D.* Les enfans sont-ils naturellement inclinés à se séparer de leur mère ?

*R.* Non ; ou du moins sans espoir de retour ; puisque l'habitude de vivre avec elle, de l'aimer & d'en être aimé, leur en a fait un besoin, & qu'il a fallu que l'auteur de la nature ait imprimé, dans le cœur des enfans, un sentiment de retour pour

leur mère, qui les porte à lui rendre, pendant sa vieillesse, les mêmes secours qu'ils en ont reçus pendant leur enfance.

*D.* Quels sont les exemples & les documens qu'une mère donne à ses enfans ?

*R.* Ceux de se garantir des injures des élémens, de se procurer les choses nécessaires à la vie animale, & de maintenir la paix & l'union entr'eux.

*D.* Que fait le père des enfans, pendant ce temps-là ?

*R.* Si le père (1) n'est pas séparé de la mère & des enfans, s'il a contribué, par son travail & son intelligence, au bonheur commun des enfans & de leur mère, il en partagera l'affection & les secours pendant sa vieillesse ; si, au contraire, il ne revient que pour s'emparer de tout, & pour tyranniser les enfans & leur mère, il est naturel de penser qu'il n'en éprouvera que de l'aversion, & qu'il en sera abandonné.

*D.* Mais s'il est vrai que la nature & son auteur aient imprimé dans le cœur d'une mère & des enfans, une tendresse mutuelle, ainsi que le désir de se procurer mutuellement, les moyens de vivre dans la paix & l'union ; il est donc vrai, aussi que la nature & son auteur ont établi, dans l'ordre physique, les véritables principes de l'ordre social & de l'éducation sociale, puisque ce n'est qu'au même but, & par les mêmes principes que devraient tendre & se diriger toutes les sociétés humaines ?

---

(1) La paternité est inconnue, dans l'ordre physique, & je ne me sers de ce terme, que pour exprimer les relations & le commerce naturels de l'homme avec la femme & ses enfans, soit qu'ils proviennent du même homme, soit de plusieurs.

R. Oui, sans doute, & ce ne peut être que pour les perfectionner, ces mêmes principes d'éducation & d'ordre naturels, que les hommes ont dû s'affocier & s'éduquer.

D. Quel a été le but de la nature & de son auteur, en imprimant dans le cœur d'une mère, un sentiment de tendresse pour ses enfans, & en rendant ses enfans susceptibles des mêmes sentimens pour elle ?

R. Le but de la nature & de son auteur a été de répandre le plaisir & le zèle sur tous leurs différens genres de fonctions, d'exercices & de travaux nécessaires pour pourvoir à tous leurs différens besoins.

D. Dans cette position, la mère & les enfans, forment donc une véritable société ?

R. Oui, sans doute, puisqu'il existe nécessairement entr'eux, une communication de moyens de se conserver & de se rendre heureux les uns par les autres, dont la mère a la régie, ainsi que l'autorité, force ou pouvoir, dont elle ne fait usage que par un principe d'amour & de tendresse pour ses enfans, qui n'obéissent & ne travaillent que par le même principe d'amour & de tendresse pour leur mère, que leur éducation naturelle, & l'habitude, leur a fait contracter.

D. Que fait le père des enfans, pendant ce temps-là ?

R. Si le père est resté membre de cette société, s'il a été animé des mêmes sentimens d'amour & d'amitié pour ses enfans & pour leur mère, il en partagera les bénéfices, les douceurs & les agrémens; si, au contraire, il s'applique tout le bénéfice, s'il tyrannise la femme & les enfans, s'il ne leur inspire que la crainte, il n'en fera que des

esclaves, qui se débarrasseront de lui aussitôt qu'ils en auront la force & les moyens.

*D.* Quelle différence faites-vous d'une société, suivant l'ordre physique, d'avec une société suivant l'ordre moral ou social ?

*R.* Il ne devrait pas y avoir de différence, mais seulement plus de perfection, puisque l'ordre moral ne peut être que la culture & la perfection de l'ordre physique.

*D.* Le principe d'amour & d'amitié, qui doit être le mobile & le principe de toutes les actions des membres d'une société, doit-il s'étendre sur nos relations & nos actions envers les autres sociétés, ou les hommes que l'on ne connoît pas ?

*R.* Autant que faire se pourra ; mais, quand même ces principes d'amour & d'amitié, ne pourroient être circonscrits que dans la société, dont on connoît les membres, la nature & son auteur, ont encore imprimé dans le cœur de tous les hommes, deux vérités pour règle de leurs relations & de leur conduite les uns envers les autres, sans qu'ils se connoissent.

*D.* Qu'elles sont ces deux vérités ?

*R.* La première est de ne point faire aux autres, ce que nous ne voudrions pas que l'on nous fit : la seconde est de faire pour les autres, ce que nous voudrions qu'ils fissent pour nous.

*D.* Les hommes ne se conduisent donc pas suivant ces deux vérités ?

*R.* Cela n'est pas possible, depuis qu'ils ont établi un intérêt contraire, par l'ordre mercenaire, homicide & anti-social, auquel leur égoïsme naturel les a tous assujettis & habitués ; de façon que, depuis, ils ne peuvent plus avoir de règle, ni pour

penfer, ni pour s'éclairer, ni pour se conduire, si ce n'est que pour ne s'accorder sur rien, que pour extravaguer, que pour se disputer, que pour se diviser, que pour se dégrader, que pour se tromper, se nuire & se détruire les uns par les autres, comme cela se pratique encore aujourd'hui.

*D.* Comment un ordre aussi monstrueux a-t-il pu s'établir & se perpétuer ?

*R.* C'est que l'homme, parvenu dans l'âge de force, n'a consulté pour règle de sa conduite, que son égoïsme qui est, à l'égard de l'homme brute, & sauvage, ce qu'est l'instinct à l'égard des bêtes qui ne vivent point en société ; comme les tigres & les chevaux ; & qu'il ne s'est trouvé personne d'assez de force, d'expérience & de lumière, pour le contenir ou pour l'éclairer sur les conséquences désastreuses de sa conduite contre lui-même, ses semblables, & toute sa postérité.

### CHAPITRE III.

*DE l'homme, dans l'âge viril, selon l'ordre physique.*

*D.* QU'ENTENDEZ-VOUS par l'âge viril ?

*R.* J'entends exprimer cet âge auquel l'homme est parvenu dans sa plus grande force, pour ne dépendre que de lui-même, & des causes secondes.

*D.* Qu'entendez-vous par ne dépendre que de lui-même ?

*R.* J'entends exprimer la liberté naturelle de

faire l'usage que bon lui semblera des facultés de son ame & de son corps.

*D.* Cette liberté est-elle un avantage pour lui ?

*R.* C'est selon l'usage qu'il en fera , soit relativement à lui , soit envers les semblables.

*D.* Qu'entendez-vous par la dépendance des causes secondes ?

*R.* J'entends exprimer toutes les causes secondes , naturelles & accidentelles , par lesquelles il est conservé ou détruit , ou qui peuvent contrarier ou favoriser son égoïsme , ses désirs , ses penchans & ses besoins naturels.

*D.* Dans cette position brute & sans expérience , comment l'homme se conduira-t-il ?

*R.* S'il a un goût dominant pour les femmes , il s'emparera de toutes celles qui lui feront plaisir ; s'il est le plus fort & le plus adroit , & qu'il soit animé du désir de prédominer , de se faire valoir & de commander , il forcera ses semblables à le suivre & à lui obéir ; il s'emparera du fruit des travaux des plus laborieux & des plus paisibles : il suivra l'exemple des lions & des tigres : les plus foibles lui céderont & lui obéiront pendant tout le temps qu'il sera assez fort pour se faire craindre ; après lequel temps , celui qui se sentira le plus fort , & qui n'aura pas de meilleur conseil que le même égoïsme & les mêmes inclinations , en usera selon l'exemple qu'il en aura reçu & appris ; comme on voit les taureaux parvenus dans leur plus grande vigueur , forcer les plus vieux , qui sont leurs pères , à leur abandonner les génisses & les pâturages (1).

---

(1) C'est ainsi qu'originellement l'homme brute & sauvage , ne consultant que son égoïsme , a fondé l'ordre

## CHAPITRE IV.

*DE la vieillesse de l'homme, & de sa fin.*

**D.** QUE devient l'homme quand il est vieux ?

*R.* S'il commande, il n'est point obéi ; s'il attaque, il succombe : ce n'est que dans ces derniers instans de sa vie & de sa misère, dont il fut lui seul l'artisan, qu'instruit par son expérience, il commence à apprécier, à leur juste valeur, les possessions, les jouissances & les plaisirs de cette vie passagère ; c'est dans ces derniers instans, que ses regards se fixent, pour la première fois, vers le ciel, la terre & sur tous les objets qui l'environnent ; c'est dans ses derniers instans que, rentrant dans lui-même, il découvre au fond de son cœur, cette loi que la nature & son auteur y avoient gravée, *de ne point faire à autrui, ce qu'il n'auroit pas voulu qu'on lui fit, & de faire pour les autres, ce qu'il auroit voulu qu'on eût fait pour lui ;* trop heureux encore, si, dans ces derniers instans, il ouvre les yeux, & meurt accablé de regrets, de remords & de repentir, de n'avoir existé que pour le malheur de ses semblables.

**D.** Que devient l'homme après sa mort ?

mercenaire, homicide & anti-social, consacré depuis, par l'égoïsme des imposteurs, qui se sont emparés des puissances célestes ; & qui, pour mieux nous assujettir à leur joug & nous en faire un devoir sacré, se sont emparé de nous, à notre naissance, à notre mariage & à notre mort.

R. Son corps se dissout, se corrompt : il infecte plus ou moins, selon qu'il s'est livré plus ou moins, à tous les genres d'excès qui en ont perverti & empoisonné les fluides & les solides ; ce qui a été cause qu'autrefois on a pris le parti de le brûler, dans les pays où le bois étoit commun, de l'embaumer dans les pays où les parfums étoient moins rares que le bois, & de l'enterrer, dans les pays où les bois & les parfums sont plus rares.

D. Et son ame, que devient-elle ?

R. Cette demande est hors d'œuvre, puisqu'il n'est question que de la destinée de l'homme pour cette vie passagère, & de l'établissement d'un ordre & d'une éducation qui en assurent le bonheur, même chez un peuple d'athées ou de matérialistes, s'il étoit possible qu'il y en eût un (1).

## C H A P I T R E V.

*DES vérités ou des principes de la morale naturelle, qui ne demandent qu'à être étudiés & perfectionnés par l'éducation sociale, pour assurer à jamais la paix & le bonheur universels.*

D. QUELS sont les principes de la morale naturelle de l'homme, pour diriger sa conduite ?

(1) La question de la destinée de l'homme, sera traitée dans la troisième partie de ce catéchisme, qui n'en établira le fondement & l'espoir, que sur la constitution naturelle de l'homme.

*R.* Ce sont les émotions, les mouvemens qu'excitent dans son ame, les cris de la douleur & du besoin.

*D.* Qu'elle peut être la cause de ces émotions & de ces mouvemens ?

*R.* La sensibilité naturelle de l'homme.

*D.* La sensibilité naturelle de l'homme est donc la cause & le fondement de la morale que la nature enseigne à tous les hommes ?

*R.* Oui, puisque, si nous étions insensibles, comme le marbre, il nous seroit indifférent d'être taillés en pièces ; & par ce qu'alors nous n'aurions, ni douleur, ni plaisir, ni besoin sensibles.

*D.* Pourquoi la nature a-t-elle établi la douleur ?

*R.* Pour nous avertir des dérangemens dans notre organisation, afin de nous obliger d'y remédier.

*D.* Pourquoi la nature a-t-elle rendu nos besoins sensibles ?

*R.* Pour nous obliger d'y pourvoir.

*D.* Pourquoi la nature a-t-elle établi le plaisir ?

*R.* Pour nous rendre l'existence agréable, & nous intéresser à la conserver.

*D.* Y a-t-il plusieurs sortes de douleur, de besoin & de plaisir ?

*R.* Oui ; il est des douleurs plus ou moins aiguës, des besoins plus ou moins pressans, des plaisirs plus ou moins vifs.

*D.* Quelles sont les causes des douleurs ; des besoins & des plaisirs ?

*R.* Les blessures, les maladies, produisent les douleurs : la fin, la soif, la fatigue, la nécessité de se débarrasser des excrétiions & des sécrétions du corps, produisent les besoins ; comme tout ce

qui affecte agréablement l'ame & le corps , produit le plaisir.

*D.* Tous les hommes naissent-ils avec les mêmes inclinations , les mêmes dispositions & le même génie ?

*R.* Non , puisque l'on remarque qu'il y a presque autant de différences & de nuances , dans la manière de voir & de sentir , chez les hommes , que dans la force du corps , la couleur & les traits du visage.

*D.* Pourquoi la nature & son auteur ont-ils établi ces différences & ces nuances ?

*R.* Afin de multiplier les moyens de pourvoir à tous nos différens genres de besoins , & de varier nos plaisirs & nos agrémens.

*D.* Comment appelez-vous les avantages & les défauts extraordinaires qui se font remarquer dans la constitution naturelle de l'homme ?

*R.* J'appelle les premiers , vertus physiques ou naturelles ; & j'appelle les défauts , vices naturels ou physiques , comme d'être né avec un membre de moins , ou un esprit de travers.

*D.* D'après la connoissance de ces principes de morale naturelle & de la constitution physique de l'homme , comment les sociétés humaines devroient-elles s'éduquer , s'arranger & se gouverner , pour le plus grand avantage des associés ?

*R.* C'est d'apprendre à connoître , à éviter & à se garantir de toutes les causes qui ne peuvent produire que la douleur ; à se procurer , les uns par les autres , toutes les causes & tous les moyens , qui ne pourront servir qu'à pourvoir à leurs fonctions & besoins naturels , & à les rendre plus commodes , plus faciles & plus agréables ; c'est de

ne rapprocher les causes du plaisir, qu'autant que l'intérêt du repos de l'ame & de la santé du corps l'exigera ; c'est de plaindre & de soulager les vices naturels, si on ne peut les corriger ; c'est de ne faire servir les vertus naturelles, & de ne les diriger que pour le plus grand avantage ou le bonheur général de la société, sans qu'il soit permis de s'en prévaloir, mais de s'en humilier intérieurement devant le tout-puissant maître de l'univers, de qui nous les tenons, pour nous avoir fait contracter plus d'obligation qu'au commun de nos semblables, en nous donnant plus de moyens & de talens d'opérer leur bonheur.

*D.* Pourquoi ces restrictions & ces ménagemens pour les plaisirs.

*R.* Parce que l'habitude du plaisir altère la paix & le contentement de l'ame, ainsi que les organes & la santé du corps, sans lesquels plus de plaisir, & avec lesquels tout est plaisir.

*D.* Quel est le genre de plaisir vers lequel les hommes se sentent le plus inclinés ?

*R.* C'est celui que la nature & son auteur, ont attaché à l'union de l'homme & de la femme pour se reproduire.

*D.* Pourquoi cela ?

*R.* C'est qu'il paroît que le but principal de l'auteur de tous les êtres, a été d'en conserver & d'en perpétuer chaque espèce ; & que ce ne peut être que dans cette vue qu'il a établi dans la constitution naturelle de l'homme & de la femme, le penchant le plus impérieux l'un pour l'autre, & attaché tant de charme à leur union.

*D.* Ce n'est donc pas pour nous que la nature & son auteur ont établi tant de plaisir & de volupté ?

*R.* Non ; au contraire, puisqu'il est de fait que

L'homme & la femme peuvent vivre sans se reproduire ; & que plus on se livre à ce penchant & à ce plaisir , plus on s'incommode , & plutôt on se détruit (1).

*D.* Quelle doit en être la règle ?

*R.* C'est de ne s'y livrer que pour répondre aux vues de la nature & de son auteur , sans que le repos de l'ame , ni la santé , puissent en être altérés.

*D.* Quels sont les autres genres de plaisir que la nature & son auteur ont établis dans la constitution naturelle des hommes ?

*R.* Ce sont ceux que nous éprouvons dans l'usage des choses que nous employons pour appaiser la faim , la soif , le froid , ainsi que dans tous les moyens de pourvoir à toutes nos fonctions & besoins naturels , afin de les rendre plus faciles , plus commodes & plus agréables.

*D.* Quelle doit en être la règle ?

*R.* C'est de n'user de ces choses & de tous ces moyens , qu'avec beaucoup de choix & sans excès , afin d'en jouir plus long-temps , avec un plaisir toujours nouveau.

*D.* La nature & son auteur n'ont-ils pas établi d'autre cause de plaisirs , dans la constitution naturelle des hommes ?

*R.* Les vertus naturelles , par leur culture , & l'usage que l'on peut en faire , sont encore une source de plaisirs & d'agrémens.

*D.* Quelle en est la règle ?

*R.* C'est , comme on l'a déjà dit , de ne point s'en prévaloir , & de ne s'en servir que pour le

---

(1) Le raticisme des enfans , & les vices de leur constitution , ne viennent que des excès des père & mère , dans ce genre de jouissance.

plaisir & l'agrément de ses semblables, auxquels nous devons tout rapporter, suivant l'ordre social, & au souverain maître de l'univers, suivant l'ordre physique, qui devra régler l'ordre social.

D. Pourquoi les hommes n'ont-ils pas suivi ces règles ?

R. C'est que depuis que les hommes se sont séparé de la nature, pour ne consulter que leur égoïsme, comme les bêtes féroces leur instinct naturel, ils ne peuvent plus avoir de règle sûre, ni pour raisonner, ni pour s'éclairer, ni, par conséquent, pour se conduire.

Delà vient que le sentiment qui domine les deux sexes l'un pour l'autre, n'est devenu qu'une cause de trouble continuel du repos de leur ame, & d'épuisement de leur corps, & qu'une cause de jalousie, de tyrannie, de meurtre & de massacre.

Delà vient que les moyens d'appaîser la faim, la soif & le froid, ont été si multipliés, si variés, si recherchés & si exagérés, qu'ils sont devenus, & qu'on doit les regarder aujourd'hui, plutôt comme des moyens de se détruire, que comme des moyens de se conserver (1).

Delà vient que les vertus naturelles ou les avantages extraordinaires dont la nature & son auteur ne nous avoient favorisés que pour être employés au bonheur de nos semblables, ne sont devenus que des moyens de les dégrader, de les tromper, de les asservir, de les sacrifier à notre orgueil, à notre ambition; c'est-à-dire, à tous les vices dont la nature & son auteur n'ont infecté le germe de la constitution naturelle de l'homme, que pour

---

(1) *Plus occidit gula, quam gladius*

l'éprouver & le mettre à même de se rendre digne ou indigne de sa destinée présente & future; ainsi qu'il en sera question dans la troisième partie de ce catéchisme.

*D.* Pourquoi les hommes, depuis qu'ils ont abandonné la nature, & par conséquent son auteur, ne peuvent-ils plus avoir de règle sûre, ni pour raisonner, ni pour s'éclairer, ni pour se conduire?

*R.* C'est qu'en mathématique, ce n'est que par un nombre connu, qu'on peut parvenir à connoître un nombre inconnu; comme en physique, en métaphysique, en morale, il ne peut y avoir de vérité ni de moyen de s'en assurer que dans la nature; qu'ainsi toute vérité & tout moyen de l'acquérir, qui ne seront pas dans la nature, ne peuvent pas être une vérité ni un moyen pour l'homme. Qu'ainsi, depuis que les hommes sont sorti de la nature, ils ne peuvent plus avoir de nombre connu, ni de vérité, ni de moyens d'en acquérir pour se bien conduire, mais beaucoup d'erreurs, d'illusions, de chimères, & tous les moyens possibles de s'égarer & de se perdre, comme cela s'est vérifié par tout ce qu'ils ont imaginé & établi, dont rien n'est dans la nature.

*D.* Comment cela?

*R.* C'est que l'homme, faisant partie de la nature, ne peut aller chercher ailleurs que dans la nature, les moyens de s'éclairer & de se conduire, pour accomplir les vues que la nature & son auteur ont eues en le formant, & que leur ouvrage seroit manqué, s'ils avoient mis ces moyens ailleurs que dans la nature, & hors du ressort de son intelligence naturelle & de son pouvoir. Les moyens d'éclairer & de diriger la conduite de l'homme, qui ne sont point

dans la nature, ni à la portée de son intelligence, ni de son pouvoir naturels, ne peuvent pas être faits pour lui, ni l'obliger par conséquent.

*D.* Quelle conséquence en tirez-vous ?

*R.* C'est qu'il est arrivé delà que l'intelligence naturelle de l'homme, ou ce que nous appellons la raison, ne s'est formée, n'a reçu de perfection, & ne peut être que le résultat de son éducation & des progrès de son génie, dans des suppositions, des fictions, des institutions, des droits, des chimères, de mœurs, de loix & de règles toutes puisées, non dans la nature, qui les proscrie ; mais dans les phantômes de l'imagination & dans l'égoïsme féroce & insatiable des plus forts, des plus fins & des plus rusés ; delà vient que les génies des Calcas ; la force & le courage des Achiles, des Hector, des Alexandre ; la prudence & la sagesse des Uliſſes, n'ont été employés qu'à tromper, qu'à séduire, qu'à diviser, qu'à dégrader, qu'à détruire, qu'à massacrer les hommes ; comme les talens les plus rares de l'intelligence naturelle de l'homme, depuis Homère, jusqu'à Voltaire, n'ont servi qu'à célébrer, qu'à consacrer la mémoire de tant d'impostures & d'horreurs, que nous admirons & regardons encore comme une règle infaillible de notre jugement & de notre conduite ; delà vient que toutes nos bibliothèques ne sont remplies que d'une immensité d'ouvrages qui ne peuvent servir qu'à l'entretien de notre aveuglement, de nos chimères & de nos monstruosités.

*D.* Comment prouvez-vous que tout ce que les hommes ont originairement institué & pratiqué jusqu'à présent, n'est point dans la nature ?

*R.* Il est de fait que tout appartient à la nature

& à son auteur, auxquels l'homme appartient essentiellement lui-même ; & les hommes ont voulu que tout leur appartint : ils se font, en conséquence, tout approprié, à l'exclusion les uns des autres. La nature n'a point établi les servitudes du mariage, & les hommes les ont établies : la nature n'a point établi des dieux, ni d'obligation de les adorer, ni des enfers, ni des peines, ni des récompenses éternelles, & les hommes les ont établis : la nature n'a point établi un dieu des armées, ni un droit de la guerre, ni le fer, ni le feu, ni tous les autres moyens de se massacrer les uns par les autres, & les hommes les ont établis : la nature n'a point établi le droit de vie & de mort, & les hommes l'ont établi : la nature n'a pas institué une valeur pour l'or, l'argent & les autres productions de la nature, ce sont les hommes qui l'ont établie : la nature n'a point établi toutes les chimères de rang, de dignité, de grandeur, de gloire, d'honneur, d'héroïsme, de privilèges, de droits, non plus que le dédale des loix, qui n'ont servi & ne servent encore qu'à se dégrader, qu'à s'enorgueillir, qu'à s'aveugler, qu'à se disputer, qu'à s'égorger, qu'à se chicanner, qu'à se ruiner les uns par les autres, ce sont les hommes qui les ont établis : la nature n'a pas établi tous les raffinemens des mets & des liqueurs, ni les jeux ruineux, ni l'illusion des spectacles, ni des plaisirs de tous les genres, ni toutes les frivolités & superfluités qui ne servent qu'à épuiser les facultés du corps & de l'ame, & à nous faire périr d'ennui, de langueur ou de chagrin, après qu'on s'en est rassasié ou qu'on s'est ruiné, ce sont les hommes qui les ont établis.

*D.* Mais, pourquoi la nature & son auteur, qui

ont dû prévoir ces monstruosités, n'ont-ils pas mis les hommes dans l'heureuse impuissance de tourner contre eux mêmes toutes les facultés de leur ame & de leur corps?

*R.* Qu'importe à la nature & à son auteur, que les hommes se dégradent, s'oppriment & se détruisent les uns par les autres : l'espèce ne se perdra pas plus à l'avenir que par le passé, & c'est le but principal de la nature & de son auteur, en formant l'espèce humaine : tant pis pour les hommes, si la nature & son auteur leur ayant prodigué tant de moyens, pour se conserver heureux, ils ne les employent que contre eux-mêmes.

*D.* Mais encore, ne vaudroit-il pas mieux que la nature & son auteur n'eussent formé les hommes que pour opérer leur bonheur, au lieu de leur malheur les uns par les autres?

*R.* Non ; parce que si la perfectibilité ni la liberté d'opérer leur bien ou leur mal, n'étoient pas dans la constitution naturelle de l'homme, sa condition seroit égale à celle des animaux vivans en société, chez lesquels la nature a établi différentes sortes de gouvernemens, avec des règles sûres pour se conduire, & parvenir à leurs fins.

*D.* A quoi bon cette perfectibilité & cette liberté, si les hommes ne les ont employées qu'à leur plus grand détriment, & ne s'en servent encore aujourd'hui qu'à choisir, qu'à multiplier, qu'à perfectionner les moyens de rendre leur condition plus misérable & plus méprisable que celle des bêtes les plus féroces?

*R.* C'est que, sans cette perfectibilité & cette liberté, dont il n'est que trop vrai que les hommes n'ont fait usage que pour rendre leur condition plus

méprisable que celle des brutes, l'homme seroit dans l'impuissance d'acquérir aucune espèce de mérite auprès de la nature & de son auteur, qui n'ont établi cette perfectibilité & cette liberté dans sa constitution naturelle, que pour le mettre à même de se rendre digne de sa destinée présente & future ; ainsi qu'on l'établira dans la troisième partie de ce catéchisme.

---

## CHAPITRE VI.

*Du stupide & fatal pouvoir de l'habitude, seul obstacle qu'il y ait à surmonter pour l'établissement de l'ordre moral & de l'éducation sociale.*

**D.** COMMENT, depuis tant de siècles que les hommes doivent être fatigués de se dégrader, de se détruire les uns par les autres, & qu'ils doivent être convaincus par tant d'expériences & de lumières acquises, qu'il ne peut y avoir de société juste & durable, qu'autant que chacun des membres seront élevés dans la connoissance, la pratique & l'amour des moyens d'opérer leur bonheur les uns par les autres ; pourquoi, dis-je, ne s'en est-on pas encore occupé ?

**R.** C'est parce qu'on a malheureusement contracté l'habitude des moyens de s'énerver, de se dégrader, de se rendre malheureux & de se détruire les uns par les autres. L'habitude du mal en fait un besoin : on préfère les caresses d'un ennemi qui nous tue, à la violence d'un ami qui nous

sauve, & l'on ne songe à s'en guérir que lorsque le mal est sans remède. Un joueur ne se corrige que lorsqu'il est tout-à-fait ruiné; il en est de même des chimères dans lesquelles les hommes ont été élevés & habitués; ce n'est que lorsqu'on ne peut plus en jouir; qu'éclairé par l'expérience, on apprécie à leur juste valeur, toutes les possessions, les jouissances & les plaisirs, qui ne font de cette vie passagère, qu'un serpent qui nous caresse jusqu'à ce qu'il nous ait rongé le cœur.

*D.* Mais les chefs des sociétés humaines, qui ne doivent se guider que d'après les lumières de l'expérience, auroient dû & devroient encore y pourvoir?

*R.* Les chefs ou les régisseurs des sociétés, ne sont que des hommes élevés & habitués encore plus que les autres, aux mêmes préjugés, aux mêmes institutions, aux mêmes opinions, aux mêmes chimères; les meilleurs régisseurs sont souvent les plus à plaindre, en ce qu'il faudroit qu'ils fissent de plus grands efforts que tous les membres de la société. L'histoire des peuples les plus éclairés nous apprend que les régisseurs, les législateurs les plus zélés, les mieux intentionnés & les plus éclairés, ne se sont point aperçu du vice radical de l'ordre qu'ils ont trouvé établi, & dans lequel ils avoient été élevés: ils ne se sont donc occupés que de loix, afin d'en prévenir autant que faire se pourroit, les désastreux inconvéniens; comme les plus sages philosophes ne nous ont laissé que de très-belles maximes de morale, que cet ordre monstrueux rend impraticables au plus grand nombre, ainsi qu'on l'a déjà fait remarquer.

*D.* On vante beaucoup les loix de Licurgue & de Solon ?

*R.* Licurgue bannit l'or de Lacédémone, avec tous les genres de luxe : il établit différentes classes de citoyens, suivant leur âge, qui vivoient chacun à la même table, sur laquelle on ne servoit qu'une sauce pour tout ragoût; de façon que le corps ne pouvoit que croître & se maintenir en fanté & en force, jusques dans l'âge le plus avancé, lequel étoit le plus respecté & le plus considéré : il fit consentir les grands propriétaires à un nouveau partage, afin de mettre de l'égalité dans les fortunes. (Et ce ne pouvoit être qu'un remède pour un temps : il eût mieux fait de supprimer le droit de propriété & de rétablir la communauté naturelle.) Licurgue n'établit la loi de vaincre ou de mourir, que pour la défense de la patrie : il ne manquoit aux loix de Licurgue que de rendre la condition des esclaves & des prêtres, égale à celle des autres citoyens, en abolissant l'esclavage & les erreurs du fanatisme; de supprimer le droit de propriété & les servitudes du mariage; d'établir pour chaque classe de citoyens, une éducation pour acquérir la connoissance, la pratique & l'habitude des moyens de pourvoir à tous les genres de besoins, & d'offrir aux nations voisines le superflu des productions des terres, en cas de disette, & les forces de Lacédémone, en cas d'attaque injuste : il ne manquoit, dis-je, à Licurgue que d'achever ainsi son code pour le rendre parfait, & apprendre à l'univers que la nature & son auteur, n'ont pas fait naître les hommes avec d'autres titres ni d'autres droits que ceux de se rendre & de se conserver heureux les uns par les autres.

A l'égard des loix de Solon, elles prouvent que ce législateur estimable, n'a rien vu du vice radical de l'ordre qui régnoit alors, comme aujourd'hui, puisqu'il ne l'a point attaqué de front, comme les belles loix de Licurgue.

*D.* Mais ne pourroit-on ajouter au code de Licurgue, ce qui lui manquoit pour le rendre parfait ?

*R.* Oui, sans doute ; mais celui qui l'entreprendroit, seroit peut-être fort heureux, s'il en étoit quitte pour un œil, comme Licurgue.

*D.* Mais on dit que les règles ou les institutions qui peuvent convenir à un petit état, comme étoient alors ceux de la grèce, ne pourroient pas convenir à un grand état ?

*R.* Les grands comme les petits états, n'ont jamais eu que le même ordre mercenaire, homicide & anti-social qui a perdu les grands comme les petits états : or, le véritable ordre moral est le seul capable de conserver les grands comme les petits états.

*D.* Mais si les obstacles & les répugnances à l'établissement d'un ordre & d'une éducation qui ne pourroient qu'opérer le bonheur universel, ne viennent que de l'éducation & l'habitude des hommes actuellement existans dans cet ordre anti-social, qui n'en a opéré que le malheur & la destruction, il semble que rien ne devroit empêcher de les faire consentir à un établissement aussi précieux pour leurs enfans, qui en profiteroient, & le transféroient aux générations suivantes, les choses restantes dans l'état qu'elles sont, pour tous ceux qui n'auroient pas la force de vaincre leurs habitudes, leurs préjugés, ni de rien changer dans leur régime de vie ?

*R.* Oui, sans doute, ce seroit le parti qu'on devroit prendre; mais un seigneur voudroit-il consentir à ce que son fils fût élevé avec le fils de son valet-de-chambre ou de son fermier, comme Henri IV fut élevé: il s'en trouveroit peut-être quelqu'un d'assez raisonnable; mais ce ne seroit pas le plus grand nombre: il en est qui sont si entichés des chimères de leur naissance, de leurs titres, de leurs privilèges, de leurs droits, de leurs richesses, qu'ils aimeroient mieux que leurs enfans ne fussent élevés que pour en être étouffés, ce qui est arrivé quelquefois, ou pour les faire mourir de chagrin, ce qui arrive presque toujours, ou pour les étouffer eux-même, ce qui est encore arrivé plus d'une fois.

*D.* Mais le gouvernement, mais toute la nation assemblée, ne pourroit-elle pas prendre, sur un objet le plus important qui ait jamais été traité, un parti décisif?

*R.* C'étoit le projet de Henri IV, d'opérer la paix & le bonheur universels: fasse le ciel que ses descendans, animés des mêmes desirs & des mêmes vûes, soient plus heureux; mais la nation françoise, que la nature a favorisée plus que toutes les autres, est si divisée, si molestée, si secouée, si aveuglée, si acoquinée par l'égoïsme des différens corps qui la déchirent, & notamment par les immunités, les droits, les privilèges, les possessions, & toutes les brillantes chimères qui ont été usurpés au préjudice de l'ancienne constitution (1) du royaume de France, qu'à moins de quelque miracle, on ne peut compter sur un établissement aussi salutaire.

---

(1) Depuis l'aneantissement de cette constitution, qui s'est opéré sous les derniers rois de la seconde race,

*D.* Sur quel fondement pourroit-on supprimer ces droits & ces privilèges des corps?

*R.* Sur le fondement de l'expérience de tous les siècles, qui constate que toutes les corporations, dans les états, n'ont produit que des divisions & des chocs d'intérêts, qui ont, dans tous les temps, opéré le malheur. Sur le fondement que tout privilège, tout droit dans un état libre, qui nuit à l'égalité des prétentions individuelles, à la vie, aux agrémens & aux avantages de la société, sont essentiellement nuls; en ce qu'ils n'ont pu être consentis par ceux qui en sont offensés, qui forment le plus grand nombre; sans cela, ce ne seroit plus un état d'hommes libres, mais d'esclaves graduellement opprimés & abrutis les uns par les autres (1).

*D.* Que deviendroient alors les distinctions morales, & l'inégalité des conditions?

on ne distingue plus, en France, que deux classes d'hommes; savoir, celle des dégradans, opprimans, pressurans & écrasans, & celle des dégradés, pressurés & écrasés.

(1) Cet ouvrage étoit composé avant la révolution françoise; l'assemblée nationale a rendu le plus grand service à l'humanité, en supprimant la noblesse & tout les privilèges, & en instruisant les hommes de leurs droits; mais on diroit qu'elle s'en est repentie, ou qu'elle a été égarée depuis, en n'établissant que des moyens d'anéantir ces mêmes droits; que n'a-t-elle appris aux peuples les moyens de les conserver! Tous les peuples n'auroient fait de vœux que pour elle, & le bonheur du monde se fût opéré par ses lumières & par ses loix.

R. Elles ne seroient fondées, ainsi que le veut la nouvelle, comme l'ancienne constitution du royaume de France, que sur les distinctions physiques; & comme le veulent aussi la nature & son auteur: le citoyen qui seroit né avec plus d'intelligence ou de force, seroit destiné à remplir les fonctions qui demanderoient plus de lumière ou de force, sans qu'il lui fût permis de s'en prévaloir vis-à-vis de ses semblables, dont le cœur lui tiendrait bon compte de ses talens & de son zèle; mais seulement comme nous l'avons déjà remarqué, un titre pour s'humilier devant le maître de l'univers, qui lui a fait contracter plus d'obligation qu'à ses semblables, en lui donnant plus de moyens de leur être utile: tout autre genre de distinction & d'inégalité parmi les hommes, toute autre manière de s'en glorifier, ne peuvent être que des chimères ou des monstruosités de l'égoïsme, seul ennemi que nous ayons à combattre (1).

D. Que deviendroient les propriétés?

---

(1) L'assemblée nationale de France a très-bien fait de supprimer le despotisme des aristocrates, du clergé, de la noblesse, des parlemens & de la finance; mais elle a très-mal fait d'y substituer le despotisme ministériel, en lui déléguant le tout-puissant pouvoir exécutif, avec une liste civile, capables de corrompre & de paralyser le pouvoir législatif; cette séparation du pouvoir législatif & du pouvoir exécutif, est une véritable & très-funeste dissolution du pouvoir national; c'est avoir donné ses jambes à un autre pour aller plus vite. Aussi dieu fait comme ça été & comme ça ira, tant que les jambes & les bras de la nation, seront entre les mains des ministres du roi, & non de la nation qui paie.

R. En attendant qu'elles fussent proscrites, comme étant l'origine & la cause première de tous les malheurs du genre humain, les propriétaires seroient tenus de contribuer chacun au prorata de leurs facultés, aux frais des établissemens pour l'éducation nouvelle des enfans, dont les mères ou les personnes par elles commises, viendroient prendre soin, jusqu'à ce qu'ils fussent en âge de s'en passer.

D. Quels lieux pourroient-on choisir pour les écoles publiques des enfans ?

R. Les églises & les maisons des religieux, que l'on affranchiroit de leurs servitudes, dans lesquelles églises & maisons il seroit établi des ateliers pour la culture des terres; pour tous les différens genres d'industrie, d'art, de science & d'exercices, dont les matières premières seroient fournies par les propriétaires, qui en profiteroient pendant toute leur vie, sans autre rétribution que celle du nécessaire pour l'entretien des nouveaux élèves & des maîtres.

D. Qui seroit chargé de leur aprêter & de leur porter à manger ?

R. Les mères ou les personnes par elles commises, ayant soin de ne permettre que les alimens les plus sains.

D. Que deviendroient les mariages ?

R. On n'établiroit de règle, pour l'union de l'homme & de la femme, que celles qui ne pourroient tendre qu'à remplir les vues de la nature & de son auteur, qu'à bonifier, qu'à augmenter la population, ou même pour en arrêter le trop grand progrès, en cas de besoin : il n'y auroit alors que des pères, des mères, des frères & des sœurs. La nature & son auteur n'ont point établi d'autres

dégrés de parenté, ni d'autre obligation que celle de s'aimer & de se rendre heureux les uns par les autres.

*D.* Où éleveroit-on les mères & leurs filles ?

*R.* Dans des temples magnifiques.

*D.* Pourquoi des temples ?

*R.* Pour réparer les torts que les hommes leur ont faits jusqu'ici, & pour faire revivre tous les titres que la nature & son auteur ont établis en faveur de la femme, pour le bonheur du genre humain.

*D.* Quels sont ces titres ?

*R.* Les voici : le premier est d'être la mère du genre humain, puisque c'est dans ses entrailles que la nature & son auteur ont déposé le germe de notre existence, & qu'à ce titre, elle est, à notre égard, ce qu'est la nature à l'égard de toutes ses productions.

Le deuxième, est de nous tenir sous sa dépendance, pendant tout le temps que nous ne pouvons exister que par ses tendres soins ; & qu'à ce titre, elle est, à notre égard, ce qu'est le maître de l'univers, à l'égard de la nature entière.

Le troisième est, que la nature & son auteur ont imprimé dans le cœur d'une mère, un sentiment de tendresse pour nous, qui la fait frémir au moindre danger qui nous menace, la fait voler à notre secours ; qui lui fait inventer toutes sortes de moyens de nous conserver, de nous complaire & de nous rendre heureux, & qu'à ce titre, ce n'est que dans le cœur d'une mère que la nature & son auteur ont jeté les véritables & les plus solides fondemens de toutes les sociétés humaines, comme ils y ont imprimé le principe d'amour &

d'amitié de toutes nos actions morales ou sociales, qui n'est pas le *do ut des*, ni le *facio ut facias* de notre ordre mercenaire & homicide, qui ne peut convenir qu'à des esclaves ; mais infiniment mieux le *do, facio, volo credo, quia bonum, quia rectum, quia justum, quia verum, quod amo*, qui est le principe seul capable de nous élever & de nous assimiler au tout-puissant maître de l'univers, qui n'en a, ni ne peut en avoir d'autre, pour l'exercice continuel de sa puissance & de son intelligence infinies, par lequel seul tout l'univers se régit, se conserve, se reproduit & se perpétue.

Le quatrième ne sauroit être apprécié, ni exprimé, puisqu'il n'est point, pour l'homme sensible & délicat, un genre de bonheur sur la terre, comparable à celui que lui fait éprouver une jeune vierge, encore timide, dont son cœur s'est épris. Quels délicieux sentimens de respect, d'adoration, de crainte de lui déplaire, sa présence n'inspire-t-elle pas à son jeune amour ? Son image le suit par-tout, nourrit son cœur de sensations les plus ravissantes, comme la possession enivre toutes les facultés de son ame & de son corps, d'une volupté pure & inexprimable, & qu'à ce titre, il paroît évident que le tout-puissant maître de l'univers a placé dans la femme, les moyens d'opérer le bonheur de notre destinée présente, comme le présage & l'avant-coureur, par son peu de durée, d'une destinée, après celle-ci, infiniment plus heureuse & plus durable, dont les moyens ne peuvent exister que dans la toute-puissance, ni s'effectuer que par les bontés infinies de l'éternel, ainsi qu'il en sera

question dans la troisième partie de ce catéchisme (1).

*D.* En attendant que ces temples fussent bâtis, où placeriez-vous la nouvelle éducation sociale des femmes ?

*R.* Dans les églises, dans les monastères des religieuses, qui seroient traitées comme les religieux & les autres prêtres; dans quelque maison ou dans quelque lieu que se trouvât une mère avec sa fille, la maison ou le lieu seroit un temple & un asyle sacré pour les nouveaux élèves.

*D.* Qu'elle seroit l'éducation des filles ?

*R.* On établiroit dans les temples, des écoles publiques pour elles, comme dans tous les ateliers des hommes, des écoles publiques pour les garçons : elles seroient élevées dans la connoissance, la pratique, l'amour & l'habitude des mêmes principes de bonheur, par celles des classes supérieures, ainsi que des talens les plus convenables à leur sexe, & les plus utiles, selon les goûts & les dispositions de chacune, sous les yeux des mères les plus tendres, les plus sages, les plus éclairées & les plus expérimentées.

*D.* Quelle seroit la conduite des hommes envers les femmes, & des femmes envers les hommes ?

*R.* Tous les pères & tous les enfans ne seroient

(1) Tels sont les titres que la nature & son auteur ont établis en faveur de la femme, soit après, soit avant d'être mère, & qui prouvent évidemment, par tous les sentimens de tendresse qu'elle conçoit pour nous, & par le charme de ceux qu'elle nous inspire, que ce n'est que dans la femme que la nature & son auteur ont établi la main-d'œuvre du bonheur du genre humain.

animés que du désir de plaire à toutes les mères , par tous les moyens possibles : les mères ne feroient animées que du désir de se rendre agréables à tous les pères , par tous les moyens les plus capables d'opérer leur contentement & le bonheur de tous les enfans ; l'amitié , la décence , l'honnêteté , la candeur , la confiance , la pudeur , régleroient la conduite des femmes envers les hommes : les égards , les respects infinis dirigeroient la conduite des hommes envers les femmes (1).

---

(1) On établiroit , dans les temples & dans tous les ateliers , des magasins & des ferres pour tous les différens genres de productions de la terre , des arts & de l'industrie , afin de pourvoir à tous les différens genres de besoins , de commodité , de sûreté & d'agrément. Chaque classe & chaque genre de fonction auroit son uniforme : on institueroit des fêtes & des jeux qui seroient consacrés au maître de l'univers , où les femmes & les hommes qui auroient le plus de talens , ne les feroient briller que pour l'amusement de leurs semblables , & pour en faire hommage intérieurement à l'éternel , à qui tout appartient. Les mères seroient les confidentes des filles , les pères les confidens des garçons , dans le sein desquelles les filles & les garçons déposeroient les secrets du trouble de leur ame : les plus sages & les plus expérimentés des mères & des pères seroient consultés touchant les moyens de rapprocher les deux sexes , & d'opérer leur plus grand bonheur , en écartant tout ce qui pourroit nuire à la liberté , à la pudeur , à la paix de l'ame & à la santé du corps : on n'établiroit , pour principe & pour règle de l'union secrète des deux sexes , que le désir d'accomplir le vœu de la nature & de son auteur , pour la conservation de l'espèce humaine : les bontés & les faveurs des femmes qui seroient nos juges , comme nous leurs gardiens , seroient le principe & la fin , après dieu , de nos actions , ce qui établiroit un empire

*D.* Que deviendrait le numéraire ?

*R.* Lorsque l'ordre moral seroit établi de façon à pouvoir s'en passer, il seroit employé, comme les autres métaux, à faire des ornemens, des meubles & des bijoux pour les temples, les mères ou les filles, si mieux on n'auroit le proscrire tout-à-fait; en attendant, il seroit rassemblé dans un lieu d'où l'on n'en seroit fortir que pour les besoins les plus urgens & les plus indispensables.

*D.* Que deviendroient la paternité & la maternité ?

*R.* Elles ne seroient qu'un titre pour commander à tous les enfans, & les élever pour leur bonheur, comme la qualité d'enfant ne seroit qu'un titre pour aimer, respecter tous les pères & toutes les mères, & pour leur obéir. O mon père ! ô ma mère ! ô mon frère ! ô ma sœur ! ô mon fils ! ô ma fille ! ô mes amis ! exprimeroit tous les degrés de parenté, ainsi que le principe, de tendresse, d'amitié & d'union, de toutes nos actions, de toutes nos relations, de tout notre commerce intérieur & extérieur : on établroit par-tout des hospices pour les étrangers, qui seroient élevés comme nous, & pour les voyageurs, qui seroient traités comme nous voudrions l'être à leur place.

*D.* Que devroient les religions ?

*R.* Notre théologie & notre religion se borneroit à ne reconnoître que l'univers pour temple de son souverain maître, & nos cœurs pour ses autels : nous n'adorerions, nous n'aimerions que

---

infiniment plus doux, plus noble & plus puissant sur nos ames, que les espèces d'or & d'argent qui les ont dégradées & corrompues.

lui dans ce temple, où tout est miracle, où tout publie son intelligence & sa puissance infinies : nous nous humilierions, nous nous confondrions sans cesse devant cet être nécessaire & incompréhensible, par la conviction de notre dépendance & de notre néant : toute notre foi, & toutes nos obligations se renfermeroient à croire que, s'il nous a donné l'existence avec la supériorité sur tout ce qui existe sur la terre, ce n'est que pour les employer au bonheur de nos semblables, comme il n'emploie lui-même sa puissance & son intelligence infinies, qu'au bonheur de l'univers; nous laisserions à sa providence & à ses bontés sans bornes, le soin de notre destinée, après que la mort aura fermé nos yeux à la lumière du soleil : il nous seroit seulement permis de croire, sans espoir d'aucun mérite, ni de récompense dont nous sommes infiniment incapables & indignes auprès de cet être infini, qu'il ne dépendra que de sa puissance & de ses bontés ineffables, de nous donner alors d'autres yeux & des facultés infiniment plus capables de soutenir un plus ravissant éclat de sa présence, & de nous rendre infiniment plus heureux qu'on ne peut l'être dans cette vie passagère.

*D.* Que deviendroit les prêtres ?

*R.* Leur condition deviendroit égale à celle de leurs semblables, dont ils partageroient le bonheur, sans cependant gêner leurs opinions, ni leurs préjugés, ni leur régime de vie, qui n'auroient plus d'influence sur l'éducation sociale ni sur l'ordre moral.

*D.* Que feriez vous des athées & des matérialistes ?

*R.* On les laisseroient libres dans leurs opinions,

qbi ne font qu'une suite des égaremens originels qui ont fondé l'ordre mercenaire, homicide & anti-soeial, d'après lequel il ne peut y avoir de règle que pour s'aveugler & s'égarer sur toute chose.

*D.* Que deviendroient les bibliothèques ?

*R.* Une fois que, par l'éducation sociale, nos enfans auroient été convaincus de cette vérité, que *tous les genres de talens & de productions qui s'écartent de la nature, sont autant de diversions préjudiciables au bonheur de l'homme*, les bibliothèques ne seroient pour la postérité, que des monumens de risée ou de compassion sur les extravagances & les malheurs des siècles passés, & de sujets de bénédiction pour le règne & la génération qui auroient opéré & assuté le bonheur de tous les siècles à venir, par l'établissement du véritable ordre moral & de l'éducation sociale.

*D.* A quoi serviroient les grandes villes ?

*R.* Elles seroient arrangées de façon que la masse de leurs habitans pourroit individuellement se communiquer, aller & venir aussi commodément & avec autant de sûreté que dans l'appartement d'un particulier d'aujourd'hui (1).

---

(1) Il seroit dressé, pour cet effet, les plans les plus capables de remplir cet objet : il n'y auroit dans les villes, que des temples où seroient les écoles publiques des filles, & que des ateliers où seroient les écoles publiques des garçons : les villes ne seroient que des entrepôts de tous les genres de productions de la terre, de l'industrie, des sciences & des arts utiles & nécessaires, dans lesquels la classe des cultivateurs & des personnes destinées au transport des approvisionnemens, se seroit

D. Quels moyens prendriez-vous pour la sûreté publique ?

R. S'il naîssoit quelque monstre perturbateur, & de la sûreté & de l'ordre publics, il seroit dépouillé de son uniforme & même de la liberté; si c'étoit des monstres du dehors, après avoir épuisé toutes les ressources de la raison & de la douceur, pour les humaniser, on feroit usage de tous les moyens que l'éducation auroit appris pour les étouffer, si on ne pouvoit s'en garantir autrement; mais une fois l'ordre moral & l'éducation sociale établis & propagés, ces sortes de productions seroient moralement impossibles ou impuissantes (1).

---

délivrer tous les différens objets nécessaires à la culture des terres, à leur entretien, à leur commodité & à leurs agrémens.

(1) *Hæc sunt non sacra, verùm, naturalia verba,  
Non depravatis, sed socianda bonis.*



---

---

## TROISIÈME PARTIE.

*DE Dieu.*

---

---

### CHAPITRE PREMIER.

*DES rapports de l'homme , ainsi que de toutes les sociétés humaines , avec dieu , comme étant la cause première & la fin de tout ce qui existe.*

*D. QU'ENTENDEZ-VOUS par le mot dieu ?*

*R. C'est le terme de notre langue , pour exprimer le principe unique ou la cause première de tout ce qui existe.*

*D. L'idée d'une cause première est-elle naturelle à l'homme ?*

*R. Non ; mais les moyens de l'acquérir ne sont que dans la nature.*

*D. Quels sont ces moyens ?*

*R. L'intelligence naturelle de l'homme qui , par les impressions des objets environnans , peut s'élever à la conviction de l'existence & de la nécessité d'une cause première.*

*D. Comment cela ?*

*R. C'est que , pour peu que l'homme réfléchisse , il sera forcé de convenir qu'il ne s'est pas fait lui-même , non plus qu'aucun des objets qui frappent*

sa vue, comme le soleil, la lune, les étoiles, le globe terrestre, &c.

*D.* L'idée d'une cause première, ou de dieu, est-elle nécessaire pour l'établissement de l'ordre moral & de l'éducation sociale?

*R.* Elle doit en être la base ou le fondement inébranlable.

*D.* Pourquoi cela?

*R.* C'est que dieu est essentiellement le principe, l'auteur ou la cause unique de tout, ainsi que la fin. Les actions de l'homme, dans l'ordre moral, comme dans l'ordre physique, ne sauroient tenir à un autre principe, à un autre auteur, à une autre cause, ni avoir une autre fin, que ceux de son existence qu'il ne tient que de dieu, comme sa cause première, & de la nature, comme sa cause seconde, dont dieu est aussi le principe unique, l'auteur & la fin; d'où il suit essentiellement que toute action de l'homme, dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique, qui n'aura pas dieu pour principe, pour auteur & pour fin, comme étant sa cause première, & la nature pour principe, pour auteur & pour fin, comme étant sa cause seconde, ne peuvent que rompre les liens naturels qui l'attachent à dieu, comme sa cause première, & à la nature, comme sa cause seconde.

Or, comme il est impossible que l'ordre mercenaire, homicide & anti-social, qui a été originellement établi par l'égoïsme aveugle & féroce des plus forts, & consacré par les fourberies & les impostures de l'égoïsme, également féroce & aveugle des plus rusés, ait dieu pour principe, pour auteur & pour fin, comme étant leur première cause, ni la nature, comme étant leur cause seconde.

Il s'ensuit essentiellement que toutes les idées & les opinions sur dieu, qui ont été forgées d'après cet ordre monstrueux, ne peuvent être que des monstruosités, & que toutes les institutions & les règles pour se conduire, ne peuvent être aussi que des monstruosités, qui n'ont produit ni ne peuvent produire d'autre effet que de perpétuer l'aveuglement, la férocité, les fourberies & les impostures de l'égoïsme, & par conséquent les folies, les égaremens, les extravagances, les misères, les divisions, les guerres & la destruction des hommes les uns par les autres.

Ce n'est donc qu'en rétablissant la chaîne précieuse des idées seules capables de nous élever à la conviction de notre dépendance entière de dieu, comme notre cause première, & de la nature, comme notre cause seconde, que les sociétés humaines peuvent se faire des règles sûres pour s'éclairer, se conduire & asseoir leur intelligence naturelle, & leur bonheur, sur des bases solides & immuables.

*D.* Pourquoi dieu, étant le principe de tout ce qui existe, doit-il en être aussi la fin?

*R.* C'est que, dans l'ordre moral, nous devons rapporter tout ce que nous sommes, ainsi que tout ce que nous faisons, à dieu, comme notre cause première, & à la nature, comme notre seconde; parce que, dans l'ordre physique, tout ce qui périt, se confond & rentre dans la nature, comme tout ce qui n'est point périssable, ne peut se confondre & rentrer que dans dieu.

*D.* Toutes les nations ont-elles été d'accord sur l'idée de l'existence d'une cause première, ou de dieu?

*R.* Comme cette idée ne peut être que le ré-

sultat des réflexions & des méditations sur les causes secondes, & que le petit nombre de ceux qui ont conçu cette idée, dans les différens climats, n'étoient pas également bien organisés pour réfléchir & méditer; cette idée n'a pu prendre qu'une tournure analogue à la manière de sentir, de voir & de juger d'après les mœurs & les règles existantes alors chez les différens peuples (1).

(1) De façon que l'universalité des opinions, quelque bizarres, quelque variées, quelque monstrueuses qu'elles soient, forme, sans contredit, la preuve la plus convaincante de l'accord des nations, sur la nécessité de l'existence d'une cause première; comme toutes les fables, toutes les absurdités, toutes les chimères, toutes les monstruosités auxquelles cette idée a donné lieu, sont, sans contredit, la preuve la plus frappante des fourberies & des impostures, pour abuser de la crédulité du plus grand nombre. De sorte que, dans tous les temps, l'égoïsme insatiable & aveugle des chefs du fanatisme, s'est bien moins occupé de donner aux hommes une juste idée sur la divinité, ainsi que sur la nature, son ouvrage, que des moyens de se servir de l'une & de l'autre, pour leur en impoter, les aveugler, les enforceler, les diviser, les armer & les faire détruire les uns par les autres, afin de s'en partager les dépouilles, & de s'emparer, exclusivement, de tous les genres de jouissance.

Les flèches d'Appollon, dans le camp des Grecs, valent bien les plaies de l'Égypte. Le sacrifice d'Iphigénie, vaut bien celui de Jephté. Nos guerres, pour la conquête de la terre sainte, ainsi que les mandats & les lettres de change que les prêtres nous donnoient alors, payables dans l'autre monde, pour les biens qu'ils se faisoient donner dans celui-ci, sont une preuve que les chefs de notre fanatisme, en savoient autant que les Calcas, les Moïse & les Mahomet, pour mettre à profit notre stupide crédulité: ils n'en sont pas moins morts; ils n'en ont pas été plus heureux; ils n'en mourront pas moins; ils n'en

*D.* Quelle est l'idée la plus générale & la plus à portée de l'intelligence naturelle de l'homme ?

*R.* Moïse est le premier homme connu, qui ait mis au jour l'idée de l'unité d'un dieu, idée qu'il avoit puisée, ainsi que sa magie, dans la doctrine des prêtres qui l'avoient élevé ; mais Moïse ne s'est servi de cette idée que pour en faire un monstre de métaphysique, de physique, de morale & de politique, par son système absurde sur la création, par l'établissement d'un culte intolérant & de loix intolérables, qui ont rendu son peuple ennemi de tous les autres peuples ; qui l'ont mené plus d'une fois, tout entier, en esclavage ; qui l'ont enfin détruit, ainsi que son temple, par les mains du meilleur & du plus sage des guerriers, dont il semble que la providence ne fit choix que pour fixer davantage l'attention des chefs des nations, sur un sibeau modèle, & les inviter à suivre l'exemple de Titus contre tous les genres d'impostures & de superstition.

*D.* Pourquoi l'idée de l'unité d'un dieu est-elle plus générale & plus à la portée de l'intelligence naturelle de l'homme ?

*R.* Parce qu'il repugne & qu'il implique contradiction qu'il y ait plusieurs tout-puissant, plusieurs infini, plusieurs immerité, plusieurs cause ou principe unique de l'univers, qui sont les attributs inséparables de l'idée de l'existence d'un dieu.

*D.* Pourquoi donc les peuples, avant & depuis Moïse, ont-ils adoré plusieurs divinités ?

---

font ni plus contens, ni mieux portans que ceux qu'ils aveuglent & qu'ils oppriment ; l'expérience de tous les siècles, prouve que l'égoïsme est plus fatal à celui qui le professe, qu'à celui qui en souffre.

substance

*R.* C'est qu'autant il est facile de convaincre les hommes les plus grossiers, de la nécessité de l'existence d'une cause première, autant il est difficile, ou plutôt impossible d'en connoître l'essence ou la substance que les plus fins & les plus rusés, chez les différens peuples, ont fabriquée, multipliée, fait agir & fait parler, chacun selon sa manière de voir & son intérêt : de là sont venus, accrus, étendus, perfectionnés & accrédités tous les différens cultes, toutes les différentes religions, toutes les diverses opinions, tous les différens systêmes, toutes les chimères & monstruosités, qui ont aveuglé & aveuglent encore tout le globe terrestre.

*D.* Ces cultes, ces religions, ces opinions, ces systêmes, ces chimères & es monstruosités, sont-elles d'obligation chez les peuples ?

*R.* Elles ont été, elles sont encore d'obligation civile ou politique, puisqu'on en a fait une loi ; mais elles ne peuvent pas être d'obligation divine ni naturelle, puisque dieu ni la nature, ne l'ont imprimée nulle part sur le globe terrestre.

*D.* Les religions ou les cultes ne sont donc pas d'obligation en général ?

*R.* Un contrat par lequel on peut s'obliger envers dieu, & obliger dieu envers soi, mériter ou démériter envers dieu, implique contradiction, & ne sauroit être passé entre le néant, comme nous, & l'infini, comme lui. L'immense inégalité des conditions rend ce contrat impossible. Il est donc évident que tous ceux qui se sont annoncé comme en ayant retenu la minute, ne peuvent être que des imposteurs (1).

---

(1) Dieu étant essentiellement un, & le même par-

*D.* Il n'y auroit donc pas de religion, dans le véritable ordre moral ?

*R.* Il n'y auroit pas de loi, ni d'obligation d'adorer, d'admirer & d'aimer la divinité : son essence l'élève infiniment au-dessus de cette loi & de cette obligation, comme notre essence ou notre néant nous rend infiniment incapables & indignes de nous en acquitter (1).

tout, si la religion étoit d'obligation naturelle ou divine, pour les hommes en général, elle auroit été dans tous les temps, & elle seroit encore aujourd'hui essentiellement une, & la même par-tout.

Ces démonstrations sont sans réplique, si on en excepte les absurdités des visionnaires, des convulsionnaires ou des enforcelés, ainsi que de ceux qui en font métier pour vivre, & accaparer les gros bénéfices.

(1) On a déjà fait remarquer, dans la seconde partie, que la théologie du véritable ordre moral, ne consisteroit que dans les connoissances qui nous élèveroient à la conviction de l'existence d'une cause première, par la contemplation des merveilles que le brillant spectacle de la nature fait éclater à nos yeux de toute part, connoissances que l'éducation sociale seroit acquérir, selon que les dispositions naturelles de chaque individu l'en rendroient susceptible ; comme la religion ne consisteroit que dans les sentimens de conviction de notre dépendance entière du souverain maître de l'univers, de la satisfaction intérieure de lui rapporter tout ce que nous sommes & tout ce que nous ferions, sentimens que l'éducation sociale ne pourroit que cultiver & augmenter, selon les dispositions naturelles de chacun des élèves ; comme il arriveroit aussi qu'on ne feroit diversion à des contemplations si sublimes, & aux sentimens délicieux qui en seroient les résultats, que pour partager avec ses semblables, le doux plaisir de travailler à leur bonheur, sans obligation, ni loi, ni récompense, ni

*D.* Dieu ne peut donc pas être offensé par les hommes ?

*R.* Il répugne que les hommes aient le pouvoir d'offenser la divinité : ils ne peuvent que s'offenser eux-mêmes, dans la personne de leurs égaux, comme ils ont fait jusqu'à présent. Toute idée d'offense, de colère, de vengeance, de passion, qu'on ne peut concevoir que dans le vice de la constitution naturelle de l'homme, qui est l'égoïsme aveugle & féroce, est inconciliable avec l'idée de l'existence d'un être infiniment bon, infiniment juste, infiniment puissant & infiniment parfait.

*D.* Quelles sont les causes secondes de l'existence & des actions de l'homme ?

*R.* C'est le germe que la nature dépose dans les entrailles de la femme ; c'est le globe terrestre qui le soutient, qui est soutenu par d'autres causes dans l'immensité ; c'est l'air qu'il respire, ce sont les alimens qu'il digère, ce sont aussi tous les moyens que la nature & son auteur ont établis en lui & autour de lui, pour l'éclairer & lui faciliter ces besoins naturels.

*D.* De cette façon, l'homme tient à sa mère, qui tient à d'autres causes, qui tiennent à d'autres, qui tient à la terre, & ainsi de suite, jusqu'à la cause première & universelle ?

*R.* Oui, sans doute, & dans un ordre par lequel toutes ces causes secondes, ainsi que leurs effets, se régissent se conservent, se reproduisent & se perpétuent les unes par les autres, duquel ordre l'égoïsme aveugle & féroce de l'homme s'est écarté

crainte, qui ne pourroient que dégrader nos actions morales ou sociales, &, par conséquent, la divinité, qui en est & doit en être essentiellement, ainsi qu'on l'a démontré, le principe, l'auteur & la fin.

pour en établir un autre qui n'a opéré, jusqu'ici, que son malheur.

*D.* Toutes ces causes secondes, ainsi que l'ordre par lequel elles se régissent, se soutiennent, se conservent, se reproduisent & se perpétuent les unes par les autres, une fois établies, dieu n'a donc plus rien à faire ?

*R.* Ce seroit une incon séquence de principe & une erreur grossière, puisqu'il est impossible que ces causes secondes, leur ordre, ainsi que leurs effets, tirent le principe de leur existence d'eux-mêmes, après l'avoir reçue; qu'ainsi, il est impossible que rien de ce qui a commencé d'exister, continue d'exister, sans l'influence continuelle, sans la même action, sans la même opération de la cause première, par laquelle tout a commencé d'exister; de façon que tout ce qui existe ne peut être qu'une reproduction continuelle de la part de la cause nécessaire, unique & toute-puissante, qui est dieu (1).

---

(1) Ce ne peut être que par ce moyen ineffable, que la puissance, l'intelligence, la bonté, la justice & toutes les perfections infinies de dieu, sont sans cesse en activité, & qu'il peut jouir de lui-même ou de son existence.

C'est ainsi que les hommes, sans l'imitation de dieu & de la nature, dans leur manière d'opérer, ne jouiront jamais d'eux-mêmes, ni des bienfaits qui leur ont été prodigués, s'ils ne tiennent sans cesse en activité, les facultés de leur ame & de leur corps, pour apprendre, pour perfectionner & pratiquer les moyens de s'éclairer, de se conduire & de se rendre heureux les uns par les autres, suivant l'ordre que dieu lui-même a établi sous leurs yeux, par lequel tous les êtres, dans l'univers, se

*D.* Comment appelez-vous toutes ces causes secondes, leurs effets, ainsi que l'ordre par lequel tout ce qui existe, se régite, se soutient, se conserve, se reproduit & se perpétue ?

*R.* La nature.

## CHAPITRE II.

*DE la nature & des rapports essentiels de l'homme avec les causes secondes, pour s'éclairer & se conduire.*

*D.* QU'ENTENDEZ-VOUS par la nature ?

*R.* D'après l'idée que l'on conçoit de la nécessité d'une cause première ou d'un principe unique, infiniment puissant, infiniment intelligent, infiniment agissant, infiniment bon, immense, éternel,

régissent, se soutiennent, se conservent, se reproduisent & se perpétuent les uns par les autres.

Il faut nécessairement comprendre dans ces moyens, les principes de sensibilité, d'amour, de tendresse & d'amitié, dont dieu n'a rendu notre constitution naturelle susceptible, que pour répandre le plaisir sur l'usage des facultés de notre ame & de notre corps, ainsi que sur toutes nos actions & nos relations morales ou sociales, qui ne sauroient avoir d'autre principe, ni d'autre fin que dieu, à qui tout appartient, ni d'autre emploi, ni d'autre but, ni d'autre effet que d'opérer le bonheur général des sociétés, duquel le bonheur individuel seroit le résultat nécessaire & infaillible.

invisible & incompréhensible, la nature ne peut être que l'effet ou le résultat de la manière dont cette cause première ou ce principe unique, que nous appellons dieu, opère en lui-même pour communiquer son existence, son intelligence, sa puissance, sa bonté, son amabilité, sa providence, son immensité, son éternité, afin de les rendre sensibles.

*D.* Comment dieu communique-t-il son existence, son intelligence, sa puissance, sa bonté, son amabilité, sa providence, son éternité & son immensité, pour les rendre sensibles ?

*R.* Par le moyen de ce que nous appellons esprit, par le moyen de ce que nous appellons matière, par le moyen de ce que nous appellons nos sens, par le moyen de ce que nous appellons force ou pouvoir, action & réaction des corps; par le moyen de ce que nous appellons le temps, par le moyen de ce que nous appellons espaces, & par le moyen des loix qu'il a imprimées & prescrites à chacun de tous les êtres, de l'exécution desquelles résulte & se maintient l'ordre par lequel tout se régit, se soutient, se conserve, se reproduit & se perpétue dans l'univers.

*D.* Qu'entendez-vous par esprit ?

*R.* J'entends exprimer ce qui vous donne le sentiment de l'existence, de la liberté, de la volonté, de la pensée, du jugement, du raisonnement, de la réflexion, du doute, de la combinaison, du discernement, de la crainte, de l'espérance, du désir, de la langueur, de la douleur, &c.

*D.* Qu'entendez-vous par matière ?

*R.* J'entends tout ce qui est visible, sensible, palpable, susceptible de mouvement & de repos,

étendu, divisible, ainsi que tout ce qui entre dans la composition & l'organisation des corps fluides ou solides, &c.

*D.* Qu'entendez-vous par les sens ?

*R.* On entend les différens organes de notre corps, par la voie desquels nous voyons, entendons, touchons, goûtons & sentons, qu'on appelle la vue, l'ouïe, le toucher, le goût & l'odorat.

*D.* Qu'entendez-vous par la force ou le pouvoir, l'action & la réaction des corps ?

*R.* J'entends exprimer tous les moyens par lesquels les corps agissent les uns sur les autres pour se régir, se soutenir, se conserver, se reproduire & se perpétuer les uns par les autres, suivant les loix ou les impulsions qui leur ont été données par leur auteur.

*D.* Qu'entendez-vous par l'espace & le temps ?

*R.* J'entends exprimer, par l'espace, le lieu que tout ce qui existe dans la nature occupe dans l'immenfité de dieu ; & par le temps, j'entends exprimer la durée de tous les êtres, dans son éternité.

*D.* Pourquoi dieu a-t-il formé la nature ?

*R.* Ce ne peut être que pour se contempler & jouir de lui-même, dans la magnificence de ses œuvres, & pour en être contemplé.

*D.* L'homme est-il le seul être dans la nature, capable de jouir de cette contemplation ?

*R.* Cela n'est pas présumable ; le globe terrestre n'est pas le seul : le soleil en éclaire sept autres : les étoiles fixes, qui sont autant de soleils, peuvent en éclairer une infinité d'autres : qui peut mettre des bornes à la puissance infinie de dieu ? L'homme est peut-être celui de tous les êtres intelligens, qui jouisse le moins de cette contemplation.

*D.* Peut-on favoir à quelle époque dieu a formé la nature ?

*R.* Cette connoissance est au-dessus de l'intelligence naturelle des hommes.

*D.* Pourquoi dites-vous que dieu opère en lui-même, plutôt que dans le néant ou sur le néant, pour en avoir fait éclore l'univers ou la nature, comme plusieurs le prétendent ?

*R.* L'opinion de ceux qui prétendent que dieu ne peut opérer qu'en lui-même, & non dans le néant ou sur le néant, est fondée sur ce que le néant, proprement dit, implique contradiction avec l'immenfité de dieu, son existence ou sa substance infinie ; au lieu que l'opinion sur le néant, ne paroît fondée que sur le système de Moïse, qui ne présente aujourd'hui, même à ses sectateurs un peu instruits, qu'un monstre de métaphysique, de physique & de morale : il n'en est pas moins vrai de dire que les deux opinions produisent les mêmes résultats, puisque ceux de l'opinion sur le néant, s'accordent à dire que tout est en dieu ; que le commencement, le milieu & la fin de nos actions appartiennent à dieu ; qu'ainsi, quand ils disent que tout est en dieu, ils ne peuvent entendre parler que de la manière dont dieu opère en lui-même ; comme ceux qui rejettent le néant, proprement dit, & qui disent que tout est dieu, n'entendent parler que des effets résultans de cette manière d'opérer de dieu en lui-même.

*D.* Tout est donc dieu, suivant l'opinion des premiers ?

*R.* Cela ne peut pas être autrement, quant à la substance ou le moyen d'exister, même suivant l'opinion des sectateurs de Moïse, à moins qu'ils

ne soient inconléquens dans leurs principes, qui font les mêmes que ceux de la première opinion.

*D.* Quoi ! les globes célestes, les corps organisés, les végétaux, les minéraux, &c., ne sont pas des substances différentes de celles de la divinité ?

*R.* Ils ne peuvent en être que des modifications, d'après les principes dont les deux opinions sont d'accord, que la puissance de dieu est infinie & immense.

*D.* Mais si, d'après toutes les notions reçues, on a attaché au mot *substance*, l'idée d'une chose qui peut exister & qui existe en effet, sans avoir besoin d'un sujet d'inhésion, il doit paroître évident que la matière & tous les corps qui en sont composés ou organisés, comme sont les globes célestes, &c., sont des substances, puisqu'ils existent par eux-mêmes, sans avoir besoin d'un sujet d'inhésion ?

*R.* Les notions, ainsi que toutes les opinions reçues sur l'importante matière dont il s'agit ici, sont la chose sur laquelle les hommes doivent se tenir le plus en garde, depuis sur-tout qu'ayant abandonné la nature, & par conséquent son auteur, pour ne suivre que leur égoïsme insensé, ils ne peuvent plus avoir de nombre connu, ni de base, ni de règle pour s'éclairer ni pour se conduire, & qu'ils n'ont que des préjugés pour diriger les facultés de leur ame & de leur corps (1).

---

(1) Comment concilier l'idée d'une autre substance que celle de la divinité, avec l'idée universellement reçue, que la substance de la divinité est essentiellement immense, infiniment puissante, infiniment intelligente,

*D.* Mais cette opinion, que tout est dieu, ne favorise-t elle pas l'athéisme & le système que tout est matière ?

---

infiniment agissante, laquelle, par conséquent, doit être essentiellement tout, occuper tout, & faire tout ? Il s'enfuit donc essentiellement que dieu seul peut & doit être conçu existant par lui-même, sans avoir besoin d'un sujet d'inhésion ; au lieu que tous les êtres que dieu a produits & qu'il reproduit sans cesse, ne sauroient être conçus existans par eux-mêmes, ni sans avoir besoin d'un sujet d'inhésion qui ne peut être que dieu seul.

La manière d'opérer de la cause première, qui est dieu, n'est pas différente de la manière d'opérer de la cause seconde, qui est la nature : or, comme tout ce que nous concevons dans la nature, en esprit & en matière, ne peut opérer ni produire, comme elle n'opère & ne produit, en effet, que des modifications de l'esprit & de la matière, dieu ne peut opérer ni produire, comme il n'opère & ne produit, en effet, que des modifications de la substance en esprit & en matière, qui sont tout ce que nous concevons dans la nature : l'esprit & la matière ne peuvent donc être conçus que comme étant des modifications de la substance infinie & immense de la cause première, qui est dieu, comme les opérations de l'esprit & de la matière ne peuvent être conçues que comme des modifications de l'esprit & de la matière, qui sont les causes secondes, ou la nature.

Cette opinion est conséquente, soutenue, motivée & fondée ; elle tient à la chaîne des idées seules capables de nous élever à la conviction de l'existence d'un être infini, d'un principe unique de tout, & de notre dépendance entière de ce tout-puissant maître de l'univers, comme notre cause première, & de la nature, comme notre cause seconde ; au lieu que l'autre opinion, quoique d'accord sur le même principe, que la substance de dieu est infinie & immense, est inconséquente, inconciliable avec le même principe : elle rompt, par conséquent, la

R. Au contraire ; mais beaucoup l'opinion qui admet une autre substance que celle de la divinité.

D. Comment cela ?

R. Parce que l'athée ne nie l'existence de dieu , que parce qu'il n'en peut plus concevoir la possibilité ni la nécessité , d'après l'opinion vulgaire , que l'esprit & la matière sont des substances existantes par elles-mêmes , sans avoir besoin d'un sujet d'inhérence , opinion en effet inconciliable avec l'idée de l'existence ou de la substance infinie & immense de dieu , & que le matérialiste ne nie l'existence de l'esprit , que parce qu'il ne voit que de la matière , & que d'après l'opinion qui fait de la matière une substance , & non pas une modification de la substance unique de dieu , il en tire la juste conséquence , qu'elle peut & doit en avoir la même intelligence & le même pouvoir (1).

chaîne précieuse des idées qui nous élèvent à la conviction de l'existence d'un dieu & de notre dépendance entière de ce principe unique , pour n'exister que par nous-mêmes , & ne dépendre que de nous-mêmes ; ce qui répugne & est la cause funeste des erreurs , des égaremens , des chimères , que notre égoïsme aveugle & féroce , duquel nous nous sommes rendus dépendans & les esclaves , nous a fait inventer & établir , pour nous dégrader & nous détruire les uns par les autres.

(1) De façon que l'opinion qui est la plus conforme à la saine raison , qui entretient le mieux la chaîne des idées qui nous élèvent à la conviction de l'existence d'un dieu , qui repousse le plus vigoureusement l'athéisme & le matérialisme , qui rompt la chaîne & nous affranchit de l'esclavage de notre aveugle égoïsme , source intarissable de nos erreurs , de nos égaremens & de tous nos malheurs , pour ne nous faire dépendre que de dieu ,

*D* Sait-on ce que c'est que l'esprit & la matière ?

*R.* On remarque que l'homme ne conçoit, ne raisonne, ne veut & n'agit que d'après les impressions qu'il reçoit de la part des objets environnans, par la voie de ses sens, dont les organes ne sont composés que de matière : il appelle esprit, cette faculté qui le rend susceptible de ces fortes d'impressions, de conceptions, de raisonnement & de volonté, &c. Il appelle son corps, cet arrangement de matière qui sert à la composition de ces organes, auxquels son esprit commande, & auxquels il est forcé d'obéir pour ses besoins naturels. L'homme ne conçoit de différence dans les choses, que par la différence des impressions qu'il en reçoit; mais l'homme n'a pu encore savoir ce que c'est que son esprit ni son corps, ni comment ils agissent l'un sur l'autre, ni ce que c'est que la matière, ni ce que sont les choses qui opèrent sur lui tant d'impressions différentes, ni comment ces impressions s'opèrent.

*D.* Pourquoi cela ?

---

comme notre cause première, & de la nature, comme notre cause seconde, seuls capables de nous éclairer, de nous conduire & de nous rendre heureux, cette opinion, dis-je, a fait regarder comme athées, ceux qui l'ont professée, par ceux-là même dont l'opinion inconséquente & absurde n'a pu que rompre les liens qui nous attachent à dieu & à la nature, & qui, suivant les mêmes errements du fanatisme de tous les siècles, n'ont connu ni ne connoissent de dieu que leur égoïsme, aux erreurs, aux impostures, aux prestiges, aux égaremens & aux fureurs duquel l'aveugle univers a été sacrifié, sous le nom même de la divinité.

R. C'est que dieu & la nature n'ont point formé l'homme pour les connoître dans cette vie, mais pour jouir seulement de leurs bienfaits, qu'ils ont mis à la portée de son intelligence & de son pouvoir naturels, dont il a la liberté de faire usage pour le malheur ou le bonheur de sa destinée présente & future.

### CHAPITRE III.

*DE la destinée future de l'homme.*

D. SUR quoi fondez-vous la destinée future de l'homme ?

R. Sur sa constitution naturelle.

D. Quels rapports a sa constitution naturelle avec une destinée future pour lui ?

R. Les voici : (1)

(1) 1°. Le sentiment de son existence, son désir de la conserver toujours, & l'horreur de sa destruction.

2°. La perfectibilité de son intelligence, pour s'élever à la conviction de l'existence d'une cause première, par la contemplation des causes secondes ; son désir naturel de connoître son origine, ainsi que le principe & la cause de tout ce qui existe ; de savoir ce que c'est que le soleil qui l'éclaire, les étoiles, les planètes & toutes les merveilles de la nature, pour jouir d'une plus satisfaisante contemplation, afin d'admirer, d'adorer & aimer davantage leur auteur.

3°. De se sentir animé d'un désir sans borne & susceptible d'une jouissance & d'un bonheur infiniment plus

## SECTION PREMIÈRE.

D. Quels rapports peuvent avoir le sentiment de notre existence, le désir de la conserver toujours, & l'horreur de notre destruction, avec l'idée d'une destinée future & la preuve qu'elle se réalisera ?

R. Les voici (1).

parfaits & plus durables que toutes les jouissances & tous les bonheurs possibles de cette vie passagère.

4°. D'avoir une liberté d'agir, avec une conscience pour l'éclairer sur l'usage qu'il doit faire des facultés de son ame & de son corps, & d'avoir en opposition un égoïsme, un orgueil, une ambition & des passions qui l'entraînent à tous les genres d'égaremens, d'excès & de malheurs.

5°. Enfin, d'être susceptible de douleur, de remords, de repentir, de regret, d'amendement, jusqu'aux derniers instans de sa vie.

(1) 1°. Les lumières acquises constatent que rien de ce qui existe ne s'anéantit dans la nature, ni ne peut se perdre, mais seulement changer de modification ou de forme, ce qui se fait visiblement remarquer dans tous les corps sujets à périr.

D'où il suit nécessairement que le sentiment de notre existence, ainsi que le désir de la conserver toujours, ne doivent pas plus s'anéantir, ni se perdre, que la matière qui entre dans la composition des organes de notre corps, mais seulement changer, comme elle, de de modification ou de forme.

2°. Les lumières acquises, nous prouvent aussi que dieu est infiniment puissant, infiniment juste, infiniment bon ; d'où il suit essentiellement que dieu ne peut pas être reproché de ne nous avoir donné l'existence, ainsi

*D.* Mais si ce n'est que par le moyen de nos organes, que nous sommes témoins de notre existence, comme du desir de la conserver toujours, ainsi que du sentiment qui nous fait abhorrer notre destruction, une fois nos organes détruits, nous devons nécessairement rentrer dans la même position que celle où nous étions avant l'existence de notre corps & de nos organes ?

*R.* Cette conséquence est manifestement fautive, d'après les principes que nous avons établis, que ce qui a commencé d'exister ne peut s'anéantir ni se perdre, mais seulement changer de modification ou de forme (1).

que le desir de la conserver toujours, que pour nous la ravir, nous faire illusion, & nous rendre les plus malheureux de tous les êtres, en ne réalisant de notre existence que le sentiment qui nous fait abhorrer notre destruction ; comme nous en usons envers ceux de nos semblables, que le vice de l'ordre mercenaire, homicide & anti-social, qui nous a séparé de dieu & de la nature, a rendu criminels, & que, par une suite de cet ordre monstrueux, nous nous sommes fait une loi exécrable de mener au supplice : il vaudroit mieux pour nous, si ce reproche pouvoit être fait à dieu, que nous ne fussions jamais nés, & qu'il n'y eût pas de dieu.

(1) D'où il suit nécessairement, même dans le système que tout est matière, que ce qui produit en nous le sentiment de l'existence, le desir de la conserver toujours, & l'horreur de notre destruction, ne s'anéantira pas plus que la matière qui entre dans la composition de nos organes, mais qu'il ne pourra changer, comme elle, que de modification, & prendre une autre forme.

Ajoutons que nous sommes seulement témoins que notre corps & nos organes, dont nous ne pouvons con-

*D.* Mais si, comme vous l'avez démontré plus haut, l'homme ne peut être qu'une modification de la substance unique de dieu, une fois cette modification cessant, l'homme doit nécessairement cesser ?

*R.* L'homme doit nécessairement cesser d'avoir la même modification ou la même forme, pour en prendre une autre. Voilà la conséquence juste, d'après les principes même des matérialistes (1).

---

notre la matière qui entre dans leur composition, ne font que des instrumens par lesquels les impressions que nous recevons, soit de notre corps, soit des corps environnans, parviennent au siège de nos sens, lesquels en font leur rapport à nos facultés intellectuelles, qui régulent nos idées, nos jugemens, nos affections, notre volonté, notre conscience & notre liberté : or, si nous raisonnons de ces facultés, que nous appellons notre esprit ou notre ame, dont nous ne pouvons pas mieux connoître ce qui entre dans leur composition, que ce qui entre dans la composition de notre corps, si nous raisonnons, dis-je, de ces facultés, comme nous devons raisonner des facultés organiques, que nous appellons notre corps, nous serons forcés de tirer la conséquence, & de convenir, même suivant le système, que tout est matière, que les facultés que nous appellons notre esprit ou notre ame, comme les facultés organiques que nous appellons notre corps, ne pourront, en mourant ou en périssant, changer que de modification, & prendre d'autres formes, par une conséquence nécessaire du même principe des matérialistes.

(1) Mais l'homme n'est pas seulement une modification immédiate de la substance unique de dieu, qui est sa cause première ; il est encore une modification de la nature, qui est sa cause seconde, puisque les facultés organiques, ou son corps, ne font que des modifications

*D.* Mais

*D.* Mais ne fait-on pas une différence entre l'esprit & la matière ?

*R.* Quand même il n'y en auroit pas, suivant le système des matérialistes, les conséquences que l'on vient de tirer du principe commun, que rien de ce qui a commencé d'exister, ne sauroit s'anéantir, mais seulement changer de modification ou de forme, n'en seroient pas moins évidemment concluantes pour la preuve de la destinée future de l'homme ;

immédiates de la matière qui compose le corps entier de la nature, qui ne peut être elle-même qu'une modification de la substance unique de dieu ; d'où il suit nécessairement que lorsque les modifications de la matière qui composent les facultés organiques ou le corps de l'homme, seront détruites, l'homme ne peut cesser d'exister que pour sa destinée présente, pour l'accomplissement de laquelle il a eu besoin d'un corps organisé, comme d'un instrument essentiel à cet accomplissement ; mais il ne peut pas cesser d'exister pour sa destinée future, dont la preuve se trouve consignée dans le sentiment de son existence, dans son désir de la conserver toujours, dans l'horreur de sa destruction, qui, comme son corps, ne pourront que changer de modification ou de forme, pour l'accomplissement de sa destinée future, que dieu ne nous tient cachée dans sa volonté, dans sa puissance & dans ses bontés infinies, que pour rendre notre confiance en lui, plus méritoire & plus digne de lui.

En un mot, suivant ce que nous remarquons du cours ordinaire de la nature, tout ce que l'homme tient immédiatement de la nature, rentrera dans la nature, comme tout ce qu'il tient de la substance unique de dieu, rentrera dans dieu, qui ne sauroit manquer de moyens de lui donner d'autres yeux & de facultés infiniment plus capables de soutenir un plus ravissant éclat de sa présence, & de le rendre infiniment plus heureux qu'il ne sauroit l'être dans cette vie passagère.

mais la différence essentielle qui se fait remarquer entre l'esprit & la matière, ne peut que fournir une preuve de plus au soutien des mêmes conséquences, touchant la destinée future de l'homme, sur laquelle toutes les nations éclairées ont été d'accord, quoique divisées en opinions presque toutes absurdes, comme celles sur la divinité, les cultes ou les religions.

*D.* Comment cela ?

*R.* C'est qu'on remarque que la pensée, le discernement, le sentiment de l'existence, de la liberté, de la conscience, de la volonté, du discernement des désirs, de la douleur, de la crainte, de l'espérance, & généralement de toutes les affections qui modifient notre esprit ou notre ame, ne présentent rien qui puisse convenir à rien de ce que nous concevons de la matière & de toutes ses modifications, d'où nous devons naturellement tirer la conséquence que notre esprit ou notre ame doit être d'une nature différente de celle de la matière & de notre corps.

*D.* Quelle conséquence en tirez-vous pour la preuve d'une destinée future ?

*R.* C'est que si notre esprit ou notre ame est d'une nature différente de celle de la matière, il doit avoir une autre destination que celle de notre corps ; c'est que si notre corps n'est corruptible ou mortel que parce qu'il est composé de matière, notre esprit ou notre ame ne doit pas l'être.

*D.* Comment se persuader & se convaincre que l'esprit & la matière sont d'une nature différente, & ne peuvent pas être susceptibles des mêmes modifications ?

Le voici (1).

D. Vous avez dit ailleurs que l'homme naissoit

(1) Si ce que nous connoissons de la matière, comme la divisibilité, l'étendue, le mouvement, le repos, & d'être susceptible de toute sorte de configurations intérieures & extérieures, ainsi que de mélange de différens principes matériels qui sont les causes de l'action & de la réaction des corps les uns sur les autres, & de tous les phénomènes naturels & artificiels, pouvoit se concilier avec quelques-unes des modifications de l'esprit ou de notre ame, dont nous venons de faire le détail, nous n'éprouverions pas une répugnance invincible à croire que la matière est de la même nature que l'esprit, & susceptible des mêmes modifications : or, nous sentons en nous-mêmes que la pensée, le discernement, la liberté, la volonté, le sentiment de l'existence, &c., ne peuvent se lier avec aucune des propriétés que nous pouvons remarquer dans la matière. Faudroit-il, pour plaire aux matérialistes, fonder & supposer cette liaison & cette identité sur d'autres propriétés de la matière, qu'ils ne connoissent pas mieux que nous, lorsque toutes celles que nous en connoissons, comme eux, répugent à cette identité de nature & de modification ? Ce seroit pousser la complaisance un peu trop loin.

Mais ce qui prouve encore plus évidemment cette répugnance de rapports de l'esprit, avec ceux de la matière, que nous connoissons, c'est que, par notre esprit, nous sommes métaphysiquement certains de notre existence, & que ce n'est encore que par notre esprit que nous ne sommes que physiquement certains de l'existence de notre corps, auquel notre esprit commande & le fait mouvoir à volonté ; qu'ainsi, n'étant certains que par la voie de nos sens, de l'existence de notre corps, & d'après les mêmes loix qui nous font rapporter l'existence de notre image dans le fonds d'une glace, quoique cette image ne puisse exister que dans notre ame ou notre esprit, il seroit très-possible que dieu n'eût établi en

insensible, que sa sensibilité se formoit & croissoit avec les organes de son corps : on remarque aussi, que dans le sommeil & dans beaucoup de maladies, le sentiment de l'existence se perd, s'affoiblit & finit, comme dans l'âge de caducité; ce qui prouve que notre ame ou notre esprit s'affoiblit & finit, comme il se forme, croît & se fortifie avec notre corps.

nous que le sentiment de l'apparence de la matière, sans en avoir établi ou formé la réalité.

Cette supposition est plus conséquente que celle de Locke, quand il a dit qu'il n'est pas impossible à dieu de donner, à un amas de pierre, la faculté de penser; car il ne s'ensuivroit pas que cette faculté de penser fût, dans cette supposition, de la même nature que celle de la pierre, comme elle n'est pas non plus dans l'homme, de la même nature que celle de son corps.

Ainsi, la conséquence la plus naturelle & la plus raisonnable qui pourroit résulter du choc des deux opinions, seroit qu'étant métaphysiquement certains de l'existence de notre ame ou de notre esprit, & n'étant certains que par la voie de nos sens, de l'existence de la matière, il ne seroit pas impossible qu'elle n'existât pour nous, qu'en apparence, & que tout ce qui existe de matériel dans la nature, ne fut que des modifications de l'intelligence, de la puissance, de l'action infinies de dieu, sous les apparences de la matière & de ses modifications; puisque nous n'avons besoin pour exister, que des impressions que nous croyons en recevoir, & que ces mêmes impressions, qui ne sont que nous-mêmes; qui ne sont que nous rendre témoins de notre existence; qui n'en sont que les preuves, ne sont point essentiellement liées à la réalité, ni à l'existence de la matière, ni de ses modifications, qui nous sont étrangères ou hors de nous; & que, par les mêmes raisons mathématiques, notre existence, ni ses modifications ne sont point essentiellement liées non plus à la réalité de la matière & de ses modifications, mais à leur apparence seulement.

R. Ce n'est pas dans l'état d'insensibilité, ni dans la foiblesse de l'homme naissant, ni dans les vices de sa constitution physique & morale, qui n'opèrent que le malheur de sa destinée présente, comme ils peuvent être aussi la cause du malheur de sa destinée future, qu'on doit aller chercher des preuves pour ou contre sa destinée future, mais bien plutôt dans les vertus de sa constitution physique & morale, qui seules peuvent l'éclairer & lui faire connoître qu'il est susceptible d'infiniment plus de perfection, de connoissance, de lumière, de satisfaction, de jouissance & de bonheur qu'il ne peut s'en procurer dans cette vie passagère, qui n'est pour l'homme qu'un combat continuel contre une infinité de causes physiques & morales, qui troublent sans cesse son repos, altèrent les organes de son corps, & finissent par le détruire avant le terme (1).

---

(1) Si ce qui sert à la formation de notre esprit ou de notre ame, ne croissoit pas avec ce qui sert à la formation de notre corps, & dans de justes proportions, il n'y en auroit pas non plus dans leur union, ni dans leur communication; les impressions réciproques seroient trop fortes ou trop foibles, & deviendroient irrégulières; leur commerce naturel seroit interrompu, comme cela est arrivé très-souvent, par la manière dont on élève les enfans, & comme cela arrive plus généralement par toutes les fausses & mauvaises impressions, par les funestes habitudes & les excès de tous les genres, auxquels l'ordre monstrueux, originairement établi par l'égoïsme aveugle & féroce des plus forts, & rendu sacré par les impostures, les fourberies & les prestiges de l'égoïsme également aveugle des plus fins & des plus rusés, a livré tout le genre humain; ce qui n'arriveroit pas, une fois que le véritable ordre moral & l'éducation

## S E C T I O N I I.

*D.* Quels rapports peuvent avoir la curiosité, le désir naturel de l'homme, de connoître son origine & sa cause, de savoir ce que c'est que le soleil, les étoiles, ainsi que leur auteur, avec une destinée future pour lui, & avec la preuve qu'elle se réalisera ?

*D.* Les mêmes que ceux du sentiment de son existence & de son désir de la conserver toujours.

*D.* Mais encore, sur quoi fondez-vous ces rapports ?

*R.* Sur ce que dieu n'a rien produit en vain, sur ce qu'il eût été inutile & même inquiétant pour l'homme que, se sentant susceptible de plus de connoissance, de plus de contemplation & d'admiration qu'il ne peut en acquérir dans ce monde, dieu eût imprimé dans sa constitution naturelle, cette curiosité, ce désir, s'il n'eût eu le dessein de les satisfaire.

*D.* Pourquoi ce dessein ?

*R.* Il doit être le même que celui pour lequel dieu a produit l'univers ou toute la nature.

*D.* Mais encore, quel est-il ?

*R.* Dieu n'a produit l'univers que pour se contempler & jouir de lui-même dans la magnificence de son ouvrage. Dieu n'a donc créé les êtres intelligens & sensibles, avec un désir sans bornes de connoître & d'admirer la magnificence de ses œuvres, que pour leur faire prendre part à son bonheur, non pour un si peu de temps & avec si

---

*sociale seroient en vigueur. Non in depravatis, sed in iis quæ secundum naturam se habent, considerandum est quid si naturale. Arist.*

peu de moyens pour l'homme, que ceux de sa destinée présente, mais pour toujours, & par des moyens infiniment plus capables de combler ses desirs, puisque c'est lui qui en a rendu la constitution de l'homme, son ouvrage, susceptible.

*D.* Mais le dessein de dieu ne se trouve-t-il pas accompli à l'égard de l'homme, par l'usage que ce dernier peut faire de son intelligence & de sa sensibilité naturelle, pour s'élever à la conviction de l'existence de dieu, le contempler, l'adorer & l'aimer pendant toute sa vie ?

*R.* Le dessein de dieu, dans ce cas-là même, qui ne peut se réaliser que dans le véritable ordre moral & l'éducation sociale, ne se trouveroit accompli que pour la destinée présente de l'homme, qui ne dure qu'un instant, & avec des moyens trop foibles & trop bornés pour satisfaire pleinement son désir ; mais non pour sa destinée future, c'est-à-dire, pour toujours, & avec des moyens infiniment plus capables de combler son désir.

*D.* Vous répondez à la question par la question : comment prouver que le dessein de dieu a été d'être connu, contemplé, adoré, aimé par l'homme, après le terme de sa destinée présente & pour toujours, ou éternellement ?

*R.* Le désir sans borne que l'homme en conçoit, ou dont sa constitution naturelle le rend susceptible, en est la preuve, parce que dieu n'auroit point fait naître ce désir dans l'homme, ou n'en auroit pas rendu sa constitution naturelle susceptible, s'il n'eût eu le dessein, comme la puissance, de le réaliser & de l'effectuer (1).

---

(1) J'ajouterai que dieu n'a pas formé les intelli-

## S E C T I O N I I I.

*D.* Quels rapports peuvent avoir les désirs de l'homme, pour un bonheur dont il sent qu'il est susceptible, infiniment au-dessus de tous les bonheurs & de toutes les jouissances de cette vie passagère, avec la preuve d'une destinée plus heureuse après celle de cette vie passagère?

gences pour en éteindre le flambeau, mais bien mieux pour en augmenter & perfectionner la lumière par tous les moyens de sa puissance & de ses bontés infinies.

L'homme voudroit imprimer le sceau de l'immortalité sur tous les différens genres de ses productions : il voudroit opérer, pour ses enfans, un bonheur au-dessus de tous ceux dont il peut jouir lui-même : pourquoi l'auteur & le père de la nature n'auroit-il pas la même volonté ? Quel fruit le tout-puissant maître de l'univers auroit-il retiré de son plus bel ouvrage sur le globe terrestre, si, ayant formé l'homme si sensible, si curieux de connoître son origine, les merveilles de la nature & leur auteur, si susceptible de le contempler, de l'admirer, de l'adorer, de l'aimer & d'en faire son bonheur, avec si peu de moyens de contenter son désir dans cette vie, comme avec la liberté d'en abuser & de ne les faire servir qu'à son malheur, ainsi qu'il l'a fait, en n'instituant, ne contemplant, n'admirant, n'adorant & n'aimant d'autre dieu que son égoïsme, son plus dangereux ennemi, l'artisan des malheurs de la terre, si, dis-je, ce tout-puissant maître de la nature & de l'homme, bornoit ses bontés & sa puissance infinies pour son plus bel ouvrage du globe terrestre, dans les misères, les peines, les travaux, les soins, les dangers, & dans tous les maux de sa destinée présente ? Cette supposition répugne : elle est inconciliable avec la toute-puissance & l'infinie bonté de dieu, qui ne peut opérer le malheur, comme l'égoïsme aveugle & insensé de l'homme, mais le bonheur, & dont l'essence n'est pas d'opérer pour le temps, comme celle de l'homme, mais pour l'éternité.

R. Les mêmes rapports que sa curiosité, son envie & son désir naturels, mais très-impuissans, de connoître son origine, la nature & son auteur, toutes les fois qu'il y réfléchit & qu'il en contemple les merveilles.

D. Mais n'avez-vous pas dit au commencement, que le bonheur de l'homme consistoit dans la santé du corps, la paix ou le contentement de l'ame, & dans le nécessaire pour la vie la plus frugale ? Or, il ne tient qu'à lui de ce procurer ce bonheur.

R. Cela est vrai, pour sa destinée présente, mais non pour sa destinée future. Le bonheur de la destinée présente de l'homme, sera l'ouvrage de l'homme, & celui de sa destinée future, sera l'ouvrage de la toute-puissance & des bontés infinies de dieu.

D. Mais s'il ne dépend que de l'homme de se rendre heureux pendant cette vie mortelle, pour-quoi prétendre à une destinée plus heureuse après sa mort, il ne lui en est point dû ?

R. (1) Je ne dis pas qu'il doive y prétendre ;

---

(1) Tout ce que nous appellons droit, prétention, dette, ne sont que des notions, des moralités & des conventions imaginées par l'égoïsme des hommes pour le maintien de l'ordre mercenaire, homicide & anti-social qui a dégradé, corrompu & anéanti le vrai principe de toutes les actions morales & sociales, qui est de n'opérer le bien que pour l'amour du bien, & de ne fuir le mal que par l'horreur du mal, sans aucune autre vue, ni motif, ni espoir de mérite ou de récompense.

Nés sous la dépendance d'un dieu, notre cause première, & de la nature, notre cause seconde, nous devons leur rapporter tout ce que nous sommes, comme tout ce que nous faisons, sans quoi la chaîne qui nous lie

je ne dis pas qu'il lui en soit dû ; je dis seulement que l'idée & la preuve de sa destinée pour un bonheur au-dessus de tous ceux qu'il peut se procurer dans cette vie passagère, par son travail, sont consignées dans sa constitution naturelle, en ce que ce ne peut être que dieu qui en ait imprimé le désir dans l'homme, son ouvrage, ou qu'il l'en ait rendu susceptible ; que par conséquent il doit être dans sa puissance & dans ses bontés infinies d'effectuer ce même désir, ainsi qu'on l'a démontré ci-dessus.

## SECTION IV.

*D.* Quels rapports peuvent avoir la liberté de

---

essentiellement à dieu & à la nature, pour notre bonheur, se rompt & se détache de nous, pour ne plus dépendre que de notre aveugle égoïsme, pour notre malheur ; comme quand nous venons au monde, le cordon qui nous lieoit à l'existence de notre mère, se détache de ses entrailles pour nous donner une existence séparée de la sienne ; à cela près, que comme représentans, la bienfaisante nature & son ineffable auteur, notre mère en répand sur nous les bienfaits pendant tout le temps que nous vivons sous sa dépendance, au lieu qu'après avoir rompu les liens qui nous tiennent attachés à dieu & à la nature, pour ne dépendre que de notre égoïsme aveugle & insensé, nous ne pouvons plus avoir de règle pour nous éclairer & nous conduire, que les égaremens & les folies de notre égoïsme, qui varient & qui se multiplient, ainsi que nos misères & nos malheurs qui en sont les effets inévitables, quelques loix qu'on ait imaginées ou qu'on puisse imaginer pour y mettre un frein, tant que l'ordre mercenaire, homicide & antisocial qui n'établit que l'intérêt du mal, subsistera, & tant que le véritable ordre moral & l'éducation sociale, qui n'établiront que l'intérêt & l'amour du bien ne seront point en activité.

l'homme, sa volonté, son pouvoir, sa conscience, son égoïsme, son orgueil, son ambition & ses passions naturelles, avec la preuve d'une destinée future ?

*R.* Les mêmes rapports qu'avec sa destinée présente, dont il ne peut se rendre digne ou indigne, que par le bon ou le mauvais emploi de tous ses moyens naturels.

*D.* Qu'entendez-vous par liberté ?

*R.* C'est le terme pour exprimer l'idée de cette faculté de notre ame, qui nous établit maîtres de nos actions.

*D.* Qu'entendez-vous par pouvoir ?

*R.* C'est le terme pour exprimer l'idée des moyens que la nature & son auteur ont mis en nous & hors de nous, pour exécuter ou faire exécuter les actes de notre volonté.

*D.* Qu'entendez-vous par volonté ?

*R.* C'est le terme pour exprimer l'idée de cette faculté de notre ame, qui commande, qui détermine les actes qui dépendent de notre liberté & de notre pouvoir naturels, qui nous fait désirer aussi, pour l'amour de nous, les actes qui dépendent du pouvoir & de la liberté d'autrui.

*D.* Qu'entendez-vous par conscience ?

*R.* C'est le terme pour exprimer l'idée de cette faculté de notre ame qui nous rend témoins, qui prononce, qui juge sur tout ce qui s'opère en nous & hors de nous.

*D.* Qu'entendez-vous par égoïsme ?

*R.* J'entends par égoïsme, cet amour de nous-mêmes, qui détermine notre volonté à ne faire usage de notre force ou pouvoir, que pour notre satisfaction personnelle.

*D.* Qu'entendez-vous par orgueil, ambition & les autres passions naturelles de l'homme ?

*R.* J'entends exprimer toutes les différentes affections dont dieu & la nature nous ont rendus susceptibles, afin de mettre en activité toutes les facultés de notre ame & de notre corps.

*D.* Quel est l'effet de la liberté ?

*R.* C'est de nous faire mériter ou démériter.

*D.* Quel est l'effet du pouvoir ?

*R.* C'est d'exécuter ou de faire exécuter ce que nous voulons qu'il soit fait, en bien ou en mal.

*D.* Quel est l'effet de la volonté ?

*R.* C'est de bien ou mal juger, ordonner & commander.

*D.* Quel est l'effet de la conscience ?

*R.* C'est de nous constituer en bonne ou en mauvaise foi, sur l'usage de notre liberté, de notre volonté & de notre force ou pouvoir.

*D.* Quel est l'effet de l'égoïsme ?

*R.* C'est de n'employer toutes les facultés de notre ame & de notre corps, que pour nous satisfaire.

*D.* Quels sont les effets de l'orgueil, de l'ambition & des autres passions de l'homme ?

*R.* C'est de lui faire chercher son bonheur dans des chimères & les égaremens de son égoïsme.

*D.* Quels rapports peuvent avoir ces causes & leurs effets, que l'on remarque dans la constitution naturelle de l'homme, avec la preuve d'une destinée future pour lui ?

*R.* C'est que, comme on l'a déjà fait remarquer, l'homme ne peut se rendre digne de sa destinée présente, qu'autant qu'il triomphe de son égoïsme & de la violence de ses passions, ainsi qu'il en a

le pouvoir & la liberté, & que, s'en étant rendu l'esclave & la victime, par une suite de sa constitution naturelle, la condition de l'homme seroit moins désirable que celles des êtres insensibles, comme les pierres, & beaucoup moins heureuse que celle des brutes, si dieu ne réalisoit de son existence que les peines & les travaux de ses combats continuels pour triompher de son égoïsme aveugle & insatiable, ainsi que des attraites de son orgueil, de son ambition & de la violence de ses autres passions, ou si dieu ne réalisoit que le malheur de s'en être rendu l'esclave & la victime.

*D.* Mais s'il est vrai que les hommes se soient rendus indignes de leur destinée présente, sur quoi fonder leur mérite, pour le bonheur d'une destinée future ?

*R.* Sur ce que ce ne peut pas être dieu qui ait souffert de tant d'égaremens, ni qui puisse en être offensé ; ce ne sont que les hommes : ils n'en sont donc que plus malheureux & plus à plaindre : ce seroit donc ajouter au malheur de leur existence & de leur condition naturelle, ainsi qu'au reproche qu'il y auroit à faire à leur auteur, que de penser & de croire qu'ils en seront abandonnés ou même plus punis & plus tourmentés, après leur mort.

*D.* Les hommes n'ont donc pu se rendre coupables envers dieu ?

*R.* On a répondu à cette demande dans le premier chapitre de cette troisième partie (1).

---

(1) On ajoutera que dieu ayant donné la liberté, le pouvoir, la volonté, avec plus de moyens de nous séparer de lui que de nous en rapprocher, il est très-évident que c'est par une suite de notre constitution naturelle, dont

*D.* Mais s'il n'est pas possible d'offenser dieu, les hommes seront également dignes de leur destinée future ?

*R.* Cela doit être, à moins qu'il n'y ait des vices dans leur constitution naturelle, qui rendent inutiles pour eux, la puissance & les bontés infinies de dieu, comme sont les monstres qui tiennent plus à l'espèce des brutes, qu'à l'espèce humaine.

#### S E C T I O N V.

*D.* Quels rapports peuvent avoir la douleur, le regret, le repentir, le désir & le pouvoir de s'amender, jusqu'aux derniers instans de sa vie, avec la preuve d'une destinée future pour l'homme ?

*R.* Ce sont les dernières ressources que les bontés infinies de dieu, ont ménagées dans notre constitution naturelle, afin de réparer, vis-à-vis de nous-mêmes & de nos semblables, les malheurs de notre destinée présente, & pour nous rendre dignes de notre destinée future (1).

---

il est lui seul l'auteur & l'artisan, que nous sommes plus inclinés à nous rendre malheureux dans cette vie, & que c'est moins là une raison de justice pour nous anéantir ou nous punir après notre mort, que pour nous dédommager, en nous rendant plus heureux qu'on ne peut l'être dans cette vie.

(1) Rien n'est plus capable de nous éclairer sur les misères de cette vie passagère, de nous en faire apprécier, à leur juste valeur, les chimères & les fausses jouissances, comme aussi de nous éclairer sur la nécessité d'étouffer l'ordre mercenaire, homicide & anti-social, qui n'engendre ni ne peut engendrer que l'intérêt du mal moral qui nous a séparés de dieu & de la nature,

D. Il n'y aura donc pas de peine pour les méchans, après leur mort ?

R. Il ne peut pas y avoir de méchans pour dieu ; il ne peut y avoir de méchans que pour les hommes : il n'y en auroit pas non plus pour les hommes, si, à la place de l'ordre mercenaire, homicide & anti-social, qui n'établit que l'intérêt du mal, & qui, par conséquent, ne peut engendrer que des méchans, il existoit un ordre & une éducation qui n'établiraient que l'intérêt & l'amour du bien, & qui ne pourroient, par conséquent, engendrer que des hommes bons (1).

---

pour ne nous faire dépendre que de notre égoïsme aveugle & féroce ; ainsi que sur la nécessité de l'établissement du véritable ordre moral & de l'éducation sociale, qui ne produiront ni ne pourront produire que l'intérêt & l'amour du vrai bien moral, que les retours sur nous-mêmes, dans ces derniers instans de notre vie ; que ces sentimens de douleur, de regret, de repentir de n'avoir fait usage des facultés de notre ame & de notre corps que pour notre malheur & celui de nos semblables. Ceux qui, dans ces derniers instans, ne sont pas susceptibles de ces retours ni de ces sentimens, ne sont pas des hommes, mais des monstres : *Quorum interitus, sicut interitus jumentorum.*

(1) Qu'on l'établisse donc, cet ordre & cette éducation. Le bien n'est pas plus difficile que le mal ; au contraire, une fois que nos enfans en auront contracté la connoissance, la pratique, l'amour & l'habitude, ils seront affranchis, de même que les races futures, d'un dédale de loix qui n'opèrent que la confusion, l'embarras, la misère & la ruine des peuples, ainsi que de l'horreur des supplices inventés & établis vainement dans cette vie & dans l'autre, pour les contenir.

Il faut bien se garder de croire que ce soit à titre

## C O N C L U S I O N .

On a démontré que, dans l'ordre physique, les loix ne sont que les impulsions naturelles qui dé-

---

de mérite ou de récompense, que le bonheur de notre destinée future se réalisera ; mais seulement par un effet de la puissance & des bontés infinies de dieu, qui en a confié les preuves dans notre constitution naturelle ; car pour de mérite ou de récompense, notre essence nous en rend infiniment incapables & indignes auprès de cet être infini ; ainsi qu'on l'a déjà fait remarquer dans le cours de cet ouvrage : il ne peut y avoir de mérite pour l'homme, ni de moyens d'en acquérir, que dans dieu & auprès de dieu, auquel nous devons rapporter tout ce que nous sommes & tout ce que nous faisons, par la raison que tout appartient essentiellement à lui, & qu'il doit en être aussi la fin. Ce seroit s'ériger en dieu, comme les fous ou les convulsionnaires qu'on renferme à Saint-Médard ou à Charenton, que de croire que quelque chose nous appartient, que nous avons quelque mérite, quelque droit de nous en prévaloir ; ce qui n'est que trop malheureusement arrivé, au plus grand détriment du genre humain, depuis que, par une suite des égaremens de notre égoïsme insensé, notre orgueil, notre avidité, notre ambition & nos autres passions naturelles ont méconnu & rompu les liens qui nous tiennent naturellement & essentiellement attachés à dieu, comme notre cause première, & à la nature, comme notre cause seconde ; & que nous n'avons institué, élevé, contemplant, adoré, admiré & aimé d'autre dieu, pour nous éclairer, ni consulté d'autre nature, pour nous conduire, que notre égoïsme aveugle & insatiable qu'il auroit fallu dompter, étouffer & ne diriger que vers le bonheur de nos semblables. Ce qui fait que, depuis cette époque, le globe terrestre n'est plus, pour nous, terminent

terminent tous les êtres à se classer , à s'arranger & à se mouvoir , de façon à remplir les fonctions relatives à leur conservation & à leur reproduction les uns par les autres ; les loix , dans l'ordre moral , ne peuvent donc être que les impulsions qui déterminent les hommes à se classer , à s'arranger & à agir de façon à se conserver , à se perpétuer & à se rendre heureux les uns par les autres.

Il est donc impossible qu'il y ait des loix sociales ou morales , sans une éducation qui en fasse contracter la connoissance , la pratique , l'amour & l'habitude , seuls moyens capables d'opérer ces mêmes impulsions : les sujets ou membres des sociétés qui n'en seroient pas susceptibles , ce qui sera très-rare , ne pourront être regardés que comme naturellement vicieux , infociables & traités comme tels , pour la

---

qu'un cimetière d'erreur , d'imposture , de prestige , de fraude , d'aviilissement , d'injustice , de misère & de malheur dans lequel nous sommes comme ensevelis depuis tant de siècles ; & qu'il ne peut y avoir de véritable résurrection pour nous , qu'après que , par nos efforts & le triomphe des lumières acquises par l'étude de la nature & l'expérience de tous les siècles , nous aurons rétabli les liens de notre dépendance avec les vrais principes , les seuls auteurs & la fin de notre existence , laquelle doit être le premier nombre connu que nous devons prendre , pour parvenir à la connoissance de tous les nombres à connoître.

De cette façon , nous parviendrons à établir , mathématiquement , nos rapports naturels & essentiels avec les êtres environnans , & avec le principe universel , en remontant , par les causes visibles & sensibles , à la cause générale & invisible : sans cela , il est impossible de nous faire des règles sûres , soit pour nous éclairer , soit pour nous conduire.

sureté générale & individuelle de toutes les sociétés humaines (1).

---

(1) Solon répondit à l'assemblée des sept Sages de Grèce, que le meilleur gouvernement étoit celui où une injure faite à un seul, étoit une injustice faite à tous ; & , moi , je dis que le meilleur ou le seul véritable gouvernement , est celui où les hommes sont éclairés , constitués , classés , dirigés & habitués de façon que , ce qu'on entend par injure ou injustice , soit moralement impossible ; ce qui le fera infailliblement aussi , dans tous les gouvernemens , une fois que le véritable ordre moral & l'éducation sociale que je propose , auront pris racine , sinon pour la génération présente , à cause qu'elle est trop acoquinée à ses illusions & à ses chimères , sources intarissables d'injustice , d'injure & de malheur , du moins pour l'inaltérable félicité des races futures.

Puissent mes vœux & mes foibles efforts , intéresser toutes les volontés , toutes les puissances , toutes les lumières , tous les talens , toute l'industrie & tous les travaux des hommes , à se réunir , afin d'opérer la révolution la plus heureuse pour les générations futures , la plus glorieuse pour la génération présente , la plus mémorable , la plus capable de faire adorer & cherir à jamais , de tout l'univers , l'auguste monarque qui aura posé la première pierre de l'édifice du bonheur du genre humain.

---

*Fac , deus , ut tandem populi reges que sequantur ,  
Quæ natura docet fieri , & tu , conditor orbis ,  
Vis inimica fuit , frausque impio , regula mundi.  
Cur miseri falso , nolint , vero , esse beati.*

---

F I N.

---

E X T R A I T  
DES MINUTES SECRÉTTES  
DU VATICAN,

*Intitulé l'Apothéose des Maniaques , ou l'Univers  
mistifié, apologue , dénoncé aux Etats-Généraux  
de France , & à toute l'Europe.*

---

Du temps que le plus fort & le plus fanatique  
Du globe avoient banni la Raison pacifique ,  
Trois insensés , qui se disoient (1) ,  
L'un le Père Eternel , l'autre son fils unique ,  
L'autre le Saint-Esprit , entr'eux se disputoient  
L'honneur d'avoir créé l'homme & sa politique.  
Au bruit de leur débat , tout le monde accourut :  
On écoute , on admire , & tout le monde *crut* .  
( De croire , alors , c'étoit du monde la manie ).  
Dieu le Père disoit , j'ai fourni le *limon* :  
Dieu le fils , de mon sang j'ai payé sa rançon ,  
Le Saint-Esprit , & moi , j'ai fourni son génie .

D I E U L E P È R E .

Qu'auriez-vous fait sans mon *limon* ?

---

(1) Les égaremens du fanatisme relégués aux Petites Maisons , seroient préférables à ceux professés & sanctionnés par l'aveuglement des Princes & des Peuples , d'ailleurs les plus éclairés.

D I E U L E F I L S.

Où feroit-il fans ma rançon ?

L E St.-E S P R I T.

Qu'auroit-il fait fans industrie ?

D I E U L E P E R E.

Jamais fans mon limon , l'homme n'eût existé.

D I E U L E F I L S.

Jamais fans ma rançon , l'homme n'auroit été  
Que de *Belzébuth* , le partage.

L E St.-E S P R I T.

Jamais fans mon génie , il ne se fût vanté (1)  
*D'être semblable à nous , & fait à notre image.*  
Il n'eût point expliqué , dans une demi-page ,  
Le travail que nous a coûté  
Pendant *sept jours* , la terre & le ciel , notre ouvrage.  
Il n'eût jamais rien inventé ,  
Ni droits , ni rang , ni dignité ,  
Jamais il n'auroit eu l'esprit , ni le courage ,  
*De s'emparer de tout , pour nous en faire hommage ,*  
Ni d'établir la loi de la propriété ,  
Pour obliger son frère à la mendicité ,  
*Ni les liens du mariage ,*  
Pour tout transmettre à sa postérité ,  
Même en depit du *coeuage*.

D I E U L E F I L S.

Jamais il ne se fût , fans moi , ni circoncis (1)  
*Ni rédimé par le baptême ,*  
Ni gouverné par le foucis

---

(1) Le systême de Moïse.

(2) Les sortilèges du fanatisme , & les égaremens de l'intelligence naturelle des hommes.

*De l'Enfer, ni du Paradis,*  
 Ni par la vertu du *Saint-Chrême,*  
 Dont furent oints Saül, Clovis,  
 Pour être Dieux, comme nous-même.  
 Il eût vécu trop librement  
 Avec ses sœurs, près de sa mère,  
 Sans en céder aucunement  
 A nos barbons du sanctuaire,  
 Dans un coupable aveuglement  
 Sur l'inceste & sur l'adultère  
 Qu'il eût commis innocemment,  
 Sans les dispenses du Saint-Père,  
 Sans Ministre de Sacrement,  
 Sans ban, sans témoin, sans Notaire,  
 Sans se confesser humblement  
 De tout ce qui peut nous déplaire,  
 Sans avaler, dans du froment,  
 Après avoir fait maigre chère,  
 Pour digérer plus aisément,  
 Son Dieu, le moins une fois l'an (1);  
 Sans frein, sans crainte salutaire  
 De brûler éternellement,  
 Après son onction dernière;  
 Sans payer son enterrement,  
 Ni sans doter, par testament,  
 Chapitre, Eglise, monastère;  
 Comme il n'en use saintement,  
 Que pour un éternel salaire,  
 En adorant profondément  
 Tant de miracle & de mystère  
 Que notre monde Littéraire  
 A prouvé témérairement,  
 N'être qu'imposture & chimère;  
 Sans dire ce qu'il faudroit faire,  
 Pour en déguster vainement

---

(1) Un Empereur qui faisoit la guerre au Pape : en fut empoisonné.

Nos grands & petits de vulgaire,  
 Papes, Rois, gens du ministère,  
 Qui n'auront point d'autre aliment,  
 Par une fuite nécessaire  
 Du péché de leur premier père,  
 De science un peu trop gourmand  
 Et de son naturel corfaire,  
 menteur, crédule, impertinent,  
 Esclave de son caractère  
 Egoïste, prédominant,  
 Au lieu d'en être triomphant;  
 Pour lequel je fus, au Calvaire,  
 Crucifié légalement,  
 Afin d'arranger son affaire,  
 Quoi qu'elle me fût étrangère;  
 Sans opérer d'amendement  
 Dans le régime populaire,  
 Si ce n'est que civilement,  
 Comme autrefois, sauvagement,  
 Chacun pille à son ordinaire,  
 Et vit infociablement;  
 Suivant la cause originaire  
 Du plus sacré dérèglement,  
 Qui déclara propriétaire  
 Le premier voleur de la terre,  
 Qui fonda l'établissement  
 Du droit bavard & sanguinaire,  
 De la chicane & de la guerre,  
 Qui n'a fait trouver d'agrément,  
 Dans la robe & le Militaire,  
 Que par le bouleversement  
 De la nature toute entière,  
 Qui doit mener incessamment  
 (1) *Le jour du dernier jugement;*  
*Jour de vengeance & de colère,*  
*De pleurs, de grincement de dent;*

---

(1) Les Etats-Généraux.

Où chacun verra clairement ,  
 En revenant du *Cimetière* (1) ,  
 La nécessité, la manière  
 D'étouffer sans ménagement ,  
 Devant l'Auteur du Firmament (2) ,  
 L'égoïsme déprédateur  
 Son plus redoutable adversaire ,  
 Pour vivre socialement ;  
 Travaillant réciproquement ,  
 Non pour soi , mais bien pour son frère ;  
 Usant de tout communément ,  
 Pour sa santé , son nécessaire  
 Et son repos uniquement ;  
 Tous unis par le sentiment  
 De l'amitié la plus sincère ;  
 Tous guidés principalement  
 Par l'ardent désir de nous plaire ,  
 Comme étant leur cause première ;  
 Tous traitant honorablement  
 La fonction la plus grossière ,  
 Plus utile ordinairement  
 Qu'un talent extraordinaire ,  
 Qui ne sert qu'à l'amusement  
 Au bonheur plus souvent contraire ,  
 Suivant le premier document  
 De leur divine & tendre mère ,  
 Qui leur a torché noblement ,  
 Sans vil motif de payement ,  
 Et le visage & le derrière :  
 Sous peine de bannissement  
 Du Royaume de la lumière.

---

(1) La résurrection du fonds de l'abîme d'erreurs, d'imposture, de chimère & de malheur, dans lequel les hommes ont été ensevelis jusqu'à présent.

(2) Le roi Louis XVI, environné de la lumière, de la force & de l'amour de son peuple, triomphant par sa bonté, des égaremens de l'égoïsme & du fanatisme.

## [ L E S t . - E S P R I T .

Il n'eût été, fans moi , qu'un sot , qu'un ignorant :  
 Il n'eût fu que bêcher la terre ,  
 Sans en tirer l'or , ni l'argent ,  
 Pour parer notre sanctuaire ,  
 Et fabriquer le numéraire  
 Qui lui fait tout faire , en payant ,  
 Le rend esclave , ou mercenaire ,  
 Qui le fait vivre en fainéant  
 Gonflé de graisse , ou de chimère ;  
 Sinon mourir , en combattant ,  
 Trompant , volant , assassinant ,  
 Pour triompher de sa misère.

## D I E U L E P E R E .

Vous n'auriez eu fans moi , ni Héros , ni Soldat ,  
 Ni grand Prêtre , ni Potentat ,  
 Pour nous donner la tragédie ;  
 Ni de Noble , ni de Prélat ,  
 Ni Parlement , ni Tiers-Etat ,  
 Pour nous donner la comédie.

C'est Dieu , chacun disoit tout bas :  
 C'est Dieu , c'est Dieu , n'en doutons pas :  
 Tout l'annonce , leur feu , leur divine éloquence.

A force de raisonnemens ,  
 De réplique & de résistance ,  
 Nos trois fous perdent patience :  
 Ils ont recours aux argumens  
 Dont nous ufons en braves gens ,  
 Comme eux , en pareille occurrence.

Dieu le père , avoit un bâton (1) :  
 Dieu le fils , portoit une lance ,

---

(1) Les armes progressivement inventées par les hommes pour se détruire.

Le Saint-Esprit, un mousqueton :  
Chacun l'un sur l'autre s'élança :  
Tiens, tiens, voilà pour *ta rançon* :  
Tiens, tiens, voilà pour *ton génie* (1) :  
Tiens, tiens, voilà pour *ton limon* :  
Voilà nos trois fous en furie,  
Se bâtonnant, se poignardant,  
Se canonant, & tant & tant,  
Que tous trois tombent sur la place.

*Miracle !* aussi-tôt s'écria  
Notre crédule populace :

(2) Du ciel, on entendit : *paix là.*  
Tout le monde s'agenouilla.

*Portez nos corps, nos dépouilles au temple,*  
*Rendez-leur, & payez tous les honneurs divins :*  
*Ne les accordez aux humains,*  
*Qu'après avoir imité notre exemple.*

C'est Dieu, chacun disoit tout bas,  
C'est Dieu, c'est Dieu, n'en doutons pas.  
*Miracle ! miracle ! miracle ;*  
Et l'aveugle Univers OBÉIT à l'Oracle.

Peuples, aveuglés & rampans,  
Sous les pieds de la tyrannie  
Des Clercs, des Juges & des Grands,  
Qu'à jamais par vous soit bénie  
L'époque où le règne des loix  
Ne consultant que la Nature,  
Vous rétablira dans les droits  
Que vous enleva l'imposture.

---

(1) Les inconvéniens du tien & du mien.

(2) Les fourberies des prêtres.

---

L E

CANTIQUÉ SÉCULAIRE  
DU PÈRE DUCHÊNE,  
SUR LE NOUVEAU RÉGIME & LA FUITE DU ROI.

MÉFIEZ-VOUS, gens de Paris,  
De tous ces députés maudits  
Qui sont vendus au ministère,  
Et qui, pour ne pas lui déplaire,  
Livrent à l'appel nominal,  
Le peuple au pouvoir infernal.



Pour que ce malheur n'ait pas lieu,  
Recommandons leur ame à dieu ;  
La prochaine législature,  
Suivant les droits de la nature,  
Aux nations, à tous les rois,  
Apprendra de meilleures loix.



Certes, il n'est pas naturel  
Que, dans son régime nouvel,  
La France en la main d'un seul homme  
Laisse une puissance, une somme,  
Dont l'influence & le calcul  
Lui f. . . . de la pèle au cul.

( 235 )

Les peuples n'ont besoin de roi  
Que pour fonctionner leur loi ;  
Lorsque , sur icelle , il applique  
Le sceau de la force publique ,  
Le roi remplit sa mission ,  
La loi , son exécution.



Mais le pouvoir législatif ,  
En déléguant l'exécutif ,  
Entre les mains d'un ministère  
Anti-révolutionnaire  
A la France a donné la mort ,  
Séparant l'ame de son corps.



Par cette dissolution ,  
La contre-révolution ,  
Déjà que trop manifestée ;  
Est complètement décrétée ;  
Sauf la responsabilité ,  
Grâce à notre imbécillité.



La liste , le *veto* du roi ,  
Paralysant l'homme & la loi ,  
La clef du trésor dans sa poche ,  
La loi de mars qui nous embroche ,  
Vont tenir le peuple en échec ,  
Jusqu'à ce qu'on l'ait mis à sec.

Les loix ont , en tout cas prévu ,  
A leur soumission pourvu :  
Quand chaque officier populaire  
En répond comme mandataire ,  
Pourquoi leur donner pour censeur ,  
Un ministère corrupteur ?



Peuples libres & souverains ,  
Si l'on vous lie ainsi les mains ,  
Donnez-vous les étrivières  
A des ministres réfractaires ?  
Non , c'est vous qui les recevrez ;  
Et les verges vous payerez.



Sous le roi Jean , l'exécutif  
Fit pendre le législatif ;  
Aujourd'hui , la chance est tournée ;  
Pour assurer sa destinée ,  
Le peuple croit que le dernier ]  
Peut faire pendre le premier :



Mais le peuple est plus indulgent ;  
Il ne demande point de sang :  
Qu'il soit le roi , qu'on sanctionne ,  
Sous son nom , la loi qu'il se donne ,  
Qu'on l'exécute sous son nom ,  
Qu'on sauve trente millions.

Pourquoi sur un seul citoyen  
Tant de puissance & tant de bien ?  
Extirpons de dessus la terre ,  
La cause de tant de misère ,  
Ce centre auquel tout aboutit ,  
Tous les droits humains angloutit.



Thiars , septres , majestés ,  
Sacrés tisons de vanité ,  
Traîtres qui vouliez passer outre ,  
Pour nous envoyer faire f. . . . .  
Soyez confondus à jamais ,  
Et laissez l'univers en paix.



Aimons-nous tous , soyons unis ;  
Pardonnons à nos ennemis :  
Ayons pitié de leur délire ;  
Mais ne cessons pas de leur dire  
Que , tel est notre bon plaisir ,  
De vivre libre ou de mourir.

---

A U T R E

*CONTRE les aristocrates, ou les enfans prodiges.*

SUR L'AIR : *Pauvre Jacques.*

P A U V R E peuple, les favoris d'un roi,  
T'avoient plongé dans la misère ;  
Mais-à-présent, ta liberté, ta loi  
Feront ton bonheur sur la terre.



Ils s'enivroient des fruits de tes travaux,  
Et tu rampois dans la poussière ;  
Au lieu d'écus que tu trouvois si beaux,  
Leur mépris étoit ton salaire.



L'heureuse loi, qui les rend tes égaux,  
Les confond & les désespère :  
Quoi ! disent-ils, nous garder les troupeaux,  
Nous qui les mangions fans rien faire.

---

## AVIS AU LECTEUR.

S'IL est vrai , comme on l'a démontré dans le discours préliminaire & dans le cours du catéchisme du genre humain , qu'il ne puisse exister de véritable liberté , ni de paix durable , que par une éducation dans les principes du véritable ordre moral ou social , il est évident que , pendant cette génération présente , nous ne pouvons que lutter contre les vices résultans de l'ancien ordre de choses : les moyens que les françois puissent employer , sont , d'abord , les loix , pour mettre un frein à la fureur de l'égoïsme & des passions de ceux qui , par l'habitude qu'ils ont contractée des chimères & des superstitions de l'ancien régime , répugnent le plus à l'égalité & à la liberté que nous avons reconquises , & qu'ils voudroient anéantir ; en second lieu , les instructions publiques , afin d'éclairer les peuples sur leurs droits & sur les moyens de les défendre & de les conserver. Il ne faut pas calculer les obstacles ni les peines ni les récompenses : il faut tout surmonter , tout souffrir & ne chercher de récompense que le témoignage de son cœur. *Une bonne conscience* , disoit l'empereur Trajan , *vaut mieux qu'un royaume*. Nous aurons plus de mérite que n'en ont eu les générations de tous les siècles passés , si nous sommes les premiers à planter & à soigner l'arbre de la liberté , de l'égalité , de la paix & du bonheur universels ; dussions nous n'en avoir que les peines & les soucis , nous serons trop bien récompensés par les bénédictions de tous les siècles à venir , qui liront l'histoire de notre révolution , & en recueilleront les fruits délicieux.

Mais il s'en faut bien que le terrain sur lequel cet arbre doit être planté , soit encore préparé , pour qu'il y puisse germer & croître.

Notre assemblée soi-disant exclusivement constituante, après avoir pris pour base de notre nouvelle constitution ou existence politique, les droits naturels & imprescriptibles de l'homme social, par une incon séquence qui ne peut tenir qu'à l'habitude des vices de l'ancien ordre de choses, dont la plupart de ses membres étoient infectés, a établi une législation, un régime, un gouvernement qui renverse ces mêmes droits, & mine, par conséquent, les bases fondamentales de notre nouvelle constitution ou existence politique; ce qui m'a déterminé à insérer ici deux adresses à la nation française; l'une touchant sa nouvelle constitution, qui est excellente; l'autre touchant sa nouvelle législation, régime ou gouvernement, qui ne vaut rien; mais que, par une suite des mêmes vices & de la même corruption de l'ancien régime, les membres les plus accrédités & les plus astucieux de l'assemblée soi-disant exclusivement constituante, ont confondue dans l'acte vulgairement appelé *constitutionnel* ou *CONSTITUTION* française, & obligé par un serment, les nouveaux députés de ne toucher à ce régime désastreux, qu'après que le mal, par ses progrès, sera devenu sans remède. Je te prie donc, lecteur, de bien distinguer la constitution de l'empire français, qu'il faut conserver, d'avec son nouveau régime ou gouvernement, qu'il faut corriger sans délai, si on veut sauver sa constitution & sa liberté, sans coup férir.

---

A D R E S S E  
A LA NATION FRANÇOISE.

---

PEUPLE FRANÇOIS,  
VOICI TA CONSTITUTION :

---

Le ciel l'a définie en assemblée unique ,  
Représentant un peuple , & libre & souverain ,  
Dont les membres , changés à temps périodique ,  
Veilleront au falut de tout le genre humain.

---

REPRÉSENTANS DU PEUPLE FRANÇOIS ,

Il a existé en France une constitution : voici ce qu'en a dit Loiseau. *La constitution du royaume de France est si bonne , qu'il n'est pas de citoyen-né dans le plus bas étage , qui ne puisse prétendre aux dignités les plus élevées.* Son gouvernement étoit monarchique ; il n'y avoit cependant ni noble , ni seigneur , ni privilége , ni corporation.

Le peuple étoit souverain , puisqu'il faisoit la loi : le *veto* suspensif étoit inconnu ; puisque Charlemagne disoit que le roi n'avoit pas le droit d'empêcher l'exécution de la loi. Le roi , comme représentant de la force pu-

blique, en appofoit le fceau fur les aâtes de la volonté générale, qui étoient les loix, pour les rendre obligatoires & exécutoires envers & contre chacun des membres de l'état; c'est ce qu'on appelloit *fanâtion*, comme aujourd'hui; Charlemagne penfoit qu'un roi ne pouvoit la refufer fans cefler d'être roi; & en effet, c'est le genre de fonâtion caractéristique du monarque, dans un gouvernement où le peuple fait la loi; le refus de la fanâtion opère l'anarchie & la nullité de la force publique, ou l'infurrection générale ou partielle.

La perfonne du roi n'étoit inviolable & sacrée, que parce qu'il étoit le premier magiftrat, le premier fonctionnaire de l'état; &, fous ce rapport, le représentant des droits inviolables & sacrés du peuple, fans pouvoir y porter la plus légère atteinte; car fi ce pouvoir avoit pu exifter en fa perfonne, il eût été ridicule de penfer que fa perfonne étoit inviolable.

Les pairs, les ducs, les comtes, les marquis, n'étoient auffi, fous l'autorité fouveraine du peuple, dont le roi n'étoit, comme on l'a dit, que le représentant, que des fonctionnaires publics, chargés, les pairs, de la furveillance générale de l'état, auprès du roi, comme étoient les éphores à Sparte; les ducs, de la furveillance de l'exécution des loix dans les provinces; les comtes dans les villes; les barons dans les villages & les campagnes; les marquis fur les frontières.

Le roi n'étoit que la raifon fociale & politique, fous laquelle tous les reflorts de la machine morale étoient mis en mouvement: il vivoit de fes domaines, comme tous les autres fonctionnaires publics: il n'y avoit point d'impôt: les arts & l'industrie étoient fimples comme les mœurs: les hommes vigoureux. Charlemagne eût fait, avec eux, la conquête du monde: il n'y avoit point alors de miniftres entretenus à grands frais, dans les cours étrangères, pour traiter, comme depuis plufieurs fiècles, de la vente, de l'efclavage & du mafacre des peuples, pour s'en partager les dépouilles.

Il ne manquoit à cette conftitution, pour fe perfectionner & fe garantir des funeftes influences de la

superstition, que d'être représentative, & d'avoir une assemblée nationale, composée de gens aussi éclairés, mais moins corrompus, ou moins susceptibles de l'être, que ceux de notre malheureux siècle; avec une éducation, comme celle que je propose, pour le bonheur des générations futures.

Cependant le fanatisme, qui s'élevoit sur les ruines du Capitole, & se fortifioit des débris de l'empire romain, qui avoit missionné & documenté dans les plus beaux états de l'Europe des évêques & des moines, pour prêcher par-tout un dieu vengeur & rémunérateur, mort sur l'arbre de la croix, pour la rédemption du genre humain, parvint à substituer à une constitution & à un gouvernement aussi, bon qu'il fût possible d'en avoir dans l'état alors existant des choses humaines, une constitution & un gouvernement fondés sur une aveugle croyance de prophéties, de miracles, de mystères, de traditions, de sacremens, d'enfer, de paradis, de lois & d'adoration d'un fils de dieu incarné dans le sein d'une vierge, pour racheter les hommes du péché de leur premier père; on prêchoit, on représentoit par-tout la passion de notre seigneur Jésus-Christ. Les peuples en furent enthousiastes, aveuglés & abrutis, comme ils le sont encore dans presque tous les états de l'Europe: ils consentirent à être vendus, comme le Christ, à être persécutés, comme le Christ, à être bafoués, comme le Christ, à être fouettés, comme le Christ, à être crucifiés, comme le christ, pour avoir part à la vie éternelle. Les fonctionnaires publics ne furent pas si dupes. Sous les rois fainéans, Hugues Capet, pair & comte de Paris, s'empara du trône, & envoya les derniers descendans de Charlemagne dans un monastère, pour y faire la conquête du royaume des cieux; les autres fonctionnaires publics s'emparèrent, les ducs, des provinces, les comtes, des villes; les barons, des villages & des campagnes; les marquis, des frontières. Le peuple devint serf & la bête de somme héréditaire de ces usurpateurs & de leur postérité. Il se forma un gouvernement féodal, qui fonda une servitude graduelle

des biens & des personnes, que nous appellons subordination ; & l'on remarquera que les classes les plus utiles & les plus laborieuses, étoient les plus avilies & les plus méprisées, par une suite des principes de la religion du Christ, qui vouloit, comme elle le veut encore, que les plus misérables dans ce monde, fussent les plus heureux dans l'autre. La maxime — que le roi ne tient son royaume que de dieu & de son épée, fut consacrée par les prêtres ; & par conséquent celle, — si veut le roi, si veut la loi. Les fonctionnaires publics, prirent aussi la qualité de notre seigneur, comme le Christ, parce que les moines & les évêques les flagornoient comme le renard, pour avoir le fromage : ils les qualifièrent de nobles, de seigneur suzerain. On appelloit clercs, ceux qui étoient plus instruits que le commun des serfs. Les fonctionnaires publics, devenus seigneurs, nobles, orgueilleux, & par conséquent ignorans, dédaignèrent leurs fonctions : ils s'en débarrassèrent sur des clers, qu'on appelloit laïques, pour les distinguer des clercs ecclésiastiques ; c'est de cette classe de clercs laïques, qu'on forma depuis les parlemens, les baillages, les sénéchaussées & toutes les diverses juridictions graduelles. Ce terme s'est conservé dans les études des avocats, des procureurs & des praticiens, jusqu'au nouvel ordre de choses. Les clercs ecclésiastiques formèrent ce qu'on appelle l'ordre du clergé, & le premier de l'état, parce qu'il étoit le plus éclairé ; les anciens fonctionnaires publics, usurpateurs de leur seigneurie & de leur noblesse, comme de leurs domaines, formèrent le second ordre ; le reste du peuple, fut appelé *tiers-état*.

Cependant les moines de France & des états voisins, s'ennuyoient de vivre d'aumônes : ils formèrent, de concert avec leurs évêques & la cour de Rome, le projet d'évincer les grands vassaux des domaines qu'ils avoient usurpés sur les peuples, abrutis par la superstition : ils imaginèrent de prêcher par-tout la conquête de la terre, où le Christ avoit fait tant de miracles, où il avoit été crucifié. Saint-Bernard, le moine le plus éloquent & le plus intrépide de son siècle, enflamma tous les

cours : l'abbé Suger, ministre de Louis-le-Gros, fut le  
 seul qui osa résister ; il ne put qu'arrêter pendant quelque  
 temps l'ardeur de ces nouveaux argonautes. L'étendard  
 de la guerre sainte fut déployé, & tous les grands  
 seigneurs & leurs vassaux, arrière-vassaux, donnoient  
 leurs domaines à l'église, pour des mandats payables  
 dans l'autre monde. C'est l'époque à laquelle on doit  
 rapporter les possessions immenses du clergé, que par  
 un très-sage décret, l'assemblée nationale de France a  
 fait rentrer sous la main de la nation, comme elle l'a  
 rappelé aussi à son institution primitive. Plût au ciel  
 qu'après avoir détruit le despotisme du clergé & de la  
 noblesse, elle eût aussi détruit celui des ministres de la  
 cour de France ; & qu'après avoir déclarés les droits  
 naturels & imprescriptibles de l'homme social, elle eût  
 appris aux nations les moyens de les conserver, au lieu  
 de les avoir anéantis ! 1°. par l'institution d'un *veto*  
 suspensif, qui annule la volonté générale du peuple ;  
 & en le rendant le maître de l'exécution ou de l'ine-  
 xécution de la loi ; 2°. par la délégation du tout-  
 puissant pouvoir exécutif au roi ; c'est-à-dire, à ses  
 ministres, qui sont les véritables rois, & ne se servent  
 de son nom, que pour dépouiller l'état ; ce qui a été  
 & sera toujours la cause officieuse des malheurs passés,  
 présens & futurs de la nation. Depuis ce malheureux  
*veto*, & la délégation de ce pouvoir exécutif au roi, si on  
 calculoit les massacres qui ont été commis en France,  
 ou verroit que la journée de la St.-Barthélemy n'a pas  
 été plus meurtrière ; 3°. par l'influence de ses ministres  
 & de ses commissaires nommés à perpétuité auprès des  
 corps judiciaires & administratifs ; 4°. par la nomination  
 à des places importantes dans le militaire ; 5°. par l'or-  
 ganisation d'une garde pour sa personne ; 6°. par une  
 liste civile, capable de tout séduire, de tout corrompre  
 & de tout entreprendre.

Qu'à besoin le monarque de toutes ces monstruosités,  
 pour être heureux ? N'est-il pas venu lui-même déclarer  
 à l'assemblée nationale qu'il étoit citoyen ? Pourquoi  
 donc, aujourd'hui que nous sommes libres & égaux,

nous traite-t-il de ses sujets , dans ses proclamations ?

On parle de guerre contre les princes , les conspirateurs émigrans , contre les puissances voisines qui les souffrent ; & personne n'ose s'élever contre les seules & véritables causes de tous nos malheurs , de nos dangers & des plus cruels embarras dans lesquels la chose publique se trouve engagée. Jamais on ne pourra vivre tranquille ; jamais la France ne sera libre , que ces causes désastreuses , qui se trouvent dans son acte constitutionnel , n'aient été anéanties ; ce sont-là ses plus grands ennemis ; c'est à ces institutions qu'il faut déclarer la guerre , avant d'aller chercher à se faire égorger , ou égorger ses frères. Ce sont ces décrets qui tiennent encore les droits des nations sous les chaînes de leurs despotes. Ce sont ces décrets qui les autorisent à les faire marcher à la guerre & à les faire détruire les uns par les autres. Anéantissez ces décrets , brisez ces chaînes , & vous verrez toutes les nations se ranger sous l'étendard des droits de l'homme & de la liberté : leurs despotes isolés , n'oseraient plus vous attaquer ; au lieu que tant que ces institutions & ces décrets existeront , ils auront un titre pour les coaliser contre nous , afin d'anéantir votre nouvelle constitution ; par la seule raison qu'elle est représentative , & que tant qu'il y aura en France une assemblée nationale permanente , unique & périodique , pour ne s'occuper que d'opérer le bonheur du genre humain , comme ce bonheur est inconciliable avec leur égoïsme , leur orgueil & leur ambition insatiable , ils tenteront tout pour détruire votre assemblée ou pour l'annuler. Et certes , ils ne sont point coupables , ni blâmables , parce qu'en cela ils ne font que leur métier. ne sont que ces institutions , ces décrets qui sont coupables : je les dénonçai dans le temps , au président de l'assemblée soi-disant exclusivement constituante , comme autant de crimes de lèse-nation : je ne veux , pour prouver cette vérité , que les maux qui ont désolé la France jusqu'ici , & les désastres incalculables qui peuvent en être encore les suites.

Oui , représentans , je regarde comme une punition ,

comme un châtement de ces crimes, tous les malheurs passés, présens & futurs, dont le souvenir & la trop juste crainte afflige votre cœur, & tient toute la nation en allarme.

Je vous conjure donc, pour mesure la plus salutaire, d'éteuffer, de proscrire toutes ces institutions & ces décrets; de n'y substituer que des institutions & des décrets les plus capables de maintenir les droits de l'égalité & de la liberté, suivant les droits de l'homme que vous avez juré de maintenir, avant votre serment de ne point toucher à cet acte constitutionnel, qui les a anéantis; quoique vous fassiez, vous serez attaqué; mais ne le serez pas long-temps, & vous le serez avec bien moins d'avantage, lorsque vous aurez décidé en faveur des nations, la querelle des despotes contre les peuples, & celle des peuples contre leurs despotes; car c'est-là précisément à quoi se réduit la question qui intéresse la constitution universelle.

Je n'ai cessé de proclamer ce principe, & de l'étendre dans mes adresses à l'assemblée nationale, notamment à son comité de constitution, ainsi qu'aux membres les plus éclairés, à qui on reproche aujourd'hui d'avoir fait volte-face, & d'être les principaux agens des malheurs de la France, & de la position la plus critique où elle se soit jamais vue.

Je lui disois, 1<sup>o</sup>. L'ordre moral n'a été fondé originellement que par la violence & par l'imposture.

2<sup>o</sup>. Les institutions originelles sont toutes contre nature, & n'ont établi d'individu à individu, de famille à famille, & de peuple à peuple, que l'intérêt désastreux de se diviser, de se voler, de se chicanner, de se battre, de s'assassiner, de s'empoisonner, de se tromper, de se faire la guerre, & de se détruire les uns par les autres.

3<sup>o</sup>. Les gouvernemens & les loix n'ont été institués que pour empêcher, autant que faire se pourroit, les inconvéniens de cet ordre & de ces institutions désastreuses.

4<sup>o</sup>. Que cet ordre & ces institutions ne prenoient leur source que dans les vices naturels de la constitution

humaine, qui étoient l'égoïsme & la diversité des passions des hommes, qui, n'étant point nés avec la connoissance des règles sûres pour s'éclairer & pour se conduire, s'étoient emparé, les plus forts, des puissances terrestres, & les plus fourbes, des puissances célestes.

5°. Que ces deux puissances s'étoient coalisées, dans tous les temps, pour égarener les peuples & les opprimer, notamment chez les nations les plus éclairées.

6°. Que dans cet état de choses, il n'étoit pas possible de compter sur un avenir heureux; que par une éducation universelle, qui, en apprenant de bonne heure à l'homme à dompter son égoïsme, & à diriger ses passions vers le bonheur de ses semblables, qui, élevés comme lui, auroient préparé d'avance le bonheur du nouvel élève, le transmettroit aux générations futures.

7°. Que pour la génération présente, on ne pourroit établir que des palliatifs, afin de lutter contre les vices du malheureux ordre de chose, & des institutions contre nature, dont tout le genre humain, si on en excepte les sauvages, avoit contracté une habitude moralement invincible, laquelle devoit faire prendre en pitié ceux qui en sont le plus incurables; comme sont les despotes, leurs ministres, leurs enfans, leurs parens, leurs amis, leurs alliés, leurs esclaves, leurs favoris, leurs aristocrates, leurs prêtres, & tous ceux qui tiennent directement ou indirectement à cette classe d'hommes, qui ne regardent jamais sous eux, & qui ont la folie de croire que tout doit ramper & se sacrifier pour eux.

8°. Que les palliatifs les plus salutaires pour le salut de la génération présente, étoient de mettre toutes les personnes de cette classe dans l'impuissance de faire le malheur du peuple, & par conséquent de les exclure de toutes les fonctions publiques, ou de les lier si bien qu'ils ne pussent lui nuire impunément; car ils ne sont pas tous également connus; les hypocrites pourroient s'introduire dans la confiance du peuple & le trahir; ce qui n'arrive que trop pour le malheur de la chose publique.

9°. Je disois qu'un roi ne pouvoit être, dans le

gouvernement d'un peuple libre, que la raison sociale pour établir les relations politiques & commerciales au-dedans & au-dehors, pour faire aller la machine morale sur un seul point, afin d'éviter jusqu'au plus imperceptible frottement, ce qui constitue le gouvernement monarchique.

10°. Je disois que le roi ne pouvoit être que le premier commis de la nation ; son premier fonctionnaire public ; que, comme représentant la force publique, son devoir le plus essentiel étoit d'en apposer le sceau sur les actes de la volonté générale, qui sont les loix, ainsi que sur les provisions de tous les autres commis par le peuple ou ses fonctionnaires publics, & sur les diplômes, afin de les rendre obligatoires & exécutoires envers & contre chacun des membres de l'état au-dedans & au-dehors ; que, sous ces rapports, sa personne n'étoit inviolable & sacrée, que parce qu'il étoit le représentant des droits inviolables & sacrés du peuple, qui l'avoit uniquement nommé & commis pour ce genre de fonction, à laquelle il ne pouvoit se refuser sans cesser d'être roi ; que sa fonction étoit de devoir essentiel, comme à un juge de rendre la justice ; qu'il pouvoit prendre des commis à ses gages pour l'aider, s'il ne pouvoit lui seul remplir tous les détails de sa mission, comme font tous les autres fonctionnaires publics qui sont dans le cas d'avoir besoin d'aides ; qu'ils appellent leurs commis, dont ils répondent, comme il est juste.

11°. Je disois que le pouvoir national consistoit dans la réunion des facultés de l'ame & du corps de tous les membres de la nation, comme le pouvoir de chaque individu consiste dans cette même réunion de son ame & de son corps ; que ce pouvoir étoit par conséquent indivisible & intransmissible ; que le pouvoir national comme le pouvoir de chaque individu, pouvoit se diviser mentalement, & se concevoir sous les deux rapports du pouvoir législatif, qui réside dans la volonté, & du pouvoir exécutif, qui réside dans les membres du corps, destinés à mettre à exécution les actes de la volonté ;

mais qu'on ne pourroit séparer ces deux pouvoirs, sans séparer l'ame d'avec le corps, pas plus à l'égard de la nation, qu'à l'égard de chaque individu; que ce pouvoir n'étoit pas même susceptible de délégation, mais seulement d'organisation.

12<sup>o</sup>. Je disois que la délégation faite par l'assemblée nationale, du pouvoir exécutif au roi, étoit une de ces fictions contre nature; premièrement, en ce que l'exercice de ce pouvoir exécutif, excédoit infiniment les forces physiques & morales d'un seul homme, & qu'il étoit physiquement impossible, dans une grande nation comme la France, qu'un seul homme pût en remplir les devoirs; secondement, parce que cette délégation du pouvoir exécutif, emporte nécessairement avec lui, la souveraine puissance, qui n'appartient qu'au peuple, qui, ne pouvant pas l'exercer individuellement, nomme une assez grande quantité de fonctionnaires publics pour l'exercer au nom de la raison sociale & politique, qui est le roi, comme le seul représentant de la force publique, sans pouvoir y concourir, ni l'influencer en aucune manière; car si cela pouvoit être, il est évident que ce ne seroit plus la volonté générale du peuple, mais celle du roi qui seroit marcher la loi, en arrêteroit l'exécution à son gré, & cela ne peut pas être, parce que sa personne est inviolable & non responsable; & qu'alors elle cesseroit de l'être.

Mais, disoit-on, il prend des agens, des ministres, des commis, qui sont sa besogne & qui en répondent.

Je répondois, vous convenez donc que le roi ne peut pas, par lui-même, exercer le pouvoir exécutif; vous convenez donc que ce n'est pas lui qui dirige, qui est chargé de l'exercice de la souveraine puissance du peuple; ce sont donc ces agens qui ont véritablement cette souveraineté du peuple dans leurs mains & dans leur volonté; ce n'est donc pas au roi, qui ne répond pas de la besogne, que ce tout-puissant pouvoir a été véritablement délégué, mais à ses ministres, puisque ce ne sont qu'eux qui en répondent? car il arriveroit que si le pouvoir exécutif délégué au roi, obligé de prendre

des hommes pour en remplir la vaste étendue , n'en étoit pas responsable , il arriveroit , dis-je , que , contre toutes les notions de justice & d'équité , les commettans ne devroient plus être responsables , à l'exemple du roi , des faits de leur commis , ou , ce qui est très-naturel , que le roi les couvrirait toujours de son manteau , de sa toute-puissance & de sa liste civile , comme il est arrivé dans tous les temps. Quelles contradictions !

13°. Je disois que le pouvoir national , conçu sous les deux rapports de pouvoir législatif & de pouvoir exécutif , n'étoit pas divisible , séparable ni déléguable , mais seulement susceptible d'être organisé pour la plus grande sûreté & pour le plus grand avantage de la nation ; & que cette organisation consistoit à commettre des personnes chargées d'établir de bonnes loix , & à établir pour leur exécution , dans tous les différens genres d'administration , une suffisante quantité de fonctionnaires publics , choisis & nommés par le peuple , pour pourvoir à tous les différens genres de besoins , dans tous les lieux de l'empire , sous leur responsabilité , lesquels communiqueroient & correspondroient graduellement à un centre commun , qui formeroit le couronnement de l'administration du royaume , auquel on donneroit le nom de conseil d'administration nationale , qui seroit composé de quarante bureaux , ayant chacun un chef , auxquels on répartiroient tous les divers objets qui ressortissent aux divers départemens des ministres actuels : eh ! certes , il y auroit bien de quoi occuper ces quarante chefs. On détermineroit le temps de la durée de leurs fonctions : on suivroit pour leur élection , la même règle que pour les membres du tribunal de cassation ; & comme il n'y a qu'une moitié des départemens du royaume qui ait voté pour l'élection des membres de ce tribunal , on obligerait l'autre moitié de voter pour l'élection des membres qui composeroient ce conseil d'administration nationale , tant pour les affaires du dedans que pour celles du dehors. Chaque chef du bureau auroit la griffe du roi pour signer toutes les expéditions qui en auroient besoin , comme cela

s'est pratiqué & se pratique encore aujourd'hui dans les bureaux des ministres du roi.

Ce conseil auroit l'inspection sur toutes les administrations municipales, judiciaires, militaires, le commerce & les affaires étrangères : dans tous les cas où la loi se seroit expliquée, il y rameneroit les contrevenans ; dans tous les autres, il en feroit son rapport à l'assemblée nationale, à laquelle il seroit comptable ; comme les membres, qui manifesteroient des opinions contraires à l'égalité & à la liberté, seroient accusables & revocables ; car il faut qu'il y ait un remède à tout mal, & une loi qui le prévienne avant de le punir ; l'opinion publique, qui environne l'assemblée, est un excellent juge ; les opinions ne sont pas des crimes, aussi on ne les punit pas ; mais on doit écarter ceux qui en professent de dangereuses, dans une assemblée législative, à cause de leur influence sur les loix, qui pourroient s'en ressentir. Il ne manquera pas de sujets pour les remplacer. Ce seroit une erreur funeste à la liberté de croire que le peuple ne pourroit pas procéder à un scrutin épuratoire, dans chaque département, de ses députés à l'assemblée nationale, lorsque l'opinion publique & les patriotes connus s'éleveroient contr'eux, & les accuseroient d'incivisme ; les députés ne sont que des commis & des mandataires, à l'exercice de son pouvoir législatif, qu'il peut révoquer *ad nutum*, quand ils se rendent suspects ; de même que ses électeurs, sans qu'il y ait d'autre forme de procès ni de jugement que la simple volonté de leurs commettans, de quelque manière quelle soit manifestée dans les assemblées primaires, qui doivent se convoquer daas tous ces cas, pour l'intérêt du bien général, dans tels ou tels départemens qui ont à s'en plaindre.

A quoi ne seroit-on pas exposé, s'il n'yavoit pas un moyen pour ramener tous les fonctionnaires publics, depuis le roi jusqu'au dernier mandataire de la nation à leur devoir ? pour de pouvoir, le roi, non plus qu'aucun autre fonctionnaire agent du peuple, ne peut en avoir ; ils n'ont chacun que des devoirs à remplir, & non pas

de pouvoir ; car le pouvoir est indivisible & indéléguable ; il ne peut exister que dans la nation toute entière. Tous ceux qui sont les mandataires, depuis le roi jusqu'au dernier des fonctionnaires publics, n'ont que le droit de réclamer la force publique, pour le libre exercice de leurs fonctions auprès de ceux à qui la loi en a confié l'exercice, & qui sont obligés, suivant la loi, de prêter main-forte, dans tous les cas & dans tous les lieux du royaume, sous le nom du roi, qui en est le représentant. Cette organisation est conforme à l'ordre naturel des choses, qui veut que dans l'immensité, tous les êtres agissent & remplissent leurs fonctions, se conservent les uns par les autres, sans qu'on puisse dire qu'aucun d'eux ait un pouvoir particulier ; ils n'ont que des loix à suivre, il ne peut y avoir qu'un seul ordre physique, qui est dans les mains du souverain maître de l'univers ; comme dans l'ordre moral ou politique des sociétés humaines, il ne peut y en avoir qu'un, qui est dans la réunion de toutes les facultés de l'ame & du corps de chacun de leurs membres. Ce ne peut pas être le pouvoir qui soit divisible ni déléguable, ce n'est que l'exercice du pouvoir qui se confie & qui s'organise par la volonté du peuple, qui est la loi, dans les personnes qu'il choisit & qu'il commet à tous les différens genres de fonctions nécessaires pour pourvoir à tous les différens genres de besoins du corps social & politique, suivant la loi.

Tous les hommes sont égaux en droits, & s'il existoit une puissance dans un ou plusieurs individus, que les autres n'auroient pas, l'égalité des droits & la liberté seroient anéanties. Les fonctionnaires publics, depuis le roi jusqu'au dernier des mandataires du peuple, ne peuvent donc avoir, je le répète, que des devoirs & des obligations à remplir. Le gouvernement n'est autre chose que l'exécution du pacte social, *do ut des ; facio ut facias*. Je te donne afin que tu me donnes ; je fais afin qu'il te fasse. La nation ne choisit donc & ne paie ses commis ou ses mandataires, qu'afin que ses deniers, depuis le roi jusqu'au plus petit fonctionnaire public,

lui donnent leur personne, leur talent & leur travail ; pour elle, & non pas contr'elle ; elle ne fait pour ses fonctionnaires publics ou ses commis, tout ce qui est juste qu'elle fasse, qu'à la condition qu'ils feront pour elle, tout ce qui est juste ; tout cela ne suppose pas de puissance, mais des devoirs à remplir ;

C'est à ses commis, à ses mandataires, à l'assemblée nationale, à qui la nation a confié, non son pouvoir législatif, mais seulement l'exercice de sa volonté, à ne vouloir, à ne rien statuer qui puisse porter atteinte à ses droits & à sa liberté, mais bien pour les maintenir & les perfectionner. C'est à ses mandataires & à ses commis, depuis le premier jusqu'au dernier, à qui elle a confié, non son pouvoir exécutif, mais l'exécution de ses loix, à requérir la force publique, dans tous les cas, pour y rappeler & punir les contrevenans ; c'est à ses commis ou mandataires que ses loix ont chargés de l'exercice de la force nationale, à prêter main-forte dans tous les cas où elle sera réclamée, par ceux qui auront le droit & la qualité pour la réclamer.

Tout cela peut se faire, sans puissance, sans orgueil, sans vanité, mais plus difficilement sans intérêt privé. Ce ne sont que ces affections, naturelles à la vérité, mais les vices à combattre de la constitution humaine, qui ont gâté & corrompu tous les gouvernemens des sociétés humaines, & en dernier lieu, celui de notre nouvelle constitution.

On a placé l'exercice de la volonté impuissante de la nation, dans ses députés à l'assemblée nationale ; on a donné les bras, les jambes & les yeux tout-puissans de la nation, aux ministres des despotes qui les livreront, qui les en fergeront, qui les aveugleront, comme ils n'ont cessé de le faire jusqu'ici ; ce n'est point à eux à qui il faut s'en prendre : ils ne font que leur métier ; mais bien, il faut anéantir les décrets qui portent cette donation contre-révolutionnaire & désastreuse, si on veut avoir la paix avec toutes les nations, dompter leurs despotes & leurs adhérens.

Pendant que le bruit courroit que les Riquetti, les

Dandré, les Chapelier, les Desmeuniers & autres, tramoient, au club de 89, chacun selon ses vues & son intérêt caché, contre les droits & la liberté des nations de l'Europe, & en faisoient un trafic avec les ministres des despotes, Charles de Lameth prêchoit à la tribune des jacobins, que *s'il existoit dans un état un membre qui seroit plus puissant & plus à redouter qu'un autre, il n'y avoit plus d'égalité ni de liberté.* Depuis, le bruit a couru & il court encore, que le parti des Lameth a surpassé les premiers, en fait d'intrigues contre-révolutionnaires, & qu'ils y tiennent le premier rang. On pense que cette scission ne s'est opérée que par le choc des opinions sur l'affaire des colonies, dont l'assemblée nationale n'auroit pas dû se mêler; car il est contre nature, qu'un pays à deux mille lieues de la France, fasse partie intégrante de l'empire françois; car il est inconstitutionnel qu'un pays où la très-grande majorité de ses habitans sont reconnus esclaves, puisse faire partie d'un empire qui ne peut souffrir que des hommes libres; car elle avoit assez à se défendre contre les ennemis du continent de l'Europe & tous ces aristocrates intérieurs, sans aller se mettre les intérêts des marchands de sucre, de café & d'indigo sur les bras; qu'ils s'arrangent, comme je n'avois cessé de le leur prêcher.

J'avois également consigné dans une adresse imprimée, qu'il ne devoit y avoir qu'un principe moteur de la force publique, qui ne peut être connue que sous le rapport de nation armée pour sa défense intérieure & extérieure; que ce principe, dans un état libre, ne pouvoit être que l'amour de la patrie, de la liberté & de l'égalité, soumis à la loi; que suivant ce principe, la nation armée ou la force publique, ne pouvoit être organisée que sous une dénomination de garde nationale soldée, ou de garde nationale non-soldée, sans distinction, sans division; de façon à faire faisceau l'une & l'autre; & non de façon à pouvoir s'entrechoquer par des corporations distinctes. Je n'ai nullement approuvé l'établissement d'une gendarmerie, ni n'approuverai encore moins l'établissement d'une maison militaire pour le roi.

La nation armée , doit pourvoir à tout ce qui a rapport à la sûreté intérieure & extérieure , ainsi que de la maison du roi , & qu'hors de son service , nul garde national ne devoit pas être armé parmi ses concitoyens.

J'avois aussi fait remarquer les inconvéniens d'une liste civile de 25 millions ; de la nomination à des places importantes dans le militaire & dans le civil. Toute fonction civile , municipale , militaire & de finance doit émaner du choix & de la volonté du peuple , seul souverain. Toute fonction publique , de quelque genre qu'elle puisse être , est inconstitutionnelle & usurpée , si la personne qui l'exerce n'a pas été choisie & nommée par le peuple. Ce sont des vérités qui tiennent aux principes fondamentaux de la nouvelle constitution & d'un gouvernement monarchique libre.

J'avois aussi fait remarquer , lorsque le roi est parti avec sa famille , que le gouvernement monarchique françois pouvoit continuer sa marche sous la raison politique ci-après : *le peuple françois , roi par la providence de dieu , constitué en assemblée représentative , permanente , unique & périodique , pour ne travailler qu'au bonheur du genre humain , à tous les peuples de l'univers , salut ;* que cette raison , qui est la seule véritable & naturelle , vaudroit bien celle d'un seul individu : Louis par la grâce de dieu & la loi constitutionnelle de l'état , roi des François , laquelle ne tient son origine que l'ancien ordre de choses , fondé sur la violence & sur l'imposture , que sa nouvelle constitution a proscrit.

Il suffit , pour qu'un gouvernement soit monarchique , que la machine politique , soit assise sur une unité indivisible , sous le rapport d'union de tous les membres d'un état , pour ne former qu'un seul & même peuple , ou une seule & même nation ; car la divisibilité , pour peu qu'elle menace de se réaliser , comme cela est arrivé en effet , par la séparation de l'impuissant pouvoir législatif , délégué seul aux représentans de la nation ; d'avec le tout-puissant pouvoir exécutif délégué aux ministres , à la nomination du roi , dont on a fait un autre représentant de la nation , plus puissant que celui de l'assemblée nationale ;

nale ; alors le gouvernement cesse d'être monarchique ; ce n'est plus qu'un monstre , qui ne peut enfanter que des monstrosités & l'anarchie ; comme on l'a éprouvé , comme on l'éprouve & comme on l'éprouvera par tous les chocs d'intérêts , les tiraillemens & les malheurs de tous les genres , tant que cette séparation ou dissolution du pouvoir national existera ; ainsi qu'on l'a déjà fait remarquer , notamment dans un avis distribué à l'assemblée nationale , le jour du jugement de la cause du roi , à son retour de Montmédi : nous en rapporterons un extrait ci-après , dans le *cri du désespoir , à l'assemblée nationale*.

Ce sera bien pis , si on a la guerre ; car le pouvoir exécutif , qui en aura la direction , ne la fera que pour lui ; s'il marche derrière le pouvoir législatif , je ne voudrois pas être le compagnon de voyage de ce dernier.

Vive le gouvernement monarchique de la ci-devant ferme générale : les fermiers généraux avoient un roi ou régisseur , sous le nom ou la raison duquel tout s'exécutoit : ils n'ont fait de si bonnes affaires , que parce que leur roi ne se mêloit de rien : la France n'en a fait de si mauvaises , que parce que son roi , ou plutôt ses ministres , se sont mêlés de tout , ont mis la main dans le sac , & persécuté tous ceux qui ont osé s'élever contre , ou même s'entretenir de leurs brigandages.

En un mot , ou le gouvernement monarchique populaire , tel que j'en ai présenté le plan d'après les droits naturels & imprescriptibles des nations , & suivant notre nouvelle constitution , qui ne peut que nous sauver ; ou le despotisme ministériel & royaliste , qui ne peut que nous perdre ; à moins que les rois & les ministres ne fussent des anges ; ce qui seroit leur éloge ; mais non pas l'éloge de nos loix , dont le but salutaire est de mettre un frein à leur égoïsme insatiable. Choisissez.

---

A D R E S S E  
A LA NATION FRANÇOISE.

---

PEUPLE FRANÇOIS,  
VOICI TA LÉGISLATION:

---

Elle est l'ouvrage, elle est le crime  
Des traîtres & des intrigans  
Stipendiés par les tyrans,  
Pour te replonger dans l'abîme.

---

REPRÉSENTANS DU PEUPLE FRANÇOIS !

J'étois dans la salle de l'assemblée nationale, lorsque vous envoyâtes chercher l'acte constitutionnel aux archives, & que vous procédâtes à la cérémonie du serment individuel, la main levée sur cet acte, comme les prêtres sur l'évangile. Que ne pouvois-je m'écrier : Arrêtez, représentans, la nation a été vendue ; ce n'est que pour en ratifier le marché & vous y comprendre, que, par une clause incidieuse de cet acte, on vous a imposé la loi du serment de ne point y toucher.

Cependant, comme personne ne réclamoit, je m'imaginai qu'il étoit dans votre ame de ne faire porter ce

serment que sur les décrets *constitutifs* de la nouvelle existence politique de l'empire françois, qui forment, qui circonscrivent, qui renferment tout ce qu'on doit entendre par *constitution françoise*; mais non pas sur les décrets *institutifs* de son nouveau régime ou gouvernement, par lesquels cette même existence politique, ou constitution françoise, fondée sur les droits naturels, imprescriptibles & inaliénables des nations, a été confiée à la garde, & mise sous la dépendance de personnes que l'expérience de tous les siècles a constatés avoir fait profession de sacrifier, dans tous les temps, dans toutes les circonstances, & dans tous les climats, le ciel & la terre, à leur égoïsme infatiable.

Ah ! gardez-vous, représentans d'un peuple libre & éclairé, mais malheureusement trop égoïste & trop attaché à ses funestes habitudes, de confondre vingt-quatre millions de François constitués en *assemblée représentative, permanente, unique & périodique*, pour ne s'occuper que des moyens d'opérer la paix & le bonheur universels, ( telle est la *constitution* ou nouvelle existence politique de l'empire françois; telle est son but salutaire) avec une législation, des institutions, un nouveau régime ou gouvernement qui, au lieu d'avoir appris aux nations les moyens d'acquérir & d'assurer cette paix & ce bonheur, n'ont fait qu'aiguïser, dans les mains de leurs despotes, les mêmes couteaux dont ils n'ont fait usage dans tous les temps, que pour égorgier les peuples les uns par les autres, & s'en partager les dépouilles.

S'il étoit donc vrai, représentans, que votre intention eût été de maintenir ces institutions, & ces loix désastreuses, vous auriez juré la perte des nations & la vôtre. Ce serment seroit donc un crime abominable, s'il pouvoit ne pas être essentiellement nul devant Dieu, devant les hommes, & au tribunal de votre conscience, auxquels j'en appelle.

Il seroit affreux qu'on eût pu exiger un serment de la part des représentans d'une nation libre, pour la retenir dans les nouvelles chaînes qu'on a forgées &

substituées à la place des anciennes qu'elle venoit de briser, & comme pour l'en punir.

Ce serment ne peut donc être regardé que comme un cérémonial d'usage, qui ne tient qu'à des préjugés erronés, aux égarremens d'une aveugle & funeste superstition, à un antique & trop malheureux ordre de choses, pour en imposer à ceux qui pourroient en être encore infectés, ou susceptibles d'en être égarés, commel'étoient la plupart des membres de cette première session.

Ce serment, sous tous ses rapports, est donc nul ; soit par le défaut de puissance de ceux qui l'ont ordonné, soit par rapport à la qualité de ceux qui l'ont prêté, soit par rapport à sa cause, soit par rapport à son objet.

La nation françoise a été reconnue, par cet acte constitutionnel, essentiellement constituante, libre, souveraine & représentative.

Comme constituante, elle a le droit de se constituer, comme libre, elle a le droit de maintenir ou de changer sa constitution politique ; comme souveraine, elle a le droit de faire la loi, de choisir le genre de gouvernement, & d'établir ou de proscrire, à cet égard, toutes les institutions & les règles que bon lui semble ; comme représentative, elle a le droit de manifester, par l'organe de ses représentans, sa volonté, sous tous les rapports des droits inviolables & imprescriptibles que je viens d'énoncer.

Si la nation est toujours la même, l'assemblée nationale doit être toujours la même ; si la nation est toujours constituante, l'assemblée nationale doit être toujours constituante ; si la nation est toujours libre, l'assemblée nationale doit être toujours libre ; si la nation est toujours souveraine, l'assemblée nationale doit être toujours souveraine ; si la nation est toujours représentative, ses représentans doivent être toujours égaux en droits, & l'organe de la volonté nationale, soit pour le maintien de la constitution, soit pour la perfectionner ; soit pour établir de bonnes loix, soit pour proscrire les mauvaises ; à moins que l'on ne suppose que la nation n'est plus

la même, qu'elle n'est plus constituante, qu'elle n'est plus libre, qu'elle n'est plus souveraine, qu'elle n'est plus représentative, & qu'enfin elle a été dépouillée de ses droits inviolables, imprescriptibles, inaliénables, & qu'elle n'a pu en confier l'exercice à ses représentans de chaque session de l'assemblée nationale permanente, unique & périodique; auquel cas il n'existe plus de constitution, puisqu'elle se détruit alors par elle-même.

La première session n'avoit pas besoin de prendre la qualité de constituante. Cette qualité étoit essentiellement inhérente à son existence, comme représentant celle du corps constituant, qui est le peuple françois.

Mais il est clair que cette première session de l'assemblée nationale ne s'est arrogée le privilège exclusif de cette qualité *d'assemblée constituante*, & même de *corps constituant*, dans l'acte constitutionnel, que pour assurer le succès de ses décrets contre-révolutionnaires, par la précaution qu'elle a prise de les qualifier de constitutionnels, & de les confondre avec la constitution ou nouvelle existence politique de l'empire françois: quoi qu'il soit évident que ces décrets n'aient de rapport qu'avec la *législation*, le *nouveau régime* ou *gouvernement françois*, & nullement avec la nouvelle constitution ou nouvelle existence politique de l'empire; ce sont deux choses bien différentes; car l'une est la manière d'exister, qui est très-vigoureuse, très-excellente; & l'autre est la manière d'agir, qui est, au contraire, très-mauvaise & destructive de la constitution; comme aussi par la précaution que cette première session a prise de prescrire un serment à chaque député à la seconde session de l'assemblée nationale, de ne point toucher à cet acte constitutionnel, qu'après un certain nombre d'années, dans la vue sans doute que ce *noli me tangere*, ce cancer dont elle a infecté notre constitution ou nouvelle existence politique, eût le temps de faire assez de progrès pour la corrompre dans son entier & rendre le mal sans remède.

Cependant; il est reconnu, dans ce même acte constitutionnel, que la nation est toujours souveraine,

constituante, & qu'elle peut tout changer ; mais qu'on lui conseille de ne point user de ses droits, qu'après un certain nombre d'années. Que de contradictions ! Comment user de cette liberté, au milieu de tant de chaînes & d'entraves qui s'y opposent, & que l'erreur commune & vulgaire fait regarder comme partie intégrante de notre nouvelle constitution ?

Mais on dit, en premier lieu, si, à chaque législature on pouvoit changer la constitution, ou même le gouvernement, on ne sauroit sur quoi compter.

Je réponds que la fraude, ni le mal, ni le crime, ne se présument pas ; que si la constitution est bonne, on n'y touchera pas ; que si sa législation & ses Institutions sont bonnes, on n'y touchera pas, à moins que les représentans de la nation ne voulussent se faire lapider, comme les premiers & les plus grands criminels de lèse-nation ; mais je dis, par la même raison, que si la constitution étoit mauvaise, ce qui n'est pas à beaucoup près, les représentans d'une nation seroient obligés de la changer ; mais je dis que si la législation ou son gouvernement est mauvaise, & qu'elle tue la constitution, les représentans du peuple doivent s'empressez de la changer & d'organiser le gouvernement de façon que le peuple ne soit plus exposé à en souffrir.

Mais, dit-on, en second lieu, on a prescrit des formes, dans l'acte constitutionnel, pour revenir contre les institutions & les loix dont le peuple auroit à se plaindre.

Je réponds que les décrets qui prescrivent ces formes, pour revenir contre des institutions & des loix mauvaises, sont des remèdes dont l'application ne pouvant se faire qu'après que le mal, par ses progrès, sera devenu incurable, il semble que ces formes n'aient été prescrites que dans le dessein perfide de donner le temps aux ennemis de la révolution & de la liberté, de prendre toutes les mesures pour les anéantir ; que rien ne requiert autant de célérité que le cas d'un vice qui attaque & mine la constitution ; que la seule mesure pour y pourvoir, est de l'extirper aussitôt qu'on s'en aperçoit ; qu'il ne peut y avoir sur cela ni serment, ni formes, ni

rien qui puisse arrêter le remède. Mais, dit-on, en troisième lieu, qui pourra juger du mérite ou du vice des institutions & des loix contenues dans l'acte constitutionnel ?

Je réponds : L'opinion publique, aujourd'hui fondée sur les droits naturels & imprescriptibles de l'homme, que ces institutions & ces loix attaquent ; sur les lumières acquises & l'expérience de tous les siècles, auxquelles ces institutions & ces loix sont diamétralement opposées. L'opinion publique est la reine du monde, ses représentans ne peuvent s'élever au-dessus, ni la contrarier ; c'est elle qui environne l'assemblée nationale de la force & du respect des peuples qui, si elle venoit à s'en éloigner, l'accableroient de leur indignation & de leur opprobre. Il ne faut pas croire que parce que l'opinion publique étant travaillée par une infinité de libelles, on puisse objecter qu'il y a deux opinions publiques, & que c'est une trop grande question de savoir laquelle des deux est la bonne. Cette objection seroit fondée, s'il y avoit deux sortes de droits de l'homme, deux sortes de droits des nations, deux sortes d'égalité ; mais ces droits de l'homme & des nations, mais cette liberté & cette égalité sont si bien déterminés dans l'acte constitutionnel, qu'il n'est pas possible de s'égarer sur les décrets, & sur l'opinion véritable, qui n'établissent & ne présentent, même aux esprits les plus bornés, que des moyens de les conserver ; & que les décrets & l'opinion qui ne tendent qu'à les anéantir, révoltent le cœur & l'esprit des vrais amis de la constitution, n'ont été fabriqués, répandus, que par ses ennemis, & ne sont approuvés que par les aristocrates contre-révolutionnaires.

Rien ne m'a révolté, dans les temps, comme cette prétention de la part de quelques grands improvisateurs de l'assemblée soi-disant exclusivement constituante. Je ne pus m'empêcher de leur dire, chaque fois qu'il en fut question, que si cette session n'étoit pas infallible, ni incorruptible, cette prétention de vouloir que la suivante session ne pût toucher à leurs décrets soi-disant constitutionnels, étoit une prétention ridicule ; que rien

n'en prouveroit autant le vice & ne pourroit faire plus de mal à la constitution & la chose publique , que les entraves qu'ils vouloient mettre à la liberté de la nation , pour les reviser & les réformer par le ministère de ses nouveaux représentans ; qu'ils devoient , sur cela , laisser le champ libre à la nation , parce qu'il étoit impossible que , de la façon dont cette première session étoit composée & montée , il en sortît un nouveau régime ou gouvernement salutaire. La preuve en est dans les maux qui en ont été la suite , qui n'ont fait qu'empirer , & dont on ignore le terme.

La preuve que cette première session n'étoit pas infal-  
lible ou de bonne foi , est l'article 2 du titre I<sup>er</sup> de la  
déclaration des droits naturels & imprescriptibles de  
l'homme , qui met *la propriété* au rang de ces mêmes  
droits. Il n'est pas de publiciste le moins instruit , qui  
ne sache que la *propriété* ne relevât jamais du code  
de la nature ; qu'elle n'est qu'une institution du code  
civil , & qu'on prescrit , suivant les loix civiles , contre  
*la propriété*.

Mais qui fait si cette disposition contre le droit de  
la nature n'a pas été insérée dans l'acte constitutionnel ,  
pour mettre à couvert les biens des conspirateurs émi-  
grans , auxquels il est notoire que , de concert avec les  
agens du pouvoir exécutif , cette première session a tendu  
les bras & les mains pour leur faire passer tout le numé-  
raire de la nation , & massacrer la chose publique , au  
point qu'elle est aujourd'hui menacée d'une contre-révo-  
lution la plus désastreuse , & d'une guerre la plus sanglante  
& peut-être interminable.

Après avoir ainsi répondu aux odieuses fins de non-  
recevoir , résultantes d'un serment & d'un privilège  
exclusif , pour lesquels la première session de l'assemblée  
nationale a cru pouvoir enchaîner la nation & ses repré-  
sentans à la seconde session de cette même assemblée  
nationale , je vais coter ici en gros les institutions &  
les décrets qui mistifient les droits naturels & impres-  
criptibles de l'homme , & qui ont fait jusqu'ici un feu  
continuel sur les bases fondamentales de la constitution

françoise, causé tous nos massacres, toutes nos conspirations, tous nos brigandages au-dedans & au-dehors, par le fait des agens du pouvoir exécutif, au choix du roi, à qui ces décrets & ces institutions contre-révolutionnaires ont confié le dépôt précieux d'une constitution à laquelle ils répugnent, & qu'ils ont juré d'anéantir de concert avec tous les despotes de l'Europe.

Le premier coup de poignard porté dans le sein de notre constitution, & par la main de celui qui lui a rendu les plus grands services, fut le *veto* suspensif.

Le second, qui lui fut porté aussi par la même main, furent certains articles du décret sur le droit de paix & de guerre, pour préparer l'opinion publique au despotisme ministériel. Le troisième fut la division du pouvoir national indivisible, en pouvoir législatif & en pouvoir exécutif, & la séparation de ces deux pouvoirs inséparables par la délegation du tout puissant pouvoir exécutif entre les mains du roi, ou plutôt de ses ministres, & par la nomination de ces ministres par le roi; séparation qui, comme on l'a vu dans l'adresse précédente, n'a pu qu'opérer la dissolution désastreuse du pouvoir national, nomination qui, comme on le verra, est inconstitutionnelle & attentatoire aux droits de la nation.

Le quatrième fut la dépendance des corps judiciaires & administratifs, de l'autorité ministérielle, ainsi que la nomination des commissaires du roi à perpétuité auprès de ces corps, pour les espionner & les subjuguier; & des autres commissaires dictateurs dans les divers départemens, pour en apaiser les troubles que ces ministres prenoient soin de susciter par-tout pour allumer la guerre civile, ou pour faire massacrer les patriotes, & faire regretter l'ancien ordre de choses.

Le cinquième, la nomination par le roi à des places importantes dans le militaire.

Le sixième, l'organisation d'une garde militaire pour la maison du roi.

Le septième enfin, une liste civile qui se monte à trente-cinq millions, pour couronner le chef-d'œuvre

de la contre-révolution constitutionnelle, pour paralyser, corrompre & annuler l'impuissant pouvoir législatif, comme cela n'est que trop arrivé & prouvé.

J'ai suivi la marche des opérations des représentans de l'assemblée nationale depuis le commencement de la révolution. Ce fut au milieu des canons & des bayonnettes, que les députés du côté gauche firent eclater la plus grande énergie; mais ce que n'avoit pu opérer sur eux l'appareil menaçant d'un despote & de ses tout-puissans esclaves, d'autres armes plus séduisantes, se glissèrent dans le sénat & y produisirent, à différentes époques, au grand étonnement & douloureux scandale des patriotes un peu éclairés, les décrets par lesquels les droits inviolables & sacrés des nations furent anéantis & livrés au despotisme ministériel.

L'institution du  *veto*  fut établie chez les Romains pour mettre un frein à l'égoïsme des patriciens. Elle a été établie en Angleterre, parce que sa constitution politique y comporte deux chambres, & que ce vice, qui partage, qui dissout la volonté du peuple, a besoin d'une autre institution dont le vice puisse paralyser les inconveniens du premier. Il est de fait cependant qu'il n'y a point d'exemple que le roi de la Grande-Bretagne ait fait usage de son  *veto* , qu'on dit être absolu. Il étoit donc inutile.

Mais le gouvernement d'Angleterre n'est point sans défaut. ( Où peut-il en exister de durable, tant que l'ordre mercenaire, homicide & anti-social, qui ne peut former que des esclaves, ne sera point étouffé par une éducation dans le véritable ordre moral ou social? ) Le gouvernement anglois, ni aucun autre, ne doivent donc pas être pris pour modèle par une nation qui se régénère; qui ayant pris pour base de sa nouvelle constitution les droits naturels & imprescriptibles des peuples, a contracté l'obligation de n'établir d'institutions publiques, qu'autant qu'elles ne choqueront point l'ordre naturel des choses; car toute fiction doit imiter la nature; sans cela elle ne peut produire que des effets contre nature.

Le *veto* suspensif, entre les mains du roi, chargé de faire exécuter la loi, comme délégué de la nation, pour en exercer le pouvoir exécutif, est une fiction contre nature ; & cette institution politique implique contradiction, dans les mains d'un fonctionnaire chargé de l'exécution de la loi ; que tout autre fonctionnaire public, commis *ad hoc* par le peuple, fût chargé d'appeler, pour lui & en son nom, comme chez les Romains, d'une loi rendue à son préjudice, cela seroit plus conforme à l'ordre des choses ; mais que dans l'état actuel, ce soit le pouvoir exécutif, chef des patriciens ou des aristocratet du royaume, qui ait, en même-temps, le pouvoir de ne pas exécuter la loi & d'en appeler au peuple, cela répugne ; premièrement, parce que la volonté privée du roi ne peut pas s'élever au-dessus de la volonté nationale, manifestée par ses repréentans, à moins de ne déchirer la constitution.

Secondement, parce que la volonté de la nation ou la loi seroit paralysée toutes les fois qu'il plairoit au roi d'y apposer son *veto* suspensif, & qu'alors ce ne seroit plus la nation qui feroit la loi, mais le roi, par sa volonté ou son consentement à ce qu'elle soit exécutée, ou par sa volonté à ce qu'elle ne le soit pas ; ce qui détruit l'essence même de la souveraineté du peuple, l'essence du pouvoir législatif délégué à ses repréentans, & par conséquent la nouvelle existence politique de l'empire françois, ou sa constitution.

Troisièmement, parce qu'alors le roi seroit plus puissant que la loi, & que ce seroit rétablir l'ancien ordre de choses, *si veut le roi, si veut la loi*, & que la constitution, qui veut que la loi marche avant le roi, seroit antantie, comme elle l'est en effet par cette institution contre-révolutionnaire & désastreuse.

Quatrièmement, parce que si le *veto* est un appel au peuple, comme on l'a dit, pour dorer le poignard ou la pillule, le roi devient juge & patrie de cet appel, puisque si le décret ou la loi est contre l'intérêt du peuple, le roi a le plus grand intérêt de ne pas y apposer le *veto*, par la raison, trop véritable, que sa puissance

y gagnera d'autant que celle du peuple y perdra, & que si le décret ou la loi est pour le peuple, la constitution, seroit anéantie par le *veto*; car la constitution, sous le rapport de la nouvelle existence politique de l'empire françois, & le peuple françois, ne font qu'un.

Cinquièmement, parce que ce n'est que par la loi que la machine morale & politique peut marcher : les loix en sont les ressorts ; leur exécution ne peut donc être suspendue, sans que sa marche ne se trouve arrêtée ; alors l'état tombe nécessairement dans l'anarchie : eh ! qu'on ne dise pas que s'il en a existé, s'il en existe, ou s'il en doit exister encore, ce soit par le fait du peuple ; mais par le fait des ministres pervers d'une cour insensée & corrompue, dont les excès ont occasionné une banqueroute de 4 milliards il y a soixante-quatorze ans, en ont dilapidé depuis plus de cinq à six, ont amené l'insurrection, & causé, depuis ce malheureux *veto*, tous les malheurs, les massacres, les persécutions, les injustices, les crimes & le désespoir, dont ces ministres sont comptables, garants & responsables ; & par le fait d'une assemblée nationale, qui a vendu la patrie, par cette institution attentatoire aux droits de la nature & des gens ; qui a tout souffert, qui n'a fait rendre aucun compte aux vrais coupables, qui les a protégés & sauvés, qui a aujourd'hui si fort garroté la nation & ses représentans, qu'ils croient ne pouvoir faire usage ni de leur force, ni de leur courage, ni du sentiment de leurs droits, ni de leur puissance, ni des obligations d'étouffer les causes de tant d'horreurs, comme elle en a eu les plus belles occasions au sujet de ses décrets contre les conspirateurs émigrans & les prêtres réfractaires ; car si elle n'avoit pas eu la foiblesse de souffrir qu'on les ait paralysés par le *veto* royal, elle en eût imposé à ses ennemis, rétabli les droits & relevé le courage du peuple, qui n'a plus de ressources, pour recouvrer sa liberté & celle de ses législateurs, que les expressions de son désespoir & de son courage, afin de faire proscrire les institutions & tous les décrets par lesquels ses droits, sa liberté & la constitution de l'empire françois, ont

été vendus aux despotes, qui se préparent à les noyer dans le sang des peuples.

Sixièmement enfin, c'est qu'il n'a pas été au pouvoir de l'assemblée nationale d'instituer un autre représentant de la nation que celui que le peuple s'étoit donné & avoit nommé dans ses assemblées primaires : ce représentant ne peut être conçu, ni exister que dans la réunion de ses députés en assemblée délibérante, tel qu'il existe aujourd'hui & qu'il a existé depuis que la nation s'est constituée en assemblée nationale permanente, unique & périodique. Il n'existe qu'un peuple dans l'empire françois ; il ne peut donc exister qu'un seul & unique représentant du peuple. L'assemblée nationale, soit-disant exclusivement constituante, n'a donc pu instituer un deuxième représentant du peuple, mais seulement un fonctionnaire public, pour sanctionner ses loix & les rendre exécutoires, sous son nom, par le ministère de tous les autres fonctionnaires publics commis *ad hoc* par le peuple.

Il est donc bien démontré que, sous tous les rapports possibles, ce *veto* suspensif, donné au roi comme représentant du peuple, sous le prétexte hypocrite d'un appel au peuple des décrets qui pourroient compromettre ses droits, est un de ses égaremens qui ne peut prouver autre chose que le dessein formé d'une trahison infâme, & un projet de vendre la patrie, ou une conséquence d'une stupidité & d'un aveuglement incroyables.

Après que les impressions du *veto* furent calmées (On remarquera que les ministres du roi n'en ont point fait usage, pendant tout le temps qu'a duré la première législature, ils auroient bien voulu voir cette législature se prolonger jusqu'à ce que la contre-révolution, qu'elle a décrétée en détail, & rassemblée dans son acte constitutionnel, eût été réalisée. La politique des perfides & lâches agioteurs des droits des nations n'en ont pas voulu courir les dangers : ils les ont laissé à leurs successeurs ; ils conspirent, ils cabalent dans Paris pour les perdre dans l'opinion publique ; ils ne cessent de leur tendre des pièges ; ce sont ceux qui ont

provoqué le *veto* royal contre les décrets des conspirateurs émigrans & les prêtres réfractaires.) Après, dis-je, que les alarmes qu'avoit excité cette désastreuse institution du *veto* suspensif, furent dissipées & calmées, on éleva la fameuse question sur le décret du droit de paix & de guerre.

Le fameux Riquetti avoit digéré la matière & préparé les voies ; les ministres avoient le comité de constitution dans la manche. Après de longues discussions à l'assemblée nationale, le fameux Riquetti vint proposer à la tribune des amis de la constitution, un projet de décret contenant une douzaine d'articles, comme pour sonder l'opinion publique & la préparer à l'organisation & à la nomination des ministres ou agens du pouvoir exécutif par le roi, sous une responsabilité dont le mode devoit être décrété en temps & lieu. Les principales questions relatives au gouvernement françois devoient être préjugées par ce décret. Le jeune Barnave, après avoir déployé, dans cette occasion, plus d'éloquence que le grand maître Mirabeau, proposa un amendement dont toute l'importance étoit de fournir à ces deux orateurs l'occasion de rivaliser en talens ; car cet amendement étoit si léger, qu'il ne touchoit pas au fond des questions ; mais cette importance & les grands talens qui y furent déployés, furent cause que l'opinion générale parut attacher le salut de la chose publique à cet amendement. Un membre du comité de constitution monta aussi à la tribune, comme pour concilier les deux préopinans. Certes, cet amendement étoit si subtil, qu'il échappa à ma vue, comme depuis à ma mémoire. Deux jours après, à l'assemblée nationale, ce fameux décret fut rendu, & toutes les questions étrangères à celles de savoir si c'étoit au roi ou à la nation qu'appartenoit le droit de déclarer la paix & la guerre, furent décrétées en faveur du roi & de ses agens.

J'en écrivis mon sentiment au comité de constitution, qui étoit que ce décret étoit nul quant à la forme, & inconstitutionnel quant au fonds. Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'après ce fameux décret, qui avoit

posé les bases de la contre-révolution, le fameux Riquetti & consors, membres du comité de constitution de l'assemblée nationale, avec beaucoup d'autres députés, s'en furent au Palais-Royal établir le club de 89; le jeu, les femmes & la bonne chère leur rendit la vie plus douce que l'amour des droits de l'homme & de la liberté, dont on disoit publiquement qu'ils faisoient un trafic avec les ministres des despotes de l'Europe, qu'on disoit être aussi les véritables amphitryons. Pauvre peuple ! pauvre soldat ! pauvre garde nationale ! comme on t'a mistifié ! comme on t'a garrotté ! comme on t'a organisé ! comme on t'a mené ! comme on t'a massacré, à Nîmes, à Nanci, à Montauban, au camp de Jalès, à Avignon, & ici à Paris, au champ de Mars; tu n'as pas fait le moindre mouvement & tant pis; car si tu avois présenté ta trompe, tes lâches engageurs n'auroient pas achevé de te replonger dans l'abîme, comme ils ont fait, par le décret sur l'organisation & la nomination par le roi des agens du pouvoir exécutif, tes plus grands ennemis, auxquels on t'a vendu & livré.

Lorsque les temps de porter ce grand coup s'approchoit, on cria beaucoup contre les conspirateurs émigrans, contre l'émigration du numéraire; & plût au ciel qu'il n'y eût plus de conspirateurs ni d'argent chez un peuple libre, il ne seroit plus exposé à être trahi ni vendu. Dans ce temps-là, le fameux Riquetti, dont la cour avoit besoin pour plaider la cause des princes, & pour couvrir toutes les manœuvres du ministère, pour substituer des papillotes aux écus qu'on faisoit passer chez les ennemis émigrés, revint aux jacobins. Il manifesta une opinion sur l'impossibilité d'empêcher l'émigration: comme il avoit été démasqué, & qu'on savoit qu'il étoit vendu à la cour, on prit occasion de sa conduite avec les ministériels & les royalistes de l'assemblée nationale, pour le dénoncer à la société des amis de la constitution. Alexandre de Lameth n'a jamais si bien parlé, ni traité de question, comme il traita la personne de Mirabeau, mais le plus

joliment & si amèrement, que Mirabeau en fuoit à grosses gouttes.

N'est-ce pas vous, entr'autres reproches, lui disoit-il, qui avez fait rendre le décret sur le *veto* ? n'est-ce pas vous qui avez fait rendre le décret sur le droit de paix & de guerre ? Riquetti monte à la tribune ; il se défendit comme il put, sans oser cependant opposer un mot contre les reproches de ces deux décrets. Menou lui adressant la parole : *Oui, Monsieur, vous n'êtes, revenu aux jacobins, que pour vous couvrir de leur manteau, afin de trahir plus efficacement & avec moins de danger pour vous, la chose publique.* Le patient ne perdit pas la tête : s'il avoit été démasqué, il avoit aussi démasqué le parti des Lameth, & pour les intéresser à ne pas pousser plus avant une explication sur ce qui pouvoit concerner leurs vues secrètes : *Et moi aussi, dit-il, je découvrirai, quand il en sera temps, les secrets de famille.* Ces paroles me frappèrent. Mirabeau, apres s'être mal justifié sur son émigration au club de 89, termina son discours par dire qu'il n'avoit jamais cessé d'être jacobin, & qu'il mourroit jacobin. Tout le monde applaudit ; le combat finit ; on se tut de part & d'autre : le fameux Riquetti tomba malade & mourut.

Au commencement de la maladie de cet homme extraordinaire, les ministres du trésor public furent décrétés à la nomination du roi. Le voilà donc possesseur de la clef du trésor. Peu de jours après, l'organisation & la nomination par le roi des agens du pouvoir exécutif, furent mises à l'ordre du jour ; l'improvisateur Duport fit à la tribune des jacobins, sur un objet le plus intéressant de l'ordre public, un discours. Qu'il est dommage que ce discours n'ait pas été imprimé ! car s'il faisoit souffrir ses lecteurs autant que j'en ai souffert, & que j'en ai frémi pour la chose publique, il ajouteroit à l'horreur & au désespoir qu'inspirent les décrets qui ont depouillé la nation de la souveraineté de fait, & l'ont replongée dans l'esclavage.

On remarquera, d'après le récit que je viens de faire, de ce qui se passa aux jacobins, entre les partisans des  
Lameth

Lameth & le fameux Riquetti, qu'il y avoit longtemps que ce dernier avoit démasqué les premiers ; mais qu'ils n'avoient pas eu la préférence à la cour, pour la vente de la liberté & de la constitution françoises. Il faut dire aussi que ces derniers, s'ils n'ont pas eu l'honneur d'en avoir traité les premiers, ils ont eu celui de l'exécution & l'avantage du pot de vin.

Qu'on juge du patriotisme & du mérite des décrets de l'assemblée soi-disant exclusivement constituante, par le patriotisme & le mérite de ceux qui menoient le côté gauche de l'assemblée nationale, & qui ont si grossièrement & si scandaleusement, depuis la mort de Mirabeau, substitué à un despotisme aristocratique, un despotisme ministériel & d'idolâtrie. J'ajouterai que le sieur de Kersaint avoit lu aux jacobins un discours conforme aux vrais principes sur l'organisation ministérielle, dont l'impression avoit été ordonnée par la société, & que, quelques jours après, lui ayant demandé pourquoi son discours ne paroissoit pas, il me répondit que c'étoit inutile, qu'il favoit que le parti étoit pris. Le jeune Barnave, la veille du décret, n'ouvrit la bouche, au bureau de la société, que pour dire qu'il étoit indifférent que les ministres fussent nommés par le roi ou par le peuple.

J'avois donné un plan d'organisation de gouvernement ; je m'étois rencontré, pour les principes, avec M. de Kersaint. M. Pétion, à qui je le communiquai, quelques jours après le décret fatal, me conseilla de le faire imprimer. Mes facultés ne me le permettoient pas ; j'en ai donné un extrait dans la précédente adresse.

M. le Chapellier s'approchant de moi, dans le café de l'assemblée nationale, où je m'entretenois sur ces matières, eut la naïveté de me dire qu'il ne vouloit pas que le peuple fût libre de lui donner des soufflets.

Le comité de constitution présenta un projet de décret, dont un article portoit que le chef de la justice pourroit faire arrêter dans tout le royaume, pour fait de crime de lèse-nation, ou d'attentat sur la personne du roi. On s'éleva très-vivement contre cet article à

la tribune des jacobins. Le lendemain, on trouva sur la table des secrétaires de l'assemblée nationale, les vers suivans :

Le comité de constitution,  
 Avez & trop long-temps s'est couvert d'infamie,  
 Par ses projets maudits d'organisation  
 Des monstrueux pouvoirs d'une cour ennemie ;  
 Afin d'anéantir la révolution.  
 Je crois devoit dénoncer leur furie,  
 Comme un délit de lèse-nation,  
 Qui ne tend à rien moins qu'à perdre la patrie :  
 Or, comme ils ont pour but d'établir des prisons,  
 Où, provisoirement, le chef de la justice  
 Ait le droit d'envoyer l'innocence au supplice,  
 Et de favoriser les hautes trahisons,  
 Dont ils furent toujours la caute ou le complice ;  
 Je demande qu'ayant égard à ces raisons,  
 Un décret les rélegue aux petites maisons.

Ce projet de décret, ou cet article, n'osa plus repa-  
 tre ; mais il étoit de notoriété publique que tous les  
 comités s'étoient rendus permanens ; qu'ils s'étoient  
 coalisés ensemble ; que l'évasion du roi & de sa famille,  
 y avoit fait appeler ses ministres ; qu'on croyoit que  
 l'assemblée nationale alloit profiter de cette circonstance  
 pour revenir contre tout ce qu'elle avoit décrété de  
 contraire aux droits de l'homme : point du tout ; le roi  
 arrive : l'assemblée nationale provoque contre lui & sa  
 famille, le mépris & l'indignation des peuples ; les  
 patriotes écrivains expriment les plus énergiques & les  
 plus utiles vérités. L'assemblée nationale, au lieu de  
 les mettre à profit, s'entourne de tous les appareils  
 de la tyrannie ; & le champ de la fédération est souillé  
 du sang des citoyens, ayant pouvoir de la municipalité  
 de s'y assembler pour signer une pétition. On se hâte  
 de dresser l'acte constitutionnel ; on y déclare les droits  
 de l'homme ; on y déclare la nouvelle constitution re-  
 présentative de l'empire françois ; & par une inconfé-

quence, qui ne peut tenir qu'à la perversité des mœurs de notre malheureux siècle, on y organise un gouvernement inconciliable avec ces mêmes droits, & destructif de la nouvelle existence politique de l'empire françois ; & ce gouvernement est déclaré faire partie essentielle de la constitution, & ne faire qu'un avec elle ! Nos nouveaux législateurs se sont engagés, par serment, de n'y rien changer. Il est vrai que leur premier serment est de vivre libre ou mourir. O ma patrie ! ô nations ! qu'allez-vous devenir ? Que le ciel vous protège ! Si les ministres chargés de l'exécution de vos loix, sont des anges, ils les exécuteront ou les réformeront eux-mêmes, pour votre sûreté ; si ce miracle arrive, il fera l'éloge de leur personne ; mais non pas de nos loix, qui sont dépendre le destin de la liberté, & le repos des nations, de la volonté de leurs plus redoutables ennemis.

Je n'entrerai point dans le détail des raisons qui repoussent tous les autres arrangemens par lesquels la nation françoise a été soumise au despotisme ministériel, par la dépendance des corps judiciaires & administratifs, de la volonté des agens du pouvoir exécutif ; par la nomination, à leur choix, des commissaires perpétuels auprès de ces mêmes corps, pour les surveiller & les influencer ; par leur nomination à des places importantes dans le militaire ; par les défauts qui se trouvent dans l'organisation de la force publique ; par la nomination des commissaires dictateurs envoyés dans les provinces pour y fomenter les troubles ; par l'organisation d'une garde militaire pour la maison du roi ; & enfin, par une liste civile de trente-cinq millions & la clef du trésor.

Je desie que l'on puisse rassembler, sur une seule personne, autant de moyens de séduire & d'être séduit ; de corrompre & d'être corrompu ; de tout envahir & d'être envahi ; de tout renverser & d'être renversé ; de tout paralyser & d'être paralyté. Le roi n'a pas besoin de toutes ces monstruosites pour être heureux lui & toute sa famille. Au contraire, les malheurs des rois ne viennent que de ces excès de moyen, qui ne peuvent

tourner qu'au malheur des peuples, & par conséquent au malheur des rois. J'en appelle à l'expérience de tous les siècles, à celle de nos jours : François, voilà l'ennemi.

---



---

## A V I S

*DISTRIBUÉ à l'assemblée nationale soi-disant  
exclusivement constituante, le 25 juillet 1792,  
suivi du cri du désespoir de la nation, adressé  
à sa seconde législature.*

---

LE peuple est votre père & votre souverain ;  
La loi, sa volonté ; la puissance, sa main ;  
Lorsque, par son sénat, sa volonté s'explique,  
S'exécute, en son nom, l'état est monarchique.  
Si son ame, à son corps, peut seule commander,  
Faut-il les défunir, pour mieux les accorder ?  
Les enfers n'ont vomis les tyrans sur la terre,  
Que pour faire aux humains une éternelle guerre.  
Interrogez leur cœur & les événemens  
Par lesquels ont péri tous les gouvernemens.  
Proscrivez donc enfin cette caste infernale.  
Le peuple n'a besoin, pour raison sociale  
De ses relations au-dedans, au-dehors,  
Que du sceau de l'Etat, pour mouvoir ses ressorts.  
Mettez donc à profit l'heureuse circonstance  
Qui restitue, enfin, au peuple sa puissance :  
Que chaque citoyen désormais soit égal :  
Qu'il n'idolâtre plus un pouvoir infernal.  
Cessez de prolonger cette législature ;  
Elle est aristocrate ; elle est traître & parjure.  
Ah ! ne confondez pas sa législation,  
Avec le nom sacré de CONSTITUTION :  
LE CIEL l'a définie en *assemblée unique*,  
*Représentant un peuple, & libre, & souverain,*

*Dont les membres, changés, à temps périodique,  
Veilleront au salut de tout le genre humain.*

La CONSTITUTION feroit par vous trahie,  
Si le prétexte vain, qu'elle n'est point finie,  
Etoit une raison pour garder un pouvoir  
Au-delà de son terme, & tromper notre espoir.  
Reprenez, il est temps, votre premier courage;  
D'un peuple, prévenez le mépris & l'outrage;  
Que son pouvoir, sur-tout, ne soit point divisé;  
Mais bien, pour son bonheur, par vous organisé;  
L'Assemblée en fera le centre & la lumière:  
Que notre liberté couronne sa carrière:  
Qu'à l'exemple d'Hercule, un prodige nouveau  
Etouffe les serpens qui souillent son berceau.

### LE CRI DU DÉSESPOIR.

O crime ! ô trahison ! les monstres de la FRANCE,  
Dans la main d'un perfide, ont remis sa puissance;  
Leurs *décrets* ont permis aux agens de ce *roi*,  
D'enchaîner son SENAT, & son PEUPLE & sa LOI.  
Voilà de tes malheurs l'intarrissable source;  
Le cri du désespoir est ta seule ressource,  
O FRANCE ! je chéris ta constitution :  
J'obéis ; mais je hais ta législation :  
L'une est ton EXISTENCE, & l'autre est ton régime :  
L'une t'appelle au CIEL ; l'autre au fond de l'abyme.  
Proscrivez, ô *senat* ! ce régime pervers,  
Ou vous allez noyer, dans son sang, l'univers.  
O *décrets* désastreux ! ô coupable furie !  
Vous n'avez pas juré la mort de la PATRIE,  
Représentans du PEUPLE ; en vous est son POUVOIR,  
La LOI de son SALUT ; non dans son désespoir.  
Sa CONSTITUTION rend l'homme à la NATURE,  
Abhorre les tyrans, écrase l'imposture.  
Sa législation anéantit ses droits :  
Elle les a vendus aux esclaves des rois :  
Voyez-les, SENATEURS, ces géants de la terre,  
S'irriter & s'unir pour vous faire la guerre :  
Pouvant, par-tout séduire, & par-tout, ordonner ;  
Par-tout, on se prépare à vous assassiner.  
Otez-leur ces pouvoirs, ces listes homicides,

Et vous arrêterez leurs complots paricides ;  
 Sauvez-nous du malheur d'en être dévorés ;  
 Et vous ferez alors des peuples adorés.

Nous avons fait les rois ; ils font ce que nous sommes.  
 Faut-il que , pour un seul , tant de millions d'hommes  
 Soient sacrifiés à quelques scélérats ,  
 Que notre patience a sauvés du trepas ?

Est-ce au peuple , est-ce au roi , qu'il faut qu'on obéisse ?  
 A la LOI , disons-nous ; les chefs de la justice ,  
 Nommés par les tyrans , n'auront-ils pas raison ,  
 Sous le nom de la loi , de m'offrir la prison ?  
 Irai-je m'afficher & les prendre à partie ?  
 Je serois un ingrat , s'ils m'ont laissé la vie.  
*Roi , ministre , officier , & voleurs* , dans un bois ,  
 Ont la même puissance ; ils sont égaux en droits :  
 Du quatorze juillet , où donc est l'énergie ?  
 Souffrir , sans se mouvoir , est une léthargie :  
 Les FRANÇOIS , réunis par leurs REPRESENTANS ,  
 N'auront pour ennemis , jamais , que les tyrans .  
 La FRANCE , réunie en ASSEMBLEE UNIQUE ,  
 Eclaire , des tyrans , l'obscur politique .  
 Sans la liste civile & ses noirs alentours ,  
 Elle n'eût pas été livrée à des vautours .

Si vous ne prenez pas un parti salutaire ,  
 On vous croira d'accord avec le ministère .  
 Trop de foiblesse excuse un injuste soupçon :  
 Nous rougissons de voir qu'il vous fait la leçon .  
 Rappelez ses discours & sa dernière lettre ;  
 Est-ce ainsi qu'un valet ose écrire à son maître ?  
 Et ne devrait-on pas lui donner son congé ?  
 L'ETAT , d'un grand fardeau , se verroit soulagé .

Avec étonnement , l'univers vous contemple ;  
 L'Europe se prépare à suivre notre exemple .  
 Pour la guerre , on s'égare en projets indiscrets :  
 Elle est chez nous , la guerre , elle est dans nos décrets  
 ( Constitutionnels ) ; c'est ainsi qu'on les nomme .  
 A ce mot imposteur , les droits sacrés de l'homme  
 Et ceux des NATIONS , doivent se prosterner !

Les tyrans ont le droit de nous assassiner !  
 La CONSTITUTION, par ce mot confondue,  
 Dans un régime affreux, par un mot, est perdue,  
 Par un mot (1), SENATEURS, vous pouvez la sauver.  
 Le cri du désespoir doit-il la conserver ?

Les ministériels, pour gouverner la FRANCE,  
 En adroits épiciers, l'ont mise à la balance :  
 Sur un plat, est son roi ; dans l'autre, est son sénat ;  
 L'un a la force, & l'autre a la loi de l'état ;  
 S'ils sont en équilibre, ils jouent à la lutte ;  
 A l'aspect du veto, la loi fait la culbutte ;  
 Le pouvoir divisé, dans une nation,  
 En opère la mort, la dissolution.  
 Que la balance soit, ou non, en équilibre,  
 Un peuple que l'on met en vente, n'est pas libre,  
 Si son roi, son sénat, viennent à s'arranger,  
 Par un double tranchant, il se voit égorger.  
 Quiconque a du pouvoir, a droit d'être nuisible :

---

(1) Ce mot est *inconstitutionnel*. Je demande qu'on en qualifie, par une expresse loi, tous les décrets qui compromettent les droits naturels & imprescriptibles de l'homme & des nations ; & que toutes les sections de Paris convoquées, en assemblées primaires, expriment leur vœu pour le rappel des députés, nommés par les intrigues des électeurs de la Sainte-Chapelle ; sur la nécessité de suspendre provisoirement l'exécution des décrets sur le veto, la liste civile, l'exercice du pouvoir exécutif par les ministres du roi ; sur le rappel des ambassadeurs, & sur la garde du trésor public, par les officiers de la garde nationale ; jusqu'à ce que ces décrets soient définitivement & incessamment proscrits par une convention nationale. Quand le feu est à la maison, n'attendons pas qu'elle soit consumée pour appeler les pompiers ; n'imitons pas les chevaux, qui se laissent brûler dans l'écurie, les portes ouvertes : les moyens les plus prompts sont les meilleurs. La première loi est le salut du peuple. Tenons-nous fermes dans nos foyers : la défense est de droit naturel : la guerre ni la vengeance ne conviennent point à un peuple libre & éclairé : ces mots barbares devroient être proscrits de la constitution française.

J'ai dit que le pouvoir étoit indivisible ;  
 Il ne peut exister que dans sa bonne loi :  
 Rois , sénateurs , n'ont pas plus de pouvoir que moi.  
 C'est une vérité morale & politique.  
 Le roi n'est qu'un signal de la force publique ,  
 En appose le sceau , sur les loix du sénat :  
 Tous les deux sont commis & payés par l'état.  
 L'un présente la loi , l'autre la sanctionne ;  
 Mais lorsque j'avertis que la loi n'est pas bonne ,  
 Ou s'exécute mal , je dois être entendu ;  
 Sinon , la LIBERTÉ , l'ÉTAT , tout est perdu.

*Pouvoirs constitués* , vous ferez cent fois pire ,  
 Que *seigneurs suzerains* qu'il a fallu proscrire :  
 Le démon de l'orgueil perdit l'égalité :  
 Le démon du pouvoir perdra la liberté.  
*Devoirs institués* ; voilà ce que vous êtes ,  
*Mandataires* du PEUPLE , & , si ce que vous faites  
 Porte atteinte à ses droits , enchaîne son POUVOIR ,  
 La LOI de SON SALUT est dans son désespoir ;  
 Ce n'est pas lui , c'est vous , qui soufflez l'anarchie ;  
 Ce n'est pas lui , c'est vous qui perdez la patrie.  
 Et si , dans ses fureurs , il vient vous écraser ,  
 Ce sont vos attentats qu'on doit en accuser.

Le passé , le présent devroient bien vous instruire :  
 Jusques dans votre sein , notre perte on conspire :  
 Gorguereau , les feuillans , d'Avignon le bourreau  
 Vous diront comme on creute , à la FRANCE , un tombeau.

O NATURE ! ô grand DIEU ! vous avez fait éclore ,  
 Du bonheur des humains , l'espérance & l'aurore !  
 Par l'éclat d'un beau jour , ne nous a-t-on séduit ,  
 Que pour nous replonger dans l'éternelle nuit !

---

 E R R A T A .
 

---

Page 6 , ligne , 32 , lisez Ce ne. Page 7 , ligne 13 ,  
 mais ne , lisez mais vous. Page 17 , ligne 31 , nous ,  
 lisez nous. Page 27 , ligne 12 , aristocratet , lisez aris-  
 tocrates. Idem , ligne 31 , patrie , lisez partie. 2

